The

Robert E. Gross
Collection

A Memorial to the Founder
of the
Lockheed Aircraft
Corporation

Business Administration Library
University of California
Los Angeles

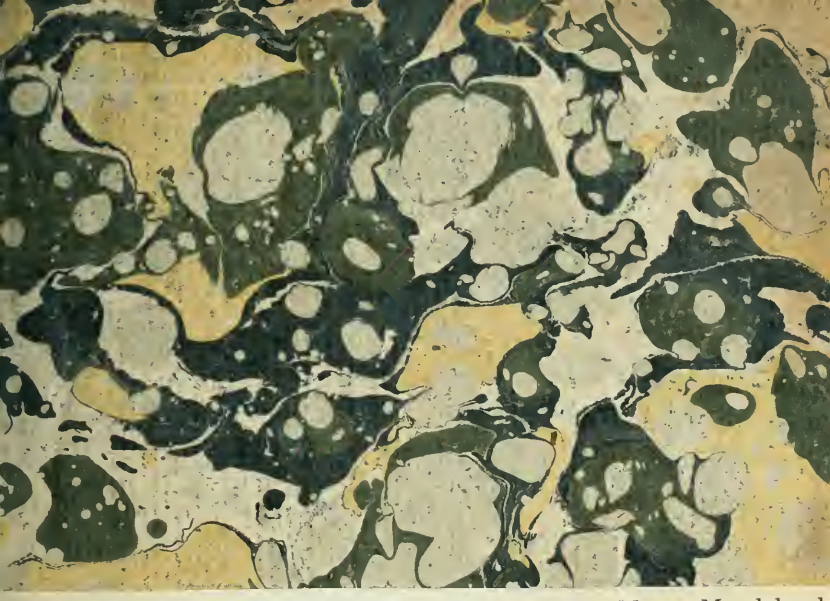

ABEAU (Honoré Gabriel Riquetti, *comte* de). Sur Moses Mendelssoh
la réforme politique des Juifs, et en particulier sur la révolution tent
eur faveur en 1753 dans la Grande Bretagne. Londres [Strasbourg], 178

Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'assemblée des notables. [S.
L. 60.0
, 1787.

2 volumi riuniti, pelle coeva decor. in oro. [lxviii], 130 pp.; viii, 150 pp.
Edizione originale. Quérard VI, p. 159. Fürst, *Bibliotheca judaica* II, p. 380. Szajkows
o-Judaica, 1642. I.N.E.D., 3191 bis, 3192: « Fort habilement, M. fait précéder cette plaido
veur des Juifs d'un éloge du philosophe Moses Mendelssohn. Ce qu'on reproche géné
nt aux Juifs (vivre uniquement du commerce) ne leur est en rien imputable. L'uniq
de leur corruption vient des moeurs politiques européennes qui les ont condamnés à
objet *moralement défavorable*. La seule manière d'en faire des citoyens meilleurs et uti
le leur accorder les mêmes droits civils qu'aux autres ».
Edizione contemporanea all'originale. Quérard VI, p. 155. Coquelin - Guillaumin
93. Stourm, p. 145.

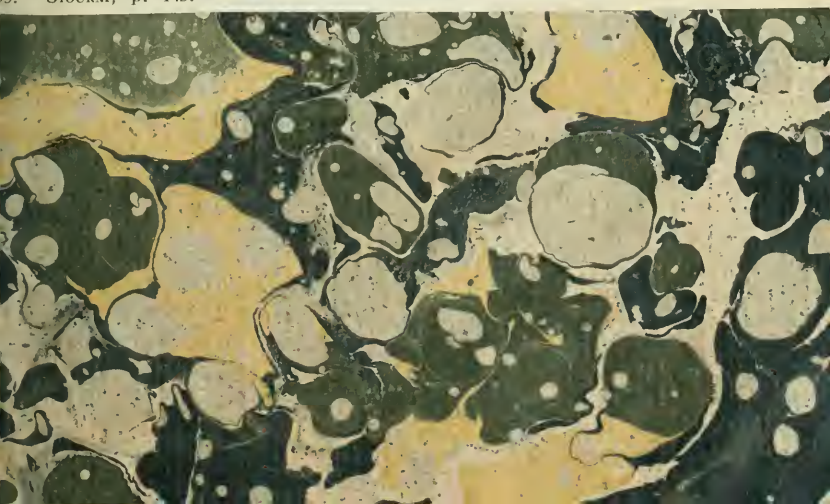

325 B1

I. Sur Moses Mendelssohn.
[LXVIII], 130 pp.

II. Dénonciation de l'agiotage au Roi.
VIII, 150 pp.

Complet.

SUR

MOSES MENDELSSOHN,

SUR LA

REFORME POLITIQUE DES JUIFS:

Et en particulier

Sur la révolution tentée en leur faveur en 1753 dans la grande Bretagne.

PAR

LE COMTE DE MIRABEAU.

A LONDRES

1787.

Cet écrit eſt dans ſa partie vraiment importante (celle qui traite de la réforme politique des Juifs) une analyſe fidéle des deux volumes allemands qu'a écrits M. Dohm ſur le même ſujet. (a) Son ouvrage étant à peine connu de quelques littérateurs en France, (b) où la traduction du premier volume, faite à Ber-

(a) Ueber die bürgerliche Verbeſſerung der Juden, von Chriſtian Wilh. Dohm. Mit Königl. Preuſſiſchem Privilegio. Berlin und Stettin bey Friederich Nicolai 1781.

(b) M. Briſſot de Warville en a parlé dans ſon journal, (mois d'Octobre 1784) Mais l'intéreſſant extrait qu'en a donné cet écrivain eſtimable, d'après la traduction angloiſe, ne ſuffiſoit pas à mes vues.

lin, n'a pas même été répandue, tandis que la ſeconde nous eſt reſtée tout à fait étrangère, j'ai cru faire une choſe utile en donnant ſur une queſtion auſſi grande, auſſi digne d'intérêt, le précis des recherches & des principes d'un homme dont l'amitié ne m'exagère point le mérite vraiment rare & le talent très-diſtingué.

L'hiſtoire ſuccincte de la grande révolution tentée en faveur de la nation juive en Angleterre dans l'année 1753 m'a paru appartenir d'autant plus naturellement à mon plan, que faute de matériaux M. Dohm l'a négligée. J'en dois les détails à deux Anglois dont l'infatigable philanthropie voudroit concourir d'une extrémité du globe à l'autre à l'extirpation des préjugés ennemis qui arment & diviſent les hommes. Leur zèle & leur amitié m'ont en cette occaſion payé un tribut ſi généreux qu'il m'a preſque ſuffi d'être leur traducteur : Et puiſſai-je toujours concourir ainſi aux dépens de mon amour

propre à la plus grande publicité des livres & des idées utiles, duſſent pour prix de mes études aſſidues, & de mes eſtimables intentions, de charitables libelliſtes m'accuſer encore de me donner pour l'auteur de ce que j'ai ſeulement traduit! (c).

(c) Cette imputation vient de m'être faite dans une petite feuille qu'on imprime ſous le titre *de Correſpondance litteraire ſecrete*, à propos des *Conſidérations ſur l'ordre de Cincinnatus*; & dans cette occaſion elle eſt d'autant plus plaiſante que mes ingénieux détracteurs ne ſont pour cette fois que mes imbécilles échos. J'ai donné mon livre ſur les Cincinnati pour l'imitation d'un pamflet Anglo-Américain. C'eſt dans ma préface que ſe trouve l'indication de la feuille de cet *Oedanus Burke*, qui, dit-on réclame mon ouvrage; & ſi ceux qui la citent aujourd'hui l'avoient ſeulement vue, ils auroient compris qu'ils réuſſiroient difficilement à faire paſſer un gros volume deux fois traduit en Anglois (à Londres & en Amérique,) & qu'on va publier en Allemand, pour la traduction de 16 pages in 8. ou 24 pages in 12.; car le très eſtimable pamflet d'Oedanus Burke a été imprimé ſous ces deux formats. Au reſte, & pour ne pas me faire plus modeſte que je ſuis, j'avoue que ſi je ſavois traduire ainſi, je ne ferois jamais que traduire.

Il étoit impoſſible d'écrire une notice ſur Mendelsſohn ſans prononcer le nom de M. Lavater, puiſque ſa béate avidité de ſuccès, engagea le philoſophe juif dans une diſcuſſion publique, où s'eſt parfaitement développé l'excellent caractère de l'auteur du Phédon. Je n'ai donc pu me diſpenſer de mettre encore une fois en ſcène un homme dont j'ai parlé plus que ſes amis n'auroient voulu, quelque peu d'envie que j'euſſe d'ailleurs de recommencer à ſon ſujet d'ennuyeuſes lectures & de fatigans débats.

Il faut cependant, puiſque je ſuis publiquement ſommé de me retracter (d) ſur M. Lavater dans un pays où ſes adhérens voudroient effrayer & ſubjuguer tous ceux qui ne lui ſoumettent pas leur raiſon, en ſe targuant des protections les plus puiſſantes

(d) Lettre à M. le Comte de Mirabeau au ſujet d'une brochure contre M. Lavater; à Francfort 1786. — cet ouvrage a paru auſſi en allemand.

& répandant l'opinion universelle de leurs irréfistibles succès, il faut dire qu'un certain Energumène appellé Reichardt, musicien d'un mérite au moins disputé, plat prosateur, raisonneur pitoyable, & visionnaire de bonne ou de mauvaise foi, vient de publier sur ce personnage une brochure (e) qu'il a jugé à propos de m'adresser, & dans laquelle il me paroit avoir oublié de placer cette dédicace ;

„par charité, rendez moi ridicule
„pour établir ma réputation.

Je n'aurai pas cette *charité*, mais les cours les plus étrangères à la calomnie & à l'intrigue recélant encore un grand nombre d'intrigans

(e) Schreiben an den Grafen von Mirabeau von Johann Friederich Reichardt, Königl. Preussischer Capellmeister — Lavatern betreffend — in Commission bey Benjamin Gottlob Hoffmann in Hambourg und bey Mazdorf in Berlin.

& de calomniateurs, je releverai ici un menſonge qui a circulé dans Berlin auſſitôt qu'on y a connu mon opinion ſur le grand Lama de Zürich, & que M. Reichardt vient d'imprimer en partie (f) avec des détails fort aggravans & très gratuitement calomnieux.

Les nombreux *adorateurs* de M. Lavater (la pauvreté de ma langue me force à com-

(f) Eine Zürcher Dame M. S. die ſich eben in Paris aufhielt, als der Graf Mirabeau nach Teutſchland reiſen wollte, ſchrieb über ihn einen ſehr enthuſiaſtiſchen Brief an Lavater, und verlangte, daſs dieſer ihn dem Herzoge von W. empfehlen ſollte. L. der eben im Begriffe war, dem Herzoge zu ſchreiben, ſchrieb die Schilderung von M. S. von Mirabeau in ſeinen Brief, und glaubte dieſen ſo empfohlen zu haben. M. S. der er dieſes meldete, beſtand aber darauf, der Gr. M. müſte auch einen Brief von L. in der Hand haben, wenn er ankæme. Dazu verſtand ſich L. nicht gerne, weil er den Mann gar nicht kannte, für den Herzog von W. aber zu viel Hochachtung hatte, um ſo aufs geradewohl mit eignem Lobe zu empfehlen. Da man indeſs immer dringender darauf beſtand, ſo ſchrieb L. auf einen Zettel: *Frachtbrief für den Grafen von Mirabeau*, verſiegelte den und gab ihn hin. Dieſen ſoll ſich der Herr Graf haben verdolmetſchen laſſen, und den Inhalt ſehr übel aufgenommen haben, auch in W. ſich ſo unanſtændig über L. geæuſſert haben, daſs

prendre ſous cette dénomination ceux des deux ſexes) m'ont accuſé de ne m'être expliqué ſi librement ſur leur idole, qu'après avoir paſſé dans ſon temple pluſieurs ſemaines & accepté ſes lettres de recommandation pour le Duc de Weimar.

---

der edle H. ſich genöthiget geſehen laut zu fragen : ob der Wagen des Herrn Grafen noch nicht da wære.

Il n'eſt pas un ſeul détail de ce récit qui ne ſoit un menſonge impudent. Ma lettre ſur M M. Lavater & Caglioſtro étoit écrite longtemps avant que Monſieur, & non pas Madame Schweizer, m'envoyât celle où M. Lavater prétendoit modeſtement me recommander au Duc de Weimar. Je n'ai eu l'honneur de faire ma cour à ce Prince qu'à Berlin & aux revues de Magdebourg ; je ne lui ai remis aucune lettre ; Il ne m'a jamais parlé de M. Lavater ; il eſt trop poli, trop juſte, trop ſage pour dire un mot malhonnête ; & je doute que perſonne ſoit jamais tenté d'en addreſſer un pareil à celui qui fit & fera toujours reſpecter en lui la qualité d'homme.

Veut-on un autre exemple de la véracité de M. Reichardt ! il m'adreſſe ces mots : "Vous „me parlez des grandes merveilles de Lavater „& me les donnez pour des faits extraits de „la lettre de Hottinger. Cette lettre dont M. „Hottinger s'eſt déja trop repenti pour que „je puiſſe me permettre de lui donner le „nom qu'elle mérite, vint de &c.

J'oppoſerai à ce récit perfide trois difficultés.

Et voici la traduction littérale de la déclaration que M. Hottinger vient de faire inſérer dans la Berliniſche Monatsſchrift, de Décembre p. 575.

„Je ne peux m'empêcher de témoigner ma „ſurpriſe de ce quelques amis de M. Lavater „oſent dire & imprimer que je me repens d'a„voir écrit la lettre? Qui le leur a dit, & „que veulent-ils dire par-là? Je voudrois „qu'ils s'explicaſſent.

„Sans doute je me repens d'avoir écrit la „lettre à cauſe du bruit qu'elle a fait, & des „ennemis qu'elle ma ſuſcités; & tout homme „qui n'eſt pas bien aiſe de ſe voir traiter de „méchant & de menteur ſe repentiroit de „méme à ma place (*). Mais ce repentir „n'eſt point de la nature de celui que M. La„vater & ſes amis annoncent au public, & „*ils n'en peuvent tirer aucun avantage contre* „*les vérités que j'ai avancées.*

„Je prie de faire réfléxion que les faits que „j'ai allégués ne ſont pas de mon invention; „*j'ai mes garans, ils me les ont fournis mot* „*pour mot, même les détails qui ont le plus* „*offenſé M. Lavater.* Mes garans ont leur „public pour eux, auſſi bien que Lavater *le* „*ſien, & leur réputation intacte autant que* „*le plus honnête homme du monde puiſſe l'a-*

(*) M. Lavater fit imprimer dans ce tems-là une petite feuille in 8, (L. au D.) dans laquelle il dit "je n'aurois jamais cru un tel dégré de méchanceté poſſible; l'auteur de la lettre eſt un Calomniateur, & je ne veux pas le réfuter! *Bibliothéque univerſelle allemande* XXVI. 2. pages 599 & ſuivantes.

Je n'ai jamais vu M. Lavater, je n'eus de ma vie aucun rapport avec lui, je n'ai dans aucun temps eu l'honneur de remettre des lettres au Duc de Weimar.

A la vérité un fuiſſe, (M. Schweizer) pour qui je profeſſe une tendre eſtime, connoiſſant

---

„*voir.* Je ſais bien que Lavater dira que ce „ſont des menſonges : je m'y ſuis attendu ; „*mais je ne dirai jamais ni ne ſouffrirai qu'on* „*diſe en mon nom que ce ſoient des men-* „*ſonges.*

„M. Lavater s'eſt défendu lui-même ; M. „Gédéon *Kraflpfote* a vomi des injures contre „moi, aſſiſté de ſes ſuppôts ; *je voulais me* „*taire parceque je ſais que c'eſt ſe compro-* „*mettre que de diſputer avec de pareilles gens.* „Il ne peut m'être que déſagréable qu'on ré- „veille cette affaire après dix ans de ſilence. „Mais lorſque quelque auteur cite encore „cette lettre, comme l'a fait dernierement M. „le Comte de Mirabeau, qui ne connoit pas „la réfutation, ou plutôt ne la trouve pas „concluente, eſt ce ma faute à moi? Lavater „n'a qu'à la faire réimprimer, (quoiqu'il y en „ait encore un très grand nombre d'exem- „plaires dans les boutiques des Libraires) je „ne m'y oppoſe pas. Mais qu'on tâche de „donner de la force & du poids à cette ré- „futation par des anecdotes vagues & con- „trouvées ſur mon prétendu repentir, c'eſt-ce „que je ne laiſſerai jamais impuni.

à Zurich.

J. J. Hottinger.

mon déſir de me lier avec M. de Goethe, m'a fait parvenir à Berlin une lettre de M. Lavater pour le ſouverain de ce miniſtre. Cette lettre je l'ai rendue à M. Schweizer, en l'aſſurant que je n'étois pas aſſez humble pour croire que mon nom eut beſoin d'une recommandation Lavatérienne . . . voilà le fait pour les amis de la vérité qui aiment à pouvoir réfuter en détail un menſonge que leur bon eſprit a deviné. Quel compte pourrois-je devoir d'ailleurs à des hommes qui n'auront jamais aucune qualité pour m'en demander, & que je mépriſe trop ſincérement pour ne pas m'honnorer de leur haine ?

Pour toute reponſe je ſuplie donc Monſieur Reichardt & conſorts de ſe réunir au courageux auteur de l'apologie des lettres de cachet que l'on trouve dans le 34 N°. du Journal de M. Schlözer (g), afin de re-

(g) *Erläuterung über die Lettres de Cachet in Frankreich; aus Auſtraſien, im Jul.* 1786. (*Schlözers Staatsanzeigen, Heft* 34.) l'éditeur

doubler, s'il eſt poſſible, la doſe de menſonges, de calomnies, & d'outrages dont ces valeureux athlètes ſe ſont déclarés les diſtributeurs bénévoles envers moi. Car enfin que puis-je déſirer de plus pour ma conſidération perſonnelle que d'être inſulté par un homme qui prend la plume pour démontrer que les *Lettres de Cachet ne ſont proprement deſtinées qu'aux beaux eſprits, qui calomnient les Rois ou les gouvernements & les rendent ridicules* (h): (j'avois cru juſqu'ici

---

de cette diſſertation nous apprend qu'elle avoit déja paru en Janvier 1781. dans les éphémérides de l'eſpece humaine (No. 10) avec quelques obſervations de feu M. Iſelin. On peut juger par mon extrait combien l'auteur a profité de cette critique pour *revoir, augmenter & corriger* ſa diſſertation, ainſi qu'on nous annonce qu'il l'a fait. Je ſuis véritablement humilié pour un ſavant auſſi eſtimable que M. Schlözer, de l'inſertion de cet écrit infame, faite à ſon inſu ſans doute dans le recueil au quel ſes vaſtes connoiſſances ont donné de la vogue.

(h) Die Lettres de Cachet ſind eigentlich nur für die ſchönen Geiſter, für die muthwilligen Genies beſtimmt, die in ihrer Laune den Kö-nig und die Regierung læſtern, verlæumden und wechſelsweiſe læcherlich machen &c. &c.

qu'on ne pouvoit rendre ridicule que ce qui l'étoit en effet): *que les génies diſſolus* frappés de cette punition toute remplie de clémence *feroient ſans l'intervention paternelle des priſons d'état au moins bannis, mis au carcan, aux galères & même à mort, puiſque tel eſt le voeu de la loi envers les calomniateurs des ſimples citoyens, & qu'elle doit être plus ſévere pour ceux des Rois envers les nations* (i); que les Lettres de cachet ſont donc auſſi douces & humaines qu'utiles & ſalutaires; *qu'à la vérité on peut leur faire un reproche fondé ſur l'inſuffiſance de la peine qui exalte & encourage plutot les têtes à ſaillies qu'elle ne les détourne d'écrire des libelles contre le gouvernement* (k); qu'il

(i) (Die muthwilligen Genies) da doch alle dieſe Herren Autoren wenigſtens an den Pranger geſtellet würden. In der That ſtehen in Frankreich der Pranger, ewige Verbannung, die Galeeren, und ſelbſt Todesſtrafen, auf allen Arten von Schriften, wodurch die Ehre, das Anſehen und der gute Leimund eines Bürgers gekränkt und gelæſtert worden.

(k) "Der bündigſte Einwurf, der gegen dieſe

ſeroit plus efficace *de les faire décréter de priſe de corps par les tribunaux* (l); mais qu'il ne faut pas *couper un bel arbre qui a coûté tant de ſoins à élever, & qui porte de beaux fruits, pour être d'autant plus ſûr de détruire quelques chenilles qui s'y trouvent* (m); qu'on ne doit jamais oublier que tous les grands crimes, tous les fléaux du monde ſont dus *à la liberté de la preſſe, qu'elle a fait éclore les Damiens & les Ravaillac, les révolutions de*

„Art von Strafe gemacht werden kann, fällt „auf ihre Unzulænglichkeit, und daſs ſie ſchon „manchen wizzigen Kopf mehr aufgemuntert „als verhindert hat, kleine Handſchriften ge„gen die Religion zu verfertigen."

l'Auteur cite à ce ſujet pour exemple ſon ancien ami Lenglet du Fresnoy (mein alter Freund); voilà un libéral ami.

(l) Wie übel würden alle dieſe Menſchenkinder fahren, die jetzo eine Lettre de Cachet unter die Hand des Konigs thut, wenn irgend ein decret de priſe de corps, ſie zu den Füſſen des Parlements niederlegte.

(m) Einen mühſam erzogenen und die ſchönſten Früchte tragenden Baum niederhauen, um einige darauf bemerkte Raupen deſto ſicherer zu vertilgen.

la Hollande, de l'Amérique, & (heureuſe aſſociation d'idées ?) *les troubles de la fronde* (n); que cette liberté incendiaire ne ſauroit être *paraliſée* (o) que par les Lettres de Cachet, & qu'ainſi l'on doit regarder ces ordres tutélaires *comme un des plus ſignalés bienfaits du gouvernement* (p).

Telle eſt l'admirable théorie que développe de libelliſte, & pour laquelle, dit-il, *ſes chers compatriotes, ou même ſon ſiécle, non moins facétieux qu'éclairé* (je traduis fidélement) *& qui ne cherche notoirement que le*

(n) Das Liedchen, und Spottſchriften auf die berufene Fronde angeſponnen — daſs unüberlegte Declamationen einiger Parlementsglieder dem Damien das Mordmeſſer in die Hand gegeben haben. — Daſs die Publicität und Preſsfreyheit ſehr wirkſam an den heutigen Unruhen in Holland gearbeitet. —

(o) C'eſt à propos de mes ouvrages ſur les finances que l'auteur a rencontré cette heureuſe expreſſion. "Iſt es der Regierung zu verargen, „wenn ſie den Herrn Autoren durch eine Lettre „de Cachet die ſchreibeluſtige Hand lähmt?

(p) "Es ergiebt ſich, daſs die lettres de cachet „eine wahre Wohlthat der Regierung ſind.

vrai, lui devront une éternelle reconnoiſſance (q); car enfin *n'a-t-il pas démontré le premier*, cet ami des hommes & de ſon pays *une vérité ſi importante, attaqué des erreurs ſurannées, éclairci une matiere dont juſqu'ici*, dit-il lui même, *la ſeule penſée faiſoit frémir tous les enfans de la liberté* (r)?

Et voilà donc les ennemis que m'envoit le ſort! Ah! j'en bénis ſa bienfaiſance! Oui, puiſſent-ils m'abhorrer, & m'inſulter à jamais ceux qui ne penſent pas que la liberté eſt le premier droit de l'homme qui veut être gouverné par des règles & non par des caprices; que toute punition arbitraire eſt un crime envers la loi qui eſt tout, & dont

(q) „Unſer aufklærungsluſtiges Jahrhundert wird „mir vielleicht Dank wiſſen, wenn ich ihm „Gelegenheit gebe, verjæhrte Irrthümer und „Vorurtheile abzulegen: denn der heutige „Geiſt der Aufklærung ſucht bekanntlich nichts „als Wahrheit.

(r) „Ich habe mir vorgenommen, eine Materie zu „behandeln, davon der bloſſe Gedanke, allen „Kindern der Freyheit Schaudern erwecket.

les Rois ne ſont que les miniſtres ; que ce crime tient de la démence ; car un maître arbitraire ne gouverne pas, il s'en arrache la faculté, il ſacrifie ſa puiſſance à ſa fougue paſſagère, à ſa volonté d'un inſtant ; il compromet ſa ſûreté pour l'atroce plaiſir d'attenter à celle des autres ; qu'elle eſt tyrannique & digne d'horreur cette prétendue juſtice qui met la volonté d'un homme à la place de la déciſion de la loi, „ qui fait dépendre d'une „ ſurpriſe ou d'une erreur la ſûreté d'un ci- „ toyen ; dont les coups ſont d'autant plus „ terribles qu'ils ſont ſourds & cachés ; qui „ ne laiſſe ſentir au malheureux que le trait „ qui le perce, ſans qu'il puiſſe voir la main „ dont il part ; ou qui le ſéparant de l'uni- „ vers entier, & ne le condamnant à vivre „ que pour mourir ſans ceſſe, l'abandonne „ ſous le poids des chaînes, ignorant à la fois „ ſon accuſateur & ſon crime, loin de la „ liberté dont l'auguſte image eſt pour ja-

mais

„ mais voilée à ſes yeux, loin de la loi qui „ dans la priſon, ou dans l'éxil doit tou- „ jours répondre au cri du malheureux qui „ l'invoque (s).

(s) Elles ne ſont pas de moi ces lignes véhémentes ; elle ſont de l'auteur du ſublime éloge de Marc-Aurele, de ce Thomas, ſitôt ravi à notre admiration, à notre tendreſſe, mais l'honneur éternel des lettres & de la philoſophie par ſes vertus & ſes talens. Elles ont été lues à l'Académie françoiſe dans une ſéance publique. Elles ont été imprimées en France ſous la tolérance, ſi ce n'eſt ſous la ſanction du gouvernement. M. de la Cretelle a publié naguère des choſes non moins énergiques (auſſi mon accuſateur ne l'épargne-t-il pas). C'eſt dans un mémoire judiciaire où les graces de l'eſprit & les charmes de la ſenſibilité rajeuniſſent un ſujet en apparence épuiſé, que ce jeune écrivain, d'une grande eſpérance, a conſigné les mêmes principes. Si j'ai dit moins bien, je n'ai dit que les mêmes choſes ; & ſi pour les avoir dites le premier, il me faut partager l'indignation que M. M. Thomas & de la Cretelle inſpirent aux ennemis de la liberté, c'eſt la plus noble récompenſe que je recevrai jamais de mes foibles travaux. Mais pourquoi nous aſſocier M. Linguet qui toujours profeſſa ſi lâchement le deſpotiſme & ſes maximes ? A la verité M. Linguet a longuement & longtems parlé au public des malheurs de M. Linguet à la Baſtille ; mais il ne parla jamais de ceux que produiſent les lettres de Cachet ; & tout attentat à la liberté, dont M. Linguet ne fut

Non, ce ne ſont pas là des opinions qu'il ſoit libre à un homme de ſens d'adopter ou de rejetter. Il n'y a pour toutes les ames qu'une même raiſon, & la morale univerſelle des peuples & des ſouverains fondée ſur la nature & ſur l'ordre éternel ne peut pas changer.

Ils vivent donc, & ſans doute ils vivront à jamais au cœur de tous les hommes vertueux, c'eſt-à-dire éclairés & courageux, ces principes ſaints que je profeſſai, que je défendis toujours, auxquels je dévouerois ma vie. Qu'ils me les imputent à crime ceux qui les abjurent, j'y conſens; je ne veux ni de leur raiſon, ni de leur innocence. Qu'ils me déchirent, j'accepte leurs outrages, ils ſeront mes trophées; qu'ils calomnient ma vie entiere, ce ſera ma gloire.

---

pas la victime, n'obtint jamais que les éloges de M. Linguet. Ah! qu'il reſte ſeul environné de ſa gloire, cet homme unique entre tous! à Dieu ne plaiſe que nous voulions de ſes ſuccès!

Qu'ils répondent à mon livre ſur les lettres de cachet en racontant ma prétendue vie privée.

Que pour réfuter mes écrits ils m'imputent *un rapt de violence* (t) dont je ne fus jamais accuſé.

Qu'ils diſent que les lettres de cachet *m'ont arraché au glaive du bourreau* (u), quand je leur ai cette unique obligation (ſi cependant l'on excepte celle du livre dont je m'honnore) de m'avoir empêché pendant trois ans & demi de pourſuivre le procès qui leur ſervoit de prétexte & que j'ai gagné ſolemnellement le jour où j'ai pu le faire juger.

Qu'ils diſent que mes ouvrages ſur les finances ont ruiné la choſe publique, quand ils ne durent leur exiſtence qu'à la demande des ſages modérateurs de la choſe publique, quand j'ai eu le bonheur d'écrire le premier

(t) Der gewaltſamen Entführung (p. 143.)

(u) Dem Henkers ſchwerdte entriſſen (ibid.)

en France une théorie raiſonnable ſur les banques & le jeu des fonds ; quand les faits démontrent chaque jour ma théorie & juſtifient mes prédictions (x).

(x) Plût à Dieu que les fureurs de l'agiotage n'euſſent pas ſi bien fait valoir mes écrits ! Mais pour ne parler que de la banque de S. Charles, puisque c'eſt-là le principal reproche que l'on m'adreſſe, & rien n'eſt plus juſte, puisque c'eſt auſſi le principal ſervice que j'ai rendu à mon pays), on imprime à préſent même *un tableau raiſonné de ſon état actuel* qui me prépare une grande vengeance. C'eſt un expoſe numérique des pertes que la banque doit faire ſur ſes comptes paſſés, dont le réſultat inconteſtable eſt une diminution ſenſible de capitaux & nulle baſe pour un dividende ; mais comme la banque en donnera certainement un par politique, le mal ne peut qu'être augmenté. Suivent des obſervations ſur le privilége excluſif des piaſtres qu'elle ne peut conſerver ; ſur celui du commerce des Philippines &c. &c. Vient enfin un tableau de la répartition de ſes fonds, d'où il réſulte que la banque de S. Charles eſt déja arrêtée dans ſa marche progreſſive, qu'elle ne peut plus que reculer & que ſa ſituation offre un cruel & bizarre contraſte avec les forfanteries de ſon compte rendu &c. J'ai tort ſi cet ouvrage ne démontre pas que tout dans cet édifice coloſſal n'eſt que charlatanisme, contradictions, ignorance &c. &c. Mais ſi j'ai ce tort, il doit être facile de le prouver, & j'eſpére que M. M. les Directeurs voudront bien répondre au dernier écrit qui les accuſe ſi formellement, autrement, que par de ſales injures, vides de ſens & de vérité.

Qu'ils disent que j'ai reçu des monceaux d'or (y) pour écrire ces livres; *moi toujours, entierement & à jamais étranger aux ſpéculations même les plus innocentes des joueurs dont je hais le métier, dont je mépriſe les profits* (z); moi qui depuis que j'exiſte dois tout aux ſoins de l'amitié, ſans avoir jamais reçu pas même la ſolde des Rois; moi qui m'honnore & me vante en effet d'avoir ruiné quelques agioteurs frauduleux pour ſauver de leurs infernales déceptions la foule de citoyens ignorans & crédules qui couroient ſe précipiter dans leurs lacs, ou plutôt d'a-

(y) Und ich erinnere mich der Zeiten, wo ein gedungener Autor von einigen ökonomiſchen Schriften die wichtigſten Finanzoperationen hintergängig gemacht hat.

(z) Il y a longtemps que jai adreſſé cette phraſe au plus illuſtre champion des agioteurs dont j'ai ſu, graces à la vérité ſeule & ſans lettre de Cachet, PARALYSER la plume. Eh combien le plaiſir de porter un tel défi à cette tourbe mépriſable, n'a-t-il pas mieux valu à mon cœur que les millions qu'il m'eut été ſi aiſé de gagner ſeulement par mon ſilence?

voir porté à la frénéſie de l'agiotage un coup mortel qui tôt ou tard, & graces aux efforts d'hommes plus habiles, mais auxquels j'aurai du moins oſé frayer la route, en guérira les gouvernemens & les nations.

Eh! comment ne pas m'honnorer de ce dégoutant amas d'imputations, de menſonges & d'injures, quand leur auteur dévoile en même temps la ſcélérate abſurdité de ſes principes? comment ne pas m'écrier, comme je l'ai déjà fait tant de fois: MALHEUR À QUI N'A JAMAIS ÉTÉ CALOMNIÉ! . . . Réuniſſez-vous donc ô mes nobles ennemis! forgez de nouveaux contes, ourdiſſez des trames nouvelles; vous le pouvez hardiment, même ſans vous envelopper de l'anonyme, (ce qui pourtant eſt ſage après avoir prononcé que le banniſſement, le carcan & les galères ſont la peine légale des calomniateurs) car je dédaignerai de vous frapper, ſûr qu'un animal vénimeux ſouille toujours la main qui l'écraſe,

& que mon temps mérite un plus noble emploi. Mais lorſque vous aurez perdu haleine, reſpirez un moment; pourquoi vous précipiter tous enſemble ſous mes pieds? Ce pays où vous voulez me nuire m'eſt & me ſera toujours étranger; je n'y déſire, je n'y demande, je n'y veux rien; je n'y voulus, je n'y demandai, je n'y déſirai jamais rien que l'eſtime de ceux qui ſavent eſtimer; & l'eſtime eſt un ſentiment involontaire; elle eſt à qui la mérite, à qui la conquiert; elle ne peut pas plus m'échapper qu'un inéffaçable mépris ne pas vous pourſuivre, ſi l'oubli ceſſoit d'être votre azyle. — Voilà pour les inſolens calomniateurs . . .

Je dois une autre réponſe à M. Briſſot de Warville avec qui je ſuis lié d'amitié, & dont j'eſtime les intentions & le talent. Auſſi n'ai-je pas été médiocrement ſurpris, je l'avoue, de trouver une note tout au moins très ſévère contre moi dans ſon vigoureux examen critique des

Voyages de M. de Chatelux (a). Il m'y reproche avec plus de politeſſe que de rai-

(a) „Feuilletez & refeuilletez Voltaire, qui plus „que tous les autres, a accrédité cette manie de „ſubſtituer le ridicule aux raiſons, qui l'a por„tée jusques ſur les échafauds, vous n'y trou„verez pas un ſeul argument approfondi contre „les Illuminés. Des jeux de mots, des épi„grammes, voilà ſes armes.

„Je le dis avec regret; c'eſt encore l'arme „que M. le Comte de Mirabeau emploie le „plus fréquemment, dans une diſſertation qu'il „vient de publier contre le célèbre Lavater „& ſes partiſans, qu'il traite d'Illuminés, et „contre l'illumination en général.

„Il prétends qu'il eſt à la tête d'une ſecte „d'Illuminés qui viſent à faire une révolution, „à enchainer les conſciences & les Souve„rains, à établir un deſpotiſme ſpirituel. Je n'ai „rien vu de bien concluant à cet égard, ni „dans les faits allégués par cet Écrivain, ni „dans les lettres du Docteur Lavater, qu'il „copie.

„Il transcrit une lettre de cet homme re„ſpectable, adreſſée à un Médecin, dans la„quelle M. Lavater aſſure avoir jetté ſa femme „dans le ſomnambuliſme, en préſence de trois „Médecins. M. le Comte de M.** le plaiſante „ſur ce ſomnambuliſme; mais s'il a raiſon en „niant ce fait, je vois cinq fripons ici, le „Docteur, ſa femme & les trois Médecins qui „ont atteſté les faits. Il faut avouer que pour „des fripons, ils ont bien mal choiſi leur „théatre; une ſolitude! Et qu'y a-t-il à gag„ner dans une ſolitude? N'eſt-ce pas dans „les places publiques que les charlatans dreſ„ſent leurs tréteaux.

ſon, *d'avoir employé des épigrammes pour arme principale contre M. Lavater* (b).

„Je ne connois point M. Lavater. J'ignore „ſes principes & ſes dogmes. Mais s'il a „une ſecte, ſi cette ſecte eſt nombreuſe, ce „ſeul fait prouve que ſa doctrine a quelques „rapports nouveaux qui ont entraîné à lui ceux „qui ſe ſont attachés à ſon char. Or il eſt „important pour le bien public de connoître „ces rapports. Peut-être ſont-ce des vérités! „peut-être auſſi des erreurs? Qui oſe décider? „Le ton myſtérieux dont il s'enveloppe n'eſt „pas une raiſon pour prononcer contre lui. „Pithagore ne prêchoit que par des emblêmes „& bien des gens les croyent encore néceſſai„res aujourd'hui, non pour le peuple, mais pour „tromper une claſſe de gens qui n'aiment pas „que le peuple s'éclaire.

„Encore une fois, je ne connois point M. „Lavater, mais je l'ai vu peint par tout comme „un Ecrivain vertueux & ſenſible. Or un „homme de cette trempe eut-il avancé mille „erreurs, je le réfuterois, mais je ne lui en„foncerois pas le poignard dans le cœur. Qui „peut ſoutenir l'idée d'avoir fait verſer une „larme à la vertu? ce n'eſt pas l'intention „de M. le C. de M.*** j'en ſuis bien ſûr. Il „a été entraîné par ſon averſion pour les „charlatans qui abuſent & vivent de la cré„dulité publique, averſion que je partage avec „lui; mais il ne devoit pas confondre au „moins ſans l'avoir vu, ſans avoir touché, „pour ainſi dire ſon ame calleuſe, ſi elle l'eſt, „il ne devoit pas, dis-je, confondre M. L. avec „les joueurs de Gobelet du ſpiritualiſme.

(b) Il eſt à remarquer que M. B. de W. qui m'a vu quarante fois dans les deux mois que j'ai paſſés à Paris depuis que j'ai publié mon pamflet ſur M. Lavater, ne m'a jamais parlé,

Le Comte de Mirabeau prétend, dit M. Briſſot de Warville, *que M. Lavater eſt à la tête d'une ſecte d'illuminés qui viſent à faire une révolution, à enchaîner les conſciences & les ſouverains, à établir un deſpotisme ſpirituel.*

Je prie M. Briſſot de Warville, qui doit mieux qu'un autre ſavoir que je ne connus jamais l'art perfide de diſſimuler une accuſation, je le prie de citer une ſeule phraſe où j'aye *prétendu* cela. J'ai dit que la partie la plus éclairée de l'Allemagne croyoit à cette eſpece de conſpiration contre la raiſon & la liberté humaine; que pour moi je ne voyois que des extravagances dans les myſticités de M. Lavater; mais des extravagances dangereuſes, en ce que ſe faiſiſſant des têtes trop foibles pour ſupporter la contradiction, elles conduiroient par la ſuperſtition, droit à l'intolérance. À la vérité, j'en ſais, j'en

ni de cet écrit, que pour le louer, ni de l'homme qui en eſt l'objet que pour en rire.

penſe, & j'en crains beaucoup davantage aujourd'hui, mais je n'ai rien dit de plus.

M. Briſſot de Warville, *voit cinq fripons dans l'hiſtoire de la déſorganiſation de la femme de M. Lavater ſi j'ai raiſon en niant ce fait; le Docteur, ſa femme & les trois Médecins qui l'ont atteſté;* pour moi qui croirois plutot à cinq fripons raſſemblés, (& ne ſe cherchent-ils pas toujours?) qu'à un fait abſurde; moi qui connois d'ailleurs une foule d'hommes voyans ce qui n'exiſte pas, & certifiant des faits faux ſans mentir, je ne ferai qu'une ſeule objection au raiſonnement de M. Briſſot de Warville. Les Médecins au lieu d'atteſter ce fait (ce qui me feroit tout à fait égal ſi le fait implique contradiction, ou que la bonne foi de Madame Lavater ſoit mal démontrée; eh! n'eſt-il pas un peu étrange que M. Lavater ne procure d'autres témoins des merveilles qu'il raconte que ſon frère ou ſa femme?) les médecins au lieu d'atteſter ce fait, l'ont

tourné en dériſion, & le bon Zurichois eſt convenu lui-même depuis, diſent du moins ſes amis, que ſes yeux avoient été faſcinés.

Je ne connois point M. Lavater, ajoute M. B. de W. *j'ignore ſes principes & ſes dogmes* . . . c'eſt préciſément à cauſe de cela que, connoiſſant les miens, & n'ignorant pas que je n'écrivis jamais ſur ce que je n'avois point étudié avec ſoin, M. Briſſot de Warville auroit dû me ſuppoſer de bonnes & même d'importantes raiſons pour avoir publié ſur M. Lavater ſoixante pages, dont je ne pouvois aſſurément attendre aucune moiſſon d'amour propre, que je deſtinois évidemment, non pas à la France où je n'avois pas beſoin d'être entendu, parceque les folies de M. Lavater n'y ont & n'y auront jamais aucune influence; mais à la ſeule Allemagne, où les détails étoient inutiles parcequ'ils y ſont connus juſqu'à la ſatiété, & qu'il s'agiſſoit uniquement de faire lire à des hommes, ou peut-être à un homme,

qui refuſoit de lire ſurtout en allemand, la dénonciation des théories Lavatériennes.

Mais ſi M. Lavater a une ſecte, continue M. B. de W., *ſi cette ſecte eſt nombreuſe, ce ſeul fait prouve que ſa doctrine a quelques rapports nouveaux qui ont entraîné à lui ceux qui ſe ſont attachés à ſon char.* Depuis le plus vil des Fakirs juſqu'à St. Germain & aux Schröpfer, je ne connois pas un habile jongleur dont on ne put, par un raiſonnement tout pareil, déifier les talens ou juſtifier les ſectateurs; & je ne connois pas non plus un ſeul apôtre de grandes vérités qui de ſon vivant ait fait ſecte: ces deux mots *ſecte*, & *vérité* hurlent d'effroi de ſe voir accouplés.

J'ai vu, continue M. Briſſot de Warville, *M. Lavater peint partout comme un écrivain vertueux & ſenſible* . . . je ne ſais pas ce que c'eſt qu'un écrivain *vertueux*, qui ne publia jamais que des rêveries théologiques ou des hymnes phyſionomicales; & je crois

que cette épithète de *vertueux*, doit être réſervée à des travaux plus courageux & plus utiles; mais ce que je ſais, c'eſt que ſi M. Briſſot de Warville poſſédoit auſſi bien l'allemand, dont il n'a pas la plus légère teinture, que l'anglois d'où il nous a transmis des choſes précieuſes, il n'ignoreroit pas que M. Lavater & ſes faſcinations ſont l'objet tantôt de la terreur, tantôt de l'indignation, tantôt de la pitié, toujours du mépris des Allemands éclairés; il n'ignoreroit pas que ce chef d'illuminés a tout autant & plus qu'aucun autre qui l'ait précédé dans la carriere, *des vues ou ambitieuſes, ou intéreſſées, ou matérielles*, ſymptômes ſur les quels M. B. de W. ſe tient pour certain lui-même *qu'on joue l'illumination*, & qu'il ne faut pas *héſiter à dévoiler un fripon;* (p. 54.) il n'ignoreroit pas que j'ai pour mon opinion l'autorité de tous les hommes de lettres eſtimés en allemagne, ſans en excepter un ſeul. C'eſt à eux, & ce n'eſt

qu'à eux, ce n'eſt qu'aux témoins éclairés des ravages que font dans les Cours Allemandes, les ſuccès des viſionaires, qu'il appartient de décider de la nature des efforts qu'il convient de leur oppoſer, & j'oſerai dire à M. B. de W. qu'il y a quelque légéreté peut-être à déprécier, pour ne pas dire plus, par des doutes vagues & des lieux communs de morale, un acte de courage & de fermeté dont tous les honnêtes gens inſtruits, du Rhin au Danube, m'ont ſû beaucoup de gré.

Un homme de cette trempe (de la trempe Lavatérienne) *eut-il avancé mille erreurs*, dit, enfin M. Briſſot de Warville, fort mécontent d'ailleurs *de cette pente générale vers la douceur qui fait toujours accuſer l'écrivain énergique de violence, lorſqu'il en attaque un autre avec quelque vigueur, parceque toute vertu eſt crime pour celui qui ne l'a pas* (p. 128); *un homme de cette trempe eut-il avancé mille erreurs, je le réfu-*

terois; mais je ne lui enfoncerois pas le poignard dans le cœur; qui peut ſoutenir l'idée d'avoir fait verſer une larme à la vertu? . . . je ne crois point à la vertu de M. Pithagore Lavater, & je ne crois pas non plus *lui avoir enfoncé un poignard dans le cœur:* cette exagération, tout au moins répréhenſible lors qu'il ne s'agit que de l'amour propre bleſſé, eſt d'autant plus injuſte dans cette occaſion que de tous ceux qui ont manifeſté leur opinion ſur M. Lavater, ou ſur ſes écrits, j'ai été de beaucoup le plus modéré. Je ne l'ai pas réfuté parcequ'il l'a été mille fois; je n'ai voulu que montrer le bouclier d'Ubalde à un grand perſonnage que l'on croyoit ſous le charme, & lui donner le courage, ou la curioſité de lire ce qui pouvoit le détromper; car c'eſt le jour d'une calamité publique que celui où l'homme deſtiné à gouverner les hommes, dit, JE NE VEUX PAS LIRE MOI.

Une

Une lettre françoiſe imprimée à Francfort, & qu'un Allemand anonyme, qui paroit animé d'un ſentiment plus honnête que M. Reichardt, vient de m'adreſſer encore ſur M. Lavater, ſera l'objet d'un autre genre de diſcuſſion, parceque l'auteur de cet écrit m'impute une erreur de fait que je dois éclaircir ou reconnoitre.

Certes il me rend juſtice en ſe perſuadant que je rétracterois publiquement l'erreur qui me ſeroit démontrée, ſurtout ſi elle pouvoit offenſer un homme quelconque, plus encore un homme public; or tout homme qui écrit eſt, ou aſpire à devenir tel. Indépendemment de tout principe de morale, je n'ai jamais cru qu'il y eut dans la vie ſoit humaine, ſoit littéraire, un autre parti noble & prudent que de dire *j'ai tort*, lorsqu'on en eſt perſuadé!

Mais loin de trouver que l'ami de M. Lavater ait réfuté ma lettre, j'ai peine à me

perſuader qu'il l'ait lue. Comment en effet s'il en parle autrement que par oui dire, m'accuſe-t'il d'avoir écrit *que M. Lavater étoit Jéſuite?* (pag. 12), tandis qu'à propos de ſes prétendues liaiſons jéſuitiques, je me ſuis ſervi de ces propres mots: *je n'ai gueres lu à cet égard que des aſſertions & des conjectures;* ainſi j'ai dit préciſément le contraire de ce qu'on me fait dire, & qui n'eut été au reſte rien moins qu'abſurde. Aſſurément, quand on a obſervé avec quelque attention les écrits & les rites de M. Lavater, on ſait qu'il eſt fort imbu d'opinions catholiques. *Le blamai-je, ou ne le blamai-je pas de recommander* à ſes ouailles *les ouvrages* aſcétiques *d'un Théologien catholique*? (p. 10) Ce n'eſt point du tout le fond de la queſtion; il s'agit uniquement de ſavoir ſi cette affectation, au moins ſingulière de la part d'un théologien réformé, n'a pas dû aggraver en allemagne le ſoupçon de ſes liaiſons jéſuitiques, fondé ſur tant d'autres faits; & quoi-

qu'il en puiſſe être ſi j'euſſe été avide de rendre M. Lavater odieux ou ridicule, en pays proteſtant, je ne me ſerois pas ſervi à cet égard d'expreſſions ſi réſervées (c). Mais

(c) Les amis de M. Lavater veulent-ils par exemple que j'imprime un commentaire de ſon ode intitulée : *Sentimens d'un proteſtant dans une égliſe catholique*, & dont je traduirai littéralement quelques ſtrophes, pour donner une idée de la logique, des ſentimens de tolérance, de la manière poëtique & de l'imagination brillante de cette lumière du ſiécle.

Sentimens d'un Proteſtant dans une Egliſe catholique.

I.

Celui-là ne te connoit pas ô Jéſus Chriſt! qui déshonore même ton ombre! J'honore toute choſe où je trouve l'intention de t'honorer. Fuſſent des fables, des impoſtures, qui ſervent à me vexer & à m'affliger, *je les aimerai à cauſe de Toi; je les aimerai pourvu que j'y trouve la moindre choſe qui me faſſe ſouvenir de toi.*

Empfindungen eines Proteſtanten in einer katholiſchen Kirche.

I.

Der kennt noch nicht dich Jeſus Chriſt,
Wer deinen Schatten nur entehrt;
Mir ſey, was dich nur Jeſus Chriſtus
Zu ehren meynt, verehrungswerth!
Wenns Tæuſchung nur, pur' Fabel wære,
Es fable nur zu deiner Ehre.
Es mag mich drükken und betrüben
Um deinetwillen will ichs lieben
Erinnerts nur an dich, trægts nur
Von dir die allerkleinſte Spur.

ma méthode n'eſt pas & ne ſera jamais de donner crédit à des ſoupçons. J'ai dit que

2.

3.

Que vois-je donc ici? qu'entends-je en ces lieux? Rien ſous ces voûtes majeſtueuſes & profondes, rien ne me parle-t-il de toi? Cette croix, cette image dorée de mon Dieu, n'eſt-elle pas faite pour t'honorer? l'encenſoir qu'on agite autour du prêtre, le *Gloria* chanté en choeur; la lueur paiſible de la lampe perpétuelle, ces cierges, tout enfin ſe fait pour toi!

4.

Pourquoi éleve-t-on l'hoſtie, ſi ce n'eſt pour te louer, ô Jéſus-Chriſt, mort pour l'amour de nous? *C'eſt parcequelle n'eſt plus, & que Tu es elle que l'égliſe croyante plie le genoux.* C'eſt en honneur ton, Jéſus-Chriſt, de toi ſeul, que *cette troupe d'enfans inſtruits de bonne-heure fait le ſigne de la croix*, que leurs levres & leurs langues chantent tes louanges & ſe

2.

3.

Was iſt es, das ich um mich ſehe?
Was iſt es, das ich höre hier?
Spricht nichts in der gewölbten Höhe,
In dieſer Tiefe nichts von dir?
Das Kreuz, dein Bild, dort übergüldet
Iſts nicht zu Ehren dir gebildet,
Das Rauchfaſs links und rechts geſchwungen
Das *Gloria* im Chor geſungen,
Des ewigen Lichtleins Silberſchein
Der Kerzen Licht, meynt dich allein.

4.

Warum wird, als um dich zu loben,
Den Tod der Liebe, Jeſus Chriſt,
Die Hoſtie empor gehoben?
Weil ſie nicht mehr, weil du ſie biſt!
Dir beugt die glaubende Gemeine
Das Knie; dir macht, nur dir die kleine
Schon früh belehrte Schaar der Jugend
Das Kreuz, regt Lippen dir und Zungen,

M. Lavater extravaguoit, parceque cela m'eſt prouvé; j'ai dit que ſes extravagances étoient

frappe par trois fois la poitrine de ſes petites mains.

Schlægt dir mit Andacht und mir Luſt,
Mit kleiner Hand dreymal die Bruſt.

5.

C'eſt pour l'amour de toi, ô Jéſus-Chriſt! que l'on baiſe la place qui porta Ton ſang adoré; pour toi l'enfant de choeur ſonne la cloche, pour toi le ſacriſtain fait ce qu'il fait. *Les richeſſes raſſemblées des pays lointains, la magnificence des chaſubles, l'oripeau dont on orne ta mère & les fauſſes perles qu'elle a au cou, tout cela ſe rapporte à Toi ſeul.*

5.

Geküſst wird, dir zu Lieb, die Stelle
Die trug dein angebetet Blut;
Der Chorknab klingelt dir die Schelle
Dir thut der Küſter, was er thut.
Vereinter Reichthum ferner Lænder
Die ſchwere Pracht der Meſsgewænder
Der Schnörkel an des Ritters Schilde,
Das Flittergold am Mutterbilde
Am Hals die falſche Perlenſchnur.
Meynt dich doch, Jeſus Chriſtus nur!

6.

Pourquoi les murailles & le maître-autel de marbre ſont-ils tapiſſés de verdure, le jour du St. Sacrement? à qui fait-on un chemin de fleurs? Pour qui ces bannières brodées en or? Quand les *Ave Maria* retentiſſent, n'eſt-ce pas pour Toi?

6.

Am marmorgleichen Hochaltare
Wem ziert mit Zweigen ſich die Wand?
Am Leichnamsfeſte, wem zu Ehren
Enttröpfelt Wachs des Sængers Hand?
Wem ſtreut man Blumen auf die Bahnen?
Wem trægt man goldgeſtikte Fahnen?

fort dangereuſes, parceque trop malheureuſement je n'en ſaurois douter. Je n'ai pas

---

les matines, les vêpres, primes & nones ne te ſont-elles pas conſacrées ?

Wenn die *Ave Maria* ſchallen,
Biſt du's nicht, dem ſie wiederhallen ?
Iſt Mette nicht, nicht Veſperzeit,
Nicht Prim und None, dir geweiht !

7.

Ces cloches dans mille clochers, achetées de l'or de villes entières, *ces cloches baptiſées ſolemnellement afin d'écarter le tonnere, ne portent-elles pas ton image fondue dans le même moule* ? N'eſt-ce pas pour Toi que retentit le ſon religieux des cloches qui nous appellent ou au travail, ou à la priere ?

7.

Den Glokken in zehn tauſend Thürmen,
Mit ganzer Stædte Gold erkauft,
Dem Blizſtrahl und den Donnerſtürmen
Zu wehren, feyerlich getauft;
Ward ihnen, da in Glut ſie floſſen,
Dein Bild am Kreuz nicht angegoſſen ?
Gezogen oder ſchwer getreten,
Zur Arbeit rufend und zum beten,
Schallt dir, ſchallt dir nicht überal
Der Glokken Andacht reicher Schall ?

8.

C'eſt ſous ta protection, ô Jéſus-Chriſt que ſe met tout homme qui aime la ſolitude, celui qui croit en Toi, & qui aime la chaſteté & la pauvreté. *Sans toi les ordres de St. Benoit & de St. Bernard n'auroient*

8.

Nach deiner Huld nur Chriſtus ſehnt
Sich jeder Freund der Einſamkeit,
Nur dich glaubt, dich nur meynt und wæhnet
Wer ſich der keuſchen Armuth weiht !
Nicht Benedikts, nicht Bernhards Orden

dit qu'il fut ou catholique, ou jéſuite, ou diſciple ou partiſan des catholiques & des

---

point été fondés! De toi la clôture & le cloître, la tonſure, le bréviaire & le chapelet rendent témoignage. Et pour qui, pour qui, eſt le ſilence du dortoir, ſi ce n'eſt pour ta gloire?

Wær ohne dich geſtiftet worden!
Von dir zeugt Gotts-Haus, Klaus und Kloſter
Tonſur, Brevier und Paternoſter,
Und wem, wem ſteht, als dir zum Ruhm
Im Kloſter-Gang Silentium?

9.

O volupté, Jéſus-Chriſt! pour ton diſciple, même là où la ſimplicité manque & fuit, *de voir les marques de ton doigt, là où l'oeil du monde ne les voit pas!* o joie ineffable des ames qui te ſont devouées de voir dans toutes les grottes, ſur chaque rocher, *à chaque crucifix planté ſur les collines & ſur les grands chemins, de voir* ton ſceau (quelque uſé que ſoit le Sceau) *& celui de ton Amour.*

9.

O Wolluſt, Chriſtus, deines Jüngers,
Auch da, wo Einfalt fehlt und flieht,
Zu ſehen Spuren deines Fingers
Da wo kein Aug der Welt ſie ſieht!
O Wonne dir ergebener Seelen,
Auf jedem Fels, in allen Höhlen
In jedem Kruecifix der Hügel,
In jedem an der Straſſe, Siegel
(Wie abgenuzt das Siegel ſey)
Zu ſehn von dir und deiner Treu.

10.

Qui ne ſe réjouira pas des honneurs dont tu es le but & l'ame? Qui ne verſera pas des larmes en entendant dire "Sois „loué Jéſus-Chriſt!" *O l'hypocrite, qui connait le nom de Jéſus-Chriſt & ne repond pas avec joye: amen; qui, la charité*

10.

Wer freuet ſich nicht jeder Ehre
Von der du Ziel und Seele biſt!
Wem regt beym Gruſs ſich nicht die Zæhre:
„Gelobet ſeyſt du, Jeſus Chriſt!"
O Heuchler der, der *Chriſti* Name
Sonſt nenn't, und nicht ein frohes *Amen*

jéſuites, parceque cela m'a paru problématique, & que je ne connois point de raiſon de prononcer dans les choſes problématiques, où il faut douter tant que l'on ignore. Je laiſſe donc la ſolution de ce fait extraordinaire aux allemands qui s'en occupent, (d) & je pourſuis la liſte des imputations gratuites que me fait le défenſeur de M. Lavater.

Comment, s'il connoiſſoit par lui même l'écrit qu'il cenſure, auroit-il dit que j'ai cité l'autorité de M. Meiners au ſujet du jéſuitis-

---

fraternelle dans les yeux, ne dit pas avec un raviſſement intérieur : Iéſus ſoit béni dans l'éternité ! dans l'éternité !

Antwortet, nicht mit Bruder-Blikken
Nickt ſagt mit innigem Entzükken
„In Ewigkeit, in Ewigkeit
„Sey Jeſus Chriſtus benedeit!"

d) Je me perſuade qu'il ne faudroit pas pour le conſtater beaucoup d'ouvrages ſemblables à celui qu'on vient de publier ſous le titre de *nouvelle edition de trois poëmes d'éloge ſur le culte catholique, & ſur la piété monachale par M. Gaſpar Lavater* avec des obſervations de deux proteſtants, ou Johann Gaſpar Lavaters drey Lobgedichte auf den katholiſchen Gottesdienſt, und auf die Kloſterandachten. — Leipzig, bey Paul Gotthelf Kummer 1787.

me de ſon heros? (p. 12). Je me ſuis ſervi au contraire de ces mots incertains: ICI M. MEINERS FAIT ALLUSION ET SEMBLE ADHÉRER À UNE OPINION &c.

Comment, en eſſayant de juſtifier M. Lavater de l'anecdote du *Miraculatorium*, ou ſanctuaire des Miracles d'une ſervante du Canton de Lucerne, ſon apologiſte parle-t-il, comme *ne les connoiſſant pas*, DE TOUTES LES AUTRES PETITES ANECDOTES DE PAYSANS *& de payſannes prophétiques que* J'AI EU LA PATIENCE D'ALLÉGUER (p. 11)? S'il m'a lû, il ſait que je n'ai parlé que du ſeul St. Martin dont il ſe garde bien de nier les liaiſons avec M. Lavater.

Comment un homme de bonne foi m'accuſeroit-il, ſi ma lettre étoit ſous ſes yeux, d'avoir défiguré tous les paſſages de M. Lavater que j'ai traduits, & ne citeroit-il pas une ſeule de mes ignorances, ou de mes infidélités? La choſe étoit aſſez preſſante cependant; car j'oſe défier tout homme de

ſens de ne pas prononcer comme moi ſur la raiſon de celui auquel il faut imputer les opinions, les diſcours & les fragmens, que j'ai pris la peine d'extraire du texte de M. Lavater. On ne ſauroit donc trop ſe hâter de prouver que je l'ai cité infidélement, ou mal interprété. Cependant ſon défenſeur ne m'attaque dans tout le cours de ſa critique que ſur la ſignification du mot *genieſsbar* & ſans doute je ſerois excuſable d'avoir mal traduit un terme nouveau, vague & de mauvais goût; mais ce tort, je ne l'ai pas, &, puiſqu'il le faut, je montrerai à mes adverſaires que j'étudie peut-être mieux leur langue qu'eux-mêmes, quand j'en ai beſoin.

M. Lavater dit en parlant de la révélation: *Gott muſs den Menſchen bey dieſer Vereinigung ſo erkennbar, ſo ſpürbar, ſo genieſsbar ſeyn, als es immer ein ſichtbarer Menſch ſeyn kann.*

Et j'ai traduit: *le but de toute révélation eſt de s'unir avec Dieu d'une manière ſen-*

fuelle, comme on le peut avec un homme visible.

Le défenſeur de M. Lavater prétend que „cela préſente en françois un ſens équivo„que & indécent qui ne ſe trouve pas dans „l'original. Le méſentendu, ajoute-t-il, „eſt principalement dans le mot *genieſsbar* „qui n'a pas la ſignification que vous lui „attribuez (p. 4).

S'il en étoit ainſi, ſans doute le défenſeur de M. Lavater auroit dû pour me convaincre & détromper pleinement le lecteur, ſubſtituer une traduction exacte à celle qu'il taxoit d'infidélité; mais il ne l'a pas fait, & je ſoutiens moi, qu'en traduiſant le mot *genieſsbar* par celui de *ſenſuel*, je l'ai entendu dans ſon acception la plus ſupportable, la plus décente, la plus exacte, & voici comment je le prouve.

Dans toutes les langues, & ſurtout dans celles qui ne ſont point encore fixées, où preſque tous les mots, ayant été employés

dans les acceptions les plus diverſes par des écrivains célèbres, il exiſte un grand nombre d'autorités pour & contre toutes les ſignifications qu'on peut leur donner; je connois cinq manières de déterminer la vraie valeur d'un mot vague:

L'uſage le plus vulgairement reçu & conſtaté par les dictionnaires.

L'étimologie & la comparaiſon du mot incertain.

Le ſens naturel que doit lui donner la phraſe où il eſt encadré.

L'exemple des écrivains les plus eſtimés.

Enfin la doctrine de l'auteur qui s'en eſt ſervi dans l'occaſion où il s'agit de l'interpréter. — J'aurai difficilement tort, ſi ces cinq examens me donnent raiſon.

J'ouvre le Dictionnaire d'Adelung, cet oracle de la langue allemande, & je trouve: *genuſs* JOUISSANCE *genieſſen* JOUIR &c. &c.

PRENDRE DE LA NOURRITURE &c. *genieſs-bar*, *adj.* CE DONT ON PEUT JOUIR . . . il me ſemble que tout cela eſt aſſez SENSUEL. On ſait qu'en Allemand la ſyllabe *bar* équivaut préciſément à la fin d'un mot à notre terminaiſon françoiſe *able*. Si je me ſuſſe attaché plus ſtrictement à l'étimologie, j'aurois donc pû très bien traduire *genieſsbar* par un mot plus bizarre encore que *ſenſuel*, MANGEABLE, par exemple, eut été irréprochable; car *genieſſen* dans l'allemand le plus pur ſignifie MANGER — voilà tout à la fois pour l'uſage vulgaire, les dictionnaires, l'étimologie & la compoſition du mot.

Conſulterons-nous maintenant la phraſe pour éclaircir le mot *genieſsbar?* je prie que l'on m'indique *une manière de s'unir à Dieu* COMME À UN HOMME VISIBLE, ou ſi l'on veut, *un entretien phyſico-moral* avec Dieu, (car telle eſt la traduction littérale de ces mots *moraliſche ſinnliche Unterhal-*

tung, (e) qui précédent la définition que M. Lavater donne de la révélation). Je prie, que l'on m'indique *une union ou un entretien* de ce genre qui ne ſoit pas ſenſuel, ou phyſiquement ſenſible; & je promets d'accepter l'épithête que l'on voudra ſubſtituer à celle que j'ai cru l'équivalent le plus décent de *genieſsbar*.

Chercherons-nous des autorités? . . . eh! dans quel livre allemand me défierez vous, Monſeigneur (f) d'en trouver pour & contre? . . . . convenez de bonne foi que la langue allemande n'eſt point fixée, qu'elle le ſera difficilement auſſi longtemps

(e) Eine eigentliche moraliſche ſinnliche Unterhaltung mit der Gottheit iſt das eigenthümliche der Religion, und die Abſicht Gottes bey allen ſeinen Offenbarungen.

(f) Il eſt de notoriété publique en Allemangne que la lettre à laquelle je réponds ici, eſt du Landgrave de Heſſe-Hombourg, & je ne puis que trouver dans ce fait extraordinaire une raiſon plus grave de redouter les faſcinations de M. Lavater, puisqu'elles s'étendant juſqu'à un Prince ſi éclairé & ſi reſpectable dans ſon métier de ſouverain.

que chaque écrivain, &, à ſon exemple, chaque lecteur, ſe permettra d'adopter ou d'introduire arbitrairement les mêmes mots dans des ſens infiniment variés, pour ne pas dire parfaitement diſparates; que l'on ne craindra pas, que l'on ſe piquera même d'aſſocier à l'expreſſion la plus élevée l'expreſſion la plus triviale; que l'on croira fermement enrichir la langue en s'efforçant de peindre la choſe la plus ſublime par la comparaiſon la plus baſſe; en ramaſſant de toutes parts des mots ſinguliers, des phraſes de tous les ſtyles, des locutions proverbiales de tous les pays, entaſſés indiſtinctement, dans des écrits de tout genre, ce qui doit produire & produit en effet une bigarure ſi barbare que le fond des choſes en eſt ſouvent altéré, & toujours rendu douteux. Je ne prétends pas que cette bigarrure ſoit la maniere de vos grands écrivains. Eh! comment cette miſérable richeſſe d'expreſſions vagues, néologiques, pléonasmatiques auroit-elle favoriſé

la naiſſance de vos bons ouvrages? les Métaphores outrées, les hyperboles ridicules, les mots emphatiques ne ſont pas moins ennemis de l'éloquence, que les abbréviations arbitraires, le jargon du peuple, les termes nouveaux & non-néceſſaires le ſont de la préciſion, de l'énergie, du naturel. C'eſt probablement dans la vogue ridicule de cette manière, tantôt triviale & tantôt bourſoufflée, qu'il faut chercher les véritables cauſes de la longue enfance de votre théatre & de la lenteur de vos progrès, malgré le nombre abondant de beaux génies qui ont illuſtré votre nation; & puisque le mauvais goût, les obſcurités, les longueurs, les ambages & la confuſion inextricable qui en réſultent ne peuvent que nuire à l'art, ceux qui le perfectionnent ſont exempts de ces défauts ſans doute.

Peutêtre cependant ne ſeroit-il point inutile d'examiner ſi de même qu'en méchanique, nulle force ne peut agir ſans un point d'appui,

d'appui, de même en fait de beaux arts, il eſt poſſible de faire de grands pas ſans un point de départ fixe, un régulateur déterminé qui guide les voyageurs hazardeux engagés dans l'immenſe domaine de l'imagination; s'il n'eſt pas infiniment difficile que vous ayez un goût pur, un idiôme uniforme, une parfaite concordance d'expreſſions, une langue philoſophique de quelque genre qu'on veuille la ſuppoſer, auſſi longtemps que vous ſerez diviſés en contrées, en provinces, en cantons; ſi cela, dis-je, n'eſt pas auſſi difficile qu'il le ſeroit par exemple que notre langue eut acquis le dégré de maturité qu'apparemment vous ne lui diſputerez pas, ſi nos beaux eſprits écrivoient chacun dans le dialecte de ſa province, l'un en françois gaſcon, l'autre en françois Alſacien, un troiſième en franc-comtois, celui-ci en Languedocien, celui-là en bas breton. . . .

Je réſerve pour un autre temps cet examen, & je ne vous demanderai pas même, ſi les Allemands entendent parfaitement ceux de leurs livres qu'ils peuvent taxer les étrangers ſtudieux de ne pas comprendre quand ils l'entreprennent ſérieuſement. Je ne vous demanderai pas pourquoi M. Lavater par exemple ſe plaint que tous les hommes de lettres allemands qui ne ſont pas ſes partiſans (& vous ſavez combien le nombre en eſt grand) ne l'entendent point, ſi ſon ſtyle, ou ſon idiôme ou peutêtre tous deux ne ſont pas ſurchargés d'amphibologies, d'équivoques, d'obſcurités ; ou pour citer un exemple tout autrement impoſant & reſpectable, pourquoi, ſi votre langue n'eſt pas en général entachée de ces défauts, votre Haller, qui d'ailleurs avoit tant de génie, s'eſt rendu quelquefois inintelligible dans pluſieurs de ſes ouvrages (g) pour tout autre pays que la ſuiſſe ? . . .

(g) Ses Schweizeriſche Cedichte par exemple.

Encore une fois, j'admets que vos grands écrivains ont franchi tous ces écueils; & c'eſt pour cela que j'aurois pu diſputer à votre Lavater d'être un bon écrivain, prouver qu'il ne l'eſt pas par la nature des reproches que vous-mêmes lui faites, & ſoutenir que ſa manière vraiment apocalyptique en entraînant un aſſez grand nombre d'imitateurs a fait tort à votre littérature & peut-être par contrecoup à vos progrès dans toutes les connoiſſances humaines, même dans les ſciences exactes & naturelles, dont l'expoſition & les développemens doivent être devenus plus difficiles, graces aux libertés miſes à la mode par M. Lavater. Car enfin la langue eſt le truchement des idées, & ſi l'on a un grand nombre de manières abſtraites d'entendre tel mot, telle phraſe, tels livres, on eſt bien près du chemin qui mène à ne les plus entendre du tout.

Mais qu'ai-je beſoin de toutes ces diſcuſſions? Je ne prétendis jamais juger M. La-

vater en ſa qualité d'écrivain; j'ai dénoncé ſeulement quelques unes de ſes manies les plus extraordinaires; or l'abus des comparaiſons puiſées dans le monde phyſique avec les objets purement intellectuels, cet abus continuel & vraiment inſenſé qui caractériſe ſa manière, appartient inconteſtablement à *l'extravagance* (en vérité je ne ſaurois adoucir ce mot qui vous a tant choqué) oui à l'extravagance de ce grand homme, & je me ſerois trompé dans l'interprétation du mot *genieſsbar*, que ce ſeroit inconteſtablement ſa faute. Il me ſemble qu'il faut avoir renoncé au bon ſens, ou à la bonne foi pour nier que l'écrivain, qui ſe ſert des mots *genieſsbar* & *ſpürbar* en parlant de Dieu, s'exprime tout au moins en termes qui choquent la convenance & la raiſon. Car enfin ſi l'on ne peut s'unir à Dieu qu'au ſens moral pourquoi parler d'amalgamer (*Vereinigung*), de palper (*ſpürbar*) (h), de jouir

(h) Quelque grammairien allemand me dira peut-

(*genieſsbar*) on cherche à s'élever juſqu'à la raiſon ſublime des choſes, on adore Dieu,

être que dans mes propres principes pour l'interprétation des mots douteux, *ſpürbar* ne ſignifie pas *palpable*, mais *flairable*; puisque *Spur* veut dire *piſte*, & *ſpüren ſuivre la piſte, ſentir par l'odorat.* Mais ſans demander ſi Dieu eſt plus *flairable* que *palpable*, je répondrai que *ſpüren* & par conſéquent *ſpürbar* ont été pris dans tant d'acceptions diverſes, qu'ils en ſont devenus des mots génériques qu'on ne peut traduire que par des mots génériques; que d'ailleurs l'équivalent littéral de *flairer* eſt *wittern*; qu'à la vérité on confond en allemand les mots de *piſte* & de *trace* (l'un & l'autre *Spur*) quoiqu'à tort, puisque on a le mot *Gleis* pour celui de trace, & celui de *Spur* pour celui de piſte, & qu'ainſi *ſpürbar* eſt également propre à exprimer tout ce qui peut être ſuivi à la piſte, ſoit par les yeux, ſoit en flairant; mais que cela même prouve combien *ſpüren* eſt loin d'indiquer une nuance déterminée; qu'en effet il ſe dit auſſi pour *fühlen* qui ſignifie inconteſtablement *ſentir, éprouver, avoir ſenſation, ou ſentiment de quoi que ce ſoit*, & qu'ainſi dans une phraſe où M. Lavater donne ſi clairement au mot *ſpürbar* une acception phyſique, laquelle paroit en général le ſens dominant de cet illuſtre Théologien, j'ai pu le traduire par *palpable*, ne fut-ce que pour choiſir l'équivalent le moins ridicule & parceque le tact étant proprement le ſens qui reçoit l'impreſſion des objets, il comprend philoſophiquement parlant la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat. C'eſt ſans doute un tort de la langue que l'on puiſſe dire également,

on veut obéir à ſes décrets, lui plaire, le ſervir, (vous voyez que j'embraſſe toutes les opinions); mais on ne *s'amalgame* pas avec lui, on ne le *palpe* pas, on n'en *jouit* pas (car ce mot *jouir* joint aux précédens, peut il avoir une acception purement abſtraite?) Ces aſſociations d'idées ſont indécentes, dé-

---

Gott ſpüren, *einen Haaſen ſpüren*, *Schmerzen ſpüren*, *Luſt ſpüren*, *Wind*, *Wärme*, *Kälte ſpüren*, *ſeinen Nebenmenſchen ſpüren* &c. &c. & qu'ainſi le même mot exprimant également le tact moral & phyſique, on *ſente* Dieu, on *ſente* un lievre, on *ſente* ſon voiſin, on *ſente* la douleur & le plaiſir, le vent, la chaleur, le froid, les parfums, les coups &c. &c. mais c'eſt préciſément parceque ce défaut, commun à toutes les langues, de donner une prodigieuſe latitude aux mots génériques embrouille toutes les idées, & complique juſqu'au galimathias tant d'abſtractions, que l'éternelle comparaiſon des choſes connues à celles qui ne le ſont pas, & l'aſſociation d'idées qui ne ſe reſſemblent que par leur obſcurité, multiplient déjà juſqu'à l'excès; c'eſt à cauſe de cela même, dis-je, que les bons écrivains évitent autant qu'il eſt poſſible cette confuſion d'expreſſions. M. Lavater la recherche au contraire, ſi cependant le tort n'eſt pas à ſes amis qui pour le diſculper d'être un écrivain de mauvais goût & même dépourvu de ſens, ſuppoſent toujours qu'il a pris au figuré, les mots que le plus naïvement du monde il entend peut-être au naturel.

raiſonnables, abſurdes; & lorsqu'elles ſervent de baſe à la théorie religieuſe & philoſophique d'un infatigable auteur, lorsqu'elles ſervent de texte à ſes incohérentes & volumineuſes rêveries (je ne vous diſpute rien ſur le nombre des tomes que me préſerve le ciel d'avoir tous lus ; (i) il me ſuffit que M. Meuſel dans ſon allemagne ſavante ait compulſé quatre vingt titres de M. Lavater); lorsqu'il dit en toutes lettres que le Dieu des philoſophes n'eſt pas le ſien, qu'il lui en faut un qui ſoit *genieſsbar*, *ſpürbar* &c. &c. on a raiſon de ſoutenir que cet homme extravague ; oui certes on a raiſon ; car prenez bien garde que vous même, Monſeigneur, ne pouvez l'excuſer de ces incongruités de ſtyle (je deviens pédant pour ménager votre héros) qu'en avouant

(i) „Au moins vous vous trompez déja ſur leur „nombre vous lui endoſſez 80. volumes, „malgré toutes les peines que je me ſuis données, „je n'en trouve malheureuſement que 30. c'eſt „la moitié moins de ce que Voltaire a écrit (p. 1).

qu'il eſt tellement englué de myſticité, qu'il ne peut s'en détacher, & qu'il ſe réſigne plutôt à n'écrire que du galimathias de viſionnaire.

Encore une fois, j'ai bien traduit le mot *genieſsbar*: le ſens de la phraſe, l'étimologie, les autorités, le démontrent; mais j'en atteſte ſurtout le corps entier de la doctrine de M. Lavater; il fait toujours dans ſes ouvrages quelque alluſion obſcurément énoncée à J. C. qui étoit ſelon lui intimément compoſé d'une combinaiſon de ſubſtance humaine & divine. M. Lavater trouve cet amalgame clairement indiqué dans la bible & ſi délicieux, que je ne crois pas lui faire tort en ſuppoſant que ſon plus vif déſir eſt d'incorporer en ſa perſonne quelque parcelle d'amalgame divin à la manière de Jéſus. Pourquoi, ou plutôt comment cette rêverie devenue chez M. Lavater une penſée tellement habituelle qu'elle ſe manifeſte dans tout ce qu'il fait & tout ce qu'il écrit, ne lui

permettroit-elle, ne lui ordonneroit-elle pas de donner au mot *genieſsbar* une acception au moins auſſi phyſique que morale? pourquoi ſes éjaculations vers le fils de Dieu, ne ſeroient-elles pas des jouiſſances dans toute la force du mot? Avec la croyance aux miracles journaliers qu'affiche littéralement M. Lavater, doit-on, peut-on défier ſon imagination, ſon eſprit, ſon corps même? en un mot ai-je du prendre au figuré ce qui n'eſt intelligible qu'au naturel? Hélas! il y a longtems que j'ai renoncé à entendre cette diſtinction ſi fameuſe parmi les Théologiens des choſes *contre la raiſon* & de celles *au-deſſus de la raiſon.* Tout ce qui n'eſt pas *dans* la raiſon, eſt pour moi *hors* de la raiſon; au deſſus, au deſſous, à côté, peu m'importe; je ne veux pas être hors de la raiſon, & voilà pourquoi je lis rarement M. Lavater; voilà auſſi pourquoi, lorſque je le lis ou traduis, c'eſt dans le ſens naturel, afin de m'aſſurer du moins que ſon texte eſt vide de

ſens, après quoi je l'abandonne à l'idolatrie de ſes adorateurs. Pour me faire reconnoître que je l'ai défiguré ce texte par excellence, il faut me le démontrer, & c'eſt-ce que vous n'avez pas même entrepris, Monſeigneur.

„Mais puiſque l'Allemand n'eſt pas votre langue maternelle, vous n'êtes pas juge compétent des ouvrages de M. Lavater" (pp. 1 & 15). Pourquoi donc cela quand je ne prétends point le juger dans ſa qualité d'écrivain ? Le fond des choſes n'eſt-il pas de mon reſſort ? Je me ſuis abſtenu de porter plus loin mes regards & je ne vois pas qu'on ait droit de me demander compte de mon érudition grammaticale allemande, lorſque je cite fidélement & que je traduis avec exactitude; car je n'ai pas l'obligation de bien ſavoir l'Allemand ; mais j'ai celle de bien connoître le livre & la choſe dont je parle. Et de bonne foi quand le mot *genieſsbar* pourroit être entendu dans un autre ſens que

celui où je l'ai pris, ne reſteroit-il pas encore aſſez des extravagances non diſputées que j'ai recueillies dans ma lettre pour faire la réputation de l'illuſtre Lavater, déja *célébre & eſtimé dans ſa patrie*, dit ſon défenſeur, *lorſque je ſortois à peine de l'enfance ?* (p. 15.) . . . Ceci me fait croire que les prophéties ont annoncé M. Lavater; en effet s'il n'a que quarante deux ans; comme on me l'aſſure, à peine ai-je ſix ans de moins que lui; & malheureuſement fort peu d'hommes ont écrit plus jeunes que moi, & moiſſonné plutôt les fruits empoiſſonnés de la célébrité.

Quoiqu'il en ſoit & laiſſant à leur place le Ponce Pilate de M. Lavater, la déſorganiſation de ſa femme, ſes miracles, ſes talens, ſes écrits philoſophiques, *qui n'ont*, dit ſon apologiſte *qu'un ſel propre à la ſeule langue Allemande* (p. 4.), *ſa bonhommie* qui le porte à nommer les ſouverains en leur écrivant

Mein lieber (k) (mon cher) mais qui ne l'empêche pas tantôt de placer dans un ouvrage ſur les phyſionomies le profil de Joſeph II. entre Céſar & Marc-Aurèle, ſi j'ai bonne mémoire; tantôt de trouver dans une botte l'indication du génie de Frédéric II. &c. &c. &c. tant le *bon homme* dédaigne les artifices des courtiſans; laiſſant ces anecdotes & tant d'autres qui montreroient ſous un jour nouveau l'objet d'un ſi fervent enthouſiasme; je prends acte de l'aveu de mon adverſaire qui convient que M. Lavater *eſt trop obſcur, trop myſtique, trop enthouſiaſte* (ne diroit-on pas qu'il eſt permis d'être un peu tout cela); qu'il a *quelques opinions fauſſes* (p. 4.) & je crois que c'en eſt aſſez pour me ſauver du prétendu *ridicule* dont on me menace au nom des beaux eſprits allemands, (p. 15.) Ils ont, au reſte, en aſſez grand nombre, bien voulu me raſſurer pleinement

(k) „Malheur au Prince auquel cette expreſſion „de bonhommie déplait. p. 7."

& depuis longtemps à cet égard. Des journaliſtes très diſtingués en allemagne, avec lesquels je n'eus jamais le plus léger rapport (je défie qu'on en cite un en Europe auquel j'aye en aucun temps envoyé un ſeul de mes écrits) les journaliſtes de Göttingue ont parlé de moi préciſément à propos de M. Lavater comme de *l'un des étrangers* (je traduis infidélement par pudeur) *qui paroit connoître le mieux la littérature allemande.* À la verité je ne mérite pas plus cet éloge que le reproche contraire, & je le rapporte uniquement pour prouver que les amis de M. Lavater ſont les ſeuls à m'accuſer de traduire infidélement.

Voilà le peu de lignes que je conſacrerai jamais à cette pitoyable controverſe. Le temps s'envole, la vie eſt courte, il ne faut pas la conſumer en de vaines clameurs. Eh! quel dégoutant ergotage que des diſputes grammaticales ſur un jargon ſouvent barbare (je parle du ſtyle de M. Lavater), ou ſur

l'extravagante théorie des visionnaires ? quelle perte de temps pour celui qui a le courage & peut-être la force de concourir à l'instruction publique ? Quel intérêt peut prendre à Lavater démasqué l'écrivain incessament occupé de travaux utiles, & qui dans le moment même où il s'abaisse à écrire cette préface, afin que l'on sache une fois que s'il s'abstient désormais de répondre aux enthousiastes de l'apôtre des visions, le dédain seul lui imposera silence, aspire à rapprocher une partie considérable du genre humain d'un état moins infortuné qui la rende plus utile à ses semblables ?

Puissent-ils ne combattre jamais leurs ennemis qu'avec de telles armes ceux que la nature a doués des talens qui dirigent ou dominent les opinions humaines ! ah ! s'ils se dévouoient loyalement au noble métier d'être UTILES ! s'ils avoient le courage de prendre pour devise, AMIS JUSQU'À LA VÉRITÉ, si leur indomptable amour propre

pouvoit compoſer avec lui-même, & ſacrifier la gloriole à la dignité! ſi, aulieu de s'avilir, de s'entredéchirer, de détruire réciproquement leur influence, ils réuniſſoient leurs efforts & leurs travaux pour terraſſer l'ambitieux qui uſurpe, l'impoſteur qui égare, le méchant qui intrigue, le lâche qui ſe vend; ſi mépriſant le vil métier de gladiateurs littéraires, ils ſe croiſoient en véritables freres d'armes contre les préjugés, le menſonge, le charlatanisme, la ſuperſtition, la tyrannie de quelque genre qu'elle ſoit, en moins d'un ſiécle, la face de la terre ſeroit changée.

Décevante illuſion! âge d'or de la raiſon humaine! ne ſerez vous donc jamais que le rêve des gens de bien? . . . mais qu'importe? Pourquoi n'oſeroit-on pas pour ſoi-même ce que l'on conſeille inutilement aux autres? Le bien que chaque individu peut faire, eſt-il donc ſans prix parcequ'une confédération d'hommes en feroit mille fois davantage? . . . ames ſenſibles! ames ar-

dentes ! que l'indignation du mal porte à l'exagérer, &, ce qui eſt mille fois plus funeſte, à regarder comme impoſſible & chimérique un meilleur ordre de choſes, gardez-vous de cet écueil où vont ſe briſer l'énergie des ames fortes, le courage de la bienfaiſance, l'amour de la vertu ; ne calomniez pas la nature humaine, n'en déſeſpérez pas . . . Eh ! ſi l'on ſe laiſſoit aller à la commotion violente que la ſeule approche d'un homme de bien fait jaillir du ſein de la corruption, où conduiroit la moroſité qu'épaiſſit chaque jour & teint du noir le plus ſombre, le ſpectacle des choſes humaines ? . . à haïr tout ce qu'il y a d'excellent ſur la terre : la BEAUTÉ qui raſſéréne les climats de fer & fléchit les coeurs de tigre, mais ſur les traces de la quelle l'enfer vomit ſes ſerpens : LA BONTÉ douce, facile, indulgente, généreuſe, propice, mais qui fait naître les ingrats : L'AMITIÉ qui conſole la douleur, adoucit l'infortune, prodigue des

plaiſirs

plaiſirs purs ; l'amitié que la bienfaiſance du ciel inventa pour nous faire ſupporter & chérir la vie; mais dont le méchant dérobe le maſque pour mieux affiler le ſtilet de la perfidie: LE GÉNIE près duquel veilla toujours l'impudente calomnie & l'envie implacable: LA LIBERTÉ cette ame de l'ame cette divinité de tout ce que la nature fit paroître de grand ſur la terre ; mais qui tient ſans ceſſe le poignard levé ſur ſon propre coeur. . . .

Maudirons, nous ces dons du ciel, parceque la main des hommes peut les empoiſonner? oh! non : ne donnons-pas ainſi priſe ſur nos ſentimens à tout ce qui nous entoure; perfectionnons notre raiſon; affermiſſons notre volonté; aggrandiſſons notre ame; croyons que ſi l'on excepte les accidens ſuites inévitables de l'ordre général, il n'y a de mal ſur la terre que parcequ'il y a des erreurs; que le jour où les lumiéres & la morale avec elles, pénétreront dans les di-

verſes claſſes de la ſociété, les ames foibles auront du courage par prudence, les ambitieux des moeurs par intérêt, les puiſſans de la modération par prévoyance, les riches de la bienfaiſance par calcul; & qu'ainſi l'inſtruction diminuera tôt ou tard, mais infailliblement, les maux de l'eſpece humaine juſqu'à rendre ſa condition la plus douce dont ſoient ſuſceptibles des êtres périſſables.

SUR

MOSES MENDELSSOHN,

SUR LA

RÉFORME POLITIQUE DES JUIFS,

ET EN PARTICULIER,

sur la révolution tentée en leur faveur (en 1753) dans la grande Bretagne.

Un homme jetté par la nature au sein d'une horde avilie, né sans aucune espéce de fortune, avec un tempérament foible & même infirme, un caractere timide, une douceur peut-être excessive, enchaîné toute sa vie dans une profession presque méchanique, s'est élevé au rang des plus grands écrivains que ce siècle ait vu naître en Allemagne. L'un des premiers, si ce n'est le premier, il a donné à une langue, qui n'étoit pas même la sienne, de la clarté, du nombre, de la grace, de l'énergie. Les Allemands lui ont décerné le titre de Platon moderne; on lui destine un monument public dans la patrie que ses succès au défaut des loix lui ont conquise. Plus remarquable encore par

ſes vertus que par ſes talens, il a influé ſur ſa nation & peut-être à un certain point ſur le pays où le ſort l'avoit fixé par l'aſcendant d'une raiſon profonde, & d'une conduite ſi pure que le bigotisme & la calomnie ne l'ont pas même ternie . . . cet homme, ce philoſophe Juif mérite quelque curioſité.

Je voudrois faire connoître Moſes Mendelsſohn à la France mieux qu'il ne peut l'être par la traduction de ſon Phédon, l'un de ſes beaux ouvrages ſans doute (a), mais où l'on ne ſauroit deviner tout ce qu'a valu cet écrivain, vraiment extraordinaire, ſi l'on conſidére la ſituation dans laquelle il a mûri ſes talens & montré des vertus; je voudrois parler du bien qu'il a fait à ſa nation; je voudrois ſurtout occuper à ſon occaſion ceux dont le ſentiment & la penſée ne ſont étrangers à rien de ce qui touche l'eſpece humaine, du préjugé qui nous fait excuſer l'inique abus de la force ſociale envers les juifs, en nous les repréſentant comme incapables d'être jamais ni moralement eſtimables, ni politiquement utiles.

(a) Il exiſte deux traductions françoiſes du Phédon de Mendelsſohn; celle de M. Junker & celle de M. Burja. J'en connois auſſi des traductions Angloiſes, Hollandoiſes, Italiennes &c.

NOTICE SUR MOSES MENDELSSOHN ET SES OUVRAGES.

Moſes Mendelsſohn naquit en 1729 (b) à Deſſau où ſon père avoit été Maître-d'école. Ainſi ſa premiere enfance ne fut pas totalement étrangère à l'étude. Mais quelles études que celles d'un juif indigent! l'érudition, la langue Hébraique paroiſſoient devoir être le dernier terme de ſon ambition, & Mendelsſohn en effet ne fut occupé dans ſa jeuneſſe & dans le peu de momens qu'il arracha aux ſoins de ſa ſubſiſtance que des ouvrages du fameux Maimonides réformateur de la religion & de la philoſophie des Hébreux. Son application exceſſive & précoce lui donna une maladie de nerfs qui, dés l'age de dix ans, menaça ſes jours; & telle fut la ſource des infirmités dont ſa vie fut tourmentée.

Cependant ſon pere n'ayant pas même de quoi le faire ſubſiſter, Mendelsſohn gagna Berlin en 1742. il y vécut ignoré pendant pluſieurs années dans le plus grand beſoin, manquant ſouvent du néceſſaire, mais oubliant des privations ſi grandes & ſi prolongées auſſitôt qu'il rencontroit quelque occa-

(b) Mendelsſohn eſt mort le 4. janvier 1786. à Berlin.

ſion de s'inſtruire. Un juif bienfaiſant le recueillit enfin & l'admit à ſa table. Le Rabbin Fränkel, qui avoit autrefois exercé ſon miniſtere à Deſſau, lui accorda dans le même temps quelques ſoins, lui fit tranſcrire ſes manuscrits, & lui donna occaſion d'étudier avec le Talmud les ouvrages de Théologie, de jurisprudence, de philoſophie ſcholaſtique des juifs . . . c'eſt de ce bourbier que l'auteur du Phédon s'eſt élevé juſqu'à la philoſophie la plus ſaine.

A la vérité, il rencontra dans l'émulation & dans les douceurs de l'amitié un encouragement qui ne lui fut pas inutile. Le hazard lui avoit procuré la connoiſſance d'un homme qui ſe trouvoit dans une ſituation toute pareille: contrariétés ſemblables de la nature & du ſort, pauvreté voiſine de la miſére, mêmes obſtacles, mêmes goûts; & l'on peut dire même paſſion dominante, puiſque l'unique conſolation des adverſités de la vie conſiſtoit pour eux dans la recherche & l'examen des grandes vérités dont la découverte eſt peut-être la jouiſſance la plus pure que la perfectibilité de l'homme lui ait préparée.

Ce compagnon d'infortune & d'études étoit un autre juif appellé Israel Moyse, natif d'une petite ville de Pologne nommée Hari Zamoſs, ſituée entre Cracovie & Lemberg dans le territoire qui forme la province qu'on nomme aujourd'hui Galicie. Cet Iſräal Moyſe, maître d'école à Berlin & l'un des

hommes remarquables de ſa nation, avoit l'honnorable malheur d'etre tourmenté par les Rabbins pour ſa manière de penſer libre, fiere, & dégagée de préjugés. Chaſſé pluſieurs fois de ſa communion, obligé d'errer en Pologne ſans appui, ſans ſecours, dépourvu de toutes reſſources, objet de la haine amere & de la continuelle perſécution des Talmudiſtes orthodoxes, il tomba dans une mélancolie profonde qui a terminé ſes jours par une mort prématurée.

Cet Iſraël ne parloit aucune autre langue que l'Hébraïque qu'il poſſédoit ſupérieurement & dans laquelle il écrivoit, dit-on, avec une élégance admirable, qui probablement a peu de juges; mais il eſt bien extraordinaire qu'aidé de ce ſeul inſtrument & des pitoyables reſſources que lui offroit la littérature de ſa nation, il ſe ſoit familiariſé avec les ſciences & les découvertes modernes. Aſſez Mathématicien pour avoir trouvé par lui-même, diſoit ſon ami, les démonſtrations les plus importantes; phyſicien diſtingué, ſenſible aux beaux arts, & même doué de quelque talent pour la poëſie, il entreprit l'éducation littéraire de Mendelsſohn, lui fit connoître ſa traduction Hébraique d'Euclide, l'initia dans *la ſcience des équations* qui donne tant de juſteſſe à l'eſprit, & développe ſi bien toutes ſes reſſources, en un mot il commença avec lui un vrai cours de philoſophie, & telle fut probablement l'étincelle électrique pour l'eſprit de Moſes.

Un jeune médecin Juif de Prague nommé *Kiſch* frappé de ſes premiers progrès lui conſeille d'apprendre le latin. Mendelsſohn ſi indigent qu'il lui falloit économiſer longtemps ſur ſes beſoins pour ſe procurer une grammaire & un Dictionnaire, entreprit la lecture des anciens & l'étude de la litterature des ſeiſiemes & dix-ſeptiemes ſiécles. Son unique ſecours à cet égard fut l'amitié du médecin Kiſch qui lui donna tous les jours pendant ſix mois conſécutifs des leçons de langue latine un quart d'heure par jour. Mendelsſohn parvint en peu de temps, quoiqu'avec une peine infinie, à lire les ouvrages de Loke en latin. Il cherchoit chaque mot dans le dictionnaire, raſſembloit ainſi les matériaux d'une période, & mettant en œuvre les forces de ſon eſprit pour découvrir tout à la fois le ſens métaphyſique & la conſtruction grammaticale, il devinoit à force de méditation plutôt qu'il ne traduiſoit.

Cet effort prodigieux d'application & de ſagacité n'eſt pas unique, il n'eſt pas même rare parmi ceux d'entre les juifs qui s'adonnent aux ſciences, & la difficulté ſervant en ceci comme en tant d'autres choſes de reſſort & d'élan, ils parviennent à vaincre des obſtacles incroyables. On ne ſauroit s'exagérer les avantages qui naiſſent de ces ſortes de victoires. Ils ſont tels que je trouverois plus raiſonnable de travailler à rendre difficile du moins l'étude des ſciences, que de prétendre à enſeigner tout ſans peine

comme on l'entreprend & ſurtout comme on nous le promet ſi ſouvent. Ceux qui ont une véritable vocation pénétreroient ſeuls dans le ſanctuaire, & la ſociété ne ſeroit pas inondée de la ſtérile richeſſe, ou de la miſère faſtueuſe des demi-ſavans, trop heureux ſans doute de troquer leurs erreurs pour de l'ignorance.

Moſes fit en 1748 la connoiſſance du Docteur *Salomon Gumperz*. C'étoit un jeune juif qui outre la Médecine poſſédoit à fond les Mathématiques, n'étoit point étranger à la philoſophie ſpéculative, & ſavoit pluſieurs langues modernes entre autres le françois & l'Anglois. Il introduiſit Mendelsſohn parmi les jeunes gens les plus ſtudieux du gymnaſe de Joachimsthal, au nombre des quels ſe trouvoit M. de Beauſobre, qui s'eſt fait depuis un nom dans la république des lettres.

C'eſt alors que Mendelsſohn apprit les langues modernes, dont il éprouva tellement l'utilité, que leur étude eſt entrée dans le plan d'éducation qu'il traça pour ſes compatriotes & qu'il a eu le bonheur de voir exécuter en grande partie. Il croyoit que c'étoit mutiler l'eſprit de l'homme que de le priver de la connoiſſance de pluſieurs langues.

En effet, ſi l'on eſt au premier coup-d'œil tenté de croire que la multiplicité des langues eſt un mal, non ſeulement comme une barriere de plus entre les hommes, mais comme une occaſion naturelle & journaliere

de fatiguer les têtes les plus fortes, celles qu'une invitation impérieuſe porte à l'étude, par une foule de mots qui prennent la place des choſes, on s'apperçoit en réflechiſſant que la fatigue n'eſt pas autant à craindre pour l'eſprit humain que la pareſſe & la perte d'un reſſort quelconque qui lui commande le travail. L'étude des langues n'eſt donc pas en elle-même un mal ſans compenſations.

Et ſi cela eſt vrai dans la theſe la plus générale, il eſt beaucoup plus évident encore que la connoiſſance des langues eſt un incomparable avantage, & preſque une indiſpenſable néceſſité dans l'ordre de choſes qui nous condamne à l'impoſſibilité d'univerſaliſer, ſi je puis parler ainſi, un idiome de manière à nous paſſer de tous les autres. J'appuierai ſur cette idée parceque les françois me paroiſſent avoir d'autant plus beſoin d'efforts en ce genre qu'ils s'en ſont crus diſpenſés plus longtemps & qu'ils ont pour cette étude plus de désavantages naturels.

Nous nous ſommes perſuadés, que puiſqu'on parloit partout notre langue, nous n'avions beſoin d'aucune autre; mais outre que dans un pays qui pour le perfectionnement de l'éſpece humaine compte plus à lui ſeul que bien d'autres réunis, je veux dire l'Angleterre, ſi l'on ſait en général parler françois, perſonne n'aime à le parler, de ſorte qu'il faut dans cet idiome renoncer à presque tout épanchement de confiance, à toute

diſcuſſion profonde, à toute bienveillance communicative ; on n'a pas aſſez obſervé que ſi l'on parle partout le françois (ce qui n'eſt vrai que pour la ſeule allemagne, où même l'habitude en diminue tous les jours) chaque nation pourtant écrit dans ſa langue. Préférerons-nous donc les inſtructions ſuperficielles & hâtives de la converſation, aux études réfléchies, aux penſées développées, aux opinions appuyées de preuves, aux ſyſtêmes approfondis que recèlent les livres & les livres ſeuls?

D'un autre côté, il eſt inconteſtable que nous avons de grands désavantages pour l'étude des langues. L'expérience journaliere & conſtante le prouve, & la théorie ſuffiroit pour l'établir. M. de Mauvillon qui dans l'immenſe quantité de ſes études & de ſes travaux a produit des idées & des obſervations auſſi juſtes que neuves, remarque trés bien qu'il exiſte deux grandes familles de langues en Europe, la latine & la tudesque ; que les allemands & les peuples du Nord, proprement dits, ſont initiés dès leur enfance dans toutes les deux, en apprenant le françois ou le latin par un uſage journalier ; qu'ils acquiérent ainſi une grande facilité pour étudier toutes les langues de l'Europe ; & que de cette facilité, à laquelle j'ajouterois, du moins pour quelques nations telles que les Polonois, l'avantage d'avoir lesorganes aſſouplis par les articulations

très difficiles de leurs langues naturelles, réſulte auſſi l'uſage d'en apprendre pluſieurs.

Nous au contraire que l'éducation introduit ſeulement dans une de ces familles, nous rencontrons pour pénétrer dans l'autre des difficultés presque inſurmontables, ſi nous l'entreprenons dans un âge un peu avancé; nous nous rebutons, & la pareſſe jointe au dégoût confirme l'idée préſomptueuſe que celui qui poſſede la langue univerſelle, n'a pas beſoin d'une autre langue. Certainement ce préjugé aggrave pour nous le désavantage qui d'ailleurs doit à cet égard être commun à tous les peuples méridionaux, ſi cependant il ne faut pas compter en faveur des Italiens & des Eſpagnol leur ſenſibilité proſodique, leur aptitude à ſaiſir tous les rythmes, la fineſſe de leur oreille en un mot, qui doit mettre à leur portée plus de nuances. C'eſt par l'ouïe que l'on apprend les langues; cela eſt démontré. Sa perfection peut dont compenſer pour les peuples qui en ſont doués les difficultés tirées de l'inhabitude des organes de la parole à des articulations tout-à-fait étrangeres.

Quoiqu'il en ſoit, auſſi longtemps que nous n'accoûtumerons pas la premiere jeuneſſe à recevoir & à proférer tous les ſons, auſſi longtems que nous croirons que notre langue nous ſuffit, ce qui équivaut à dire que nos livres, nos idées, nos opinions, nos connoiſſances nous ſuffiſent, nous reſterons dans une ſituation extrêmement désavanta-

geuſe relativement aux autres peuples, & cette ſituation s'aggravera tous les jours; car chacun perfectionne ſa langue, chacun envie ou diſpute la ſupériorité de notre littérature ſur beaucoup d'autres, & s'indigne de l'opinion jactantieuſe que nous affichons de cette ſupériorité. D'ailleurs, les littératures cadettes de la nôtre, ſi l'on peut parler ainſi, s'élancent, tandisque la françoiſe eſt tout au moins ſtationnaire; les places ſont priſes chez nous; il en reſte autre part; & les moyens de s'en faire dans des langues non fixées, dans des pays qui ont encore des révolutions à ſubir, ſont plus nombreux & plus faciles. Si nous demeurons tout à fait étrangers aux langues étrangeres, nous reſterons donc infailliblement en arriere ſur les progrès des connoiſſances humaines.

Et qu'on ne me réponde pas que *tous les bons livres ſont traduits;* car je repliquerois nettement: LES BONS LIVRES NE SONT PAS TRADUITS. On eſt encore trop imbu de ce préjugé que les ouvrages de belles-lettres ſont la principale ou presque l'unique partie de la littérature digne d'eſtime; & c'eſt ſurtout dans les pays où il n'eſt pas permis de s'occuper des grands intérêts de l'homme que ce préjugé exerce tout ſon empire. C'eſt-là qu'on fait de ridicules efforts pour transmettre l'admiration ſi juſtement accordée aux premiers poëtes, aux premiers orateurs, aux hommes dont le génie ſavant dans l'art de remuer l'imagination inventa celui de

combiner d'une manière ſéduiſante les langues ce véhicule unique de nos connoiſſances, à tant de pigmées qui ſe traînent ſur les traces des inventeurs à une moindre distance de leur ſiécle que de leur génie, reclamant pour de foibles copies plus ou moins ingénieuſes, pour des Madrigaux, pour des ſtances, pour des chanſons, le rang dû à la poéſie créatrice, qui raſſembla les hommes, forma leur eſprit, ébaucha leurs connoiſſances. J'oſe le dire, c'eſt une dériſion mépriſable qu'une telle proſtitution d'honneurs & d'éloges, & parmi les travaux de l'eſprit humain, ſi l'art des vers eſt encore un des plus difficiles, ce que je ne prétends ni nier, ni accorder, il eſt aſſurément un des moins utiles, ſurtout là où il n'eſt pas permis de tout obſerver, de tout peindre, de tout critiquer, de tout mettre en ſcène. Encore s'il faut dans de tels pays laiſſer le trait du ridicule au poëte, ce n'eſt que pour ſeconder le philoſophe qui peut & doit y tenir le ſceptre de l'opinion.

Qu'on ne croye donc pas connoître les littératures étrangeres par les traductions de leurs comédies, de leurs idilles, de leurs poëſies. l'Allemagne ſurtout perdroit trop à être jugée ainſi. Cette conſtance, cette application (très entretenue à la vérité par l'abſence des diſtractions des grandes villes) cette aſſiduité patiente, vrai type du caractère allemand, & qui fit éclore du Rhin au Danube presque toutes les inventions vrai-

ment utiles à l'eſpéce humaine, le bonheur que l'Allemagne a d'être diviſée en un grand nombre de cantons dont l'indépendance compenſe quelque partie de ce qui lui manque en liberté; peut-être auſſi la ridicule mais ſalutaire manie qu'ont eûe longtemps la plupart des princes germaniques & par conſéquent leurs cours, de négliger & preſque d'ignorer la langue du pays, de ſorte que la liberté de la preſſe ſe ſauvoit à l'abri de l'indifférence dédaigneuſe vouée aux écrivains nationaux; ces diverſes cauſes combinées ont tellement agi que tous les genres d'étude ſont profondément cultivés par les allemands, & même qu'ils impriment des choſes qu'on n'oſeroit pas publier dans des pays plus libres, l'Angleterre ſeule exceptée. Ce ſont donc leurs livres de morale, de ſciences, d'économie politique; ce ſont leurs recueils, leurs miſcellanea de tout genre qu'il faut pouvoir conſulter, & tout cela nous eſt preſque auſſi étranger que la littérature la plus inconnue. Là, on trouvera des tréſors d'érudition & de doctrine, un eſprit juſte, des deſcriptions très exactes, des développemens fort complets ſi ce n'eſt bien ordonnés. Là enfin, & pour rappeller un genre de mérite au quel nous ſommes très ſenſibles, dont l'utilité ne ſauroit être revoquée en doute, & que nous poſſédons apparemment puisque perſonne ne nous l'a encore diſputé, nous trouverons des matériaux ignorés, des idées ſaines, des réſultats

exacts que nous diſpoſerons avec art, que nous encadrerons avec goût, & qui, en augmentant nos connoiſſances & prolongeant notre vie, multiplieront les modéles que nous doit l'Europe dans l'art de faire de bons livres.

Mais revenons à Mendelsſohn qui nous entraînera peut-être encore à plus d'une digreſſion ; & ce n'eſt pas un médiocre éloge pour cet eſtimable citoyen du monde que l'on retrouve lui, ſes bienfaits, ou ſes idées, ſur preſque toutes les voies d'amélioration de l'eſpéce humaine.

C'eſt ſurtout au fameux M. *Leſſing*, connu de Mendelsſohn en 1754. que l'on attribue le développement de l'eſprit & la direction des talens du philoſophe juif. Leſſing, car la haute vénération où il eſt en allemagne impoſe en quelque ſorte le devoir de le nommer ainſi ; Leſſing à la fois érudit, poëte, philoſophe & remarquable ſous tous ces rapports, paroit avoir été un des hommes les plus univerſels de ce ſiècle. Sa mémoire prodigieuſe, ſon immenſe lecture, ſes connoiſſances de tout genre, ſon application infatigable ont été rarement égalés. Il réuniſſoit le courage du doute à la patience des recherches. Perſonne n'a été plus verſé dans l'hiſtoire des ſciences & des ſavans & par conſéquent dans celle des opinions humaines. Chez lui la mémoire & l'érudition n'avoient travaillé ni aux dépens du jugement, ni à ceux de l'originalité, & tandis que

que l'inépuiſable fonds de ſon ſavoir lui fourniſſoit tout ce qu'on avoit dit ſur chaque queſtion, il lui arrivoit rarement de ne pas ſaiſir un point de vue nouveau ſous le quel on pouvoit la conſidérer. Tel eſt le magnifique portrait que les allemands font de Leſſing, &, s'il m'eſt permis d'avoir une opinion ſur un écrivain qui n'a rien compoſé dans ma langue, je dirai qu'il me paroit mériter une grande partie de ces éloges.

S'il a trop ſouvent exercé ſon eſprit ſur des minuties d'antiquaire & ſur des ſubtilités de théologien, c'eſt un tribut payé au goût de ſa nation, & Leſſing n'en a pas moins été BIEN SAVANT dans l'acception de Montagne. Si ſa manière dramatique n'eſt pas vraie, ſi tous ſes perſonnages ſont de beaux eſprits, des philoſophes, ce grand défaut de ſon théatre prouve du moins la fécondité de ſon talent qui a eu l'influence de pluſieurs ſiècles ſur la culture nationale des allemands. Si ſes compatriotes ont appris dans ſes écrits à médire de leur nourrice & même à la calomnier, ce n'eſt qu'en abuſant avec humeur & partialité de ſes obſervations critiques; car il rendit toujours un hommage de reſpect, d'admiration même à notre littérature & à nos grands hommes, un ſeul excepté; & celui-ci ſe montra trop ſouvent injuſte pour qu'on ne doive pas excuſer ceux qui le furent envers lui. Si Leſſing paroit avoir précipité les gens de lettres allemands dans l'anglomanie, ce n'eſt pas qu'il

leur ait jamais donné Shakeſpeare pour autre choſe qu'un génie brute, excellent à étudier, impoſſible & mauvais à imiter, vraiment ſublime dans ſes belles conceptions, monſtrueux dans ſes innombrables diſparates, auſſi étranger que ſon ſiécle au goût & à l'art qu'il produit. Si les allemands ont conclu de cette opinion de Leſſing (c'eſt la mienne, je l'avoue, longtemps avant de connoitre ſes ouvrages) que la tragédie des françois n'eſt peut-être pas la meilleure imaginable (bien que la ſeule qui exiſte) puiſqu'elle donne plus d'occaſion de décrire les paſſions que de les repréſenter; s'ils en ont conclu, dis-je, que nos piéces de théatre étoient ſans mérite, ils ont parlé en hommes fâchés de n'être pas les aînés, & que tourmente la ſupériorité françoiſe, mais non pas en diſciples de Leſſing; il étoit trop grand pour être ſi pétitement jaloux & ſi gauchement injuſte.

Tel que nous avons eſſayé de le peindre, Leſſing dut infiniment abréger la route à Mendelsſohn dont il fut l'ami intime.

Les lettres ſur les ſentimens furent la premiere production du philoſophe hébreu & le premier fruit de ſes liaiſons avec Leſſing à une époque (1755) où la langue allemande ſe débattoit encore dans les langes de ſon enfance. La préciſion, la clarté, l'élégance, que Mendelsſohn déploya dans ſon ſtyle inſpirerent un grand étonnement, ouvrirent une nouvelle carriere à l'induſtrie

des écrivains allemands, leur fournirent un bon modéle & firent avancer la langue d'un très grand pas. On reproche cependant un peu de ſechereſſe à cet ouvrage, publié ſous la forme de dialogues, & qui fait partie des œuvres philoſophiques mêlées de l'auteur. C'eſt que Mendelsſohn fut un penſeur profond, ſage & méthodique, mais qu'il n'eut point un eſprit vaſte. Les difficultés extrêmes que la nature de l'éducation juive & ſa pauvreté lui avoient oppoſées, & qu'il lui falut vaincre pour s'élever au degré de ſavoir qu'il poſſéda, ne lui permirent que tard de prendre ſon eſſor & de ſe familiariſer avec l'enſemble des connoiſſances humaines; il n'avoit ſaiſi, il n'avoit étudié qu'un côté de la lumière; la philoſophie de Baumgarten, entée ſur celle de Wolf, bornoit ſon horiſon. Mendelsſohn après avoir entiérement approfondi leurs ſyſtemes, en étoit tellement impregné, ſi je puis parler ainſi, qu'il ne pouvoit preſque plus en goûter d'autre. Tous ſes ouvrages ſe reſſentent du pli que les circonſtances de ſon éducation lui avoient fait prendre, & les lettres ſur les ſentimens plus peut-être que tous ſes autres écrits préciſément dans des recherches où l'on s'y attend moins.

Mendelsſohn s'adonna enſuite à un genre de travail qui demande un talent plus exercé qu'il ne produira jamais de gloire; j'entends le compte rendu des ouvrages nouveaux, non pas tel que des hommes qui n'ont que l'a-

mour propre envieux de l'impuiſſance, ou les beſoins de la plus aviliſſante des cupidités, nous y ont accoutumés, en dégradant l'art & le proſtituant au gré des paſſions qui peuvent & ſavent payer; mais tel que Leſſing l'avoit conçu pour imprimer à la littérature allemande l'élan que les journaux ont donné partout avant d'être devenus un commerce d'encre, de papier, de menſonges & d'injures, & lui fournir les ſecours que l'on en recevroit encore s'ils ſe bornoient à choiſir & abréger dans la foule innombrable des livres qui embaraſſent aujourd'hui les connoiſſances humaines & réduiſent la plus grande partie de ceux qui cultivent leur eſprit à ne ſavoir qu'étudier, ni comment étudier.

La critique étoit en allemagne au deſſous du mauvais avant les ouvrages périodiques connus ſous le nom de *Lettres ſur la nouvelle Littérature, Bibliotheque des belles-lettres, bibliotheque allemande univerſelle.* Dans chaque univerſité on écrivoit une gazette littéraire, & le ton général étoit d'annoncer tout avec une louange doucereuſe & fade, ſans le moindre détail inſtructif ſur l'objet même des ouvrages dont on faiſoit l'analyſe. Leſſing, MM. Nicolai, Abbt & quelques autres ſavans s'aſſocierent au commencement de la guerre de ſept ans pour écrire un journal en forme de lettres ſur les ouvrages nouveaux, & Mendelsſohn fut leur très-utile coopérateur. Pluſieurs hommes

trop inſtruits pour être enthouſiaſtes, m'ont aſſuré que peu de nations peuvent ſe vanter de poſſéder un recueil de cette eſpèce. Les *Littératur-Briefe* ſont écrites avec eſprit, élégance, préciſion, urbanité. Il y regne une critique ferme, ſage, juſte & profonde; en un mot cet ouvrage fait époque dans la littérature allemande, & Mendelsſohn en partage le mérite avec les hommes très diſtingués qui l'entreprirent (c).

C'eſt en 1767 qu'il publia ſon Phædon (*ou de l'immortalité de l'ame*). Cet ouvrage eſt une imitation du beau dialogue de Platon connu ſous le même titre. On a étudié juſqu'ici l'eſprit de Socrate dans les livres de Platon & dans ceux de Xénophon (d). Ces deux diſciples de ce grand homme diffèrent entiérement de mœurs, de caractere, de profeſſions; & ne s'aimant, ni ne s'eſtimant beaucoup l'un l'autre, ils nous ont cependant peint Socrate d'une manière ref-

(c) Il travailla auſſi aux deux autres grands recueils que nous avons indiqué plus haut. Les premiers volumes contiennent pluſieurs morceaux qui lui appartiennent.

(d) Je ne ſais pourquoi M. de Ponçol dans le livre qu'il a intitulé *le Code de la raiſon* ne place pas Xénophon dans la liſte des auteurs de morale. Ses Economiques ſont un livre de morale très eſtimable où il fait parler Socrate d'un bout à l'autre; ſa cyropédie eſt auſſi un roman de morale.

ſemblante, ce qui garantit que le portrait eſt fidéle; tous deux l'ont fait dialoguer & lui ont donné dans le Dialogue une tournure fine, adroite, un peu ironique, beaucoup de clarté, un grand ſens, une doctrine entiérement tournée vers l'utile.

Mais Xénophon plus fidéle peut-être aux intentions du ſage qui fit deſcendre du ciel la philoſophie, plus ſimple, moins ſubtile, moins verbeux que Platon ſon condiſciple, ayant par deſſus lui l'avantage d'avoir exécuté de grandes choſes tandis que Platon n'a fait qu'en dire, n'offroit cependant pas à Mendelsſohn, réſolu d'épuiſer toutes les reſſources de la dialectique & de s'enfoncer dans les profondeurs qu'ont oſé parcourir les philoſophes modernes, les mêmes reſſources que Platon, ce grand ami de la métaphyſique, qui fait partout de ſon maître un philoſophe Pythagoricien, & le ſuppoſe initié dans les ſecrets les plus obſcurs de cette école. C'eſt donc, comme notre philoſophe l'a dit lui même, le Socrate de Platon qu'il faut chercher dans le Phædon de Moſes, & ſi les lecteurs ordinaires rencontrent dans cet ouvrage plus de polémique abſtrait qu'ils n'en auroient déſiré, on ne ſauroit diſconvenir du moins qu'il ne s'y trouve réuni de la nobleſſe & de l'intérêt, que le philoſophe juif n'ait ſu amalgamer avec une adreſſe vraiment remarquable l'expoſition dramatique des ſentimens & de la doctrine du grec immortel à toute la profondeur des déduc-

tions de Leibnitz, qu'il n'ait fait en un mot avec une netteté, & une élégance fort rares en tous temps & en tous lieux de grands efforts pour démontrer rigoureuſement l'immortalité de l'ame ou de la faculté de penſer ; car c'eſt là ce qu'il appelle ame. Sa démonſtration eſt fondée ſur ce dilemme.

La penſée & la volonté, ſont des propriétés ou du compoſé ou du ſimple, (les propriétés de l'être ſimple ſont l'objet du premier dialogue ; celles du compoſé appartiennent au ſecond.) Les qualités de l'être ſimple ſont ou des forces originaires, ou des modifications d'autres forces. On accorde que penſer & vouloir ne ſont pas dans un être ſimple des modifications d'autres forces, mais que ce doivent être des forces originaires, des activités primitives ; qu'il y en ait une ou pluſieurs, il n'importe : il ſe peut que les êtres ſimples ayent encore d'autres forces outre celle de penſer & de vouloir, des forces mouvantes, des forces réſiſtantes, des forces d'attraction, des forces de répulſion, ou de quelque autre nom qu'on veuille les nommer ; il ſuffit que la penſée & la volonté ne ſoient pas ſimplement des modifications de ces forces indéterminées, mais des forces primitives diſtinctes de celles-ci. Or toutes les forces de la nature ne peuvent que changer des déterminations, faire ſuccéder des modifications à d'autres modifications ; elles ſont incapables d'anéantir des forces originaires & ſubſiſtantes par elles-

mêmes; donc la force, ou ſi l'on veut les forces, de penſer & de vouloir, ne peuvent jamais être anéanties par des changemens naturels, en quelque nombre que puiſſent être les forces qui en ſont diſtinctes. Il faut une puiſſance infinie, & un miracle de cette toute-puiſſance auſſi bien pour produire que pour anéantir une force, une faculté de cette eſpece.

Telle eſt la baſe de la théorie de Mendelsſohn qui exige trop de ſuppoſitions peut-être, mais qui fait beaucoup d'honneur à ſa dialectique. Quant à la partie de ſon ouvrage qui contient les preuves de l'immortalité de l'ame tirées de l'harmonie des vérités morales & en particulier du ſyſtême de nos droits & de nos devoirs, le philoſophe juif déploye dans un degré très ſupérieur toutes les reſſources du talent d'écrivain & de l'éloquence que comporte ce genre de diſcuſſions.

Les travaux littéraires ne formoient pour Mendelsſohn qu'un objet du ſecond ordre, parcequ'il avoit un emploi dans une maiſon de commerce dont tous les devoirs lui étoient ſacrés. Pendant pluſieurs des années qui ſuivirent la publication de ſon Phédon, il voua ſes momens de loiſir à des ouvrages pour l'inſtruction de ſa nation, à des commentaires & à des traductions de quelques uns de ſes livres ſacrés. Ce ſont, à ce qu'on m'aſſure, autant de monumens eſtimables de l'eſprit éclairé, de la morale douce, de l'énergie de ſtyle de cet homme reſpectable, & peut-être

encore plus de ſon déſir continuel de produire un grand bien. Leur utilité ſe trouvant reſſerrée dans des bornes, qui les mettent hors de relation avec le public en général je me crois diſpenſé d'en parler.

Mais au nombre de ces écrits, il en eſt un qu'il faut ſe garder d'y ranger, bien qu'il ne ſoit en apparence déſtiné qu'à la nation juive: c'eſt de la *Jéruſalem* dont je parle. Là dans les limites d'un écrit aſſez court eſt expoſé nettement & traité avec profondeur un objet d'un intérêt ſi univerſel, ſi grand, ſi délicat, ſi difficile, que par cela ſeul Mendelsſohn mériteroit la reconnoiſſance des hommes qui penſent. Il développe dans la premiere partie de cet ouvrage la narure de la puiſſance hiérarchique, ou plutôt il en démontre toute l'abſurdité avec une logique rare, une force ſoutenue & embellie de la plus grande aménité de Style, il fait voir avec une irréſiſtible clarté "que ja„mais une aſſociation religieuſe ne ſauroit „comme telle acquérir, ou s'arroger des „droits temporels quelconques; que le Tout„puiſſant ayant créé libre l'eſprit de l'homme, „toutes les entrepriſes formées pour le con„traindre par la crainte des ſupplices, le poids „des tributs, la privation des emplois publics „produiſent ſeulement des habitudes d'hypo„criſie & de baſſeſſe, & ſont contraires au „plan de l'être ſuprême, qui étant également „le maître du corps & de l'eſprit, n'a pas „voulu propager la religion, même celle

„qu'il a choiſie, s'il eſt vrai qu'il en ait pré-
„férée une, par des violences exercées ſur
„l'un ou ſur l'autre, quoique ſa toute-puiſ-
„ſance lui en donnât les moyens; que la
„préſomption impie des Légiſlateurs & des
„adminiſtrateurs dans l'ordre civil & dans
„l'ordre eccléſiaſtique, qui n'étant que des
„hommes non-inſpirés & ſujets à l'erreur,
„s'arrogent un empire ſur la foi de leurs ſem-
„blables, établiſſent leurs opinions & leurs
„manieres de penſer, comme les ſeules véri-
„tables & les ſeules infaillibles, & s'efforcent
„enſuite d'y aſſujettir les autres, a produit
„& maintenu de fauſſes religions ſur la plus
„grande partie de la terre & dans tous les
„temps; qu'il eſt criminel & tyrannique de
„forcer un homme à payer des contribu-
„tions deſtinées à répandre des opinions qui
„ne ſont pas les ſiennes; que même, le con-
„traindre à fournir à l'entretien de tel ou tel
„prédicateur d'une croyance religieuſe qui
„eſt la ſienne, c'eſt le priver de la douce
„liberté de donner ſa contribution en par-
„ticulier au paſteur qui lui prêche l'honné-
„teté de la maniere la plus perſuaſive, &
„dont il voudroit prendre la morale pour
„modéle; que nos droits civils ne dépen-
„dent pas plus de nos opinions religieuſes,
„que de nos ſyſtemes ſur les ſciences natu-
„relles & la géométrie; qu'ainſi déclarer un
„citoyen quelconque indigne de la confiance
„publique, l'écarter des emplois honorables
„& lucratifs, à moins qu'il ne profeſſe ou

„qu'il n'abjure telle ou telle opinion reli-
„gieuſe, c'eſt le priver injuſtement des pri-
„vileges & des avantages auxquels il a un
„droit naturel, ainſi que tous ſes concitoyens;
„que ces violences tendent d'ailleurs à cor-
„rompre les principes de la religion qu'elles
„veulent encourager, puiſqu'on ſéduit avec
„de frivoles honneurs & de miſérables in-
„térêts, ceux qui profeſſeront extérieurement
„telle croyance; que ceux qui ne réſiſtent
„pas à de pareilles tentations ſont coupables
„il eſt vrai, mais que ceux qui les offrent
„ne ſont pas exempts de crime; que per-
„mettre au Magiſtrat civil de porter ſon au-
„torité dans le champ de l'opinion, & d'em-
„pêcher qu'on ne profeſſe ou qu'on ne ré-
„pande tels ou tels principes, parcequ'il en
„ſuppoſe les ſuites funeſtes, anéantit entière-
„ment la liberté de Religion, puiſque le Ma-
„giſtrat civil ſe trouvant juge des conſéquences
„de ces principes, aura ſes opinions parti-
„culieres pour régle de ſes jugemens, ap-
„prouvera ou condamnera les ſentimens des
„autres ſeulement parcequ'ils ſeront analo-
„gues ou contraires aux ſiens; que l'inter-
„vention des Officiers publics, lorſqu'il ré-
„ſulte de ces principes des actes contre la
„paix & le bon ordre, ſuffit aux juſtes in-
„térêts du gouvernement civil, que la véri-
„té toujours puiſſante triomphe à la longue
„ſi on l'abandonne à elle même; que c'eſt
„à elle à lutter contre l'erreur; qu'on n'a
„pas beſoin de ſe mêler de ce combat, dont

„elle n'a jamais rien à craindre, à moins „que les hommes ne viennent lui ôter ſes „armes naturelles, & lui interdire la liber„té de la diſcuſſion; les erreurs ceſſant d'é„tre dangereuſes, lorsqu'on permet de les „attaquer librement; que cette importante „partie des droits naturels du genre humain „qui s'exerce ſur les opinions religieuſes, ne „ſauroit donc être ni reſtrainte ni modifiée, „ſi ce n'eſt par la plus odieuſe infraction au „droit naturel; que ſi cela eſt inconteſtable „en politique, cela eſt plus évident encore „en morale religieuſe, puisque plus un prince „croit à ſa religion, plus il ſent combien il „ſeroit injuſte & tyranique de la lui ôter, „& plus auſſi il doit juger qu'il commettroit „la même injuſtice & une injuſtice plus „grande, puisque les excès de l'autorité tuté„laire ſont un abus odieux de confiance, s'il „troubloit la conſcience de ceux qui, avec „une égale bonne foi, ſont pareillement per„ſuadés d'une religion contraire; que toutes „les religions ayant été adoptées ou rejettées „par des hommes honnêtes & inſtruits qui „en avoient fait un examen ſcrupuleux, on „peut les croire par l'effet d'une perſuaſion „intime; & qu'il ſeroit abſurde de ſuppoſer „qu'elles fuſſent appuyées ſur des preuves „que la mauvaiſe foi ſeule peut faire rejetter; „que dès lors la perſécution, même en „faveur de la vérité, ceſſe d'être légitime, „parceque l'erreur involontaire n'eſt pas un „crime, & que le conſentement donné à la

„vérité qu'on ne croit pas eſt une action „coupable ; que plus on trouve la religion „importante, eſſentielle au bonheur éternel, „plus on doit reſpecter dans autrui le ſecret „de la conſcience, & qu'ainſi l'on ne peut „être intolérant ſans inconſéquence, à moins „qu'on ne regarde les religions comme des „établiſſemens politiques deſtinés à tromper „les hommes pour les mieux gouverner.„

Le lecteur inſtruit ſera peut-être étonné de retrouver presque littéralement dans cette courte & rapide analyſe le préambule de l'acte de la république de Virginie qui, au commencement de cette année a établi dans ſon ſein la liberté abſolue de religion, & l'expoſition des principes de M. Turgot ſur la tolérance religieuſe telle qu'on la lit dans l'ouvrage publié n'aguere ſur ſa vie. En effet je n'ai pour ainſi dire que tranſcrit ces deux morceaux ; mais c'eſt parcequ'il m'eut été impoſſible d'exprimer plus fidelement la théorie de Mendelsſohn, & de donner avec plus d'exactitude la ſubſtance de ſon livre. Cet accord d'un homme d'état qui avoit autant médité ſur les choſes humaines ; d'une legislature auſſi diſtinguée que celle de Virginie, & qui a fait de ſi grandes choſes ; d'un ſimple particulier enfin, d'un philoſophe juif qui certainement n'avoit aucune correſpondance ni avec le philoſophe françois, ni avec les législateurs américains, & qui par la ſeule force d'une raiſon ſaine & méthodique eſt arrivé non ſeulement aux mêmes réſultats,

mais aux mêmes argumens, un tel accord, dis-je, doit être regardé comme un caractère bien frappant de vérité. Quoiqu'il en ſoit, *la Jéruſalem* de Mendelsſohn dont la ſeconde partie contient des développemens très curieux ſur la religion juive, ou, ſi l'on veut, ſur la maniere dont il la concevoit, mérite d'être traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Cet ouvrage eut le ſort de plus d'un écrit excellent. Il attira des perſécutions à ſon auteur; car il paroit refuſé aux prêtres de quelque communion que ce ſoit de pouvoir pardonner à l'apôtre de la tolérance, & les Rabbins ne virent pas ſans indignation que l'humanité & la vérité ſembloient plus cheres à Mendelsſohn que les rêves ténébreux des Talmudiſtes. Une circonſtance inattendue augmenta leur aigreur, ſes chagrins, ſes peines, & ſa débile ſanté fut fort ébranlée à cette occaſion.

M. Lavater a toujours eu l'imagination très bouillante & l'eſprit fort exalté. Mais il fut un temps où ſon extravagance n'ayant pas encore franchi toutes les bornes, ne l'avoit pas rendu par ſon excès l'objet du mépris des hommes d'un ſens droit, & même de leur plus ſévère animadverſion pour ſes conſéquences dangereuſes. C'eſt préciſément à cette époque qu'il traduiſit en allemand la palingénéſie de M. Bonnet. On ſait que ce célebre génevois a fait entrer dans cet ouvrage une eſpéce de démonſtration évangélique de la religion chrétienne. Elle parut

ſi puiſſante au bon Lavater qu'il exigea dans ſa dédicace à Mendelsſohn, que celui-ci y répondit ou ſe fit chrétien. Surpris & affligé de ce défi public qui pouvoit devenir ſi fatal à ſa tranquillité, le philoſophe juif répondit au bouillant illuminé par une lettre dont la modeſtie, l'honnêteté, la douceur, & la dialectique me paroiſſent très propres à faire connoître la trempe de ſon eſprit & de ſon ame.

„Vous me conjurez, dit-il, aux yeux du „public & de la maniere la plus preſſante, „de réfuter les arguments qu'il contient, s'ils „ne me paroiſſent pas juſtes : ou dans le cas „contraire, de faire ce qu'auroit fait Socrate, „s'il eut lu cet écrit & qu'il l'eut trouvé ſans „replique, c'eſt-à-dire, d'abandonner la reli„gion de mes peres pour embraſſer celle que „défend M. Bonnet.

„Je ſuis perſuadé que vos actions coulent „d'une ſource pure, & je ne puis vous ſuppo„ſer que des vues dictées par la philoſophie „& l'amour de l'humanité. Je ſerois indigne „de l'eſtime des gens honnêtes, ſi je ne répon„dois pas avec reconnoiſſance aux ſentimens „affectueux que vous me témoignez dans „votre lettre. Mais je ne ſaurois vous diſſi„muler que cette démarche, de votre part, „m'a extrêmement ſurpris. Comment pou„vois-je m'attendre qu'un Lavater ſe portât „à me faire une ſommation publique?

„Qui a pu vous engager à me tirer de la „foule contre mon inclination, pour m'in-

„troduire dans une arène ou j'aurois voulu „ne paroître jamais? N'euſſiez vous attribué „mon extrême circonſpection qu'à la crainte, „cette foibleſſe même méritoit que vous me „traitaſſiez avec indulgence.

„Cependant j'oſe dire que ce ne furent ja„mais ni la crainte, ni la timidité, qui „m'éloignerent des diſputes de religion. Je „m'occupe depuis longtemps des objets qui „ont un rapport direct avec elle. J'ai re„connu de bonne heure que le premier de„voir de l'homme eſt d'examiner ſes ſenti„mens & ſes actions; ſi, dès ma premiere „jeuneſſe j'ai conſacré mes heures de loiſir „à la philoſophie & à l'étude des belles let„tres, ce n'a été que dans la vue de me pré„parer à cet important examen. Eh! quel „autre motif auroit pu m'y exciter?

„Si le réſultat d'une méditation de pluſieurs „années n'eut pas été à l'avantage de ma reli„gion, je l'aurois manifeſté par quelque acte „authentique. La conviction ſeule pouvoit „m'attacher à des principes ſi ſéveres & ſi „généralement mépriſés. Et n'eût-ce pas été „de ma part une baſſeſſe gratuite autant qu'in„fame de ne pas rendre hommage à la vérité, „en dépit de la perſuaſion intérieure?

„Oui, Monſieur, c'eſt un examen réfléchi „des principes du Judaïsme qui m'a confirmé „dans la croyance de mes peres. Il m'étoit „permis de vivre dans le ſilence, & je n'avois „beſoin de rendre compte à perſonne de ma „façon de penſer. Je ne vous cacherai pas

„que

„que j'ai remarqué dans ma religion beau-
„coup d'additions faites par les hommes qui,
„hélas! ne l'ont que trop obſcurcie. Le
„ſouffle envénimé de la ſuperſtition s'y
„montre ſouvent à découvert, & quel eſt le
„juif éclairé qui ne ſouhaiteroit pas de pou-
„voir l'en ſéparer, ſans donner aucune atteinte
„à la vérité des principes? Mais ces princi-
„pes ſont pour moi d'une telle évidence, que
„je n'en ſuis pas moins convaincu que vous
„& M. Bonnet pouvez l'être, de la certi-
„tude du Chriſtianisme, & je proteſte de-
„vant Dieu, que je demeurerai inviolable-
„ment attaché à ma loi, tant que mon ame
„ne prendra pas une autre nature.

„On auroit pu renverſer le judaïsme dans
„des livres polémiques, & le terraſſer dans
„les exercices de l'école, ſans que je me
„fuſſe mêlé d'aucune de ces controverſes.
„Quand même un ſavant dans la langue rabbi-
„nique auroit entrepris de couvrir ma reli-
„gion de ridicule d'après quelques mauvais
„ouvrages que nul juif raiſonnable ne lit,
„il n'eut éprouvé de ma part aucune contra-
„diction. C'eſt par la vertu & non par des
„écrits de controverſe que je voudrois réfu-
„ter l'opinion mépriſante qu'on a des juifs.
„Ma religion, ma philoſophie, mon état me
„fourniſſent les plus puiſſants motifs d'éviter
„toute diſpute religieuſe & de ne parler dans
„mes ouvrages que des vérités également
„importantes à tous les hommes.

„La loi de la nature, il eſt vrai, nous oblige „inconteſtablement à répandre, parmi nos „ſemblables nos connoiſſances, le goût de la „vertu, d'extirper, autant qu'il eſt en notre „pouvoir, les préjugés & les erreurs; & „peut-être pourroit-on conclure de-là qu'il „eſt du devoir de tout homme de combattre „publiquement les dogmes qu'il regarde „comme erronés.

„Mais tous les préjugés ne ſont pas éga„lement nuiſibles; il ne faut donc pas voir „du même oeil tous ceux que nous croyons „remarquer dans la ſociété. Les uns ſont „directement contraires au bonheur du genre „humain, leur influence ſur les mœurs eſt „manifeſtement pernicieuſe: on ne ſauroit „même s'en promettre aucun bien acciden„tel; voilà ceux qu'il faut terraſſer; & tels „ſont les erreurs qui troublent notre repos „& notre félicité, celles ſurtout qui étouf„fent dans l'homme le germe de la vertu „avant qu'il puiſſe éclore, le fanatisme, la „miſantropie, l'eſprit de perſécution, la légé„reté, le libertinage, l'impiété, &c. Mais les „opinions de mes ſemblables que je regarde „comme des erreurs uniquement parce qu'el„les ſont oppoſées à ma conviction, ne ſont „que des principes abſtraits purement théori„ques & trop éloignés des principes prati„ques pour être immédiatement funeſtes. „Par leur univerſalité elles ſont la baſe ſur „laquelle la nation qui en eſt imbue, a établi „le ſyſtême de ſa morale & de ſa vie ſociale.

„Elles ſont donc devenues accidentellement „importantes, du moins pour le peuple de „la légulation duquel elle ſont partie. Com„battre de pareils dogmes parcequ'ils nous „ſemblent des erreurs, c'eſt fouiller les fon„dements d'un édifice ſans l'étayer, pour „voir s'ils ſont ſolides. Quiconque s'inté„reſſe plus au bonheur des hommes qu'à ſa „propre gloire, ne ſe hazardera pas à dire „ſon avis ſur des préjugés de cette eſpéce; „il ſe gardera de les attaquer directement, „afin de ne pas renverſer un principe de „morale qui lui eſt ſuſpect, avant que ſes „concitoyens ayent adopté celui qu'il veut „lui ſubſtituer.

„D'ailleurs ne ſuis-je pas membre d'un „peuple opprimé qui n'a d'autre protection „que celle que la nation regnante veut bien „accorder à ſes prieres? Qui ne l'obtient „pas par-tout, & jamais ſans reſtriction? „Ceux de ma communion ſe privent volon„tiers des libertés qu'obtiennent les autres „hommes; ils ſe contentent de n'être que ſouf„ferts & protégés. Si quelque nation les reçoit „à des conditions ſupportables, ils doivent „l'en remercier comme d'un grand bienfait, „puisque dans quelques états on leur refuſe „juſqu'au ſéjour. Les loix de votre patrie „ne permettent pas même à votre ami cir„concis de vous aller voir à Zurich. Mes „freres dans la foi doivent donc un tribut „de reconnoiſſance à la nation dominante „qui les comprend dans l'amour univerſel

„des hommes, & qui leur permet d'adorer „l'Etre ſuprême de la maniere dont leurs „peres l'adoroient. Dans le pays où je ſuis „nous jouïſſons à cet égard d'une liberté „décente ; & vous voulez que nous com„battions la religion du parti dominant, c'eſt „à dire que nous attaquions nos protecteurs „du coté qui leur eſt le plus ſenſible ?

„J'ai lu avec attention l'ouvrage de M. „Bonnet que vous avez traduit. Après ce „que je viens de dire, il eſt inutile de de„mander s'il m'a convaincu. Mais je ne „vous diſſimulerai point que cet ouvrage, „comme apologie de la religion chrétienne, „ne m'a pas paru avoir le mérite que vous „lui attribuez. J'ai lu cent apologies de „cette religion, qui m'ont ſemblé beaucoup „plus ſolides que celle qui, ſelon vous, de„voit produire ma converſion.

„Les réflexions générales que M. Bonnet „a placées à la tête de ſon livre, me paroiſ„ſent d'un grand poids ; mais l'application „qu'il en fait à l'avantage de ſa religion, „eſt ſi peu fondée, ſi arbitraire, que je n'y „ai presque pas reconnu un philoſophe. „Ses concluſions ſont ſi peu conſéquentes, „qu'avec les mêmes raiſons j'oſerois défen„dre telle autre religion que l'on voudroit. „Il eſt probable qu'il n'a écrit que pour des „perſonnes qui, comme lui, ſont perſuadées, „& qui ne liſent que pour ſe confirmer dans „leur croyance. Quand l'auteur & le lec„teur ſont d'accord ſur les conſéquences, ils

„s'arrangent aiſément ſur les prémiſſes. Mais „ce qui m'étonne, c'eſt que vous ayiez jugé „cet ouvrage propre à convaincre un hom„me qui par ſon éducation, eſt naturellement „prévenu en faveur des idées contraires à „celles qu'il expoſe. Il eſt impoſſible que „vous vous ſoyez mis a la place de quel„qu'un qui, loin d'apporter la conviction, „doit la chercher. Que ſi vous croyez, com„me vous le faites entrevoir, que Socrate eut „trouvé les raiſons de M. Bonnet ſans repli„que, aſſurément l'un de nous eſt un exemple „mémorable du pouvoir que les préjugés & „l'éducation ont ſur ceux-même qui cher„chent la vérité.

„Je vous ai dit les raiſons qui me font „déſirer de ne jamais diſputer ſur la religion. „Mais ſi l'on me preſſe, je ſurmonterai les „difficultés, & je me réſoudrai à publier mes „réflexions. Il eſt à préſumer que vous „voudrez bien m'épargner cette pénible dé„marche, & permettre que je rentre dans „l'état de paix qui m'eſt naturel. Ce ſera „toujours à regret que je ſortirai des bornes „que je me ſuis preſcrites.„

Ce débat n'eut point d'autres ſuites, graces à la prudence de M. Bonnet qui ſe hâta de réparer l'indiſcretion de M. Lavater. La correſpondance très curieuſe que le célébre Génevois eut avec Mendelsſohn à ce ſujet ſera publiée probablement en même temps que le reſte des ouvrages du philoſophe juif.

Il eſt un fait digne d'obſervation dans cette diſpute, qui n'a point été remarqué ſi je ne me trompe. L'immortel Rouſſeau a dit quelque part : les juifs ont peut-être des argumens tout particuliers à alléguer contre le chriſtianisme, & l'on ne pourra s'aſſurer de leur avoir répondu victorieuſement que quand on leur permettra de diſputer librement & de dire ſans exception & ſans retenue tout ce qu'ils ſavent à cet égard. Or on avoit en cette occaſion un juif, le plus ſavant, & le plus éclairé de tous, qui s'offroit, ſi l'on inſiſtoit, à développer ſes objections; il inſinuoit même aſſez clairement qu'il en avoit de particulieres à rapporter. Cependant ni les Théologiens d'aucune communion, ni M. Lavater, ni les conſiſtoires Pruſſiens à qui ſans doute cela auroit mieux convenu, n'ont encouragé ce ſavant juif à publier ce qu'il ſavoit. Tous ſe ſont tûs, & les prêtres des diverſes communions en ont agi comme ceux qui craignent de troubler le ſommeil du Lion. N'at-on pas droit de s'étonner d'une conduite qui fournit une arme ſi forte aux incrédules ?

Après *ſa Jéruſalem*, Mendelsſohn publia *ſes matinées*. Ce ſont des inſtructions à ſes enfans ſur l'exiſtence de Dieu & les principes de la morale & de la vertu. Ces matinées & les conſidérations ſur la religion naturelle par Reimarus égalent à mon avis, ſi elles ne ſurpaſſent, ce que les autres nations ont de livres ſur ces matieres éternellement dignes

de curioſité. Le ſort préparoit encore ici à Moſes des chagrins qui devoient précéder de bien peu ſes derniers jours.

Rien n'approchoit de la profonde vénération qu'il avoit conçu pour l'être ſuprême. Il en étoit pénétré juſqu'au degré d'enthouſiasme que comportoit la ſageſſe & la modération de ſon eſprit. Ami intime de Leſſing dès ſes premiers pas dans la carriere de l'étude, il chériſſoit la mémoire de ce grand homme mort avant lui, comme celle d'un bienfaiteur & d'un maître. Un M. Jacobi, non pas le poëte doucereux & fade, dont les petits vers après avoir eu une grande vogue ſont tombés dans l'oubli profond dont ils ſont dignes; mais ſon frere longtemps préconiſé par le parti qui exaltoit le poëte, & dont un Roman annoncé comme le chef-d'œuvre de l'eſprit humain, s'eſt trouvé un galimathias tellement inintelligible que la ſuite n'en a jamais paru; ce Monſieur Jacobi avoit paſſé quelques jours avec Leſſing un peu avant ſa mort. Tout-à-coup élancé des ténébres viſibles de ſon Roman dans les profondeurs de la métaphyſique, il écrit à Mendelsſohn que Leſſing lui avoit dit alors qu'il avoit completement adopté les principes de Spinoſa. M. Jacobi en concluoit que l'étude de la philoſophie conduit infailliblement au Spinoſiſme, & qu'il n'y a d'iſſue à ce labyrinthe inextricable qu'en ſe précipitant dans les bras de la foi. Mendelsſohn en répondant à M. Jacobi défen-

dit ſon ami, & telle fut l'occaſion d'une correſpondance où le philoſophe juif s'eſt plaint d'avoir été mal compris par ſon adverſaire qui fit imprimer à ſon inſu les lettres & les réponſes, procédé très répréhenſible, très immoral & dont Mendelsſohn fut navré. Il redouta des tracaſſeries nouvelles, il craignit de voir la réputation de Leſſing ternie; il craignit ſurtout qu'un ſi grand exemple ne répandit une doctrine qu'il abhorroit, parmi ce grand nombre d'hommes qu'entraînent ſans examen les autorités. Mendelsſohn ſe hâta de réfuter M. Jacobi; & l'on craint que ſes efforts en cette occaſion n'ayent occaſionné ſa mort prématurée; au moins ce polémique (e) empoiſonna-t-il ſes derniers jours;

(e) Je ne dirai pas que M. Jacobi, honteux de ſon rôle & de ſes propres abſurdités, voulut donner enſuite un autre ſens au mot de foi dont il s'étoit ſervi; cela n'en vaut pas la peine. Ces ouvrages & tous ceux de ce genre, fruit d'une cabale abſurde autant que pernicieuſe, ſeront abimés bientôt dans l'oubli qu'ils méritent; les connoiſſances qu'ils s'efforcent d'arrêter les abſorberont entièrement. La divinité tutélaire qui fit inventer l'imprimerie & donna ainſi un choc irréſiſtible à la lumière ne laiſſera pas anéantir ſon ouvrage; ſi de baſſes, d'extravagantes machinations parviennent à rallentir ſa marche ou même à l'obſcurcir en quelques lieux, ce ne ſeront que des taches paſſageres; elle percera au même inſtant ailleurs pour les diſſiper, les détruire, les conſumer, & reparoître là-même où elle fut proſcrite, avec un nouvel éclat.

& ſi ce malheur appartient à une trop grande ſenſibilité, elle porte avec elle ſon excuſe à d'autant plus juſte titre, que Mendelsſohn n'en montra jamais qu'une bien légere, dans tout ce qui n'eut que lui-même pour objet. Tourmenté par les Rabbins lorsque le ſort eut ceſſé de le perſécuter; compromis par l'inconſidération de quelques unes de ſes connoiſſances; privé par les préventions opiniatres de Frédéric II. auquel ſes philoſophes favoris avoient ſu perſuader que les juifs n'étoient pas de l'eſpece humaine, pour laquelle il profeſſoit d'ailleurs peu d'eſtime, des honneurs littéraires que lui promettoit la conſidération univerſelle dont il jouiſſoit, la tendre & bienveillante eſtime de tous ceux dont le ſuffrage pouvoit le flatter, au nombre des quels on peut compter des perſonnes de tout rang & juſqu'à un prince que les philoſophes vénéreront un jour autant que les guerriers l'idolâtrent (f), les vœux réunis de tout ce que l'Académie de Berlin comptoit alors d'eſtimable dans ſon ſein, & nommément de ce La Grange l'homme de l'Europe qui m'a le plus étonné, moi tout à fait incapable de le juger comme rival de Newton & d'Euler; Mendelsſohn reçut toutes ces contrariétés avec réſignation, avec calme. Le bien qu'il faiſoit infatigablement, les dou-

(f) Le Duc regnant de Brunſwik poſſéde encore des manuſcrits que Mendelsſohn lui avoit confiés!

ceurs de l'amitié, l'union domeſtique, le ſoin de ſa famille, l'inſtruction de ſa nation, pour laquelle il profeſſoit aſſiduement la philoſophie & la morale, le conſolerent des diſtinctions & de l'aiſance qu'il auroit déſiré plûtot comme moyens d'émulation pour ſes freres, que comme des recompenſes perſonnelles dont l'élévation de ſon ame, tempérée par une modération inaltérable ne lui permettoit pas de s'exagérer le prix.

La morale pure, ſenſible & pénétrante qu'il pratiqua infatigablement dans le cours entier de ſa vie, il la répandoit dans le commerce intime de l'amitié & de la domeſticité, avec une douceur & une grace qui le rendirent infiniment cher à tous ceux qu'il admit à ſa familiarité. La tolérance qu'il avoit défendue étoit dans ſon cœur comme dans ſes ouvrages, dans ſes opinions philoſophiques comme dans ſes ſentimens religieux; & la tolérance philoſophique n'eſt peut-être pas la moins rare. Ses principes étoient d'ailleurs trop étendus pour avoir beſoin de dogmes excluſifs.

Il penſoit par exemple que ce n'eſt point un devoir de croire qu'il y a un Dieu; que c'eſt une néceſſité auſſi grande pour qui a de la logique que de croire à ſa propre exiſtence; puiſqu'un homme ſenſé ne peut ſe diſſimuler que tous les êtres doivent avoir une cauſe, & une cauſe ſouverainement intelligente, ce qui eſt de devoir, diſoit-il, eſt de reſpecter ce moteur ſuprême, de ſe

confier en lui, d'étudier les loix qu'il a données à la nature, & lorsqu'on ne trouve pas le nœud de quelque difficulté morale ou phyſique, de croire que l'être tout-puiſſant & tout bon à fait pour le mieux, parceque ſi nous ne pouvons pas toujours comprendre la cauſe ou le motif de ſes decrets, nous en comprenons aſſez pour être certains qu'il n'a rien fait ſans raiſon, ni avec injuſtice. . . Tels étoient les principes de Mendelsſohn ſur l'être ſuprême; & cependant il a parlé avec une eſtime voiſine de l'admiration de M. Kant (g), de ce Kant que Mendelsſohn

(g) Son nom eſt à peine connu en France. M. Kant profeſſeur de philoſophie à Kœnigsberg, eſt un des penſeurs les plus profonds qu'ait produit l'Europe. Après avoir eſſayée diverſes routes dans l'examen des premiers principes des connoiſſances & de la nature humaine, après avoir écrit divers ouvrages tels que *l'unique baſe d'une démonſtration de l'exiſtence de Dieu ſur l'evidence dans les ſciences métaphyſiques &c.*, il s'eſt élevé ſoudainement d'un vol d'aigle, dans ſa *critique du raiſonnement pur*, pour abattre tout l'édifice qu'il avoit travaillé à élever. La terminologie ſinguliere de cet ouvrage, ſi je puis m'exprimer ainſi, jointe à la profondeur extrême des recherches, le rend ſi difficile pour ceux qui n'y ſont point initiés, qu'il a fallu traduire en allemand vulgaire le texte allemand de M. Kant. Celui qui a entrepris ce travail s'en eſt acquitté à l'entiere ſatisfaction de l'auteur, & depuis ce moment les réſultats vraiments neufs de cet écrivain ſont à la portée des hommes inſtruits. M. Kant a écrit auſſi une

appelle *le deſtructeur univerſel* (h) parcequ'il a ſappé tous les fondemens de la métaphyſique; de ce Kant qui n'a pas craint d'avancer, qu'en paſſant du monde viſible au monde inviſible, c'eſt-à-dire de ce que nous enſeigne l'expérience, à ce que la faculté d'abſtraire nous fait imaginer, &, pour ainſi dire, croire avoir conçu, il ſe trouve une lacune qu'il n'eſt pas donné à l'eſprit humain de remplir; d'où il ſuit qu'il nous eſt également refuſé de pouvoir démontrer qu'il exiſte, ou qu'il n'exiſte pas un Dieu, & qu'ainſi ce dogme ſi beau comme perception philoſophique, peut-être même ſi utile comme principe de morale, n'eſt obligatoire pour aucun mortel.

Mendelsſohn aimoit le dogme de l'immortalité de l'ame, qu'il avoit ſi bien défendu, comme tendre, conſolant, conforme à nos déſirs & à nos affections, doué d'une cer-

---

métaphyſique de la morale que l'on regarde en allemagne comme un ouvrage du premier ordre. Enfin il a porté une clarté toute nouvelle dans l'édifice de la philoſophie ſpéculative. Cet homme ſi abſtrait, ſi méditatif, ſi Métaphyſicien n'eſt d'ailleurs étranger ni aux ſciences naturelles, ni aux belles-lettres, ni au bon goût. Il s'eſt montré très bon Anthropologiſte dans ſon écrit ſur les diverſes races humaines. Il a publié un ouvrage eſtimable ſur le ſentiment du beau & du ſublime &c. &c. Enfin M. Kant eſt un des écrivains des lumières duquel la ſociété des hommes penſans peut tirer le plus de fruit.

(h) Voyez l'avant propos de ſes matinées.

taine élévation propre à l'homme qui lui fait chérir la prolongation de ſon exiſtence, & s'occuper de ce qui ſera quand il ne ſera plus lui-même. Mais il ſoutenoit qu'il n'eſt pas vrai que dans aucune hypothèſe le ſort des méchans puiſſe être préférable à celui de l'homme vertueux quand tout devroit mourir avec celui-ci, diſoit-il; ſon état, même dans cette courte vie, ſeroit encore le plus déſirable de tous. Le préjugé contraire vient de ce que les hommes éblouis par l'éclat ſuppoſent que les grandeurs ou les richeſſes auxquelles il n'eſt pas ſans exemple que des coupables ſoient parvenus, conſtituent le bonheur. Mais tous ceux qui ont eſſayé des unes & des autres ſavent que l'eſpéce de jouiſſance que donnent les richeſſes ou les grandeurs ne durent que peu de jours. l'habitude les rend bientôt inſipides & ne laiſſe plus de ſenſibilité que pour les ſoins & les ſoucis qui accompagnent les grandes fortunes, ou les poſitions élevées. Quand un des plus célébres millionnaires de ce ſiécle s'écrioit: *ces pauvres riches ſont bien malheureux!* il le diſoit de très bonne foi. La plupart des princes fuyent à la chaſſe *l'ennui qui monte en croupe & galope avec eux.* Enfin il n'eſt pas une claſſe de la ſociété, où l'on ne puiſſe obſerver *que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.* Juger du bonheur des hommes par leur opulence, ou par le rang qu'ils tiennent, eſt donc juger en aveugle. C'eſt le ſoulier de Varron bien fait

au dehors, mais qui bleſſe ſouvent & dont celui qui le porte ſent ſeul le défaut.

Quand on devroit croire que les méchans parviennent plus aiſément que les gens de bien aux grandes places, à la haute fortune, à ce qu'on appelle les plaiſirs; il n'en faudroit donc pas conclure qu'ils ſont plus heureux ou que leur ſort eſt préférable.

Mais il eſt faux que le crime ſoit un bon moyen pour arriver à la richeſſe, ou à l'illuſtration. Pour un ſcélérat parvenu il en eſt des millions qui pourriſſent dans la fange du mépris, du déshonneur, de la miſere. Quand ils ont eu les plus grands ſuccès, un ſeul accident qui les démasque ſuffit pour leur faire tout perdre ſans retour. Ils marchent toujours ſur le bord d'un précipice; ils le ſentent; la crainte, l'inquiétude qui en réſultent empoiſonnent leur exiſtence & les rendent les plus malheureux des mortels. Cromwel changeoit de chambre & de lit tous les jours, & n'oſoit ſe faire raſer que par ſes enfans. Thamas-Koulikan ne laiſſoit approcher de lui ſon affidé le plus ſûr qu'à dix pas. Le Lord Clive vainqueur des françois dans l'Inde, conquérant du plus beau pays de l'univers, riche de ſoixante millions, triomphant des accuſations qu'on avoit élevées contre lui au parlement d'Angleterre, croyoit toujours voir deux Nabats qu'il avoit immolés pour s'emparer de leurs tréſors. Il portoit partout l'image de ces deux princes expirans par ſes ordres; & ces fantomes

du remords lui rendoient la vie ſi inſupportable qu'enfin il chercha de ſa propre main un azyle dans la mort. Oſeroit-on dire que ces illuſtres coupables fuſſent heureux au milieu de leurs ſuccès? N'ont-ils pas trahi par leur trouble & leur effroi le fatal ſecret de leurs tourmens & de leur infortune?

Nul homme, ajoutoit Mendelsſohn, qui avoit trouvé dans ſon excellent eſprit & dans ſa noble & courageuſe réſignation portée juſqu'à la longanimité de quoi abſoudre le ſort, nul homme n'eſt completement heureux; le bonheur n'eſt pas compatible avec notre nature imparfaite, & Dieu qui n'auroit pu nous rendre auſſi parfaits que lui ſans nous faire ſes égaux, n'a pu réſerver qu'à lui ſeul l'entiére félicité qui eſt un attribut de l'entiere perfection. Mais ſelon les bornes de notre nature, il nous a départis beaucoup de biens, tous ceux même dont nous étions ſuſceptibles; il a tellement diſpoſé ſes loix que très réellement les meilleurs lots, la plus grande paix de l'eſprit, le plus grand contentement de l'ame, les ſenſations les plus douces & les plus céleſtes ſi l'on peut parler ainſi, ſont pour les plus véritablement hommes de bien.

C'eſt-là ce qui conſtitue le vrai bonheur à portée de l'homme ſur la terre, & Dieu ne le refuſe à aucun de ceux qui cherchant à s'approcher de lui par le cœur, mettent tous leurs efforts à ſe conformer à ſes loix

dont la conſcience & la raiſon ſont les interprêtes.

Quant à la grande fortune & aux places diſtinguées qui ne ſont à déſirer ni l'une, ni l'autre, qu'autant qu'on ſe ſent le génie, les talens, & ſurtout l'activité néceſſaires pour le travail conſidérable d'adminiſtration qu'on n'en peut ſéparer & les lumieres indiſpenſables pour employer avec un juſte diſcernement au bonheur des autres hommes les grands moyens qui impoſent de grands devoirs, & ſoumettent à de grandes punitions ceux qui ne rempliſſent pas ces devoirs, ſelon l'axiome de juſtice divine & humaine : *il ſera beaucoup demandé à ceux auxquels il aura été beaucoup donné ;* quant à ces poſtes éminens & à ces richeſſes que le vulgaire prend pour le bonheur, il eſt encore certain que pour y parvenir, pour s'y maintenir, ou pour s'y rétablir lorſqu'on en a été privé par des revers imprévus, le moyen le plus ſûr, loin d'être le crime, comme le ſuppoſent ceux qui croyent à la proſpérité des méchans, eſt au contraire la pratique de la vertu, la réputation de probité, d'activité, d'exactitude à ſes devoirs.

Si l'on veut ſe convaincre de cette vérité, chacun de nous n'a qu'à ſe conſulter ſoi-même & ſe demander quel homme il choiſiroit pour lui donner une place de confiance, ou pour traiter avec lui ſoit dans le commerce, ſoit dans toute autre relation, de l'homme vertueux, ou du mal-honnête homme, cha-

cun

cun ſans doute aimera mieux ſe fier à l'homme de bien, & les méchans même penſent ainſi pour les places qui ſon en leur pouvoir; car ils veulent être bien ſervis.

De cette diſpoſition univerſelle, il réſulte en faveur de l'homme eſtimable une ſorte d'opinion générale qui le porte aux emplois, qui lui attire les affaires avantageuſes, qui lui prépare partout des amis & des protecteurs. l'Homme perdu de réputation ne trouve rien de tout cela, le méchant ne peut l'eſpérer qu'en affectant des vertus; elle eſt donc bien utile cette vertu puisqu'il faut au moins ſon apparence pour réuſſir ſans elle! Mais des vertus qui ne ſont qu'apparentes ſe démentent bientôt, & l'indignation ne s'en éleve que plus violente contre ceux qui ont trompé l'opinion publique. Auſſi le méchant n'eſt-il jamais ſans danger. l'Homme de bien au contraire, qui ne ſe masque pas & ne montre que des vertus réelles, ne peut pas perdre l'eſtime baſe de ſes ſuccès. Les plus grands revers ne le dérangent que peu; il lui reſte toujours une foule de moyens pour ſe relever. La proſpérité du méchant ne tient qu'à un fil que le moindre accident peut couper & qui ne ſe renoue jamais. Celle de l'homme vertueux eſt comme attachée à une crémaillerie, ſi je puis me ſervir de cette image commune. Les événemens les plus contraires ne peuvent la faire reculer que d'un demi-cran; le cran inférieur, qui eſt la bonne réputation, reſte juſqu'à ce qu'une

impulſion nouvelle faſſe regagner quelques nouveaux crans de fortune à celui qui a mérité que ſon nom le protégeât.

C'eſt ainſi que Mendelsſohn arrivoit à cette concluſion que ſous tous les aſpects & indépendamment de toute conſidération d'une autre vie, l'intéret direct, viſible, groſſier même des hommes dans celle-ci, étoit de marcher d'un pas ferme au ſentier de la vertu, & qu'ainſi, à tous égards, il étoit faux que dans ce monde le ſort des méchans fut préférable à celui des gens de bien. Cet excellent homme aimoit à penſer que Dieu peut & vraiſemblablement veut ajouter d'autres bénédictions à celles dont il les a comblés dans ce monde; mais du moins, diſoit-il, ne doivent-ils pas méconnoître celles-ci. Ils doivent au contraire en jouïr avec reconnoiſſance & ſe garder, lorsqu'ils en invoquent d'autres pour un meilleur temps, de murmurer contre leur poſition ici-bas, la plus avantageuſe que Dieu ait pu donner ſur cette terre aux êtres ſortis de ſes mains avec notre nature. Plus nous y regarderons, & plus nous verrons que l'homme vertueux eſt envers la divinité dans le devoir des actions de graces perpétuelles & non dans le cas des regrets, des prieres & des vœux impatiens.

Mendelsſohn étoit bienfaiſant par principes & par caractère. Ce qui a tranſpiré des traits ingénieux de ſa ſenſibilité généreuſe ſuffiroit pour rendre ſa mémoire d'homme moral très reſpectable. Il avoit été malheu-

reux; on ne ſera pas ſurpris qu'il fut ſenſible. On s'étonnera davantage qu'il eut ſoumis ſa ſenſibilité à l'examen de ſa raiſon. Mendelsſohn croyoit que la pitié n'étoit que dans les ſens & préciſément une émotion attachée à notre nature, ſource de pluſieurs qualités ſociales ſans doute, mais ſtérile en elle-même, perſonnelle peut-être certainement peu méritoire (i) & propre, lorsqu'elle n'eſt point éclairée, à nous détourner des plus hautes vertus. Il croyoit que ſi la juſtice n'eſt pas d'être cruel, la bonté n'eſt pas d'être foible; il ne penſoit pas que tout malheur méritât intérêt & ſecours, ni comme certains moraliſtes & la plupart des théologiens l'ont avancé, que Dieu eut permis qu'il y eut des malheureux pour nous donner occaſion d'exercer la bienfaiſance. Ainſi, ſelon eux, l'auteur de tout auroit ſacrifié une partie du monde à quelques créatures privilégiées afin de leur donner l'occaſion de faire du bien & de jouïr du plaiſir qui en réſulte! Notre philoſophe ne croyoit point à cette préférence inique; il ſoutenoit qu'une ſaine théorie du malheur étoit la baſe de la bien-

(i) „C'eſt une paſſion d'ame foible, une forte & „feminine pitié qui vient de molleſſe d'ame „émue, & loge volontiers aux femmes aux en„fans, aux hommes méchans & cruels (car ce „ſont les lâches). Charron. L. 1. c. 39 & „L. 3. c. 30.„

faiſance, qui non ſeulement ne pouvoit ſe manifeſter que par des actions ſages, bonnes, juſtes & généreuſes, mais qui ceſſoit d'être une vertu lorsqu'elle ne portoit pas ſur des principes inflexibles & ſéveres (k), puisqu'alors elle obéit à l'importunité, encourage les excès, enhardit les méchans.

Il eſt des malheureux, diſoit-il, parceque Dieu ayant accordé aux hommes la liberté & l'intelligence, & les ayant mis à portée d'étudier & de reconnoître les loix phyſiques qu'il a données à la nature pour le ſuccès des travaux & la production des richeſſes, il y a des hommes qui s'appliquant moins à l'étude de ces loix ou au travail qu'elles preſcrivent, tirent moins de produit de ce travail. Il eſt encore des malheureux parceque la conſéquence néceſſaire des loix phyſiques faites pour le bonheur & l'ordre général entraînent quelquefois des accidens particuliers. Le feu eſt bon & ſert à mille uſages; mais il peut brûler les négligens & avec eux ceux qui les approchent. Le bois & le fer ſont très utiles pour nos travaux;

(k) Si l'on gratifie quelqu'un, dit Ciceron, d'une choſe qui lui eſt nuiſible, au lieu de lui être utile, on n'eſt pas bienfaiſant. (*Qui gratificantur cuipiam quod obſit, ubi prodeſſe volunt neque benefici, neque liberales* &c. L. 1. de Offic.); mais ſi cela eſt vrai, combien l'eſt-il davantage que le bienfait particulier qui nuit à la choſe publique, loin d'être une action vertueuſe eſt un delit très grave?

mais ils peuvent bleſſer les maladroits, les étourdis, ou ceux qui ſe trouvent à portée des imprudens. Les femmes ſont fécondes & c'eſt un bien qui perpétue les familles; mais leur fécondité peut les ſurcharger & la mort imprévue du père, qui eſt un accident naturel, peut les laiſſer dans l'infortune. Il eſt enfin des malheureux parcequ'il y a des hommes ignorans ou méchans qui n'uſant pas, ou abuſant de leur intelligence, oppriment les autres & empiétent ſur les droits de leurs ſemblables, ce qui, ſans faire le bonheur des oppreſſeurs, fait le malheur des opprimés.

Deux de ces ſortes de malheurs & de malheureux ont leur origine inévitable dans la nature des choſes qui ne peuvent pas être en même temps d'une manière & d'une autre, ni réunir des propriétés oppoſées, ou incompatibles. l'Homme eſt ſenſible; c'eſt un don ſuprême de la Divinité; mais il ne peut pas être ſenſible au plaiſir ſans l'être à la douleur, & l'on ne pourroit le priver d'une de ces deux ſenſibilités ſans lui ôter l'autre; elles tiennent inſéparablement à la même nature & aux mêmes organes; c'eſt la même faculté différemment exercée.

Les deux premieres eſpéces de malheureux le ſont donc par des accidens attachés à la nature des loix phyſiques qui n'ont pu être autrement qu'elles ne ſont. Car Dieu tout bon & tout-puiſſant a certainement tout fait pour le mieux, & réuni les biens qui n'étoient

pas eſſentiellement incompatibles. Pour diminuer ces malheurs qui ne pouvoient être entièrement ſupprimés, il a doué la bienfaiſance d'un attrait naturel accompagné d'un plaiſir vif & très pur. Il n'a donc pas permis les malheureux pour exercer la bienfaiſance; mais au contraire, il a mis le principe & le charme de la bienfaiſance dans le cœur de l'homme pour ſoulager les malheureux; c'eſt pour ceux-ci que les bienfaiteurs ont été faits, & la bonté du ciel a permis qu'ils trouvaſſent la plus délicieuſe récompenſe dans l'accompliſſement même du devoir qu'elle leur a impoſé de diminuer les maux de leurs ſemblables.

Quant à la troiſieme eſpèce de malheureux qui ne ſont pas néceſſaires; car l'ignorance peut être diſſipée & la méchanceté réprimée; Dieu a pourvu à ſon ſoulagement & à ſa diminution presque totale, en ajoutant au ſentiment général de compaſſion que tout malheur inſpire, un mouvement d'indignation contre les méchans qui ſe permettent de nuire à autrui. On ne ſe borne point à déſirer de ſecourir les opprimés, on veut les venger, & ce ſentiment, juſte à meſure qu'il s'éclairera, fera diſparoître les oppreſſeurs de la terre, leur liera les bras, & après leur avoir ôté le pouvoir de nuire, leur en ôtera même la volonté.

C'eſt encore pour arriver à ce but que Dieu a rendu très attrayantes les études qui manifeſtent les droits & les devoirs des hom-

mes, ou qui apprennent à ſoulager leurs maux. Les progrès dans ces études qui réſultent du plaiſir qu'on y trouve, étendent, & ſans doute ils étendront chaque jour le cercle de la bienfaiſance & diminueront ſans ceſſe les maux de l'humanité. Auſſi Mendelsſohn s'intéreſſoit-il très vivement aux progrès de l'économie politique qu'il avoit vu naître en allemagne, où les phyſiocrates françois ont eu rapidement des diſciples, & dont il eſpéroit la régénération de l'eſpece humaine, parcequ'il regardoit cette ſcience comme ſuſceptible d'être portée au plus grand degré d'évidence & de ſimplicité.

Régner, diſoit-il ſouvent, c'eſt protéger les droits des hommes & les garantir de toute violation. La ſcience de ces droits, n'eſt pas fort étendue. Elle eſt ſuſceptible d'une grande clarté, & de-là ſuit cette incontestable & encourageante vérité, qu'avec quelque application & quelque inſtruction, on peut être un grand Roi même ſans expérience, même encore avec des talens médiocres. Auſſi dans l'ordre actuel des choſes humaines notre philoſophe tenoit-il pour la monarchie, ou plutôt il trouvoit que la distinction des gouvernemens eſt une confuſion d'idées & de mots. La république lui paroiſſoit comprendre tous les gouvernemens, où l'adminiſtration & la ſouveraineté ſont entre les mains de pluſieurs. Ce n'eſt point, diſoit-il, un gouvernement diſtinct de l'Ariſtocratie ou de la démocratie; une république peut

être ariſtocratique, démocratique & même monarchique ſelon la forme de ſon adminiſtration. l'Angleterre eſt une république monarchique, & la Hollande avec ſon Stadthouder perpétuel héréditaire, n'aguère plus Roi que les Rois, en eſt une autre. La Pologne avant de devenir une province de ſes voiſins, étoit une république ariſtomonarchique où le peuple étoit eſclave, les nobles ſouverains, & le Roi magiſtrat unique & perpétuel.

Il y a peu de vraies démocraties. On n'en connoit aujourd'hui que chez les petits cantons ſuiſſes, les Pauliſtes du Bréſil & les Coſaques Zaporaviens; encore ceux-ci viennent-ils d'être détruits par la Ruſſie. Des républiques comme Sparte, Athènes ou Geneve, qui ſe ſont crus démocratiques, étoient de véritables ariſtocraties, puisque le vrai peuple du pays, les laboureurs, les ouvriers, les commerçans, la plus grande partie des habitans y ſont ſoumis ou l'ont été au pouvoir des citoyens. Partout où il ſe trouve des ſujets ou des eſclaves, il n'y a point de démocratie.

Qu'une monarchie bien réglée avec de bonnes loix & de bonnes mœurs ſoit préférable à une mauvaiſe république telles qu'ont été la plupart de celles qui ont exiſté, c'eſt ce dont on ne peut douter. Mais qu'elle doive être préférée à une république bien conſtituée telle qu'on la peut concevoir, c'eſt-ce que n'oſera jamais dire quiconque

penſera que la monarchie eſt infiniment plus propre à établir & à augmenter avec l'inégalité des fortunes la corruption des mœurs, & qu'elle dégénere plus aiſément en gouvernement arbitraire. C'eſt le gouvernement arbitraire qui eſt mauvais; le pire de tous eſt l'anarchique; enſuite le deſpotique; les autres ſont imparfaits & détériorent ou améliorent les hommes en raiſon de ce qu'ils s'approchent davantage de ceux-là.

Tels ſont en ſubſtance les principes infiniment ſimples, mais irréſiſtibles par leur clarté que Mendelsſohn a repandus dans ſes écrits & qu'il verſoit avec profuſion dans l'aimable commerce de ſa familiarité ! Il avoit gagné tous les cœurs & ſéduit tous les eſprits de ſa colonie. On l'y vénéroit profondément; & c'eſt en méritant ce tribut flatteur qu'il avoit acquis le droit de ne pas révoquer en doute qu'une éducation meilleure, un traitement plus équitable, l'admiſſion à des profeſſions innocentes, ſuffiroient pour ſubſtituer aux préjugés des juifs des lumières & des vertus, & pour les mettre au niveau des peuples les plus diſtingués. C'étoit ſurtout d'une grande latitude accordée à leur induſtrie qu'il attendoit leur régéneration. Il croyoit que l'éternelle néceſſité de ſpéculer ſur de l'argent & pour de l'argent, de réaliſer tout en argent, de regarder l'argent comme l'unique fin de toute entrepriſe, ſuffiroit pour dépraver une génération de l'âge d'or, & que telle étoit la principale cauſe de l'extrême

corruption des villes où chacun, & le gouvernement à la tête, ne penſe qu'à profiter du délire des paſſions avides & déréglées, ou même à les exciter pour extorquer de l'or; où tout tend à fomenter à la fois la pareſſe & la cupidité; à perſuader au peuple qu'il peut compter ſur d'autres reſſources que ſon travail. Il ne regardoit point avec les penſeurs ſuperficiels, ou les panégyriſtes mercenaires, cette fermentation peſtilentielle comme une activité productive, & néceſſaire aux nations obérées; ni les accidens qu'elle entraîne comme des événemens de commerce; il y voyoit au contraire les plus horribles fléaux du commerce & des finances & la ſource la plus féconde de toute eſpèce de miſere, & de corruption.

C'eſt en général par une morale uſuelle, une grande juſteſſe d'eſprit, une inflexible probité, une douce & bienfaiſante tolérance, une ſenſibilité fort active une raiſon très meſſurée que Mendelsſohn a été profondément reſpectable, plutôt encore que par ſes talens littéraires qui cependant inſpireront de l'étonnement, ſi l'on conſidére le point dont il eſt parti, & le peu de moyens que la nature & le ſort lui avoient donnés, ou plutôt tout ce qu'ils lui avoient refuſés.

Sans diminuer la gloire de cet homme ſingulier qui à force d'induſtrie patiente, de volonté énergique; de génie naturel & d'infatigable aſſiduité s'eſt élevé du ſein de cette claſſe qu'on s'eſt tant efforcé de rendre la

derniere, au premier rang des philoſophes & des écrivains qui ont illuſtré l'Allemagne, ne peut-on pas dire que ſon exemple, & ſurtout le ſuccès de ſes ſoins pour l'éducation de ſa colonie devroient réduire au ſilence ceux qui s'opiniâtrent avec un acharnement bien ingénéreux à peindre les juifs comme trop avilis pour produire jamais une race d'hommes eſtimables?

Mais je n'ai pas eu beſoin de cette preuve de fait à la quelle j'en pourrois ajouter beaucoup d'autres pour m'aſſurer que l'on n'a ceſſé d'imputer aux juifs leurs malheurs à crime. En étudiant avec quelque attention les rapports politiques & moraux dans leſquels ils ſe ſont trouvés en différens tems & différens pays, l'influence réciproque des peuples parmi leſquels ils ont vécu & des divers gouvernemens politiques auxquels ils ont été ſoumis; celle qu'ils ont eue ſur l'induſtrie, le commerce, les mœurs, la marche des connoiſſances; le changement enfin qu'a ſubi leur génie originaire, on trouve démontré dans l'hiſtoire que les juifs conſidérés comme hommes & comme citoyens n'ont été très corrompus qu'autant qu'on leur a réfuſé les droits de l'un & de l'autre. Plus d'un écrivain eſtimable & ſurtout M. Dohm a creuſé ce ſujet important. Je raſſemblerai, je reſſerrerai leurs idées, j'oſerai quelquefois y joindre les miennes, heureux ſi l'on ne peut plus alléguer de bonne foi après la lecture de cet ouvrage

les objections tant rebattues qui ont paru confédérer, ſi je puis parlerainſi, contre cette horde infortunée juſqu'aux hommes qui penſent; car les apôtres de la tolérance eux mêmes en ont trop oublié les devoirs & les principes lorsqu'ils ont agité la cauſe des juifs.

DE LA RÉFORME POLITIQUE DES JUIFS.

Dans la plupart des pays de l'Europe la conſtitution & les loix tendent à empecher la propagation de ces malheureux fugitifs d'Aſie flétris en quelque ſorte par leur ſeul nom. Il eſt des états où on leur défend abſolument de ſéjourner, où la protection du ſouverain n'eſt accordée aux voyageurs de cette nation que pendant un court eſpace de temps, limité quelquefois à une ſeule nuit; & dans presque tous les autres on n'a reçu les juifs que ſous les conditions les plus onéreuſes & les plus aviliſſantes. Ils ne ſont pas citoyens, ils ſont à peine des habitans tolérés. Le plus ſouvent il n'eſt permis qu'à un nombre donné de familles juives de s'établir dans une contrée; cette permiſſion les reſſerre en certains quartiers & jamais elle ne s'acquiert que moyennant une ſomme conſidérable. Dans beaucoup de pays même, on ne les admet pas à moins qu'ils ne poſſédent déjà un bien effectif. Un juif ne peut ſe marier ſans permiſſion ſpéciale, ni ſans payer: veuf il ne peut ſe remarier ſans de nouveaux frais; chaque enfant augmente la ſomme des tributs dont il eſt chargé, peu s'en faut qu'il n'y en ait

un ſur chacune de ſes actions; eſt-il pere de pluſieurs enfans? à peine peut-il en établir un ſur le ſol de ſon berceau; les autres ſont contraints d'aller chercher une terre étrangère & non moins inhoſpitaliére. A-t-il des filles? comment les faire entrer dans le nombre ſi limité des familles de ſa nation domiciliées dans la même ville que lui? Un juif ne vit donc presque jamais avec ſes enfans: au dedans tout lui eſt ravi juſqu'au bonheur domeſtique! Au dehors il ne trouve que des hommes ennemis. Dans les détails de la vie commune, les loix ſéviſſent contre lui avec une rigueur exceſſive, une partialité non déguiſée. Malgré la multitude des droits qu'il lui faut payer, les moyens d'acquérir ſont infiniment bornés pour lui. Partout il eſt exclu de rendre des ſervices à l'état ſoit en paix, ſoit en guerre; partout l'agriculture lui eſt interdite; en presque aucun pays du monde il ne peut poſſéder de biens fonds; toute communauté de métiers ſe croiroit déshonorée, ſi elle recevoit un circoncis au nombre de ſes membres. Ainſi les juifs ſont exclus de tous les arts méchaniques, & parmi les arts libéraux, ou les ſciences, les mathématiques, la phyſique & la médecine ſont les ſeuls moyens de ſubſiſtance honnête à l'uſage du très petit nombre d'entr'eux qui conſervent dans l'état d'oppreſſion où languiſſent leurs hordes diſperſées, aſſez de courage & de ſérénité d'ame pour s'élever juſqu'à l'étude. Heureux

encore s'ils conquéroient l'eſtime à ce prix! Mais le commun des hommes ne peut pardonner pas même en faveur des grands talens & des éminentes vertus le tort d'être né juif.

Quelle reſſource reſtera donc à cet infortuné ſans patrie dont l'induſtrie eſt ſujette à mille entraves, qui ne peut nulle part acquérir, ni exercer librement ſes talens, à la vertu de qui l'on n'a point de foi, pour lequel il n'exiſte aucune eſpèce de gloire? . . . Nulle autre que le négoce de détail (car le petit nombre de ceux qui poſſédent aſſez de bien pour pouvoir entreprendre un commerce conſidérable dont pluſieurs branches d'ailleurs ont été totalement interdites aux juifs, peut-il être compté quand il s'agit de la nation entière?) Ce négoce de détail dans lequel la fréquente répétition de gains très modiques peut ſeule ſuffire à une ſubſiſtance chétive; ou le prêt d'argent, dont le profit très conforme à l'équité naturelle eſt devenu, graces à de mauvaiſes loix & aux préjugés qu'elles enfantent, le domaine & le ſignalement d'une profeſſion malhonnête, voila le principal & presque l'unique moyen de ſubſiſter des juifs, & tandisqu'on le leur tolere, les loix décélent une inique partialité pour leurs débiteurs; aggravant ainſi les humiliations, les périls, & multipliant par conſéquent les ruſes d'une nation déjà ſi opprimée.

Quels motifs ont pu engager les gouvernemens européens à obſerver pour ainſi

dire d'un commun accord des procédés ſi barbares envers la nation juive? Il eſt difficile de ſe perſuader que tant d'hommes induſtrieux ne puiſſent être utiles à l'Etat parcequ'ils ſortent de l'Aſie & qu'ils ſe diſtinguent par la barbe, la circonciſion & une manière particuliere d'adorer l'Etre ſuprême. A la vérité ce culte qui leur a été transmis par leurs peres les rendroit incapables de jouïr des mêmes droits, que les autres citoyens s'il renfermoit des principes contradictoires aux devoirs envers l'état, s'il leur défendoit de reſpecter la bonne foi, s'il leur faiſoit une loi de haïr ceux qui ne ſont pas de leur croyance, s'il leur permettoit la fraude & la léſion de la morale, c'eſt-à-dire des rapports ſociaux.

Mais la religion des juifs fondée ſur la loi de Moyſe, laquelle eſt en vénération chez les chretiens qui l'attribuent à l'inſpiration immédiate de la divinité, ne contient certainement pas les principes anti-ſociaux que nous venons d'énoncer. Ses commandemens ne ſont point en contradiction avec ceux de la juſtice & de l'humanité; ils ne heurtent point la bonne foi; ils n'ordonnent point la fraude; loin d'y inviter ſes enfans, la loi Moſaïque, particulierement fondée ſur l'agriculture, eſt même ſpécialement contraire au trafic (1), celle de toutes les

(1) M. Michaëlis eſt entré dans des détails fort inſtructifs ſur ce ſujet dans ſon ouvrage ſur la loi Moſaïque §. 38-44.

les profeſſions qui peut le plus naturellement y conduire. Ceux-là ſeuls qui ſe permettroient la fraude envers un Hébreu l'accuſent d'oſer en vertu de ſa loi tromper les hommes d'une autre religion, & les prêtres intolérans qui ont recueilli des contes calomnieux ſur les opinions des juifs, n'ont fait en cela que trahir leurs propres préjugés (m).

Ce n'eſt pas que les préceptes donnés par Moyſe il y a plus de trente ſiècles à une horde qui en eſt encore à devenir une nation, puiſſent convenir tous également aujourd'hui dans chaque état aux membres épars de cette nation. Moyſe vouloit que les juifs s'emparaſſent du pays des Cananéens, parcequ'un de leurs ancêtres y avoit paſſé

(m) L'écrivain qui s'eſt donné le plus de peine pour recueillir de pareils contes, qui les a publiés avec le plus d'acharnement & le deſſein le plus viſible d'aiguiſer & de juſtifier l'eſprit de perſécution, eſt Eiſenmenger dans ſon judaïsme dévoilé (entdecktes Judenthum). Il faut y joindre comme digne d'un mépris égal un écrit imprimé en 1779. ſous le titre *d'obſervations d'un Alſacien ſur l'affaire préſente des juifs d'Alſace*, qui ramaſſe toutes les abſurdités fabuleuſes éparſes dans tous les recueils de menſonges, notamment dans la collection d'hiſtoires judaïques (Ulrichs Sammlung jüdiſcher Geſchichte) en omettant toujours la réfutation d'un fait injurieux, & qui cite entr'autres comme le crime capital des juifs du Sundgau le déicide commis par leurs ancêtres dans la Paleſtine.

avec ſes troupeaux quatre cens ans auparavant (n); il vouloit qu'ils formaſſent un état indépendant, ſéparé de toute autre nation, ſans nul mêlange, & qu'ils obéiſſent jusqu'aux derniers âges à leur légiſlateur. De-là cette attachement invincible à leur loi, infiniment exalté par les perſécutions. De-là cette fierté plus impoſante que répréhenſible, qui, en s'aigriſſant les a portés à s'iſoler du reſte des hommes. De-là cette perſuaſion d'une prééminence, qu'après tout chaque religion s'attribue, qui dans les temps poſtérieurs & l'état de dépreſſion de ces infortunés a dégénéré peutêtre en haine mêlée de mépris pour leurs perſécuteurs. Eh! comment les juifs ne ſe perſuaderoient-ils pas qu'ils ſont les premiers des hommes, quand par un miracle bien plus grand que ceux de leur ancienne hiſtoire, ils exiſtent encore en dépit des violences de toutes les nations? Comment ne haïroient-ils pas à leur tour des peuples qui ont emprunté de leurs livres ſacrés tous leurs dogmes & qui leur permettent à peine d'exiſter au milieu d'eux?

Mais la religion moderne des juifs ne contient en elle-même aucun précepte de haine & d'offenſe contre les membres d'une communion différente; elle eſt à cet égard parfaitement ſemblable à toutes les religions qui

(n) Voyez le ſavant ouvrage de M. Michaëlis intitulé: le droit Moſaïque (moſaiſches Recht), Tom 1. p. 117. & ſuivantes.

rompent plus ou moins les liens naturels des hommes, & impoſent toujours à leurs ſectateurs une certaine répugnance pour ceux d'une autre communion. A Dieu ne plaiſe que ce ſoit là une raiſon de refuſer les droits de citoyen aux ſectateurs de quelque culte que ce ſoit; car il en faudroit conclure que l'Etat eſt dans l'obligation de ne tolérer aucune religion, ou du moins de n'en tolérer qu'une ſeule; & cette concluſion qui attenteroit aux droits naturels & bouleverſeroit toutes les ſociétés, fait horreur. Mais malheureuſement elle n'eſt pas moins abſurde en politique que vicieuſe en morale.

Toute ſociété eſt compoſée de petites ſociétés privées, qui, chacune, ont des principes particuliers, inſpirent à leurs membres des ſentimens & des préjugés à part, & tracent à leur activité un cercle déterminé. Le monde ſubſiſte cependant; & les nations bien, c'eſt à dire librement gouvernées, proſperent. Le Gentilhomme & le bourgeois, l'artiſan & le laboureur, le militaire & celui qui ne l'eſt pas, le ſavant & le non-lettré poſent des barrieres entre eux & cependant habitent & ſervent le même pays. Que le chrétien & le circoncis, ſoit juif, ſoit Muſulman, ſectateur d'Ali ou d'Omar, du Pape ou de Luther, de Socin ou de Calvin s'écartent les uns des autres: le grand & noble emploi du gouvernement conſiſte à faire enſorte que chacune de ces diviſions tourne au profit de la grande ſociété du moins par un plus

vif degré d'attachement pour elle fondé ſur une plus grande jouiſſance de la liberté.

On ne peut pas douter de bonne foi que des traitemens meilleurs n'extirpaſſent les préjugés de religion qui empêchent les enfans de Moyſe d'être plus ſociables. Le juif eſt plus homme encore qu'il n'eſt juif; & comment n'aimeroit-il pas un état dans lequel il lui ſeroit permis de devenir propriétaire? Où ſes contributions ne ſeroient pas plus grandes que celles des autres citoyens? Où rien ne l'empêcheroit d'aſpirer à l'eſtime & à la conſideration? Pourquoi haïroit-il des hommes dont il ne ſeroit plus ſéparé par des prérogatives humiliantes & dont il partageroit les droits & les devoirs? La nouveauté de ce bonheur, & la malheureuſe probabilité que de longtemps ſa nation ne peut ſe flatter de l'obtenir ailleurs, en augmenteroit le prix à ſes yeux. Son pays deviendroit ſa patrie. Il la regarderoit avec la tendreſſe d'un fils longtemps méconnu & rétabli dans ſes droits. Ces ſentimens inſéparables du cœur humain parleroient bien plus haut que tous les ſophismes des Rabbins qu'on a tant exagérés ſi ce n'eſt calomniés.

Jettez un coup d'œil ſur l'hiſtoire des hommes & vous verrez que l'indulgence & l'impartialité du gouvernement ont toujours triomphé des principes de religion. Quelle doctrine plus que celle des Quackers renferme des dogmes manifeſtement contraires

aux principes de l'union ſociale? Le Quacker ne veut pas concourir à la défenſe de ſon pays; il prétend ne connoître aucun motif permis de faire la guerre. Il refuſe de ſe prêter au ſerment qui paroit un des plus eſſentiels appuis que l'état puiſſe ſe promettre du dogme. Il affecte des uſages particuliers, un extérieur qui le diſtingue; il prend à tâche de ne laiſſer ignorer à perſonne qu'il ſe ſépare du reſte de ſes compatriotes. Cependant les Quackers, les anabaptiſtes ſont partout de bons, d'utiles, de reſpectables citoyens.

Le Catholique ſemble être autoriſé par ſa croyance plus que tout autre ſectateur de quelque Religion que ce ſoit à ſe regarder comme ſépare de tout ceux qui ne penſent pas comme lui. Sa religion eſt à ſes yeux la condition unique pour aſpirer au ſalut. Elle lui dicte l'obligation du proſélitisme... Cependant il eſt un patriote très utile & très zélé, en Angleterre, en Hollande, en Pruſſe, en Ruſſie.

On peut en dire autant du luthérien en Alſace, du ſocinien & du réformé en Tranſilvanie.

Les mahométans étoient en Eſpagne avant la perſécution, ils ſont encore aujourd'hui en Autriche & en Ruſſie de paiſibles citoyens.

Les juifs furent d'utiles ſujets dans l'Empire Romain. Conquis & par conſéquent eſclaves, ils y acquirent des privileges conſidérables, tels que l'admiſſion à tous les emplois ſoit civils, ſoit militaires, & entr'autres la

permiſſion de vivre conformément à leurs propres loix (o). Ils conſerverent pendant plus de quatre ſiécles la jouiſſance illimitée de tous les droits de citoyen; c'eſt dire aſſez qu'ils en remplirent les devoirs. Pluſieurs d'entr'eux furent élevés juſqu'au faite des dignités, juſqu'à la préfecture honoraire (p); & quand ils déméritérent cette exiſtence honorable, quand ils ſe corrompirent, c'eſt qu'ils furent opprimés, privés de leurs loix & de leurs patriarches, ſoumis aux magiſtrats Romains, exclus des emplois civils, & de l'honneur de pouvoir bien mériter de la patrie, ſurchargés de fardeaux ſans com-

(o) M. Dohm l'a très bien prouvé par deux paſſages d'Origene (L. 6. c. 1. in epiſt. ad Rom. & p. 243. epiſt. ad Africanum, Edit. Wetſteiniana). Ce n'étoit que pour des crimes capitaux qu'ils pouvoient être traduits devant les tribunaux Romains; dans tout le reſte, ou lorsqu'il ne s'agiſſoit que de démêlés entre juifs, leurs propres juges & anciens (Ethnarchæ majores) exerçoient un pouvoir presque illimité, comme on peut le conclure du témoignage de Joſeph (antiq. jud. L. 14. c. 10). Les loix Romaines appellent leurs patriarches aux quels on avoit laiſſé le pouvoir ſuprême dans toutes les affaires eccléſiaſtiques, *viri clariſſimi*, *illuſtres*, *ſpectabiles* (vid. Cod. Theod. L. XVI. t. VIII. l. 8. 11. 13. 15. judæis cæliç. & Samarit).

(p) L. 22. Cod. Theod. de jud. *faſtigio dignitatum* dit le paſſage en parlant du patriarche *Gamaliel*.

penſations, reduits dans la claſſe des êtres les plus vils (q); c'eſt enfin que des peres de l'égliſe (r) voués au fanatisme porterent des monarques foibles à détruire les ſages réglemens de leurs prédéceſſeurs, à donner des preuves de leur zéle pour une religion dont la charité fait la baſe, en traitant ſans charité ceux qui ne la profeſſoient pas; en un mot à renverſer tous les principes de la morale & de l'équité pour honorer Dieu; car comment appeller par exemple la loi qui défend que *le plus grand crime* commis par un enfant proſélite envers ſes parens non convertis puiſſe autoriſer ceux-ci à le priver de ſa legitime (s)? N'eſt-ce pas tout à la fois inſulter à la nature, pouſſer au déſeſpoir les

---

(q) Les loix les nomment *homines viliſſimos, extremæ conditionis.*

(r) Chriſoſtome prononça ſix diſcours contre eux à Antioche, & ce fut probablement ſon crédit à la cour d'Arcadius qui les priva de l'Autonomie, les ſoumit aux loix & aux juges de Rome &c. &c.

(s) *Si quid maximum crimen*, dit la loi, *in matrem patremve, avam vel lœviam taces filios vel nepotes* (c'eſt-à-dire ceux qui avoient embraſſé la religion chrétienne) *commiſiſſe aperte potuerit comprobari, manente in eos ultione legitima. — Parentes tamen eis Falcidiam debitæ ſucceſſionis relinquant, ut hoc ſaltem in honorem religionis electæ meruiſſe videantur.* L. 28. Cod. Theod. de Jud.

plus honnêtes des juifs, aſſurer aux chrétiens l'abjuration des plus pervers d'entre cette nation ?

Mais le caractére & l'eſprit des juifs n'ont-ils pas trop juſtifié la dureté dont on uſe envers eux ? Peuvent-ils s'accoutumer à regarder ceux d'une autre religion comme des membres d'une même communauté civile ? N'ont-ils pas mérité chez toutes les nations le reproche de mauvaiſe foi ? Toute ſupercherie, toute fraude n'eſt-elle pas une invention juive ? Dans les contrées où trop de tolérance eſt accordée aux juifs ne ſe ſont-ils pas emparés presque entièrement des branches de trafic dont ils ne ſont pas exclus ? Si tout cela n'eſt que trop atteſté par les faits, les juifs ſont politiquement parlant nuiſibles dans un état, & telle eſt la cauſe indeſtructible des loix, du moins reſtrictives impoſées par les gouvernemens les plus ſages à cette nation avec une unanimité qui ſuffit peut-être pour les juſtifier.

Raiſonner ainſi c'eſt évidemment prendre l'effet pour la cauſe, & s'efforcer de juſtifier une politique oppreſſive par le mal même qu'elle a produit. Nous admettrions comme démontrés les reproches dont on charge la nation juive, que l'état d'oppreſſion où elle vit les expliqueroit tous, ou plutôt motiveroit une corruption beaucoup plus grande. Tous les moyens honnêtes de ſubſiſtance ſont interdits au juif ; comment ne deſcendroit-il pas à la mauvaiſe foi & à la

fraude? Les loix lui accordent à peine l'exiſtence, comment ſe croiroit-il lié par elles? Quelle obéiſſance volontaire peut-il rendre, quel attachement peut le lier à l'état qui le maltraite? Quoi de plus ſimple que ſa haine pour les nations qui l'écrasent des preuves de celle qu'elles lui portent? Qui a droit d'exiger de lui des vertus quand on ne l'en croit pas ſuſceptible? Pourquoi s'étonner qu'il occupe trop de place lorsqu'on ne lui en laiſſe qu'une? Pourquoi lui reprocher les fautes qu'on le force à commettre? Toute race d'hommes placées dans des circonſtances pareilles ſe ſeroit conduite de même. Nous avons le pouvoir en mains; nous l'avons toujours eu; c'étoit donc & c'eſt encore à nous à guérir le juif de ſes préjugés qui ſont notre ouvrage, en nous dépouillant des nôtres. La perverſité morale dans laquelle cette malheureuſe nation eſt tombée par les ſuites d'une politique déraiſonnable ne ſauroit être un juſte motif d'y perſévérer.

Et pour rendre odieuſe cette politique digne fruit de la barbarie des ſiècles d'ignorance, comme auſſi pour en expliquer les effets déplorables, il ne faut qu'en tracer l'hiſtoire à grands traits.

Les juifs traités en bêtes de ſomme & presque en animaux malfaiſans au moment où la religion des chrétiens devint la dominante, exclus de toutes les voies qui pouvoient conduire à une exiſtence honorable, entrerent avec d'autant plus d'avidité dans

celles qui menoient à la fortune. Ils y trouverent de grandes facilités. La poſſeſſion des biens fonds & l'agriculture peu lucrative dans les ſiècles des invaſions de barbares, & même dans ceux de la féodalité, leur étoient interdites; mais presque tout le commerce & les affaires pécunieres de l'Europe étoient dans leurs mains. Ils avoient apporté de l'Empire Romain plus de connoiſſances, un eſprit plus cultivé que ne poſſédoient à l'époque de l'irruption des divers peuples du nord les nations conquérantes. Ils n'étoient point abrutis par des mœurs ſauvages. Leur eſprit n'étoit pas arrêté dans ſes progrès par les nouvelles ſuperſtitions, ni par la philoſophie ſcholaſtique. Si l'on compare les connoiſſances de l'Eſpagne dominée alors par les arabes à celles de l'Europe chrétienne, on ne peut douter qu'il n'ait exiſté un temps où la partie de l'Europe la plus éclairée étoit celle qu'habitoient les circoncis. Enfin la diſperſion des juifs dans tous les pays du monde alors connus, leurs liaiſons plus étroites, leurs correſpondances plus étendues devoient naturellement leur donner dans le commerce des avantages marqués ſur les nations qui dominoient l'Europe chrétienne, dont la partie noble attachoit de la honte à cette profeſſion, tandis que la ſeconde claſſe, ſoit par impéritie, ſoit par la crainte des brigandages de la nobleſſe, n'oſoit risquer des ſpéculations conſidérables. Plus les entrepriſes vaſtes étoient rares & peu ſûres,

plus les profits étoient grands, plus auſſi les juifs devinrent des objets d'envie pour les princes & pour le peuple dont la fureur allumée par la cupidité fut ſanctifiée par la ſuperſtition. Auſſi-tôt les idées, les faits, les choſes, les hommes furent traveſtis au gré du fanatisme & de la haine.

Jamais aucun peuple n'a ſouffert des perſécutions auſſi cruelles, auſſi ſoutenues, auſſi longues. Des préjugés extravagans concoururent avec des loix atroces (t) pour aggra-

(t) De toutes les nations qui ont fondé les états actuels de l'Europe, il n'en eſt aucune qui ait publié des loix plus ſéveres contre les juifs, que celle des Viſigots, qui dirigeoient leurs efforts ſans détour vers la deſtruction totale d'une ſecte qu'ils abhorroient (*deteſtanda ſecta*, c'eſt leur expreſſion). On trouve leurs édits *in Lege Wiſigothorum L. XII. Tit.* 2 & 3 & dans *Georgiſch Corp. Jur. Germ. Ant.* P. 2155. ſq. Ces loix défendoient aux juifs de célébrer leur Sabbat & leurs Paques; (L. XII. Tit. II. l. 5. Tit. III. l. 4) de ſe marier ſuivant le rit moſaïque (L. XII. Tit. II. l. 6. Tit. III. l. 8.) de regler leur boire & leur manger ſuivant l'eſprit de ce culte (L. XII. Tit. 2. l. 8. Tit 3. l. 7.) de pratiquer la circonciſion (Tit. 2. l. 7.) Pas même un Juif bâtiſé n'étoit admis comme témoin contre un chrétien; ſes deſcendans ſeulement, après qu'il ne reſtoit plus de doute ſur la ſincérité de leur foi, étoient reçus à dépoſer dans le cas d'un délit commis par un chrétien (L. XII. Tit. 2. l. 10). Les peines ordonnées contre la transgreſſion de ces loix étoient ou le dernier ſupplice à infliger par les juifs eux-mêmes, ou la lapidation, ou l'atroce ſupplice d'être brulé vif (L. XII. Tit. 2. l. 11.)

ver leur ſort. Arrivoit-il un malheur amené

L'eſclave d'un juif, s'il ſe faiſoit chrétien, obtenoit ſur le champ ſa liberté. Il étoit défendu de recevoir des préſens d'un Juif. Les Prêtres avoient leurs inſtructions preciſes de veiller à l'obſervation de ces loix, de faire des enquêtes ſur les fautes des Juifs & de les punir, enfin de prendre contre eux toutes les meſures que leur orthodoxie leur dicteroit (*quid illis catholice agendum ſorte conveniat.* L. XII. Tit 1. l 23). Les juges ſéculiers n'oſeroient entreprendre aucune recherche contre un juif ſans la préſence & la participation d'un évêque, ou d'un eccléſiaſtique qui en eut les pleinpouvoirs, parcequ'on ſoupçonnoit ces juges d'être plus acceſſibles à la charité envers les hérétiques, ou peut être à leurs préſens (Tit. 3, l. 24). Si un eccleſiaſtique ſe trouvoit en faute dans ces occaſions, c'eſt-à-dire s'il avoit quelque ſentiment d'humanité, il étoit condamné à un ban de trois mois & à une amende d'une livre d'or; cette derniere punition attendoit auſſi le juge qui auroit hélité à exécuter les arrêts prononcés contre les juifs par les eccléſiaſtiques. Les loix *des Francs* étoient moins ſéveres contre cette nation qui, ſuivant leurs loix, appartenoit aux domaines des Rois & ſe nommoit *ſervi fiſcales.* Cet arrangement les aſſujétiſſoit à la vérité à certaines corvées, à certains impots, & les mettoit dans la claſſe inférieure des ſujets; mais il leur aſſuroit du moins la protection particuliere du ſouverain. (Voy. Du Buat *Origines de l'ancien gouvernement de la france, de l'Allemagne & de l'Italie* L. 6. ch. 10). Les juifs étoient dans la même poſition en Angleterre, au moins ſous le regne *de Guillaume le conquérant* (au milieu du XI. ſiecle) Ils appartenoient à la couronne. Les loix des Papes n'étoient pas ſi dures à leur égard; elle les déclare ſeulement inhabiles

par l'ordre phyſique des choſes (u)? les juifs en étoient reputés la cauſe ſiniſtre; ils de-

à rendre témoignage en juſtice, à être revêtus d'emplois publics, & les oblige à reſtituer des intérêts exorbitans (*Can. X. de Judæis & Hæret*). Ce n'eſt pas le droit canon, ce ſont les commentateurs poſtérieurs de ce Droit (*particulierement Marta de Jurisd. L. 4. cent. 2. cas.* 67). qui ont voulu attribuer aux eccléſiaſtiques la juriſdiction excluſive dans toutes les affaires de religion concernant les juifs, par le motif très ſingulier aſſurément, que les loix romaines ſoumettoient au bras ſéculier ſeulement les actions des juifs indépendantes de la religion. La nature de la juriſdiction eccléſiaſtique ſuffiroit pour démontrer l'abſurdité de cette opinion, puiſqu'une telle juriſdiction ne ſauroit s'étendre que ſur les membres de l'égliſe dont la plus forte punition, qui eſt l'excommunication, ne peut porter ſur ceux qui par leur naiſſance ſont déja excommuniés. Auſſi dans la plupart des États catholiques n'a-t-on pas accordé au clergé une prétention auſſi préjudiciable au droit ſuprême du ſouverain; il n'y a que les pays où la demeure eſt totalement interdite aux juifs comme l'Eſpagne & le Portugal, où l'examen de toutes les accuſations d'héréſie en général, & par conſéquent auſſi des héréſies des juifs ſont du reſſort de l'inquiſition. Cependant les Papes *Sixte V.* & *Clément VIII.* ont déclaré expreſſément, que la religion juive n'étoit pas au nombre des héréſies & que par conſéquent elle ne reſſortiſſoit pas au tribunal de l'inquiſition; ils ont revoqué par-là une bulle du Pape Grégoire XIII. qui avoit ſoumis les juifs à ce tribunal. (Amelot de la Houſſaye *Hiſtoire du gouvernement de Veniſe*, edit. de 1695. Tome I. p. 280.

(u) L'exemple le plus frappant de cet aveuglement,

voient avoir irrité le ciel; leur deſtruction ſanglante étoit le ſeul moyen de l'appaiſer. Une epidémie, une famine avoient-elles enlevé un certain nombre d'habitans? les juifs en empoiſonnant les fontaines avoient produit cette mortalité; un peuple forcené les maſſacroit ou bien une procédure hâtive les conduiſoit ſur le bucher au gré de ces fanatiques. (x) L'iſſue d'une guerre étoit-elle malheureuſe? quelque trahiſon des Hébreux devoit en être la cauſe unique, & l'on égorgeoit ces victimes immondes. Le ſouverain, ou ſes miniſtres manquoient-ils d'argent, il falloit que les juifs leur en prêtaſſent, & quand les débi-

---

qui faiſoit attribuer aux juifs tous les malheurs publis, eſt, ſans doute l'accuſation portée contre eux d'avoir occaſionné l'égarement d'eſprit de *Charles VI.* Roi de france; à la ſuite duquel tous les juifs qui refuſerent d'embraſſer le Chriſtianisme furent obligés de quitter la france. V. Villaret *Hiſtoire de france*, à l'année 1393.

(x) Voyez l'hiſtoire des juifs par Baſnage, & l'histoire de la Religion juive de M. Büſching (Geſchichte der jüdiſchen Religion). Une des perſécutions les plus forcenées eſt celle de l'année 1348. lorsque la peſte qui ravagea dans ce temps-là presque toute l'Europe fut imputée aux juifs. En France, en Allemagne, en Italie, en Suiſſe, le peuple furieux ſe jetta ſur eux, les maſſacra, les brula, en ſorte que même les juges iniques n'eurent pas le loiſir de faire exécuter leurs arrêts inhumains.

teurs tout-puiſſans trouvoient bon de ne pas payer, les obligations étoient déclarées nulles; heureux les créanciers ſans défenſe s'ils n'étoient pas expulſés du pays & punis du mal qu'ils recevoient (y).

Les juifs auroient été plus que des hommes s'ils n'avoient point haï ceux qui les perſécutoient avec tant d'injuſtice; s'ils n'avoient pas répondu à la tyrannie active de leurs ennemis du moins par des preuves indirectes de leur haine, & quand ils ſe feroient vengés quelquefois ſur des individus de la religion chrétienne des cruautés qu'ils éprouvoient, il n'y auroit rien que de conforme à la nature de l'homme. Au moins l'uſure & l'avidité d'un gain exorbitant durent-ils s'emparer d'une nation qui ne pouvoit par une voie plus honnête eſpérer des profits plus modérés, ni jouir avec ſécurité de ceux qu'elle avoit faits; mais à cet égard comme

(y) Ce fut ainſi qu'en 1347. les Burggraves de Nüremberg & en 1360. deux gentils-hommes de Boheme furent déclarés par l'Empereur Charles IV. quittes de tout ce qu'ils devoient à des juifs, capital & intérêts. l'Empereur Wenceslas fit plus encore. L'an 1390. par un édit publié dans l'empire, tous les Princes, Comtes, Barons, Seigneurs, Chevaliers, Varlets, Bourgeois, & autres ſujets demeurant dans le pays des Francs furent libérés & abſous de toutes *dettes juives, capital & intérêts.* Voyez *Haeberlins teutſche Reichshiſtoire* (*Hiſtoire de l'Empire d'Allemagne*) VIII. p. 586.

à tout autre, les moines ſeuls annaliſtes des ſiécles un peu reculés, ont inconteſtablement exagéré les procédés des juifs; & quels qu'ayent été les torts de cette nation infortunée, conſtamment produits par l'inique oppreſſion de la nation dominante, ils ne peuvent la juſtifier.

À la vérité tous les états ont partagé ce délire; mais loin que cette unanimité puiſſe les abſoudre, elle leur ôte toute excuſe, en expliquant partout la conduite des juifs, toujours graduée ſur les traitements qu'ils ont reçus. Nous avons vu que moins opprimés ſous les Romains ils furent eſtimables. Lorſque les Empereurs ſe furent arrogés la puiſſance temporelle ſur les juifs, répandus par toute la terre, ils devinrent une eſpèce de bétail du ſouverain: SERFS DE LA CHAMBRE (Kammer-Knechte). Tel eſt le titre qu'ils porterent en allemagne, où juſqu'à l'epoque de la bulle d'or (z) aucun état de l'Empire n'oſoit les tolérer ſans une permiſſion expreſſe de l'Empereur. En France ils appartenoient aux domaines (*ſervi fiſcales*); en Angleterre à la couronne. Ce ne fut que dans le ſeizieme ſiécle qu'une loi de l'Empire donna le droit à tous les membres du corps ger-

(z) Depuis la bulle d'or les Electeurs ſeulement avoient joui de ce droit; voyez ſur la legislation germanique relativement aux juifs la ſavante note de M. Dohm.

germanique d'accorder retraite aux juifs ; mais ce droit n'a été exercé par aucun état d'Allemagne comme une politique éclairée le prescrivoit, & dans quelques provinces, telles que le Duché de Würtemberg, l'Evêché d'Osnabrück &c. ils ne sont pas même tolérés.

La Russie les a chassés dans ces derniers temps. En Dannemark ils n'ont droit d'habiter que des endroits déterminés ; ils ne sont soufferts ni en Norwege, ni en Suéde.

La Pologne est le pays où les Hébreux se sont toujours trouvés en plus grand nombre & où ils ont obtenu le plus de facilités pour exercer leur industrie ; & c'est là surtout que s'élevent les clameurs sur l'impossibilité où sont les chrétiens de soutenir la concurrence des juifs. Mais ce reproche prouve assurément bien moins contre ceux-ci que contre toute la constitution d'une prétendue république composée de cent mille gentils-hommes & de huit à neuf millions d'esclaves. Les premiers se croiroient déshonorés en exerçant quelque commerce ; les autres n'ont pas le moyen de s'y livrer. Tout trafic en Pologne est donc par la force des choses abandonné aux juifs. Et n'y entretiennent-ils pas du moins le peu d'industrie qui s'y fait remarquer ?

La France n'a point de juifs dans ses anciennes provinces, excepté quelques Portugais qui jouissent à Bordeaux & à Bayonne de priviléges considérables, accordés par le

même Henri II. qui donna le ſignal des guerres de religion. Mais cette nation ſe trouve répandue en très grand nombre dans les trois Evêchés, en Alſace & en Lorraine, où, à l'exception du droit d'Autonomie, elle continue d'être reſſerrée & opprimée comme en Allemagne (a).

Depuis longtemps on les traite avec plus de douceur & une politique plus ſaine dans divers pays d'Italie & ſurtout dans les Etats du grand-Duc. En 1740. le Roi d'Eſpagne actuellement régnant, alors Roi des deux Siciles, leur accorda des priviléges diſtingués dont ils ſont privés aujourd'hui. Qui croiroit, ſi le fait n'étoit pas très conſtaté, que la prédiction d'un prophète qui

(a) Il ne leur eſt pas permis de demeurer dans la maiſon d'un Chrétien; ils ne ſont pas admis à témoigner contre lui en juſtice; ils ne peuvent lui céder leurs prétentions les plus légitimes, & cela par la raiſon très ſingulière que le chrétien a plus de facilités que le juif à les faire valoir. Il faut qu'ils payent des droits de protection, de réception & d'habitation ſoit au Roi, ſoit au Seigneur, dans le territoire duquel ils demeurent, & qui à différens égards les taxe ſouvent arbitrairement. Quoique reçus comme membres de la ſociété, ils n'en ſont pas moins obligés de payer à part dans leurs tournées dans la Province même des droits & des péages conſidérables, ſans compter les impôts mis ſur leurs têtes, ſur leur induſtrie &c. Ils n'oſent faire aucun négoce dans la ville de Strasbourg, & ainſi du reſte (voyez Fiſcher p. 98.)

s'aviſa de déclarer que le Roi n'auroit point d'héritiers mâles à moins qu'il ne proſcrivit de nouveau les juifs, renverſà un arrangement ſi humain, ſi juſte, ſi raiſonnable?

Le Pape leur a donné des libertés conſidérables; auſſi la conduite des juifs dans les Etats eccléſiaſtiques eſt-elle ſans reproche.

L'Eſpagne & le Portugal ſont reſtés dans toute la barbarie de leurs préjugés, & ceux-là même d'entre les juifs qui s'y convertiſſent ſont diſtingués des anciens orthodoxes par le nom offenſant de nouveaux chrétiens.

La Hollande enfin & l'Angleterre s'enrichiſſent depuis pluſieurs ſiécles des Hébreux chaſſés de ces deux Royaumes, & qui, ſans compter leur induſtrie, y ont apporté ſouvent des capitaux conſidérables. C'eſt-là que les juifs ſont le plus rapprochés des droits de l'homme & du citoyen, & c'eſt auſſi là qu'ils ſont des membres très utiles à l'état. On ſait que les juifs anglois ont été déclarés capables de naturaliſation en vertu d'un acte du parlement donné en 1753; & que la réſiſtance féroce du peuple ou plutôt la corruption du miniſtère, comme je le prouverai bientôt par le ſimple expoſé des faits, le fit révoquer l'année ſuivante. Que peut-on donc conclure de la ſituation actuelle des juifs en Europe, ſi non qu'ils valent mieux là où ils ſont mieux traités, & qu'un moyen infaillible de les rendre meilleurs, c'eſt de les rendre plus heureux?

Eh! de quel droit déſeſpérer, dit-on, de la nature humaine? Les Bohémiens ſont inconteſtablement une nation très dépravée. La politique cruelle avec laquelle on les a bannis de partout, en abandonnant même leur vie au premier venu, les a forcés à ne vivre que de rapine, & à ſe comporter en ennemis nés & déclarés de la ſociété. Ce n'eſt qu'en Hongrie & ſous le dernier regne qu'on a commencé à leur aſſigner des demeures fixes dans le bannat de Témeswar où leur nombre eſt très grand. Ils y ont été aſtreints à l'agriculture & à d'autres travaux utiles; & l'expérience a démontré qu'il étoit extrêmement difficile de les accoutumer ſoit à un ſéjour ſtable, ſoit à des occupations permanentes (b). Mais leurs enfans nés au ſein de la ſociété s'y prêtent davantage; & quand ce ne ſeroit qu'après la révolution de plus d'un ſiécle que les deſcendans des Bohémiens actuellement établis dans cette contrée, pourroient devenir heureux & utiles, cette eſpérance ne ſuffiroit-elle donc pas pour engager le gouvernement à leur continuer ſes louables ſoins?

Les colons qu'attirent ou reçoivent les divers Etats Européens depuis que les perſécutions religieuſes ſont paſſées de mode,

(b) Voy. les matériaux pour la Statiſtique & l'hiſtoire moderne des Etats publiés par M. Dohm. (*Dohms Materialien für die Statiſtik und neuere Staatengeſchichte*) Tom. III. page 373 — 375.

ſont pour la plupart des hommes ſans capacité, ſans induſtrie, de ſtupides enfans qui ſe figurent un ciel étranger plus ſerein que le leur, & ſe promettent d'y paſſer des jours heureux ſans rien faire; des miſérables meme qui cherchent à échapper au glaive des loix; ce ſont en un mot d'aſſez mauvais ſujets qui coûtent à l'état plus qu'ils ne lui rendent, à ſuppoſer qu'après avoir joui de quelques années d'exemption, ils ne ſe ſauvent pas de la contrée qui les a reçus pour aller tromper un autre ſouverain. Mais pluſieurs reſtent, laiſſent des enfans qui oubliant les préjugés de leurs parens, produiſent une génération de bons citoyens; & c'eſt aſſez pour dédommager avec uſure le gouvernement; auſſi n'en eſt-il point qui n'attire des colons. Et cependant ils repouſſent les juifs! Quelle inconſéquence? Croit-on que les colons recueillis, attirés à ſi grands frais valent beaucoup mieux? Croit-on que les Emigrans du Palatinat, de la Saxe, de la Suabe, de la Hollande, de la Suéde, de l'Angleterre, de l'Ecoſſe, ces puritains, ces trembleurs qui ont peuplé l'Amérique ſeptentrionale reſſemblaſſent à ceux qui ont fondé les empires les plus floriſſans, ſi l'eſpoir du genre humain n'eſt pas deçu, dont la terre aura jamais été embellie? Non certes; c'eſt avec des mœurs corrompues & des connoiſſances auſſi bornées que leurs fortunes, que le plus grand nombre de ces malheureux alla chercher au nouveau monde.

un ſort dont ils s'étoient peut-être rendus indignes dans le nôtre.

Une patience indulgente, une vigilance éclairée, des procédés généreux produiront chez les juifs des effets plus heureux qu'on ne ſauroit s'en promettre des colons que recueillent la plupart des Etats de l'Europe. Dans chaque pays où ſe trouvent des juifs, ils ſont déjà plus habitués, plus incorporés que des étrangers ne peuvent l'être avant un certain temps révolu. Ils ne connoiſſent d'autre patrie que celle qu'ils vont obtenir; ils ne ſont pas des Bohémiens ſauvages & farouches, ni des fugitifs ignorans & ſans mœurs. Dans chaque Etat, pluſieurs poſſédent quelque bien, & un plus grand nombre encore ſe diſtingue par les talens de l'eſprit. Ils ont à un point éminent la prudence, l'application, l'activité, la ſoupleſſe néceſſaires pour ſe prêter à toutes les ſituations; quelques uns ſe ſont montrés à leur avantage dans les affaires publiques (c). On connoit leur bonheur dans le commerce. Ils ſe montrent très adroits dans les arts méchaniques par tout où on leur permet de les exercer. Le petit nombre de ceux qui ont pu ſe livrer aux ſciences l'ont fait avec un grand ſuccès.

(c) *Alvaro Nunez d'Acoſta* Père & fils, & *Belmonte* ont été revêtus pendant longtems à la Haye de la charge de Réſident, les deux premiers de la cour de Portugal, & le troiſiéme de celle d'Eſpagne, à la ſatisfaction de toutes les cours.

On trouveroit peut-être parmi leurs riches négociants des vues plus grandes, des combinaiſons plus ſages; parmi les marchands & le peuple en général plus d'économie, d'ordre & d'intelligence que chez le même nombre de chrétiens. Si nous accordons qu'à certains égards la morale des juifs ſoit dépravée, nous devons auſſi leur imputer à honneur cet attachement ferme & conſtant qu'ils montrent pour la doctrine qu'ils croyent avoir été transmiſe à leurs péres par la divinité elle même. Ce qu'on appelle *le caractére* eſt-il donc ſi commun chez les hommes que l'on ne doive aucune éſtime à une telle fermeté? Enfin la compoſition morale des juifs doit recevoir une influence heureuſe d'une liaiſon mutuelle plus étroite. La grande uniformité de leur ſort fait qu'ils le partagent avec plus d'affection les uns envers les autres que toute autre nation nombreuſe. On ne voit nulle part les juifs indigens tomber à la charge de l'état. Ce ſont les plus aiſés qui les entretiennent. & la communauté prend ſoin de l'individu. Les juifs ſont pour la plupart bons maris & bons péres; la débauche & les vices contre nature leur ſont inconnus. On ne ſauroit leur reprocher presque aucun exemple de trahiſon ou d'autre faute capitale envers l'état (d).

(d) En 1744. les juifs furent bannis de la Bohême, parcequ'on les accuſa de trahiſon, mais dès l'année ſuivante ils furent reconnus innocens, & rappellés.

Depuis deux ſiécles aucun juif des communautés Portugaiſes établies en Angleterre ou en Hollande n'a été condamné à mort.

Qu'oppoſe-t-on à ces bonnes qualités? Un penchant exceſſif pour toute eſpèce de lucre. Mais ſi comme on ne peut le conteſter de bonne foi, ce penchant eſt la ſuite naturelle & néceſſaire d'un commerce très reſſerré, qu'en peut-on conclure contre la régénération des juifs ſous le régime de la liberté? lorsque dans leur premier état ils vivoient encore de l'agriculture, lorsque diſperſés dans l'Empire Romain ils jouiſſoient de tous les droits de l'homme & du citoyen, la fraude & l'uſure n'étoient pas les traits diſtinctifs de leur caractère.

On n'a pas aſſez remarqué combien eſt forte l'influence particulière des diverſes profeſſions ſur les préjuges & le caractère moral. l'Artiſan qui ſait bien ſon métier a peut-être l'exiſtence la plus paiſible qu'on puiſſe atteindre dans nos ſociétés politiques. Exempt d'eſpérances trompeuſes, de ſoucis inquiétans, uniforme dans ſa vie, modéré dans ſes déſirs, il jouit du jour préſent en attendant un lendemain ſemblable.

L'Agriculteur n'eſt pas auſſi ſûr d'une récompenſe égale à ſon induſtrie; ſon travail eſt moins méchanique; ſon eſprit & ſon ame ſont plus agités; mais en revanche les mœurs ſimples de la campagne, l'aſſiduité régulière qu'exigent les travaux conſervent ſon innocence & ſes mœurs hoſpitaliéres.

Le négociant a néceſſairement d'autres habitudes, d'autres principes, un eſprit tout différent. Les circonſtances du temps, des beſoins, des paſſions locales, des gouts accidentels ſont les baſes de ſes calculs. Continuellement occupé à faire du profit, à éviter des pertes, à combattre des intérêts étrangers, à conſulter, à provoquer, à ſuborner la fortune, il eſt inceſſamment agité d'une activité inquiéte, fatigué d'une attention forcée, bercé d'eſpérances, bourrelé de craintes. L'habitude d'enviſager tout du côté du gain doit naturellement reſſerrer ſes ſentimens; les tentations ſont trop frequentes; ſurfaire le prix eſt à ſi peu de choſe pres la même choſe que tirer prudemment parti des circonſtances ! Le marchand, même honnête, peut à la longue s'y tromper & prendre l'un pour l'autre. Il a toujours à perdre ou à gagner dans ſes liaiſons avec les autres hommes; inſenſiblement il s'accoutume à les regarder comme des adverſaires ou des rivaux; ſon ame ſe retrécit, ſa ſenſibilité s'émouſſe, l'intérêt ſordide, ou le luxe faſtueux prennent trop ſouvent ſa place.

Or ces inconvéniens attachés à la profeſſion du commerce doivent être incontestablement plus influens & plus profonds chez les juifs que chez les chrétiens. Ceux-ci reçoivent en général une meilleure éducation; ceux-là ne connoiſſent que celle de l'oppreſſion & de l'indigence. Les premiers ont mille moyens de ſubſiſtance, les

juifs n'en ont qu'un. Les petits artifices frauduleux leur ſont plus familiers puiſque leur ſituation leur en a impoſé depuis ſi long-temps la néceſſité; l'uſure & ſes profits doivent leur paroitre moins illicites, puiſque toutes les branches de leur commerce ſont grévées d'impôts ſi forts que les profits réguliers ne ſuffiroient pas pour y ſatisfaire. Enfin les chrétiens reſtent rarement attachés pluſieurs générations de ſuite à une même profeſſion, de ſorte que les caractères particuliers de chacune d'elles ſe confondent & s'affoibliſſent mutuellement en eux. Les juifs au contraire ſont contraints depuis tant & tant de ſiécles à vivre uniquement du commerce; que cette occupation a du communiquer à leur caractére ſes impreſſions désavantageuſes dans toute leur force.

Telle eſt donc la véritable ou plutôt l'unique cauſe de la corruption des juifs. Leur état continuel d'oppreſſion, & les limites de leurs occupations bornées à un ſeul objet moralement défavorable. Là eſt le mal, & là auſſi ſe trouvent les moyens de le guérir.

Voulez-vous que les juifs deviennent des hommes meilleurs, des citoyens utiles?

Banniſſez de la ſociété toute diſtinction aviliſſante pour eux; ouvrez leur toutes les voies de ſubſiſtance & d'acquiſitions. Loin de leur interdire l'agriculture, les métiers, les arts méchaniques, encouragez les à s'y adonner. Veillez à ce que ſans négliger la doctrine ſacrée de leurs péres, les juifs appren-

nent à connoitre mieux la nature & ſon auteur, la morale & la raiſon, les principes de l'ordre, les intérêts du genre humain, de la grande ſocieté dont ils ſont partie; mettez les écoles juives ſur le pied des écoles chrétiennes dans tout ce qui ne tient pas à la religion; que cette nation ait comme toute autre le plus libre exercice de ſon culte; qu'elle établiſſe à ſes frais autant de ſynagogues & de rabbins qu'elle le voudra; que le droit d'excluſion ne ſoit accordé à l'égliſe juive comme à toute autre que pour la ſociété religieuſe; mais que dans les limites de cette ſociété les decrets des Rabbins ſoient appuyés du bras ſéculier; que les juifs vivent & ſoient jugés ſelon leurs propres loix (e); qu'en un mot ils ſoient mis & maintenus en poſſeſſion de tous les droits de citoyens, & bientôt cette conſtitution équitable les rangera au nombre des membres les plus utiles de l'Etat; elle remédiera tout

(e) Le recueil très curieux de ces loix à été publié à Berlin en 1778. „ſous le titre: Ritual-„geſetze der Juden, betreffend Erbſchaften, „Vormundſchaftsſachen, Teſtamenten und Ehe-„ſachen, in ſo weit ſie das Mein und Dein „angehen. Entworfen von dem Verfaſſer der „philoſophiſchen Schriften, auf Veranlaſſung „und unter Aufſicht R. Hirſchel Levi, Ober-„rabbiners zu Berlin.„ C'eſt Moſès Mendelsſon qui a rédigé & publié ce recueil, par l'avis & ſous la direction du premier Rabbin M. Hirſchel Lévi.

à la fois aux maux multipliés qu'on leur a faits, & aux fautes dont on les a obligés de ſe rendre coupables. Les détails d'un plan ſi nouveau quoique ſi ſimple ſont ſans doute ſuſceptibles de modifications diverſes, ſelon les pays & les gouvernemens; mais du moins peut-on regarder comme hors de doute ce point eſſentiel, baſe de la réforme politique des juifs : que cette nation a reçu de la nature comme toute autre la faculté de devenir meilleure & plus heureuſe; & que c'eſt une entrepriſe favorable à l'humanité, ordonnée par la juſtice, invoquée par une ſaine politique, d'améliorer ſa ſituation.

Voilà l'eſtimable & ſalutaire doctrine que M. Dohm avoit expoſée dans ſon ouvrage. Une foule d'objections ſe ſont élevées, & leur expoſition naïve a été l'objet d'un ſecond volume. De ces objections la plupart étoient réfutées d'avance; un très petit nombre m'a paru ſpécieux, les autres ſont frivoles, ou portent ſur des ſuppoſitions fauſſes. Je les parcourerai rapidement & je tâcherai de concourir avec M. Dohm pour les détruire ſans retour. Mais je crois devoir auparavant rendre compte de la révolution tentée en faveur des juifs dans la grande Bretagne en 1753 ; parceque c'eſt la principale & presque la ſeule difficulté fondée ſur les faits qui dans cette grande cauſe ſe préſente à l'eſprit d'un homme impartial, & que le mémorable exemple de ce non-ſuccès paroit avoir glacé la plupart des

partiſans de la réforme des juifs, ſi ce n'eſt en leur faiſant abandonner leurs principes, du moins en leur donnant à penſer qu'il eſt politiquement impoſſible que leurs vœux ſoient exaucés.

DE L'ACTE DE NATURALISATION *porté en 1753 dans la grande Bretagne en faveur des juifs.*

Il eſt difficile de dire avec certitude en quel temps les juifs ſe ſont établis en Angleterre; mais on ne peut pas douter qu'ils n'y ayent ſubi le même ſort que dans tous les pays. Il paroit qu'il y en avoit un nombre conſidérable d'établi dans la grande Brétagne avant la conquête. Ce nombre augmenta beaucoup ſous Guillaume le conquérant qui, pour une ſomme d'argent, introduiſit une colonie conſidérable de juifs Normands dans ſon Royaume. Sous ſes ſucceſſeurs & juſqu'à Edouard I. il s'y trouvoit une telle quantité d'Hébreux que l'on fit des reglemens pour les gouverner, leur fixant d'ailleurs un tribunal & un juge particulier. Mais ni leur nombre, ni leurs richeſſes ne purent leur procurer les moindres égards. Propriété abſolue de la couronne, traités comme la plus vile claſſe des ſerfs, ou plutôt comme des créatures fort au deſſous de l'eſpéce humaine, on alla juſqu'à ranger une alliance avec eux parmi les crimes les plus infames, & pour tout dire en un mot juſqu'à la

punir de la mort la plus cruelle (f). Les ſouverains de ces ſiècles, dont la tyrannie, lorsqu'ils vouloient l'exercer envers leurs autres ſujets, rencontroit ſouvent des oppoſitions très redoutables de la part des grands barons, & des orgueilleux eccléſiaſtiques, trouvoient dans les juifs un peuple qui enduroit ſans réſiſtance, & même ſans conteſtation leurs barbares caprices, leur féroce rapacité. À la vérité ces excès des Rois Normands étoient déguiſés en Angleterre comme ailleurs ſous le prétexte de la juſte punition due aux énormes attentats imputés aux juifs, tels que les fréquens crucifimens d'enfans chrétiens au jour de Pâques en dériſion de J. C. Mais, comme on l'a très bien obſervé, on n'entendoit jamais parler de ces énormités que lorsque les coffres des Rois avoient beſoin d'être remplis.

Et comment dans ces ſiécles de violence & de ſuperſtition, la couronne auroit-elle trouvé de la réſiſtance à la tyrannie qu'elle exerçoit envers cette race infortunée? Cette tyrannie étoit toute populaire, & dans quelques occaſions le peuple, lui-même à peu-près eſclave, agiſſoit en tyran inflexible. Un exemple très ſingulier de cette frénéſie que nous offre l'hiſtoire d'Angleterre eſt le cou-

(f) Contrahentes cum judæis vel judæabus, pecorantes & ſodomitæ in terra vivi confodiantur. Fleta Lib. I. c. 37.

ronnement de Richard I. Sous cet unique prétexte que quelques juifs avoient ſouillé de leurs yeux profanes un ſpectacle ſi ſaint, la populace de Londres & de pluſieurs autres villes pilla & maſſacra de ſang froid tous ceux qu'elle rencontra. La ſuperſtition de ces temps également puiſſante ſur les princes & ſur les peuples faiſoit enviſager ces violences comme une eſpéce de croiſade religieuſe très agréable à Dieu. On ne voit que cette manière d'expliquer la conduite d'Edouard I. qui, en 1290 pour ſe diſtinguer de ſes prédéceſſeurs, expulſa tous les juifs de l'Angleterre avec défenſe d'y reparoître ſous peine de mort, puiſque cette proſcription nuiſoit autant à ſes finances qu'au pays, & raviſſoit tout à la fois des victimes à ſa cruauté, des tréſors à ſon avarice.

Les juifs reſterent trois ſiècles & demi dans cet état d'exil. Mais le gouvernement anglois une fois républicain, la Hollande devint à pluſieurs égards un objet d'émulation pour la grande Brétagne, & les avantages de la tolérance univerſelle & de celle des juifs en particulier n'échapperent point aux obſervateurs. D'ailleurs la haine du papisme qui prévaloit alors, ou plutôt qui déployoit d'autres fureurs, avoit inſpiré des diſpoſitions favorables pour les juifs. Il ſe fit pluſieurs motions parlementaires en leur faveur(g) &

(g) Thurloe's ſtate papers. Vol. I. p. 387.

& ſi aucune ne fut ſuivie de ſuccès, elles encouragerent du moins les juifs d'Amſterdam à faire quelques propoſitions pour former un établiſſement de leur nation en Angleterre. On entra en négociation & Manaſſéh Ben Iſraël fut choiſi pour traiter des conditions. Ce vénérable Rabbin vint en Angleterre & détermina Cromwel à prendre en très ſérieuſe conſidération les demandes qu'il fit au nom de ſes frères. Alors le protecteur appella dans ſon conſeil deux des juges, ſept citoyens & quatorze eccléſiaſtiques. Il leur demanda s'il étoit licite de réadmettre les juifs en Angleterre, & dans le cas où ils tinſſent l'affirmative, ſous quelle condition cette nation devoit être rappellée? Quatre jours ſe conſumerent en diſputes inutiles de la part des miniſtres du St. Evangile, & Cromwel les congédia en leur diſant qu'ils le laiſſoient beaucoup plus incertain qu'ils ne l'avoient trouvé (h). On ignore le réſultat des déliberations particulieres du protecteur. Quelques écrivains à la vérité déclarent poſitivement qu'il accorda aux juifs la permiſſion de s'établir en Angleterre; mais d'autres (i) ſoutiennent que cette permiſſion

(h) Voyez un récit de cette délibération imprimé dans le temps & cité dans l'Anglica judaica de Tovey 1. p. 268: voyez auſſi Thurloés ſtate papers vol. 4. p. 321.

(i) Surtout le Docteur Tovey dans ſon Angl. jud.

ne leur fut donnée que ſous le regne de Charles II. dans l'année 1664 ou 1665.

Depuis ce moment, (rien n'eſt plus propre à faire connoître les hommes & l'empire qu'exercent ſur eux les noms & les formes) les juifs ont été en Angleterre, quant aux droits *civils*, exactement dans la même ſituation que les chrétiens Proteſtans. Les Hébreux des autres pays n'étoient pas aſſujettis à plus de reſtrictions, ou de privations que tout autres étrangers & ceux qui étoient nés Anglois avoient tous les droits des ſujets naturels & légitimes. Ces aſſertions ſont parfaitement exactes, bien que le juge Blackſtone ait évité avec une ſorte d'inquiétude d'entrer dans aucune explication (k). Au reſte le temps où ce juge célébre écrivoit & l'eſpéce d'éjaculation (l) par laquelle il termine le récit de ce qui s'eſt paſſé lors de l'acte de naturaliſation donnent à penſer que ſa réſerve provient de timidité, & d'une répugnance un peu puſillanime à renouveller une controverſe pouſſée avec violence, plutot que d'aucun doute qu'il put ſérieuſement avoir à ce ſujet.

A la vérité, on a prétendu que les juifs ſont légalement incapables de poſſéder des terres, en Angleterre. Et un acte du parlement qu'on dit avoir été paſſé ſur cet objet

(k) Blackſt. comment. 375.

(l) Neace be now its' manes! ibid.

dans la 54me année du regne de Henri III. a été publié par le Docteur Tovey dans ſon *Anglia judaica* d'après un ancien manuſcrit de la bibliothéque Boldeiane; mais cet acte n'exiſte pas dans les régiſtres du parlement. Il n'a jamais été imprimé parmi les ſtatuts, il n'eſt mentionné dans aucun jurisconſulte, & paroit n'avoir été reconnu par aucun des tribunaux Anglois. Ainſi, en ſuppoſant qu'il ait jamais exiſté, on peut croire qu'il a été révoqué, ou qu'il eſt tombé en déſuétude.

Quant aux droits religieux des juifs il peut y avoir plus de doute; car bien que cette nation jouiſſe dans le fait d'une parfaite liberté à cet égard, c'en eſt une cependant pour laquelle la loi ne permet pas de lui procurer de ſûreté; les avantages de l'acte de tolérance (m) ne s'étendant expreſſement qu'à ceux qui ne nient pas la trinité, & en 1753 le Lord chancelier Hardwicke dans une déciſion ſolemnelle déclara nul & illégal un legs deſtiné à fonder un inſtitut pour lire la loi judaïque, attendu qu'il s'agiſſoit de propager une communion contraire au chriſtianisme qui fait partie de la loi & de la conſtitution d'Angleterre.

D'un autre côté ſi les juifs étrangers pouvoient devenir ſujets naturaliſés par une réſidence de ſept années dans les colonies de

(m) 1 Guill. & Mar.

l'Amérique (n), aucune autre voie ne leur ménageoit le même avantage ; un ſtatut (o) portant qu'aucune perſonne ne ſera naturaliſée qu'elle n'ait approché de la St. table un mois avant ſa naturaliſation. Ce fut afin d'anéantir cette diſpoſition fâcheuſe en faveur des juifs pour qui elle devenoit une excluſion abſolue, & les rendre capables de préſenter requête au parlement en commun avec les autres étrangers, que l'acte de 1753. fut porté. Les principales circonſtances de cet événement mémorable méritent une ſérieuſe attention.

Un bill paſſé au parlement dans l'année 1787 avoit déclaré que tous les proteſtans étrangers ſeroient naturaliſés par une réſidence d'un certain laps de temps dans les états Britanniques. On propoſa d'abord que le bill fut étendu aux juifs auſſi bien qu'aux Proteſtans ; mais quand on s'apperçut que cette extenſion ſuſciteroit de grandes difficultés à l'acceptation du bill, on l'abandonna.

Cependant la même circonſtance par la quelle on cherchoit à favoriſer quelques perſonnes nuiſit beaucoup à d'autres. On dit aſſez généralement que la ſeule partie avantageuſe de la loi étoit celle que l'on abandonnoit, puisque les Proteſtans que le

(n) 13 Georg 2. c. 7.

(o) 7. jac. 1. c. 2.

bill appelleroit en Angleterre, ne ſeroient que des malheureux ſans fortune, au lieu qu'il n'auroit pas été abſurde d'eſpérer en étendant la même faveur aux juifs, qu'une loi ſi favorable attireroit pluſieurs riches capitaliſtes de cette nation. Le bill fut rejetté; mais les motifs de l'oppoſition qu'il rencontra ne furent point mis en oubli.

De tels argumens propoſés ſans contradiction, publiés ſans ſcandale développés ſans murmure paroiſſoient indiquer l'opinion publique, & ceux dont la vue perçant les nuages des préjugés apperçut les avantages ſans nombre qui réſulteroient pour les Anglois de la naturaliſation des juifs étrangers, réſolurent de ne pas laiſſer échapper une occaſion ſi favorable de l'obtenir. Cependant on ne précipita rien; le bill deſtiné à effectuer cette meſure ne fut préſenté au parlement qu'en mars 1753, & la prudence avec laquelle on le rédigea eſt vraiment remarquable.

Il fut reſtreint à cet unique but de rendre les juifs légalement capables de s'adreſſer au parlement pour être naturaliſés ſans recevoir auparavant le ſacrement; & l'on para ſoigneuſement à tout danger réel ou même imaginaire qu'auroient pu enviſager les eſprits timides. Pour ne pas étendre le bénéfice du bill à des perſonnes inconnus, ou à celles qui ne ſeroient pas dans le cas de la loi, on ſtatua la néceſſité d'un domicile de trois années ſoit dans la grande Bretagne, ſoit en

Irlande. Pour ne pas allarmer la religion dominante, le droit de patronage ou de préſentation fut interdit aux juifs. Enfin on exigea la preuve d'avoir profeſſé la religion judaïque pendant les trois dernieres années qui auroient précédé la naturaliſation, afin d'empêcher que des catholiques Romains ne puſſent en ſe faiſant circoncire partager le bienfait de la nouvelle loi (p).

Toutes ces précautions ne purent aſſurer au bill l'unanimité des ſuffrages. Il paſſa dans la chambre haute où il avoit été conçu, mais il rencontra dans la chambre baſſe une oppoſition vigoureuſe à la tête de la quelle ſe trouva (telle eſt l'inconſéquence de la nature humaine) un citoyen prudent & vertueux, le chevalier john Barnard. Une oppoſition plus formidable encore s'éleva hors du parlement qui reçut de toutes parts des pétitions très vives contre le bill. A la vérité, il y eut quelques contre-pétitions faites en ſa faveur; mais entre les premieres on compta celle de Londres qui n'embraſſoit pas moins que toutes les parties de cette grande commune & répréſentoit le bill de naturaliſation dans les termes les plus vagues, mais auſſi les plus violens & les plus emphatiques, *comme tendant infiniment au déshonneur de la religion chrétienne, dangereuſe pour l'excellente conſtitution, extrêmement nuiſible à l'intérêt & au commerce du Royaume en*

(p) Stat. 26 Georg 2. c. 26.

général, & de la ville de Londres en particulier. Ces inculpations générales, ces prophéties déclamatoires, cette opposition violente n'empecherent pas le bill de passer à une très grande majorité & d'être revêtu du consentement royal.

Mais les ennemis de cette loi bienfaisante loin d'être découragés n'en devinrent que plus actifs à la détruire; ils porterent la question au tribunal du public; les pamphlets s'en emparerent, l'acte fut soumis à de nouvelles discussions, & la police, le commerce, la religion jouerent tour à tour un rôle dans cette violente controverse.

On soutenoit contre l'acte qu'il effectueroit un changement très redoutable dans la situation des juifs & par contre-coup dans l'ordre des propiétés en mettant cette nation à même d'acheter des terres, ce que la loi lui avoit interdit jusqu'alors & que cette législation nouvelle seroit extrêmement nuisible au commerce du pays, parceque plusieurs des juifs qu'attireroit l'acte s'engageroient dans cette carriere, où ils ne pourroient réussir que par la ruine des marchands nationaux, de ceux qui depuis longtemps avoient placé leur fortune dans le trafic, & ouvert à leurs risques & par de grandes avances de nouvelles sources au négoce & à l'industrie nationale. Ainsi donc pour prix de leurs services, leur ingrate patrie se préparoit à les sacrifier à une tourbe d'étrangers & d'infidéles! Eh! comment n'en résulteroit-il pas une perte consi-

dérable pour l'état, ne fût ce que par la diminution des droits perçus ſur les étrangers? à la vérité l'acte engageroit peut-être quelques perſonnes opulentes a s'établir en Angleterre Mais quand on conſidéroit quel pauvre & miſérable peuple compoſoit la nation juive en général, on ne pouvoit douter que ſon admiſſion n'inondât en même temps les trois Royaumes d'une multitude de vagabonds & de malheureux qui ſeroient inſupportables à un pays déjà ſurchargé de ſes pauvres. Cupides, avares, aſtutieux, trompeurs & pervers, entierement occupés de leurs intérêts perſonnels & immédiats, étrangers à tout patriotisme, à tout eſprit public, les juifs devoient-ils être incorporés à des Anglois? N'étoit ce pas un moyen ſûr de corrompre à jamais le caractère national & d'y imprimer des vices indélébiles? Et pourquoi falloit-il verſer tous ces maux ſur la nation? Étoit-ce pour ſatisfaire à quelque devoir moral ou religieux? Non; c'étoit au contraire pour violer tous les devoirs de la religion, pour encourager ſes ennemis invétérés, pour établir & nourrir les blaſphémateurs les plus acharnés du nom de Jéſus. Pourroit-on ſans impiété réſiſter à la volonté de Dieu, & tenter d'adoucir le poids de ſes jugemens? N'avoit-il pas déclaré par la bouche de ſes prophétes que la horde juive ſeroit à jamais un peuple errant & vil? Pourquoi au mépris de ſes prophéties & de leur accompliſſement jusqu'à ce jour, un

zèle officieux, inutile & téméraire ſe manifeſteroit-il en faveur des juifs? Pourquoi s'expoſeroit-on à partager les calamités qui environnent ce peuple devoué à la malédiction?

On répondoit en faveur du bill, que de telles clameurs pour un auſſi léger changement dans la légiſlation Angloiſe étoient à peine concevables; que l'acte porté par le parlement n'établiſſoit aucun principe nouveau, n'effectuoit aucune innovation; qu'il étendoit ſeulement l'effet des loix dont l'expérience la plus conſtante avoit le mieux conſtaté la ſageſſe. Et cela eſt exact, ajoutoit-on, ſous quelque point de vue qu'on enviſage ceux en faveur du quel le bill eſt porté, ſoit comme juifs, ſoit comme étrangers. Si comme juifs, les ſectateurs de cette religion ont eu depuis longtemps la permiſſion de réſider parmi nous; ſi comme étrangers, depuis pluſieurs ſiecles tous les peuples de l'Europe peuvent être naturaliſés en Angleterre, certainement ou les juifs qui y ſont nés auroient pu poſſéder des terres avant l'acte; ou ils n'en poſſéderont pas, en vertu de cet acte, car il ne leur donne pas un tel pouvoir. Sans doute leur naturaliſation légale amènera beaucoup d'étrangers dans le Royaume, & pluſieurs de ces étrangers s'établiront dans le commerce; mais c'eſt la premiere fois peut-être que l'on ait oſé ſoutenir ſérieuſement qu'un pays ſeroit malheureux d'augmenter ſes habitans, ſon

commerce, ſon induſtrie, ſes capitaux, ſes richeſſes. Il eſt auſſi abſurde de ſuppoſer qu'aucun nouvel établiſſement de commerce ne peut proſpérer en Angleterre qu'au détriment des anciens, qu'il le ſeroit de dire que le commerce de ce Royaume ne peut pas s'étendre. D'ailleurs le bill de naturaliſation n'y attirera que de riches capitaliſtes, parce qu'ils ſont les ſeuls qui puiſſent en recueillir les avantages; & ſi les pauvres juifs ſont diſpoſés à venir en Angleterre, rien ne les empêchoit avant, nul appas nouveau ne les invite depuis ſa proclamation. L'argument tiré contre eux de la ſurcharge que produira leur miſere ſur la nation Angloiſe tombe abſolument à faux, puisque les juifs indigens ſont les ſeuls ſectaires que les riches de leur communion n'abandonnent jamais à la charité des autres, & que les différentes ſynagogues les ſecourent infatigablement. Quant aux vices de la nation juive, on ne ſauroit les imputer à ſa doctrine religieuſe, puisqu'elle ne contient pas la plus légére immoralité; ſi donc les faits de ce genre ſont avérés, & que la plupart des inculpations dont on écraſe ce peuple infortuné ne ſoient pas des calomnies, on ne peut leur aſſigner d'autre cauſe que les reſtrictions, les humiliations, l'oppreſſion en un mot ſous la quelle il gémit; & cette cauſe une fois levée, l'effet ne peut que ceſſer avec elle. Pour ce qui eſt du prétendu défaut d'eſprit public, de zèle pour la cauſe commune, de

patriotisme, cette allégation eſt hautement démentie par des faits récens, puisque lors de la rébellion de 1745 pluſieurs juifs embraſſerent les premiers la défenſe du gouvernement au péril de leur fortune & de leur vie. Enfin il y a plus que de l'abſurdité à regarder l'acte de naturaliſation des juifs comme impie, deſtructeur de la religion, contraire aux jugemens de Dieu & à ſes prophéties, comme s'il pouvoit y avoir quelque impiété, à donner un azyle à ceux qui ſouffrent! Comme ſi la religion impoſoit le devoir de priver les hommes de leurs droits naturels! Comme s'il étoit au pouvoir de l'homme de contrarier les jugemens de Dieu! Comme ſi des prophéties inſpirées exigeoient la concurrence de l'eſpéce humaine pour leur accompliſſement! Laiſſons à la providence le ſoin d'éxécuter ſes décrets, & ne craignons pas qu'il réſulte de la protection que ce pays accordera aux juifs d'autres calamités que celles qui ſont tombées ſur Veniſe, Livourne, Amſterdam & toutes les villes qui les ont recueillis; la population, le commerce, l'induſtrie, la richeſſe & toute ſorte de proſpérités.

Tels furent les principaux argumens dont on ſe ſervit de part & d'autre dans cette controverſe, mais ce n'étoit malheureuſement pas la raiſon qui devoit la décider. Tout à coup d'une extrêmité du Royaume à l'autre des bruits abſurdes, mais univerſels, de ſourdes intrigues, des clameurs furieuſes s'élevent contre l'acte. Pluſieurs comtés, plu-

ſieurs villes adreſſent à leurs répréſentans des remercimens pour s'y être oppoſés & les chargent d'en ſolliciter la révocation. Ces vaines rumeurs en tout autre temps euſſent été mépriſées par le miniſtère. Mais on étoit presque au moment d'une réélection générale, & l'adminiſtration fut ſi allarmée du mécontentement public qu'elle prit la réſolution presque ſoudaine de céder à l'oppoſition, & de retirer l'acte fatal qui lui ſuſcitoit tant de contrariétés, auſſitôt la rentrée du parlement.

En conſéquence le premier acte qui ſignala la prochaine ſéance revoquoit formellement le bill en faveur des juifs, & afin que cette véritable calamité publique pût être perpétuée, on motiva cette révocation dans le préambule de l'acte abrogatoire en alléguant que l'on s'étoit ſervi de cette occaſion pour ſemer du trouble parmi les ſujets du Roi.

Ce fut le premier jour où les deux chambres s'aſſemblerent après la puſillanime détermination du Miniſtère que la révocation fut propoſée. Telle étoit la rage du temps ou la timidité de l'adminiſtration! Obſervons que le ſeul pamphlet qu'ait jamais écrit le fameux Lord Cambden, qui n'étoit alors qu'un jeune homme de loi, fut contre la révocation de l'acte des juifs; mais que trouvant M. Pelham décidé à le retirer par la crainte que lui inſpiroit l'élection générale qui approchoit, ce courageux citoyen fut ſi indigné qu'il brûla ſon écrit ſans le publier.

Notons encore une anecdote qui montre à quoi tient la deſtinée des choſes humaines les plus importantes. Lors de l'élection générale qui ſuivit immédiatement, Lord Nugent briguoit la répréſentation de la ville de Briſtol, une vieille femme s'écrie: *oh! n'ai-je tant vécu que pour voir une Irlandois & un juif répréſenter la ville de Briſtol!* Lord Nugent ſe retourne & lui dit gravement: *Ma bonne, ſi vous voulez vous retirer un moment à l'écart avec moi, je vous convaincrai bientôt que je ſuis vraiment un Irlandois, mais non pas un juif.* Cette plaiſanterie fit rire l'aſſemblée & appaiſa presque ſubitement le cri général. Telle eſt ſouvent la nature des clameurs populaires! Un mot ſuffit pour les amortir. Si M. Pelham eut eu la préſence d'eſprit de Milord Nugent ſans même en avoir la fermeté, l'acte de naturaliſation ſubſiſteroit peut-être encore; il auroit enrichi l'Angleterre de pluſieurs millions.

Un autre fait plus curieux & plus remarquable, c'eſt que les juifs eux-mêmes n'étoient pas unanimes en faveur de l'acte de naturaliſation. Les Zélateurs virent promptement que l'effet probable du bill ſeroit d'affoiblir l'influence de la doctrine religieuſe des enfans de Moyſe, de diſperſer les riches, d'iſoler les pauvres, de recruter inſenſiblement les chrétiens aux dépens des juifs & au grand détriment de la ſecte. Leurs craintes n'étoient pas ſans fondement; car le chevalier Simpſon

Gédéon, fils du plus riche juif d'alors indépendamment de la faveur de l'acte de naturaliſation dont ſon père étoit le grand ſoutien, embraſſa peu après le chriſtianisme, épouſa la ſœur du Lord Gage & du fameux général de ce nom qui a commandé en Amérique, fut élu membre du parlement pour le comté de Cambridge dans lequel eſt établie l'univerſité de ce nom, ſoutint une conteſtation très ſérieuſe pour ce comté dans un ſecond parlement; & au moment même où j'écris il eſt encore membre pour la ville de Coventry ſiège d'un évêché. Cet exemple nous paroit le pronoſtic fidèle de ce qui ſeroit arrivé ſi le bill fût reſté en vigueur; c'eſt un fait ſingulier, mais conſtant, que les juifs en Angleterre ne parviennent jamais à un certain degré d'opulence ſans déſirer de paſſer pour chrétiens dans la ſociété. Et comme c'eſt à force de dépenſe qu'ils expient leur tache originelle, leurs profuſions ont diminué leurs reſſources pour les grandes affaires; ce qui joint à d'autres cauſes telles que la concurrence d'une nation très commerçante par nature & très induſtrieuſe, les facilités que la banque eſt la maitreſſe de donner & donne plutôt aux chrétiens qu'aux juifs, la privation du profit des emprunts publics qui leur ont été retirés, depuis que le gouvernement s'eſt apperçu qu'il gagnoit davantage, au moins en docilité, à les abandonner à d'autres, &c. &c. multiplie les entraves de cette nation & l'empeche de prendre l'eſſor

qu'une plus grande liberté paroiſſoit devoir lui aſſurer en Angleterre.

Quoiqu'il en ſoit le lecteur impartial peut décider maintenant ſi la juſtice & la poſſibilité de cette grande révolution, ſont infirmées par la révocation du bill qui naturaliſoit la nation juive dans la grande Bretagne & qui diſparut uniquement pour mettre à couvert les intérêts miniſtériels compromis dans une réélection dont l'époque étoit arrivée. Il nous reſte à examiner les principales objections qu'on a faites poſtérieurement contre cette réforme que réclament à l'envi la politique & l'humanité.

OBJECTIONS DE M. MICHAËLIS, ET AUTRES.

Le plus redoutable adverſaire de la cauſe des juifs c'eſt M. Michaëlis, ſavant ingénieux, très verſé dans la loi de Moyſe. Ses principaux argumens peuvent ſe réſumer dans cette queſtion.

La loi de Moyſe ne contient-elle pas des choſes qui rendent impoſſible la naturaliſation complete des juifs, &, ſi l'on peut parler ainſi, l'amalgame parfait de cette nation avec d'autres peuples?

M. Michaëlis eſt diſpoſé à le croire. Le but principal des loix de Moyſe, de cet implacable perſécuteur des Cananéens, lui paroit être d'iſoler la nation hébraique & de lui inſpirer de la haine pour les autres nations. Auſſi longtemps que les juifs ne pourront ni manger, ni boire, ni faire les fonctions de la vie ſociale avec les chrétiens, auſſi longtemps que la diſtinction des mets purs & impurs ſubſiſtera parmi eux, ils ne pourront être incorporés avec les autres peuples. Ils ne ſeront donc ſuſceptibles de ſervir l'état que dans l'Agriculture ou les manufactures. Mais, ajoute M. Michaëlis, comme les juifs n'égaleront jamais les Allemands dans aucun art, dans aucune profeſſion, il ſeroit injuſte de

de les faire jouir des mêmes droits. Ils ne ſauroient les mériter, puiſqu'ils ſont tout a fait étrangers à l'amour de la patrie; & comment ne le feroient-ils pas? Ils ne conſidérent leur exiſtence actuelle que comme paſſagere, parcequ'ils attendent toujours leur retour en Paleſtine, & que ce moment prédit par leurs prophetes eſt pour eux le ſignal du bonheur.

D'ailleurs l'exceſſive multiplication des juifs qui ſe marient très jeunes par devoir de religion, leur extrême induſtrie, leur prodigieuſe ſobriété ſont telles que les ouvriers chrétiens ne pourroient jamais ſoutenir contre eux la concurrence. Et ſi l'on ajoute à ces conſidérations que les juifs, presque tous d'une taille très petite, obligés de s'abſtenir de toute occupation le jour du ſabbat, aſtreints à des rites génans pour leur nourriture, équivoques dans le dégré de reſpect qu'ils portent au ſerment, ne ſont pas propres à l'état militaire, on comprendra que bientôt ils auroient envahi tous les genres d'activité, toutes les profeſſions, toutes les propriétés, & qu'ainſi la population des chrétiens diſparoîtroit devant celle des enfans de Moyſe; révolution inique, des aſtreuſe, puiſque les Allemands indigenes en ſeroient victimes, & qu'une horde Hébraïque, un Etat de juiverie aviliſſante prendroit la place de ce qui exiſte.

Eh! qu'y gagneroit-on? dit toujours M. Michaëlis. Une race perverſe & déteſtable.

La moitié des filoux qui exiſtent en Allemagne ſe trouve parmi les juifs. Il invoque ſur ce fait les régiſtres criminels de pluſieurs ſiècles & prétend que la proportion des malfaiteurs juifs aux malfaiteurs chrétiens n'eſt pas moindre de 25 à un. Combien de générations, ajoute-t-il, ne faudroit-il pas pour opérer leur amendement ? Porter l'amour de l'humanité juſqu'à accorder aux juifs dans l'eſpoir ſi incertain ſi éloigné, ſi fragile, les libertés de citoyens au détriment des chrétiens dont les princes tiennent leurs droits, leur autorité, leur puiſſance, ſeroit donc une injuſtice gratuite & ſans excuſe. M. Michaëlis conſent cependant que l'on tente quelques eſſais pour faire mettre en valeur par des juifs des terres incultes; mais il penſe qu'il y auroit pour l'état un véritable mal à les encourager à l'étude des ſciences qui n'occupent déjà que trop d'hommes longtemps miſérables, célibataires, à charge aux autres & à eux mêmes, parce-qu'il n'y a point aſſez de places pour tant de compétiteurs. A plus forte raiſon le ſavant Allemand refuſe-t-il aux juifs toutes charges honorables ſoit militaires, ſoit civiles, & cependant il veut qu'ils payent un tribut extraordinaire pour la protection qu'on leur accorde; enfin il invite les gouvernemens à faire au nom de l'humanité pour cette horde malheureuſe tout ce qu'ils pourront ſans risque pour l'état. Telle eſt l'analyſe fidelle de ſes objections. Voici en

ſubſtance la réponſe de Mendelsſohn à la quelle j'ai quelques fois entremêlé mes idées.

C'eſt étrangement abuſer des faits hiſtoriques que de trouver dans la proſcription des Cananéens le germe de la prétendue haine des ſectateurs de la loi Moſaïque pour tout ce qui n'eſt pas juif. J'aimerois autant conclure la proſcription des Hébreux modernes du déicide commis par leurs ancêtres il y a près de vingt ſiècles ſur la côte Aſiatique de la méditerranée. C'eſt-là, ce me ſemble, une logique tout à fait digne du onzieme ſiècle (q). Où ſe trouve le plus léger commencement de preuve que les juifs moder-

(q) Au reſte elle a duré fort au delà du quinzieme. Ce fut pour ſe ſouſtraire à une perſecution de ce genre en 1348 que les juifs ſoutinrent à Worms, Ulm & Ratisbonne que leurs ancêtres s'étoient établis en Allemagne avant la deſtruction du premier temple & longtemps avant J. C. Que par conſéquent leur génération entière n'avoit aucune part aux actions des juifs de la Paleſtine; & pour le prouver ils produiſirent une lettre qu'ils prétendoient que ces derniers leur avoient écrite dans le temps pour leur faire part du tumulte élevé par J. C. & du ſupplice qu'on lui avoit fait ſubir. (Voyez la chronique de Spire par Lehmann (Speyeriſche Chronick) Liv. 5. chap. 37. p. 414). La Lettre même ſe trouve dans la chronique d'Allemagne (Deutſche Chronick) par Seb. Franck p. 327. & dans Speidelii Speculo Juridico Politico obſervationum p. 658).

nes ſe croyent permis de haïr comme des Cananéens tout ce qui n'eſt pas de leur communion? Et ſi l'on n'oſe pas même faire cette allégation, ſi l'on doit convenir que l'aſſaſſinat, le vol, la fraude, toutes les actions immorales ſont des délits ſelon leur loi, envers qui que ce ſoit qu'on les commette, pourquoi les proſcrire? Parcequ'ils ont des rites particuliers? Quelle religion n'en a pas? Quelle ſecte ne pratique pas des obſervances qui ne ſont qu'à elles, & ne profeſſe pas pour les autres communions un mépris qui ſe manifeſte avec plus ou moins de force ſelon que les relations politiques des diverſes ſociétés religieuſes déterminent leurs rapports & que la culture de l'eſprit, l'influence de l'inſtruction & des lumières ont plus ou moins affoibli les impreſſions des opinions ſacrées? . . . il exiſte pour les juifs des mets impurs! . . . Belle raiſon pour refuſer à des hommes les droits de l'humanité! Quand le fait ne ſeroit pas exagéré, & il l'eſt juſqu'au ridicule, l'opinion qu'un porc ſuffit pour ſouiller la maiſon d'un juif, eſt une fable. Les enfans de Moyſe peuvent, ſans bleſſer leur loi, élever, entretenir, faire le commerce des porcs. On en connoit mille exemples en Pruſſe; & l'on peut juger par-là de l'objection que M. Schwäger a tirée du prétendu ſcrupule des juifs à cet égard contre leur aptitude à l'agriculture; & peut-être n'eſt-il pas un ſeul des reproches de détail qu'on leur fait, qui n'offre des inexactitudes ſemblables,

Quant à l'eſpoir, ou même à la certitude du retour en Paleſtine, elle n'a pas plus d'influence ſur la conduite civile des juifs, que dant d'autres opinions religieuſes ſur les autres mortels. Elle n'empeche pas ſurtout que conformément à la nature & à la raiſon humaine, les juifs ne préferent le ſol où ils ſe trouvent le moins mal; & la prévoyance de M. Michaëlis eſt d'autant plus gratuitement officieuſe, que le Talmud, auquel les adverſaires des juifs prétendent qu'ils accordent tant de confiance & que du moins ils regardent comme un recueil des déciſions de leurs Sages, leur défend de ſonger à aucun retour en Paleſtine par la violence, ou de faire un ſeul pas vers ce but qui ne ſoit précédé des miracles & des ſignes extraordinaires qu'annoncent nos livres ſacrés. Auſſi toutes les tentatives des Langallerie, des David AlRoi (en Perſe), des Zabathai Tzevi (en Turquie) & autres protecteurs de ce genre qui en vouloient ſeulement aux bourſes des juifs opulens n'ont-elles pu réuſſir. Ces prétendus Meſſies n'ont fait ni révolutions, ni fortune. Eh! comment dans une ſituation libre & proſpére ne ſeroit-il pas bientôt oublié ce Roi-Meſſie, dont la venue ſuppoſe toujours un état d'eſclavage & d'oppreſſion pour la nation juive?

Il nous eſt impoſſible de donner une attention plus ſérieuſe à la crainte d'une population de juifs aſſez exceſſive pour ôter aux chrétiens la poſſibilité de toute concurrence

& rendre les enfans de Moyſe propriétaires univerſels des biens & des profeſſions de la ſociété.

D'abord cette objection gigantesque implique évidemment contradiction avec l'aſſertion à la vérité un peu gratuite de M. Michaëlis, qui a ſuppoſé que les juifs n'égaleroient jamais les Allemands dans aucun art.

Elle n'eſt pas moins oppoſée au calcul ſubtil de M. Schwager qui s'eſt donné la peine de prouver très longuement l'extrême des avantages que le jour du Sabbat combiné avec le reſpect de police pour le dimanche donnoit aux juifs ſur les chrétiens, désavantages ſi grand que ces pauvres Hébreux ſeront obligés de voler pour ſubſiſter ! L'exemple des cantons ſuiſſes catholiques qui ne fourniſſent aſſurément pas plus de voleurs que les Proteſtans répond ſuffiſamment ſans doute à ces vaines arguties. De bonne foi voit-on que les juifs ſoient fort embaraſſés à ſurmonter les obſtacles quand leur Sabbat eſt en colliſion avec leurs affaires & leurs intérêts (r)? Mais enfin laquelle de ces deux aſſertions faut-il croire? La ſupériorité ou l'in-

(r) Dans les grandes villes commerçantes, p. e. à Berlin, le principal jour de poſte tombe le Samedi, jour auquel la religion des Juifs défend d'écrire & même de cacheter des lettres; mais ils y pouvoyent en expédiant leur courrier dès le vendredi.

fériorité des juifs dans leur concurrence avec les chrétiens? Que nos adverſaires s'accordent entre eux, ou nous n'avons beſoin que d'eux-mêmes pour leur répondre.

Enſuite ſi les juifs ne reçoivent qu'une liberté égale d'exercer leurs talens & leur induſtrie, ſi on leur réfuſe tout monopole, tout privilege excluſif, puniſſant ſéverement d'ailleurs les délits frauduleux dont ils pourroient ſe rendre coupables, ce ne ſera jamais qu'une habileté, une aſſiduité, une économie plus grande qui pourront donner quelque ſupériorité aux juifs ſur les chrétiens dans les claſſes qui vivent du travail. Je ne vois pas que dans cette ſuppoſition il nous reſte autre choſe à regretter ſi non qu'une nation auſſi douée de talens ait été retenüe ſi longtemps dans l'impoſſibilité de les développer, & tout homme ſenſé devra ſe réjouir alors d'avoir acquis des concitoyens plus utiles.

Mais outre qu'il n'eſt pas probable que les juifs ayant été bornés juſqu'à préſent au trafic, montrent une induſtrie de tout genre plus fertile en expédiens que les chrétiens diviſés en tant de profeſſions diverſes, auſſitôt qu'elles ſeront toutes acceſſibles aux premiers; pourquoi leurs ſuccès, dès qu'on leur en ſuppoſe en inſpirant aux chrétiens plus d'émulation, ne les rendroient-ils pas plus laborieux & meilleurs économes? S'il eſt vrai, dit très bien M. Dohm, qu'en établiſſant de nouveaux colons, on n'a pas

à craindre qu'ils cauſent du tort aux anciens habitans, ſi la plus grande population qui en réſulte contribue néceſſairement au contraire à faire proſpérer en général l'induſtrie, pourquoi n'attendroit-on pas des ſuites auſſi favorables en accordant aux juifs les mêmes droits qu'à ce ramas de colons? Pourquoi refuſeroit-on des bras de circoncis à tant de terres en friche qui déshonorent la plus part des gouvernements de l'Europe, & abſorbent presque la moitié des pays ſoi-diſant cultivés & policés? Ceux qui veulent proſcrire les juifs pour l'intérêt prétendu des propriétaires indigénes ont-ils mûrement refléchi, ſoigneuſement calculé ſi ces propriétaires ne feroient pas un marché beaucoup meilleur en recevant comme citoyens ceux qu'ils tolérent, qu'en attirant à grands frais des étrangers?

Ce n'eſt pas au reſte une ſingularité peu digne de remarque que l'argument tiré par M. Michaëlis dans cette objection-là même de l'inaptitude & de l'incapacité des juifs au ſervice militaire. Un philoſophe ſe contenteroit de lui demander avec Mendelsſohn, eſt-il une religion qui approuve *la guerre d'inſulte?* S'il en eſt une, que celle-là ſeule ſoit bannie de la terre. Mais vous chrétiens qui n'avez pas le malheur d'obéir à une telle religion, ne nous imputez pas à crime de reſpecter le ſang humain le jour du Sabbat.

Un politique pourroit dire à M. Michaëlis; l'ordre actuel des choſes eſt tel que l'état

le plus heureux dans ſes guerres eſt ordinairement celui qui a le plus d'argent dans ſes coffres, qui le fait valoir avec le plus de ſageſſe & d'économie, & qui ſe trouve ainſi le plus en état d'oppoſer à l'ennemi le plus grand nombre de Soldats bien exercés, bien entretenus, & par conſéquent attachés à ſon ſervice. Il eſt donc aſſez indifférent aux gouvernemens modernes que leurs ſujets faſſent la guerre en perſonne, ou qu'ils la ſoutiennent avec leur argent, moyenant le quel on ſe procure une élite de combattans plus forts, plus habiles que ne ſeroient ceux là, & ſurtout plus doués du ſeul courage qui ſoit utile aujourd'hui à la guerre; *celui de l'obéiſſance.*

Mais ces réponſes toutes fortes qu'elles ſoient ne valent pas, à mon avis, celle que M. Dohm avoit faite d'avance à M. Michaëlis en citant ſes propres écrits (s). „Ce „ſavant écrivain a démontré, dit-il, de la „manière la plus convaincante que le Sabbat „inſtitué par Moyſe fut un jour de délaſſe„ment & de joie dont la célébration con„ſiſtoit bien moins à enſeigner la religion „qu'à chanter des Hymnes, à exécuter des „danſes religieuſes, à goûter les douceurs „de la ſociété. Le travail des eſclaves étoit „le ſeul défendu par Moyſe au jour du Sabbat. „Comment l'auteur des loix Hébraïques au-

(s) Voyez la loi Moſaïque de M. Michaëlis c. IV. p. 112. & ſuivantes.

„roit-il donné à une nation qu'il avoit lui-„même formée à la guerre l'ordre abſolu de „ne pas la faire le jour du Sabbat? On n'en „trouve aucune trace dans la légiſlation de „Moyſe, & juſqu'à l'époque de la deſtruction „du premier temple, nous ne remarquons „point que dans le grand nombre de guerres „que les juifs ont eu à ſoutenir, ils ſe ſoient „abſtenus de ſe défendre contre leurs enne-„mis, ou de les attaquer le jour du Sabbat. „Ce ne fut qu'après leur retour du Royaume „de Perſe, & lorsqu'ils formerent de nou-„veau un Etat particulier, que quelques uns „des plus ſcrupuleux conçurent l'idée ſin-„guliere que la défenſe de ſoi-même étoit „interdite un tel jour, & que Dieu ne man-„queroit pas au beſoin de les ſauver par un „miracle. Mais la nation ayant appris dès „la premiere fois qu'elle voulut ſuivre ce „principe fanatique que l'aſſiſtance divine „lui manquoit, & un grand nombre de juifs „qui ne voulurent pas ſe défendre un jour „de Sabbat ayant été maſſacrés (t), les ſuper-„ſtitieux même convinrent que s'il n'étoit „pas permis d'attaquer, il l'étoit du moins „de ſe défendre.„

Il eſt difficille de concevoir que le même écrivain qui dit en ſubſtance toutes ces choſes, qui aſſure que cette opinion d'enthouſiaſtes n'a jamais été que celle de quelques

(t) Macchabées 1. 2. & Joſephe L. XII. c. 6.

particuliers, qui rappelle les ſervices ſignalés des juifs dans les guerres ſoit des monarques grecs, ſoit du peuple Romain, qui montre les juifs volontaires dans l'armée d'Aléxandre (u), milice de confiance des Ptolémées (x) & des Rois Siro-Macédoniens (y), eſtimés de Pompée leur vainqueur, de Céſar qui attribua aux cohortes juives l'honneur de ſa victoire ſur Mithridate, chargés de déclarations honorables du Sénat (z), récompenſés par des priviléges, réputés enfin pour leur valeur & leur fidélité jusqu'au cinquieme ſiècle de notre Ere, où l'Empereur Honorius les déclara incapables du ſervice militaire, il eſt difficile de concevoir que ce même écrivain ſoutienne qu'on doit refuſer à cette nation les droits d'hommes & de citoyens parcequ'ils ſont & ſeront dix générations de ſuite incapables du devoir de défendre la ſociété, la ſociété qu'ils envahiroient, dit M. Michaëlis aux dépens des indigénes dont les princes tiennent leurs droits, leur autorité, leur puiſſance, ſi l'on ne laiſſoit ſubſiſter un barriere éternelle entre

(u) Joſ. L. II. c. dernier.

(x) Joſephe Ant. L. XII. c. 1. & contra Appionem L. 1.

(y) Idem L. XII. p. 3.

(z) Joſeph les rapporte en détail dans Ant. L. 14. c. 14—17.

eux & les chrétiens . . . eh bon Dieu quelle théorie!

Sans doute les Rois qui tiennent leur puiſſance du peuple ſont les gardiens des droits du peuple. Mais le peuple juif n'eſt-il donc pas auſſi peuple? Qu'on le diſe nettement: quel eſt le période de temps qui détermine les rapports entre les indigénes & les étrangers? Combien de ſiècles faut-il que des hommes habitent un pays pour y être naturaliſés? N'eſt-il donc pas des droits naturels antérieurs à toutes les conventions ſociales, & plus ſacrés qu'elles? Les hommes qui cultivent leur raiſon & leur penſée, en ſont-ils encore à ſavoir que l'on contribueroit efficacement au bonheur & à la culture de l'eſpéce humaine, en vouant à un éternel oubli ces diſtinctions de citoyens & d'étrangers, & ſurtout que les principes de l'humanité, & ceux d'une bonne & ſaine politique ſont éternellement d'accord. Donnez aux juifs une patrie & ils aimeront leur patrie. Ils l'aimeroient, ils la ſerviroient de leur ſang quand leur religion le leur défendroit. . Les pères de l'Egliſe ont ordonné aux premiers chrétiens de ne point combattre ſous quelque prétexte que ce fut, de ſe ſoumettre plutôt à l'eſclavage, de déſerter le ſervice militaire s'ils ne pouvoient s'en affranchir autrement; de vivre ſans charges, ſans propriétés, en communauté de biens & dans une ambulance vagabonde, de mourir plutôt martyrs que de déſobéir à leurs préceptes religieux &c. &c. La nature

des choſes n'a-t-elle pas été plus forte que les peres de l'égliſe? Il me ſemble qu'en dépit de leurs préceptes les chrétiens ſe ſont paſſablement battus; la communauté de biens ne laiſſe pas que d'être diſſoute: on ſe réſigne à poſſéder des charges; & l'on ambitionne rarement la palme du Martyr. Eh bien! il en arrivera de même de la nation juive. L'attente du Meſſie ne les empechera pas plus d'être de bons citoyens que celle du *retour de J. C.* annoncé par juſtin le Martyr, Irénée, Tertulien, Lactance, Sulpice & tant d'autres n'en a rendu les chrétiens incapables. L'eſpoir du retour en Paleſtine aura le ſort de la fondation d'un régne de mille ans, & le RÉGNE TEMPOREL À VENIR prédit par l'illuſtre Lavater (a). En un mot, les folies des Talmudiſtes ne ſeront pas plus dangereuſes que les erreurs des péres de l'egliſe quand les juifs jouiront de tout le bonheur dont ils ſont ſuſceptibles.

Il eſt un reproche tout autrement grave que M. Michaëlis fait aux juifs & que Mendelsſohn repouſſe avec beaucoup d'énergie.

(a) M. Lavater dit: *quiconque n'eſt pas chrétien,* (c'eſt-à-dire chrétien à la manière Lavatérienne) *quiconque ne croit point au regne de mille ans & au ſens d'intuition eſt un athée.* Voyez Hertzens-Erleichterungen zweyer menſchenfreunde, über Lavaters Glaubens bekentniſs. Leipzig 1785, ou Epanchemens de cœur de deux amis de l'humanité, au ſujet de la profeſſion de foi de Lavater.

C'eſt d'abord l'ambiguité, l'équivocité légale du ſerment, & ce ne ſeroit pas y répondre aſſez que de s'appuyer de l'exemple des Quakers & des Memnonites; car il y a une trés grande différence entre refuſer le ſerment & s'en permettre un douteux. Mais cette équivocité n'exiſte que dans l'allégation de ceux qui calomnient les juifs. Voici l'exacte détermination de leur loi du ſerment. Mendelsſohn en eſt l'auteur; eh qui de nous pourroit avoir le droit d'infirmer le témoignage d'un homme ſi univerſellement reſpecté par ſes vertus, ſi notoirement verſé dans toutes les parties de la littérature & de la légiſlation hébraïque?

1°. Une dépoſition quelconque contraire à la conviction intérieure, mais qui ne feroit tort a perſonne, eſt une contre-vérité.

2°. Si une dépoſition contraire à la vérité nuit à qui que ce ſoit elle devient un menſonge.

3°. Il eſt permis d'employer une contre-vérité à ſon propre avantage; mais il n'eſt pas permis de ſe ſervir d'un menſonge; pas même de jurer pour appuyer une contre-vérité, parceque ce ſeroit abuſer du nom de Dieu.

4°. Si quelqu'un uſe de violence, & s'arroge le droit d'arracher une dépoſition qui peut nuire à ſoi ou à autrui, on eſt obligé de taire & de cacher la vérité, de dire même ce qui n'eſt pas vrai avec la réſerve mentale (bien qu'elle ne ſoit point admiſe par les Rab-

Rabbins), car la néceſſité fait exeption à la régle.

D'où il ſuit que les juges ſeuls peuvent forcer un juif fidele au ſerment de dire une vérité nuiſible; & qu'il ſeroit coupable de parjure, ſoit qu'il ne dit pas la vérité, ſoit qu'il fit un faux ſerment devant ceux qui ont le droit de la lui demander.

Certainement ces diſtinctions ſont trop ſubtiles; mais peut-être ſont-elles moins éloignées de la loyauté que la proſtitution indéfinie du ſerment qu'exigent nos tribunaux dans un ſi grand nombre d'occaſions où il eſt abſurde de ne pas prévoir le parjure; & toujours reſte-t-il une grande diſtance entre le ſerment un peu ſubtil des juifs & l'imputation calomnieuſe: qu'ils ne ſe croyent point tenus à la bonne foi envers les chrétiens.

Reſte l'accuſation terrible dont M. Michaëlis charge les juifs & qui ſuppoſe cette nation entâchée d'une telle immoralité que la plus grande partie des voleurs & des brigands de l'Allemagne appartient à leur nation. Mendelsſohn invoque à ſon tour les régiſtres criminels, & ſoutient qu'en les compulſant on trouvera vingt cinq fois plus de voleurs & de receleurs Allemands parmi les frippiers chrétiens que parmi les juifs; cette réponſe me paroit ingénieuſe, & ſuffiſante pour qui ſait réfléchir; d'abord parceque la téméraire allégation de M. Michaëlis qui, de deux choſes l'une, a dû citer nettement les régiſtres

criminels s'il les a compulſés, ou les paſſer ſous ſilence s'il ne les a pas conſultés, ne méritoit qu'une récrimination; enſuite parce qu'elle rappelle en un ſeul mot les malheurs des juifs, unique cauſe de leurs torts; enfin parcequ'il étoit juſte de faire ſentir à M. Michaëlis qu'un écrivain qui prend la plume contre une nation devroit ſe regarder comme un magiſtrat & péſer religieuſement tous les griefs qu'il admet. Or comme lorsqu'il s'agit des vices d'une nation entière, les meurtriers, les voleurs de grand chemin, les traîtres à la patrie, les incendiaires, les infanticides &c. &c. doivent entrer en ligne de compte, comme auſſi ces crimes presque inconnus chez les juifs, ne ſont que trop communs chez les chrétiens, il y a tout au moins beaucoup de précipitation à prononcer que l'immoralité profonde de cette nation (qu'on n'accuſe pourtant que de fraude & de filouterie) la rend indigne de jouir des droits d'hommes & de citoyens, ſans penſer que le corps entier de l'hiſtoire atteſte qu'elle peut fournir auſſi bien que telle autre nation que ce ſoit, des membres utiles à la ſociété politique, & qu'aux faits poſitifs & ſans nombre qui le conſtatent on n'oppoſe que des conjectures & des craintes.

A Dieu ne plaiſe que j'offenſe M. Michaëlis & qu'un écrit entrepris par les motifs les plus purs ſoit ſouillé de la moindre perſonnalité. Mais j'exhorte les adverſaires des juifs (je voudrois que le *mot ennemi*

fut banni de toutes les langues) à chercher de bonne foi ſi dans cette importante diſcuſſion ils n'ont pas toujours juſtifié l'oppreſſion par les ſuites de l'oppreſſion, cherché la cauſe dans l'effet, calomnié pour expliquer, ſuppoſé pour prouver, prédit pour répondre. Je les exhorte à ſe demander ſi ce n'eſt pas une légèreté très répréhenſible que de renforcer par des objections frivoles ou peu réfléchies, par des faits hazardés, ſi ce n'eſt abſolument faux, par des ſuppoſitions odieuſes & gratuites, un préjugé auſſi barbare que celui qui mutile une nombreuſe partie de l'eſpéce humaine (b),

(b) Je n'ai pas pu me procurer une approximation probable ſur la population de la nation juive. Voici le relevé très inexact & probablement diminué d'au moins moitié que m'offrent les tables ſtatiſtiques les plus récentes, attribuées, à M. Brendel, & que je regarde d'ailleurs comme un ouvrage très important & d'un grand mérite d'exécution.

Il y a dans tous les pays Autrichiens audela de . . 223000 habitans juifs,

dont en baſſe Autriche . .	570
dans le Friaul Autrichien .	400
dans le Tirol & l'Autriche antérieure	1530
en Boheme	36000
en Moravie	24000
dans la Siléſie Autrichienne	8000
dans la Duché de Mantoue	2660

& la dégrade audeſſous du rang qu'aſſigna la nature à tous ſes enfans. Ah! dans les

---

dans la Bukowinie 1106 familles juives à 5 par famille, ce qui eſt une évaluation très moderée pour une nation ſi féconde. . .	5530 -
En Gallicie & en Lodomérie (en 1780)	150302 -
Selon d'autres 225000, & ſuivant un dénombrement fait en (1785) 157000.	
dans les Etats Pruſſiens : en Poméranie	1170 -
dans le Duché de Magdebourg	83 -
dans la principauté d'Oſtfriſe. . .	269 -
en Siléſie	11000 -
à Presbourg	2020 -
en Saxe, en Baviere, pays de Brunſwick Lûnebourg & autres états d'Allemagne, les tables ne comptent pas un ſeul juif; il en eſt de même de la Heſſe, qui en compta au dernier dénombrement plus de 1400.	
à Hambourg, où l'on n'en indique que 4000, mais où il y en a certainement près de	10000 -
à Altona, ou les tables n'en comptent pas un ſeul, il y en a environ	6000 -
à Bonn dans l'Electorat de Cologne	200 -
dans le pays de Wirtemberg .	426 -
la Ville de Franckfort ſur le Main .	7000 -
en Pologne	500000 -
familles juives en france en (1781) 3045 à 5 par famille	15225 -

problémes de morale, c'eſt elle qu'il faut conſulter; c'eſt ſur des raiſons générales, des données premieres, originelles & communes à toute l'eſpéce qu'il faut ſe décider. La nature humaine ſe reſſemble partout. Les juifs ſeront ce que ſont les autres citoyens dans chaque Etat où les mêmes droits leur ſeront accordés, où les mêmes obligations leur ſeront impoſés. Et quand il ſeroit vrai que la réforme politique des juifs entraînera quelques inconvéniens, quand leur régénération morale & phyſique (car il ſe pourroit que comme les autres animaux l'homme fut ſoumis à l'influence du plus grand croiſement des races) quand leur régénération morale & phyſique demanderoit quelque vigilance de police, quelques ſoins paternels, le gouvernement eſt-il inſtitué pour autre choſe? A-t-il des devoirs plus ſacrés? De plus grands intérêts? Non ſans doute, il s'accuſeroit lui-même celui qui

---

en Alſace	4200	-
(ce nombre eſt trop foible d'au moins 6000.)		
en Angleterre	12000	-
dans le duché de Savoye	5670	-
dans les états du Pape	8000	-
nombre total des Juifs . .	962095	
Selon d'autres qui ajoutent pour la Gallicie & pour la ville de Presbourg	86000	
	1048095	

avoueroit que la raiſon d'état exige de lui d'être à la fois cruel & timide, de bannir ou d'opprimer les étrangers. Diſons plus: il s'accuſeroit lui-même d'ignorance, d'impiété, ou d'inactivité le gouvernement qui avoueroit ſon impuiſſance à rendre de la morale & des mœurs au peuple qui les a perdus au ſein de l'oppreſſion, & qui la recouvrera infailliblement par un traitement plus équitable. Car il ne faut, avant même la régénération morale des juifs, qu'une bonne police & quelques inſtitutions ſimples & paternelles, pour faciliter & préſerver le paſſage d'une de ces ſituations à l'autre.

Voulez-vous enfin que les prétendus vices des Hébreux ſoient ſi profondément enracinés qu'ils ne puiſſent diſparoître qu'à la troiſieme ou quatrieme génération? Eh bien! commencez tout à l'heure; car ce n'eſt pas une raiſon pour reculer cette grande réforme politique d'une génération, puisque ſans cette réforme on ne verroit jamais une génération corrigée, & la ſeule choſe que vous ne puiſſiez pas conquérir c'eſt le temps perdu.

DÉNONCIATION

DE

L'AGIOTAGE

AU ROI

Et à l'Assemblée des

NOTABLES.

Par le Comte DE MIRABEAU.

Penſois-tu qu'un inſtant ma vertu démentie
Mettroit dans la balance un homme & la Patrie?
Voltaire.

M. DCC. LXXXVII.

J'Étois à Berlin depuis près d'une année, & je comptois y paſſer pluſieurs mois encore, lorſque j'ai appris la convocation d'une aſſemblée de Notables. Auſſi-tôt je me ſuis dit: „ *dans cette occaſion ſolemnelle tu payeras* „ *le tribut de ton foible talent à ton pays, à* „ *ton Roi.* „

Un coup-d'œil rapide ſur l'état de choſes qui domine, ſi je puis parler ainſi, les affaires du Royaume, la ſageſſe du Souverain, les bonnes intentions de ſes Miniſtres m'a convaincu, qu'éclairer mes concitoyens ſur les déſordres de l'Agiotage, étoit le plus grand ſervice qu'il fut en moi de leur rendre.

Alors j'ai fait ſerment à la Patrie de dire la vérité ſans acception de perſonnes & de choſes, & je ſuis venu chercher dans la capitale les détails indiſpenſables pour rendre utile l'ouvrage que je projettois.

Le voici cet ouvrage, fait & imprimé hors de Paris en moins de trois ſemaines.

Je n'ai pas la prétention de produire en si peu de temps un bon Livre ; mais si j'ai mal ordonné, mal exprimé mes idées, je crois pourtant avoir rassemblé ce qu'il étoit important de dire. C'est une triste destinée pour l'amour propre que d'être commandé par le temps, & je le fus presque toujours ; mais qui préfereroit au bonheur d'être utile, l'honneur de se rapprocher de la correction & de l'élégance ? ...

AU ROI.

SIRE,

SI l'ouvrage que j'apporte aux pieds de VOTRE MAJESTÉ, ne répond pas à l'importance du sujet, à la solemnité de l'occasion; c'est la faute de mon esprit, ce n'est pas celle de mon cœur. J'aurois donné ma vie pour servir dignement la magnanimité de vos intentions, & la chose publique dans ce moment où vous appellez l'élite de la nation à délibérer sur ses intérêts. La brieveté du temps & mon insuffisance personnelle m'ont suscité trop d'obstacles.

Mais, SIRE, si mon ame n'a point élevé mon génie, je crois du moins avoir dit de grandes vérités. C'est l'ennemi le plus redoutable de votre Royaume, c'est l'Agiotage que je dénonce à

VOTRE MAJESTÉ. Il dévore vos revenus, il aggrave les charges de l'État, il corrompt vos sujets, il énerve votre puissance ; s'il exerçoit plus longtemps ses ravages il rendroit impossibles jusqu'à vos bienfaits.

Nous ne saurions nous déguiser, SIRE, qu'il a des protecteurs aux pieds de votre Trône. Peut-être hélas ! vous persuaderont-ils que l'Agiotage a été jusqu'ici un palliatif nécessaire, & que mes principes, ou les faits que j'allegue sont autant d'erreurs.

SIRE, il s'agit de l'honneur & du salut de la France. Daignez ne pas vous en rapporter à un seul homme sur un si grand intérêt. Vos occupations sans nombre, & la prodigieuse distance où vous êtes & devez être de ces honteux détails, détermineront peut-être VOTRE MAJESTÉ à ne pas juger Elle-même mon ouvrage. Elle daignera du moins le soumettre à l'examen de quelques-uns de ces citoyens vertueux, dont la voix

publique a proclamé les lumieres & l'impartiale intégrité. J'attendrai leur jugement, SIRE, avec l'impatience du zele & la conſcience d'avoir bien fait.

Mais ſi le malheur de l'État vouloit encore que ce vœu ne fût point exaucé; ſi ma dénonciation reſtoit ſans effet.... que VOTRE MAJESTÉ me permette de tout dire!...

Quelqu'immenſes que ſoient les reſſources de votre Royaume, quelque abſurde qu'il puiſſe paroître & qu'il ſoit dans l'ordre naturel des choſes que les revenus de l'État ne puiſſent pas ſuffire à ſes beſoins, j'oſe prédire que ſi l'Agiotage n'eſt pas inceſſamment détruit, & dans ſes cauſes premieres, le moment où le meilleur des Rois, le plus ami du bien, le plus capable de privations généreuſes, éprouvera la douloureuſe infortune de manquer à ſes engagemens, ce fatal moment n'eſt pas éloigné. SIRE, daignez vous rappeller cette prophétie quand on oſera propoſer à VOTRE MAJESTÉ

de ſigner une ſuſpenſion de paiemens : depuis deux ans on prépare ce jour de deshonneur.

Mais, SIRE, il eſt temps encore de l'éloigner à jamais. Ne doutez pas que ſi l'un de vos ſujets a le courage de prédire ce que la plus coupable ignorance, ou la plus ſcélérate audace peuvent ſeules amener, en continuant à nourrir & protéger l'Agiotage, il en eſt un grand nombre qui ſauront préſerver votre Royaume de cette horrible cataſtrophe.

Je ſuis avec reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéiſſant & très-fidele ſerviteur & ſujet,
Le Comte de MIRABEAU.

Paris, le 20 Février 1787.

DÉNONCIATION
DE
L'AGIOTAGE
à l'Assemblée des
NOTABLES.

La France ſeroit-elle deſtinée à donner encore à l'Europe le ſpectacle ignominieux des ſcenes de corruption, de déſordre, de rapacité qui ont irrémiſſiblement flétri les dernieres années de Louis XIV, & les premieres du regne de ſon ſucceſſeur ? Notre Louis XVI ſeroit-il condamné à cette infortune ? La Providence auroit-elle placé, je ne dirai pas les bornes de l'Empire François, (eh ! que manque-t-il à ſon étendue ?) Mais les limites de ſa gloire, de ſon bonheur, dans une indélébile

légèreté ? Les leçons du passé, nos propres lumieres, les exemples de nos rivaux ne produiront-ils rien pour la nation ? Serions-nous condamnés à ne figurer sur ce globe que comme des enfans doués des plus heureuses dispositions, mais incapables de surmonter les causes qui nous retiennent dans des accès périodiques d'inconséquence & de déraison ? L'esprit public & ses vertus doivent-ils nous être à jamais étrangers ? On nous promet la constitution politique qui les donne ; ne ferons-nous rien pour nous en montrer dignes ? Aggraverons-nous chaque jour tout ce qui peut rendre impossibles ses bienfaits ? Quand notre population & nos avantages donnent de nous l'idée d'un peuple puissant, n'ambitionnerons-nous jamais de nous faire respecter par nos principes & notre sagesse ?

Que ces questions paroissent exagérées & même déraisonnables au premier coup-d'œil, j'y consens. Si elles n'inspiroient pas quelque étonnement, sans doute le mal seroit sans remede. Un acquiescement douloureux chez les uns, l'indifférence chez les autres, annonceroient comme infaillible la catastrophe qu'elles tendent à prévenir. Je ne demande donc pas d'en être cru sur parole ; je désire seulement

que les bons citoyens examinent avec moi l'état de choſes au milieu duquel nous vivons.

Cinq années ſont bien-tôt révolues depuis la fin d'une guerre que nous appellons heureuſe. Eh ! combien les bénédictions de la paix ne ſont-elles pas encore loin de nous ! Continuellement travaillé par des beſoins d'argent, le Gouvernement a ſignalé chacune de ces années par de nouveaux emprunts. Ils ont éloigné toujours davantage les ſoulagemens ſi ſouvent promis, & que tant d'intérêts ſollicitent. On n'a point aggravé les impôts ; mais pour quelle longue ſuite d'années ne ſommes-nous pas condamnés à ne calculer les reſſources du plus beau des royaumes que dans leur triſte rapport avec d'immenſes dettes à payer ? A la vérité, le monſtre de la fiſcalité déchire plus qu'il ne dévore ; il ne nous a pas tout enlevé ; les impôts reſtent néceſſaires, ils le ſeront long-temps encore ; & s'ils ſont déſormais ſimplifiés, repartis, perçus des mains de la raiſon & du patriotiſme, ils ſuffiront à nos beſoins, ils n'écraſeront plus notre induſtrie, ils ne dérangeront plus les travaux de nos laboureurs, de ces vrais créanciers de la terre & de la nature, qui ſeuls peuvent livrer ce qu'elle n'accorde qu'à eux. Mais ſans cette

consolante perspective ; comment la nation échapperoit - elle à de honteux , à de sinistres destins ?

Cependant ; cette révolution qu'on nous promet , qui sans doute mérite toute notre confiance , est notre derniere ressource. Et comment y atteindrons - nous ; si l'influence des mœurs , des besoins , de l'industrie , de l'esprit de la capitale continue à s'étendre sur toute la France ? Le royaume doit rembourser ces emprunts ; il doit en payer les charges , & sous ce rapport il est dans la dépendance absolue de la capitale. C'est dans ce tourbillon où chaque individu ne songe qu'à une fortune rapide que les emprunts sont attendus & prévus, comme une dépouille dont il tarde à la cupidité de s'emparer. La seule ambition des Parisiens, celle de l'or , les gens d'affaires qui ne connoissent de richesses que le numéraire & les contrats , y décident de toutes les opérations de finances , & sont les seuls arbitres des intérêts que la nation doit payer. Seroit - il donc vrai que nous n'avons , pour alléger nos charges douloureuses , que leurs secours intéressés ? Et dans quelles circonstances ? Quand les calamités successives de plusieurs années désastreuses se sont jointes pour épuiser nos pro-

vinces aux agitations ſtériles, aux délires meurtriers de l'agiotage. . . .

Je ſais qu'on vante notre richeſſe : des flots de numéraire circulent, dit-on, dans la capitale. Mais à quoi donc ſervent-ils ? Eſt-ce l'agriculteur, ſont-ce les manufactures, eſt-ce le commerce réparateur qu'ils font proſpérer ? Diminuent-ils le poids engourdiſſant des impoſitions mal aſſiſes ? Le propriétaire terrien épuiſé, le laboureur exténué de miſere, trouvent-ils l'argent qui rendroit la vie à leurs héritages ? Cette bruyante richeſſe, dont on voudroit étonner notre imagination, a-t-elle fait baiſſer le taux de l'intérêt de l'argent ? Le prix des terres eſt-il hauſſé depuis la paix ? Voyons-nous qu'il y en ait moins à vendre ? Les acheteurs atteſtent-ils par leur nombre & leur empreſſement une véritable augmentation dans la richeſſe nationale ? Nos manufactures jouiſſent-elles de quelque prééminence uniquement due à leur perfection ? Entrevoit-on une époque où, ſans effort, ſans avoir à s'évertuer pour des remplaçemens, ſans mettre le génie fiſcal à la torture pour en obtenir quelque invention nouvelle, on pourra faire diſparoître les impoſitions créées pour des temps difficiles, & qui devoient ceſſer avec

eux ? Pouvons-nous ſeulement abandonner les reſſources aviliſſantes & meurtrieres des loteries, dont le moindre mal eſt l'eſcamotage ſur lequel elles ſont fondées ?

Loin qu'aucun de ces effets qui devroient caractériſer l'abondance générale du numéraire, ſe développe, nous ne voyons pas même rien qui l'annonce..... Oſons-le dire : car enfin, ſe taire, diſſimuler, s'étourdir, tous ces palliatifs de la foibleſſe ou du crime ne feront jamais que de fatales aggravations : oſons-le dire ; les beſoins du gouvernement exigent toujours des emprunts publics. Les conditions en ſont de plus en plus onéreuſes pour le fiſc & déſaſtreuſes pour l'induſtrie. L'inſuffiſance de ſes emprunts s'annonce l'inſtant d'après leur promulgation. Des expédiens ſans nombre & ſans choix, pour attirer plus d'argent encore rempliſſent l'intervalle qu'on eſt obligé de mettre entre ces emprunts ; ſi nous faiſons des rembourſemens, c'eſt en contractant une dette plus onéreuſe que celle qu'ils éteignent ; ſi nous vantons notre exactitude à payer, c'eſt que les uſuriers ne nous ont pas encore retiré leurs ruineux ſecours ; c'eſt qu'à meſure que la prodigalité des emprunteurs conſume & diſſipe, la cupidité des prêteurs s'ingénie & s'exalte.

A leur ſuite s'établiſſent, comme le digne cortege de ce genre d'hommes, une foule d'agioteurs par état qui font ſervir la cupidité excitée par les intérêts exceſſifs que le fiſc paye à l'entretien d'une guerre de ruſes contre les fortunes des particuliers qu'enſuite ils ſe diſputent. Pour obtenir ce noble partage, les uns & les autres écartent tous les calculs honnêtes, corrompent toutes les habitudes de prudence, de ſageſſe, ou cédent à cette corruption. Ils multiplient les inventions pour ſe tromper réciproquement, pour tranſporter l'un ſur l'autre, avec une aggravation de poids, le fardeau dont ils ſe ſont chargés dans cette eſpérance, & ſurtout pour enlacer l'homme honnête, mais crédule, qui, ſpectateur de ces gains obſcurs, ſuccombe enfin à la tentation d'y prendre part.

Telle eſt la vraie cauſe de l'abondance du numéraire qu'on vante, & qu'on voudroit nous donner pour un ſigne de proſpérité nationale. Bouffiſſure ſtérile! abondance maladive! prête à s'évanouir au plus léger revers, & d'autant plus facheuſe qu'on la fait ſervir peut-être à maſquer la vérité, juſqu'à ce que la force du mal nous amene quelque fatal Empyrique, des mains duquel nous tombions de nouveau dans l'aviliſſement & l'opprobre.

Non, il n'eſt pas d'un inſenſé de craindre ce malheur : il le ſeroit plutôt d'eſpérer d'y échapper ſi ces illuſions continuent.

Je ſerois inſenſé, ſi j'accuſois nos véritables reſſources, ſi, comparant la dette nationale, les dépenſes du gouvernement, même ſuperflues, même exagérées, même exceſſives, avec les revenus que la France peut produire, je la déclarois inſolvable.... Je fuis loin de cette coupable erreur. Perſonne n'eſt plus convaincu que moi que la France peut tout payer ſans épuiſement, ſans déſaſtre, ſans même nuire à ſon bonheur, & que l'adminiſtration qui s'appuyeroit pour devenir infidele ſur une prétendue inſuffiſance de moyens ſeroit ignorante ou perfide.

Mais la nature, quoique prodigue pour le ſol des François, a pourtant caché ſes bienfaits ſous quelque enveloppe. Elle a voulu que l'homme ſocial, elle a voulu que l'homme ſauvage mît quelque ſoin, usât de quelque induſtrie pour recueillir ſes dons, même les plus ſpontanés; & tant que ces ſoins, cette induſtrie s'adreſſent à ce qui n'eſt pas elle, tant qu'on cherche ailleurs que dans ſon ſein ce qui doit faire ſubſiſter, durer, proſpérer les ſocié-

tés, elle ſe montre avare ou ſtérile. C'eſt le déſordre qui engendre les malheurs dont je ſuis épouvanté. . . . Le déſordre corrompt l'homme, deſſeche la terre & tarit la nature. Le déſordre, fut-il aſſis ſur des monceaux d'or, ou les diſpenſât-il, je ne vois à ſa ſuite que des calamités inévitables. Oui : je le dirai à l'égoïſte le plus concentré dans lui-même ; en vain compte-t-il ſur ſon habileté, ſur ſon adreſſe pour échapper aux funeſtes conſéquences du déſordre ; l'homme dont la fortune ſemble le mieux ſourire aux ſuggeſtions de ſes mœurs corrompues, de ſes calculs avides, vit trop long-temps pour n'être pas à ſon tour une des victimes du déſordre. C'eſt contre lui, c'eſt contre un déſordre auquel perſonne ne peut ſe flatter d'échapper, que je m'éleve ; c'eſt ſur les notions déſaſtreuſes pour tous ſans exception qu'il introduit, que je cherche encore une fois à éveiller la nation ; en un mot, c'eſt à l'agiotage, qui continue à tourner tant de têtes, que je livre une guerre nouvelle ; c'eſt lui que je dénonce aux pieds du trône, à mes concitoyens aſſemblés ſous les auſpices du plus paternel des rois.

Déjà j'ai tenté de répandre l'inſtruction ſur ces objets. J'étois autoriſé, j'étois même in-

vité à le faire, & je crois avoir acquis le droit de dire que j'employai toujours dans cette miſſion ſalutaire les argumens d'une ſaine logique.

Mais que ne peut pas une cabale intéreſſée au menſonge, lorſqu'elle réuſſit à perſuader qu'on a beſoin d'elle? Comment ai-je été récompenſé de mes efforts & de mes ſuccès? Ils retentiſſent encore douloureuſement dans mon cœur ces mots d'un arrêt du conſeil obtenu contre un livre néceſſaire & demandé comme tel: *c'eſt l'ouvrage d'un de ces particuliers qui ſe haſardent d'écrire ſur des matieres importantes, dont ils ne ſont pas aſſez inſtruits pour procurer des connoiſſances utiles.....*

Moi MAL INSTRUIT! (1) & pas un homme inſtruit, (l'arrêt ouvroit la lice à tous) ne s'eſt

(1) Remarquez que j'ai publié la charte originale de la banque de St. Charles (charte que pour le dire en paſſant, le gouvernement, ni aucun de ſes mandataires ne connoiſſoit, ni ne poſſédoit) le mémoire donné par le fondateur de cette banque à la cour d'Eſpagne, le proſpectus publié en France par les agens les plus dévoués de M. Cabarrus..... Certes, je pouvois mal raiſonner; mais il étoit difficile d'être plus inſtruit..... J'ai gardé le ſilence ſur cette politique aviliſſante qui punit un homme de l'ouvrage qu'elle lui a demandé. En effet,

montré pour combattre mes livres! MOI MAL INSTRUIT! Et pour affoiblir s'il eût été poſſible les vérités que j'y développois, il a fallu répandre, (tant on compte ſur les ſuccès de la calomnie & des diſcours de la ſottiſe) que ma plume étoit vendue; c'eſt la ſeule réfutation de mes ouvrages qu'on ait jamais haſardée. MOI MAL INSTRUIT! Et dès l'apparition des écrits où j'éclairois les folies du jour, les charlatans perdoient leur crédit, les hommes de bonne foi, de quelque jugement revenoient de leurs erreurs. On voyoit retourner à leurs occupations ordinaires ceux dont la cupidité avoit été éveillée, ſéduite par le bruit de tant de faux gains, & qui, ſous le bandeau de l'ignorance, tour-à-tour bourreaux & victimes, s'expoſoient à faire ou endurer mille indignes

ſupprimer mon livre, n'eſt-ce pas avoir voulu me punir! Et quelle idée donneroit de moi aux hommes ſages l'arrêt par lequel on a prétendu le flétrir, ſi depuis long-temps une triſte expérience ne les tenoit pas en garde contre le ſens naturel & les conſéquences directes des mots qu'emploie l'adminiſtration? J'ai voulu fermer les yeux ſur ce ſcandale trop familier à tous les gouvernemens. Mais les ſuites en ont été bien fâcheuſes; car les St. Charliſtes ont repris courage, relevé leurs actions, & détruit autant qu'il eſt en eux le bien que je faiſois à mon pays.

eſcroqueries..... Puiſque le gouvernement a défavoriſé mes utiles travaux, faut-il s'étonner que la déplorable maladie qui nous travaille n'ait été aſſoupie qu'un inſtant? qu'elle exerce ſes ravages avec plus de fureur que jamais ?

Et certes, ſi l'on réflechit aux moyens employés pour la guérir, on ſera forcé de convenir qu'ils ne pouvoient avoir qu'un effet contraire à celui qu'on ſe propoſoit, qu'ils devoient produire ce qu'ils ont produit.

Le défaut d'eſprit public dont nous ſerons atteints auſſi long-temps que nous n'aurons point de conſtitution, mais dont le gouvernement du moins devroit ſe défendre, ce défaut eſt nótre premier vice; & c'eſt en abdiquant, en foulant aux pieds tout eſprit public, toute vue générale, toute morale univerſelle qu'on a voulu réprimer l'agiotage. Rien de plus foible, de plus perſonnel, de plus borné que la maniere dont l'avenir a été enviſagé; rien de plus inconſéquent, de plus odieux, de plus inique que celle dont on s'eſt occupé du paſſé..... Parlons clairement. La mauvaiſe foi a été employée comme un moyen, comme un motif légitime de détruire ce qui ne devoit

pas seulement en être soupçonné ; ce qu'il falloit, sur-tout dès que les vrais coupables devoient rester inconnus, regarder uniquement comme les écarts de l'ignorance dans des têtes légeres, peu calculantes & mises en fermentation par la cupidité. Dès-lors le gouvernement égaré, trompé, est tombé d'erreurs en erreurs ; il est entré dans des détails qu'il ne pouvoit éclairer, dont les tribunaux devoient seuls connoître ; & dans sa précipitation, n'ayant pour guides que des banquiers assez vils pour être juges & parties, il a ordonné ce qui en soi-même étoit non-seulement injuste, mais inexécutable.

Qu'est-il arrivé de cette mépriſe ? Ce qu'une bonne théorie & des vues générales eussent évité. Les malades ont été guéris de leur étourdissement par un mal sans comparaison plus grave. Tel qui se croyoit de l'honneur, voyant qu'on ne vouloit pas même lui en supposer, a laissé-là l'honneur & cherché à reconquérir par la mauvaise foi, ce que lui ôtoient des arrêts, des jugemens, des arbitrages, où les principes de la bonne-foi étoient entiérement sacrifiés à des préférences arrachées par l'intrigue. Il en est des administrations comme des individus. L'homme pur

a souvent tort de mépriser ceux qui ne le sont pas. Mais enfin il peut le faire sans cesser d'être respecté de ceux-là même qu'il méprise ; c'est le privilege de la vertu. Au contraire l'homme corrompu ne montre jamais de mépris à personne qu'on ne le lui rende avec usure. Or, dans ces déplorables circonstances, l'administration n'employant rien de respectable dans aucun de ses moyens, elle n'a fait que relâcher davantage les liens de l'honnêteté publique & particuliere ; chacune de ses opérations ayant porté l'empreinte de l'arbitraire & des intérêts privés, personne ne redoute aujourd'hui la marche sévere des grands principes ; chacun est arrivé à ne pas désespérer de faire protéger sa sottise par l'autorité ; la cupidité presqu'affranchie de la crainte de perdre par ses imprudences, & rassurée contre un deshonneur nul dès que l'honneur n'est plus, ne connoît point de bornes à ce qu'elle peut oser.

Je n'ai pas besoin, pour justifier ce que j'avance, d'entrer dans le détail des opérations qui ont rendu trop célebre la fin de l'année 1785. Je ne veux pas donner à la méchanceté le prétexte d'accuser cet ouvrage d'être sans nécessité la satyre des personnes, tandis que la

ſalutaire inſtruction eſt mon but unique. Le tableau que je viens d'eſquiſſer, frappera par ſa vérité tout ſpectateur impartial. On prétera donc une attention bienveillante aux nouveaux développemens, aux obſervations nouvelles qu'une criſe ſi alarmante ne rend que trop néceſſaire.

Je ſuis convaincu qu'il ne nous reſte qu'un choix entre deux alternatives.

D'un côté, ſe préſente une conſommation plus ou moins prochaine du déſordre par la plus fatale, la plus inattendue, la plus irréparable de toutes les cataſtrophes, celle qui eſt une vraie diſſolution de la ſociété.

De l'autre la reſſource d'une conſtitution qui mette tout-à-coup l'eſprit public & régénérateur à la place des combats incendiaires & dévaſtateurs que ſe livre à lui-même l'égoïſme en délire.... J'oſe défier l'homme le plus habile de propoſer entre ces deux alternatives un milieu qui ne ſoit pas un palliatif, & certes nous devons en être raſſaſiés.

Montrer cette vérité, eſt l'objet de cet ouvrage. Jamais ſujet plus important n'appella un plus ſérieux examen. Il ne s'agit point ici d'abſtractions théoriques, ou de ſyſtêmes, qui,

plus ou moins impraticables, ne doivent guères être considérés que comme des cadres ingénieux qui enveloppent des vérités utiles. Il s'agit d'un mal imminent, & d'une ressource instante ; il s'agit du salut & de l'honneur du royaume... oui, DU ROYAUME. Les fureurs de l'agiotage sont telles qu'on ne sauroit les considérer comme un accident particulier de la capitale ; elles sont la calamité de la France entiere. Je vais le prouver par la théorie de l'agiotage ; je vais le prouver par son histoire, par celle du moins de ses résultats sinistres ; car je ne m'abaisserai pas à descendre dans toutes les tortuosités de l'intérêt personnel. Elles trouveroient mieux leur place dans un greffe criminel que dans un ouvrage philosophique.

Telle est donc la tâche que je m'impose aujourd'hui : LA DÉNONCIATION DE L'AGIOTAGE. Assez d'écrivains plus énergiques, plus éloquens, traiteront mieux & plus volontiers les matieres vastes & brillantes, qui vont être proposées aux délibérations de l'assemblée des Notables. Ici le besoin d'instruction demande l'homme environné des secours nécessaires, & qui peut suppléer au temps par l'habitude d'approfondir des discussions arides plus que ne le font ordinairement ceux qui cultivent

cultivent leur raiſon & leur penſée. Heureux ſi ſacrifiant ainſi l'éclat à l'utilité pour prix du ſentiment qui me fait préférer un ſujet obſcur à l'honneur de dire des vérités plus oratoires, je ſouleve la puiſſance de l'opinion publique, toujours vertueuſe quand elle eſt éclairée, contre l'agiotage, ſans l'extirpation duquel toute réforme eſt impoſſible, puiſqu'elles exigent toutes le rétabliſſement de l'ordre dans les finances irrémédiablement bouleverſées par ce fléau peſtilentiel.

AGIOTAGE vient *d'agio*, mot italien corrompu, (1) qui ſignifie *ajoûté*, *plus value*, *en ſus*. Il ſe diſoit dans l'origine de tout prix excédant la valeur naturelle & primitive des choſes, & particuliérement d'une monnoie comparée à une autre de même dénomination; de l'argent de banque par exemple comparé à l'argent courant. On dit encore l'agio de la banque de Hollande eſt à trois ou quatre pour cent, c'eſt-à-dire, que cent florins de banque valent cent trois ou cent quatre florins courans.

(1) *Agio banco*, *del credere*, *per contra*, *&c. &c.* & beaucoup de mots de cette nature ſont paſſés de Veniſe dans le jargon commerçant des nations du nord, des villes Anſéatiques, &c. & dans le nôtre.

Dans les villes de France où l'or eſt quelquefois plus recherché, que l'argent, on dit qu'il faut donner un demi pour cent, un pour cent d'agio, pour convertir des écus en louis.

Appliqué d'abord aux monnoies & aux changes ce mot *d'agio* s'eſt enſuite étendu aux contrats, aux effets publics, à tout ce qui dans les objets ſur leſquels s'exerce le métier de banquier eſt ſuſceptible de s'élever au-deſſus du pair. En ce ſens, il eſt ſynonyme de bénéfice, & ce dernier mot ſemble avoir prévalu, depuis que l'agiotage ſur les monnoies & les changes étant devenu la principale induſtrie des juifs, cette circonſtance a rendu le mot *agiotage* une expreſſion défavorable.

Agiotage ne ſignifie donc en ſens littéral que le commerce d'effets ſujets à plus ou moins *d'agio*, de hauſſe, ou de baiſſe. Un tel métier pouvoit être honnête & quelquefois utile; honnête lorſque le ſpéculateur n'y vouoit ſon capital que d'une maniere paſſagere, pour obtenir quelque intérêt de fonds habituellement employés à un commerce plus productif; utile, lorſque par le moyen de fonds accumulés d'avance & à deſſein, il devenoit l'intermédiaire momentané entre le gouvernement forcé d'em-

prunter, & le capitaliſte ou rentier, dont ſans cette intervention les fonds n'auroient pu arriver que peu à peu, & ſucceſſivement dans ces grands emprunts. (1) En un mot, le ban-

(1) Un philoſophe ſévere ſera tenté de dire que l'agiotage ſur les papiers qui proviennent des emprunts publics repoſe ſur une calamité, & que les palliatifs qu'il y apporte ne ſont qu'une calamité de plus; car cet agiotage qu'on appercevroit à peine ſi ces papiers n'étoient pas en grand nombre, ne ſert qu'à faciliter les emprunts dans des circonſtances où le plus ſouvent il ſeroit à ſouhaiter qu'ils fuſſent rendus impoſſibles. Dès qu'ils ſurpaſſent cette partie du numéraire que les capitaliſtes garderoient dans leurs coffres ſans cette ſorte d'emploi, ils privent l'agriculture, le commerce proprement dit, & les manufactures de l'argent qui eut aidé, étendu, ſécondé leurs travaux; & ſi l'emprunt n'a pas pour objet immédiat des entrepriſes qui favoriſent l'agriculture, le commerce & les manufactures, plus qu'il ne les charge, il gêne, il meurtrit, il mutile la ſorte d'induſtrie dont dépend la vraie gloire, je veux dire la proſpérité des états.

Lorſque le gouvernement d'un côté; l'agriculture, le commerce, les manufactures de l'autre, ſe diſputent l'argent, il eſt mis à l'enchere; le prix de l'intérêt s'éleve, & c'eſt dans ce funeſte combat que les agioteurs s'introduiſent. Ils paroiſſent étayer, ſupporter, ſoulever le poids de l'emprunt par la circulation ſur crédit qui s'établit entre eux. Mais il faut des variations de prix pour animer l'induſtrie de l'agiotage. Et d'où

quier qui s'occupoit des négociations d'effets publics, étoit au tréſor royal ce que les

naîtront-elles ces variations, ſi ce n'eſt de la mobilité des opinions ſur les divers degrés de confiance que mérite ou ne mérite pas tel ou tel papier? Les agioteurs ont donc intérêt à entretenir cette mobilité; elle eſt la ſource de leurs bénéfices; la crainte & l'eſpérance ſont leurs moyens. De même que l'abondance & la variété des marchandiſes ſont favorables au commerce, de même l'agioteur convoite abondance & variété de tous ces papiers, triſtes certificats de la diſproportion entre les dépenſes de la grande famille & ſes revenus. Or, l'impoſſibilité d'emprunter eut bien-tôt fait diſparoître cette diſproportion que les facilités offertes par l'agiotage prolongent, entretiennent, augmentent.

Dans un pareil état de choſes, une induſtrie dont les ramcaux n'atteignent jamais à la terre, cette mere de toutes les richeſſes; une induſtrie parfaitement ſemblable à celle des joueurs dans les académies, ſe rend l'arbitre des finances par la rivalité malheureuſe qu'elle ſuſcite à l'induſtrie productive, & aux beſoins du gouvernement pour qui tous les ſecours deviennent rares, chers & difficiles.

L'agiotage en tant que commerce ſur nos innombrables emprunts coûte bien cher au peuple; car en même temps qu'il en extorque des intérêts uſuraires, il lui renchérit les inſtrumens néceſſaires pour les payer.

Quant aux effets des reverſemens, de la circulation que les emprunts produiſent, eſt-il prouvé que ſans les emprunts publics, le numéraire s'entaſſeroit dans les coffres du prince ou des particuliers, & ſeroit par-là

gros magaſiniers & même les détaillans ſont aux manufactures qu'ils alimentent & ſou-

dérobé à la circulation ? Cette ſuppoſition n'eſt admiſſible que là où le défaut de lumieres & de sûreté porteroit à théſauriſer. (Encore alors les emprunts ſont-ils à-peu-près impoſſibles ; car crédit ſuppoſe confiance.) Quand il y a lumiere & sûreté, on peut s'en rapporter à la ſeule induſtrie, au ſeul génie du commerce, pour faire circuler toutes les eſpeces de capitaux, ſans le ſecours des emprunts. Et quelle différence entre ces deux ſortes de circulations ? Celle que le commerce anime, crée ſans ceſſe de nouvelles valeurs, elle porte par-tout une ſeve génératrice ; tandis que la circulation occaſionnée par les emprunts publics n'eſt qu'un mouvement ſtérile, un temps perdu pour la véritable deſtination de l'argent, de la ſcience & du travail qu'abſorbe l'agiotage.

On atteſte en faveur des emprunts publics la richeſſe, la puiſſance des nations emprunteuſes ; mais cette richeſſe, cette puiſſance avoit commencé avant les emprunts.

Eh ! qui nous dira que ces opérations forcées ne hâtent pas cette inévitable maturité où ſe trouve le terme de la proſpérité des nations. Ce qu'on allégue de plus précieux en faveur des emprunts, c'eſt qu'ils raſſemblent dans le court eſpace de quelques années les revenus d'un grand nombre, & rendent ainſi poſſibles de prodigieux efforts. Mais cela même n'eſt-il donc pas un mal ? Et ces opérations ne pouvant ſe faire qu'en portant tout le mouvement qu'elles donnent ſur un ſeul point, peut-on en concevoir un bon effet conſtant pour le corps politique qui ne doit tendre qu'à la perpétuité.

tiennent jusqu'à l'arrivée du véritable consommateur. (1)

Qui nous dira enfin le degré de puissance où seroient arrivés sans les emprunts ces Etats dont l'éclat éblouit? La nature n'abandonne pas l'enfant dont l'ignorance entrave les mouvemens. Sans doute il peut marcher; mais sans les gênes cruelles qu'on lui impose, il eut marché plutôt, avec plus de force, de graces & d'agilité.

Voilà en substance ce que l'on peut dire contre le système des emprunts, & ces objections sont très-graves sans doute; mais dans l'état actuel des choses les grands efforts subits étant quelquefois nécessaires pour les opposer à ceux des puissances rivales, & les hommes d'état n'ayant trouvé jusqu'ici que le système des emprunts pour rendre possible une grande explosion de puissance, c'est un moyen qu'il faut se garder d'atténuer, & dont pour cela même, il ne faut pas être prodigue. Empêchez les gouvernemens d'emprunter si souvent, & vous leur rendrez un grand service; mais n'empêchez pas ce qui favorise les emprunts si vous êtes forcé d'y avoir recours; ce seroit condamner l'homme à se priver d'une partie de sa santé, de peur qu'il n'abuse du reste.

(1) Nous croyons utile d'expliquer les différentes formes de spéculations en effets publics. Cette théorie trouvera d'autant plus naturellement sa place ici, qu'elle est en général très-inconnue en France, & qu'elle n'a encore été développée dans aucun livre.

La premiere sorte de spéculations qui s'exerce sur les actions & autres effets publics est celle des simples capitalistes qui agissent sans efforts, par le seul emploi de leurs capitaux réels, c'est-à-dire de l'argent dont ils peuvent

Il reſte encore quelques maiſons de ce genre à Paris ; & quoique le fatal agiotage en

diſpoſer. Ils achetent quand ils prévoyent une hauſſe. Ils vendent lorſqu'ils craignent une baiſſe. Ils ne ſignent point de compromis, ils ne créent aucun papier de circulation. Ils n'ont pas beſoin de chercher à faire de l'argent, ils n'employent que celui dont ils ont déjà la libre diſpoſition. Dans des temps calmes, & quand la maſſe des effets commerçables eſt contenue dans de juſtes bornes, cette premiere claſſe de ſpéculateurs doit ſuffire aux beſoins de la place. Mais lorſque les emprunts ſe ſont ſuccédés avec rapidité, lorſqu'on a permis ou toléré l'introduction ſubite d'actions étrangeres pour une valeur de ſoixante millions, & d'actions de compagnies nationales pour plus de deux cents vingt millions, il eſt impoſſible que la négociation de tous ces effets ſe renferme dans d'auſſi étroites limites, & il ſe forme une ſeconde claſſe de ſpéculateurs.

Elle ſe compoſe principalement des banquiers & autres gens d'affaires au nombre deſquels ſe mettent les Lyonnois & les Genevois, qui, outre leurs capitaux réels, ont le moyen de ſe procurer de l'argent par la création de lettres-de-change fictives, d'acceptations réciproques, & autres papiers de circulation qu'ils font eſcompter, ſoit à la banque de ſecours, ſoit chez les particuliers. Avec les fonds qu'ils ſe procurent ainſi, ils achetent les effets publics au comptant, & les revendent pour des termes plus ou moins éloignés à d'autres ſpéculateurs aſſez confians dans la hauſſe pour les acquérir à des prix bien au-deſſus de ceux auxquels les banquiers les avoient achetés comptant.

ſéduiſe chaque jour, il faut eſpérer que la race entiere n'en ſera pas éteinte.

Ces derniers ſpéculateurs forment une troiſieme claſſe dont les opérations favoriſent prodigieuſement la hauſſe des prix en donnant les moyens d'acheter ſans argent, ou du moins d'être en quelque ſorte propriétaires des effets avant de les avoir payés. Mais auſſi lorſque leur prix ſurpaſſe ce que les gens éclairés regardent comme leur valeur raiſonnable, ceux-ci prévoyant la baiſſe, cherchent à en profiter dans leurs ſpéculations. Alors ils vendent pour livrer à un terme quelconque les effets qu'ils n'ont pas, & attendent pour les acheter que la baiſſe les y invite, ou que l'échéance de leurs marchés les y force.

On voit que toute ſpéculation en effets publics ne peut ſe réaliſer qu'après deux opérations contraires; un achat & une vente. Rien n'oblige le ſpéculateur à commencer par l'une de ces opérations par préférence à l'autre. La ſeule opinion de l'événement des prix le détermine à cet égard. S'il penſe que les effets vont hauſſer, il achete d'abord pour revendre plus tard. S'il penſe au contraire que les prix vont baiſſer, il commence par vendre; il profite ainſi du haut prix qu'il trouve encore, & il finit par acheter quand la baiſſe eſt venue. L'une de ces opérations n'a rien de plus recommandable ou de plus condamnable que l'autre. Elles ne deviennent vraiment répréhenſibles que lorſque la fraude s'y mêle, ce qui arrive toujours quand la maſſe des papiers circulans ſurpaſſe les forces naturelles des ſpéculateurs; & tel eſt le malheureux état de choſes où nous ſommes arrivés.

Ces négocians ne méritent pas le nom d'agioteurs ; & telle eſt la dégénération où le jeu a conduit la morale des gens d'affaires, que ce titre ne peut s'appliquer avec juſteſſe qu'à ceux qui pour favoriſer leurs ſpéculations employent des ruſes plus ou moins coupables, donnent des avis faux, des conſeils trompeurs, diſent qu'ils vendent lorſqu'ils achetent, qu'ils achetent lorſqu'ils vendent, forment des ſociétés ſimulées pour faire de véritables dupes, ſollicitent des privileges extravagans, ou des annihilations odieuſes, des défenſes abſurdes, ou de ſcandaleuſes permiſſions, & trompent ainſi tour-à-tour l'autorité, le public & leurs propres complices. (1)

Déjà l'on conçoit que ce mot eſt une injure ; mais il n'acquiert toute l'énergie infernale de l'agiotage tranſcendant que dans ſon accouplement monſtrueux avec ſon digne acolyte le *Monopole*. C'eſt l'agiotage greffé ſur le monopole & conduit par ſes véritables adeptes

(1) Ainſi l'on donneroit de l'agiotage une définition aſſez juſte & ſurtout très-modérée, en diſant qu'il eſt l'étude & l'emploi des manœuvres les moins délicates pour produire des variations inattendues dans le prix des effets publics, & tourner à ſon profit les dépouilles de ceux qu'on a ſéduits ou trompés.

qui a produit les excès dont nous gémiſſons. Cet art ne connoît plus de bornes, il ne reſpecte rien, il dédaigne même de ſe cacher; il porte la corruption non-ſeulement dans le ſecret des cabinets, mais juſque ſur les confins de l'empire de la raiſon; il corrode, il vicie tout ce qu'il touche.

Le principal aliment de l'agiotage eſt cette multitude de papiers au porteur que leur forme rend à tout inſtant négociables, & dont les compagnies à privileges ſollicitées par les agioteurs (ce qu'ils ſollicitent, ils l'obtiennent toujours) inondent la place.

Et comme ſi ce n'étoit pas aſſez des actions de la caiſſe d'eſcompte, de la compagnie des eaux de Paris, de la nouvelle compagnie des Indes, de la compagnie de la gomme du Sénégal, de la compagnie d'acier d'Amboiſe, de la compagnie du doublage de vaiſſeaux, (1) des compagnies d'aſſurance contre les incendies, & de je ne ſais quelles autres compagnies; car à coup ſur, mon énumération n'eſt pas complette; les agioteurs ont encore fait venir d'Eſpagne des actions d'une banque éta-

(1) Récemment éteinte pour cauſe de prévarication.

blie à Madrid, mauvaiſe & mal conçue, plus mal & même infidelement gouvernée, pour augmenter la funeſte cohorte des ennemis de notre véritable induſtrie, la quantité déplorable des cauſtiques empoiſonnés qui deſſéchent notre ſol.

Eh! ce dernier trait de la cupidité ne peint-il pas aſſez lui ſeul tous les excès dont elle peut ſe rendre coupable? Envain j'ai dévoilé les perfides illuſions de cette banque, & les manœuvres de ſes agens en France; envain les événemens ont juſtifié mes principes, & vérifié juſqu'au prodige toutes mes prophéties. Le cruel agiotage eſt plus infatigable, plus opiniâtre & ſurtout plus accrédité, que la vérité ne ſauroit être active.

Mais faut-il en être étonné? Quel eſt le ſiège de toutes les compagnies qui l'alimentent? Où ſe fait l'eſtimation de leurs reſſources, de leurs moyens? Où juge-t-on de leur commerce? Où tient-on magaſin de leurs actions?... à Paris, c'eſt-à-dire dans ce lieu de diſſipation & de vertige où l'on ignore la nature de toutes ces choſes; où il eſt impoſſible de s'en occuper avec ſuite; où tout manque pour acquérir ce genre de lumieres; où tant de paſſions qui fermentent s'oppoſent à leurs progrès; où par le

ſeul tumulte des faits & des hommes, il faut tout croire, tout voir, tout palper ſur parole... Oui, j'en jure la vérité, l'agiotage qui s'exerce à Paris ſur des effets dont le profit éventuel égare l'imagination, ne peut qu'engendrer la plus abominable des induſtries. Eh! quelle compenſation offre-t-elle, quand ſon réſultat unique, ſon dernier produit eſt un jeu effréné où des millions n'ont d'autre mouvement que de paſſer d'un porte-feuille à l'autre, ſans rien créer, ſi ce n'eſt un groupe de chimeres que la folie du jour promene avec pompe, & que celle de demain fera évanouir....

L'agiotage ſur les actions d'un revenu incertain ne pouvoit que produire à Paris des excès déplorables; il eſt important de tracer le tableau de ces excès.

Et d'abord il a jetté le déſordre le plus funeſte dans le commerce des lettres-de-change.

Avant la renaiſſance fatale de ce jeu parmi nous, c'eſt-à-dire avant que la caiſſe d'eſcompte eût été détournée de ſa deſtination, on ne connoiſſoit preſque dans la banque de Paris, relativement aux lettres-de-change, que les traites & les remiſes produites par le verſement & le reverſement des revenus de l'état, par les achats

que faiſoient dans nos fonds publics les capitaliſtes François, ou les étrangers domiciliés hors de la capitale, par les beſoins des voyageurs que toute grande ville attire, par les avances de courte durée dont le commerce a beſoin dans ſes opérations.

La caiſſe d'eſcompte égarée par ſes adminiſtrateurs banquiers, n'a pas eu plutôt ouvert le jeu ſur ſes actions que cette premiere maſſe de lettres-de-change eſt devenue preſque imperceptible en comparaiſon de celle que le jeu a enfantée. On croyoit exagérer en eſtimant à trente millions les fonds que la banque de ſecours pourroit employer à l'eſcompte. Aujourd'hui l'imagination auroit peine à concevoir combien de papiers ſortis des mains des Joueurs, s'y préſentent & combien y ſont admis (1). Ils ont abſolument détourné les ſecours de la caiſſe des ſeuls objets qu'elle avoit promis d'aider & de proteger. Qu'il ſe montre, qu'il nous démente l'agriculteur, le manufacturier, le commerçant qui a quelques obligations à la caiſſe d'eſcompte!

L'agiotage a prodigieuſement hauſſé le prix de l'argent.

(1) La caiſſe eſcompte pour plus de trois cents millions de lettres-de-change, & le papier qu'on lui préſente eſt eſtimé à ſix fois cette ſomme.

A dater de l'établiſſement du commerce en France ſur un pied régulier, de l'introduction des lumieres dans cette partie de l'économie publique & de la création de cette correſpondance générale du monde commerçant qui tend ſans ceſſe à produire l'uniformité de l'intérêt de l'argent, jamais il ne fut plus cher en France. Les temps calamiteux, les temps de guerre, laiſſoient plus d'argent au commerce François, & par conſéquent à un plus bas intérêt qu'il n'en peut trouver maintenant.

J'en appelle à cet égard aux négocians de bonne-foi. Qu'ils diſent ſi pour le ſervice de la gent agioteuſe, les banquiers de la capitale ne promenent pas, n'étendent pas leurs filets dans le royaume pour entrainer à Paris tout le numéraire. Eh ! comment graces au prix que les joueurs mettent aux inſtrumens du jeu, l'argent ne ſeroit-il pas cher & rare dans les provinces ? Comment un écu François échapperoit-il aux pourſuites des agioteurs, ou plutôt à celles des banquiers intéreſſés à ſoutenir le jeu ?

Pour juger à quel point l'agiotage a renchéri l'argent, il ne faut qu'évaluer les ſacrifices extravagans des agioteurs, par ceux auxquels

ſe trouveroit forcé, graces au mouvement qu'ils donnent aux affaires, l'homme qui n'agiote pas, mais qui pour des opérations courantes, auroit beſoin de réaliſer des lettres-de-change non encore échues. Tâchons de rendre palpable, par un exemple, cette explication importante.

Vous ſentez que les banquiers, protecteurs de l'agiotage & favoris de la caiſſe d'eſcompte employent à eux ſeuls toutes les reſſources de la banque de ſecours.

L'homme qui a beſoin d'argent doit donc avoir recours aux capitaliſtes eſcompteurs. Ils étoient dans l'uſage de fournir leur argent à cinq ou ſix pour cent d'intérêt ſuivant la plus ou moins grande affluence du numéraire, & ils rougiroient encore d'en exiger ouvertement davantage.

Mais amorcés à leur tour par le prix que le jeu a donné à l'argent, ils uſent d'induſtrie, & n'offrent contre les lettres-de-change que des effets royaux, au prix où ils ſe vendent à terme, tandis qu'ils employent leur argent à les acheter comptant. Voilà leur manœuvre; il faut, pour arriver à ſon réſultat, ſuivre avec quelque attention ſes détails numériques.

On propoſe à un capitaliſte d'eſcompter de bonnes lettres-de-change à trois mois pour une ſomme de cent mille livres. En les eſcomptant à ſix pour cent l'an, il devroit débourſer quatre-vingt-dixhuit mille cinq cents livres. Au lieu de cela le capitaliſte répond qu'il n'a point d'argent, mais par accommodement, il offre à un pour cent de bénéfice, c'eſt-à-dire pour cent mille livres, quatre-vingt-dix-neuf billets de l'emprunt de cent vingt-cinq millions par exemple, qu'il s'eſt procurés à la bourſe à quatre pour cent de perte, ou pour quatre-vingt-quinze mille livres. Celui qui a beſoin d'argent ſe réſigne, & donne les cent mille livres de lettres-de-change pour quatre-vingt-dix-neuf billets de l'emprunt; ainſi le capitaliſte obtient par cette opération un eſcompte de cinq pour cent pour trois mois, ou un intérêt de vingt pour cent pour l'année.

Et comme le porteur des lettres-de-change qui a beſoin d'argent n'a encore fait qu'échanger un papier contre un autre, il eſt obligé de porter ſes quatre-vingt-dix-neuf billets de l'emprunt à la bourſe où on ne lui en donne que quatre-vingt-quinze mille livres. Le particulier forcé de faire de l'argent avec des lettres-de-change non échues, ſeroit donc contraint

contraint pour la ſpéculation la plus honnête, la plus intéreſſante, la plus étrangere à l'agiotage, de payer l'argent cinq pour cent pour trois mois.

Ainſi mettant à part la dure avidité, la coupable indifférence des moyens que l'agiotage inocule dans toutes les claſſes de la ſociété, il force celui-là même qui ne joue pas, à emprunter pour ſes beſoins du moment à vingt pour cent l'an. Que doivent, que peuvent devenir, ſous un tel régime, tous les commerces réguliers?

Mais votre courageuſe arithmétique dédaigne-t-elle toute conſidération morale, tout intérêt d'individus? Dites-nous du moins quel ſera dans un tel ordre de choſes le ſort du crédit national conſidéré dans les fonds publics néceſſairement avilis?

Eh! ne voyez-vous pas que l'avidité exceſſive des joueurs blaſés ſur les ſacrifices néceſſite tous les jours davantage à la bourſe la proſtitution des effets publics, puiſque l'agiotage lui-même s'en eſt fait une reſſource, tellement que les fonds nationaux ſont devenus pour les agioteurs épuiſés, ce que les bijoux, les

diamans, les étoffes ſont aux diſſipateurs qui cherchent à tout prix de l'argent. Voilà comment l'effet de l'état baiſſe de prix, tandis que l'action étrangere ou ennemie monte ; voilà comment il eſt abſolument impoſſible que le gouvernement faſſe aucun emprunt aux conditions que la paix devroit lui permettre. Ne diroit-on pas, en voyant tolérer & peut-être provoquer de tels déſordres, que les arithméticiens politiques ont déterminé, que le plus riche, le plus proſpere des royaumes ſeroit celui où, d'un côté, on payeroit des intérêts énormes, pendant que de l'autre, le jeu qui néceſſite ces intérêts, détourneroit le travail, l'attention, les capitaux des véritables reſſources nationales ?

L'agiotage qui a dénaturé dans Paris le commerce des lettres-de-change, & hauſſé dans le royaume le prix de l'argent, a donc encore corrompu le commerce des fonds publics, & chaque jour il en aggrave les triſtes inconvéniens. Juſqu'à la renaiſſance du jeu, on n'avoit pu ſe plaindre dans ce commerce que de quelques conjectures, de quelques prophéties officieuſes, ou, ſi l'on veut, de quelques intrigues tendantes à produire des variations dans les prix ſans cauſe réelle. Il étoit réſervé à

nos jours de voir ce commerce devenir l'auxiliaire de l'agiotage effréné ſur les actions..... C'eſt ici qu'il faut conſidérer de nouveaux produits de cette induſtrie des enfers.

Et d'abord, quels hommes ſont à la tête de ce grand mouvement, de ces opérations ſi extraordinaires, ſi violentes qui décident aujourd'hui de l'intérêt de l'argent, du prix des effets publics, des habitudes, des rites, des mœurs du commerce de Paris? Qui ſont les principaux acteurs de l'agiotage?

Mais, livrerai-je au mépris, des hommes dont les manœuvres plus ſoupçonnées que connues échappent à la preuve légale? Des hommes que le ſang, ou des alliances rapprochent de pluſieurs familles honnêtes, eſtimables, intéreſſantes même, & qui ont bien mérité de la patrie? Burinerai-je ſans pitié la honte de ces inſenſés qui ſont de mauvais citoyens ſans doute; mais dont l'ignorance excuſe peut-être le crime?

Oui, le délit que je pourſuis eſt un délit public; l'accuſation doit l'être. La loi n'a point établi de châtiment contre ce délit; la ſociété eſt chargée de le punir; tout citoyen a

droit d'armer ſa vigilance par une dénonciation ſolemnelle où l'accuſateur nomme à la fois lui, le crime & les coupables. Depuis deux ans ils ravagent impunément le royaume ; qu'ils expient du moins par l'opprobre le mal qu'ils ont fait. Eh ! ſi je taiſois leurs noms, ces hommes affecteroient de ne voir que des déclamations vaines dans l'hiſtoire de leurs manœuvres, ils ſe vanteroient d'être juſtifiés par cela ſeul qu'on n'a pas oſé les déſigner. Il faut qu'ils puiſſent s'élever légalement contre mes reproches, mes aſſertions, mon ouvrage, afin que s'ils ne le font pas, leur ſilence les accuſe avec moi. Il faut ſur-tout qu'au nombre des déſordres de l'agiotage, on compte pour un des plus grands, qu'il repoſe ſur des hommes connus par la ſeule intrigue, étrangers à la vocation du commerce, à tous ſes principes, ne participans en rien à cette eſpece de reſponſabilité générale, qui, malgré leur jalouſie, lie tous les commerçans par l'honneur de leur vocation, & le beſoin continuel qu'ils peuvent avoir les uns des autres.

Il faut donc le dire : les principaux acteurs de l'agiotage ſont *Barroud*, jadis notaire ; *d'Eſpagnac*, le prêtre, le chanoine, le Grand-vicaire, enfin l'abbé *d'Eſpagnac ; Seneff*, le comte ; *Pyron*, l'intéreſſé dans les affaires du

Roi, & de tant d'autres ; *Servat*, le prête-nom bannal. Ce *je ne ſais quel Lalanne* déjà célèbre dans la banque de Saint-Charles ; *Saint-Didier*, *Duplain de Saint-Albine* ; & tant d'autres agioteurs de la ville, de la cour, de tous les états, dont les uns font leurs fonds en protection, les autres en induſtrie.....

Voilà ceux qui ballottent dans leur agiotage des millions ſans bornes, ſans ordre, ſans aucune de ces formes de comptabilité dont les loix ont dans tous les pays du monde ſenti l'importance, & que par-tout elles ont ordonné.

Et c'eſt à de tels hommes incapables de fidélité dans leurs engagemens, qui à chaque échéance, forcés d'y manquer par le beſoin d'expédiens, contraignent à les imiter, & font plier les regles les plus néceſſaires du commerce ; c'eſt à de tels hommes que les banquiers de Paris prodiguent, ou plutôt proſtituent les ſecours, parce qu'ils peuvent les leur vendre chers ! Voilà les colonnes d'un agiotage dont toutes les gazettes retentiſſent, qui fixe ſur Paris les yeux étonnés de toutes les places de commerce, qui préſente un ſpectacle d'affaires toutes contraires aux notions communes, aux principes reçus, & qui dans les hideuſes

& rares époques où il s'eſt montré, a toujours fini par de grandes cataſtrophes! Voilà les hommes qui nous ôtent tout crédit, toute conſidération, toute influence. Mais que leur importent ces conſéquences déplorables? Etrangers au commerce, ils n'y ont aucune réputation ; ils n'en perdront aucune. Sortis de l'obſcurité, ils en ſeront quittes pour y rentrer, & peut-être en faiſant trophée, de leur déteſtable célébrité, des dupes qu'ils ont égorgées, des embarras qu'ils ont fait naître, du déſordre qu'ils ont jetté dans les affaires, des mille manieres dont ils ont fait parler d'eux.

Et voulez-vous que je vous donne une preuve entre tant d'autres de la néceſſité de les dévoiler? Voyez ce que l'excès de la plus cupide baſſeſſe leur a fait concevoir & exécuter en agiotage. Jettez un regard ſur le plan d'eſcroquerie le plus audacieux & le plus extravagant qui ait jamais été formé. Je l'ai ſous les yeux ce plan ſecret, livré par l'imprudente avidité d'acquérir des complices; ce plan qu'une main inviſible ſemble protéger contre les murmures qu'il excite. (1) Je le lis, j'y vois une aſſociation comparable à celle que l'obſcurité des forêts dérobe aux paſſans. J'y trouve des

(1) Je l'ai imprimé à la ſuite de cet ouvrage.

pieges tendus dans un but tout ſemblable, de perfides amorces jettées non-ſeulement à la cupidité, mais au bon ſens, à la bonne foi. A toutes les pages, on ſe joue de la fortune, de l'honneur des victimes qu'on veut dépouiller; on expoſe avec complaiſance cette ſagacité de filou qui a ſu découvrir dans je ne ſais quelle diſpoſition d'un arrêt, l'occaſion & le moyen de tendre un piege très-adroit, principalement dreſſé pour attirer & enlaçer les ſpéculateurs que les notions juſtes, les combinaiſons raiſonnables ſéduiſent. Ce n'eſt pas un examen d'aucune mépriſe ſur la valeur intrinſeque des actions; c'eſt un calcul méthodique du prix auquel elles peuvent être élevées par la reſſource du monopole, & des rapports de ce monopole, avec les beſoins qu'on a fait naître, & qu'on fera naître encore. On y développe la contexture, la marche qu'il faudra ſuivre, les regles qu'on devra obſerver, & comment les victimes égorgées du couteau *de la dure néceſſité* renaîtront de leurs cendres, pour ſubir de nouveau le même ſort, juſqu'à une ruine entiere & générale, dont l'époque ſe cache dans l'avenir.

Tout eſt prévu, tout eſt balancé dans le plan de guerre ourdi pour le ſoutien de ce monopole. Les joueurs à la baiſſe ſont *les*

ennemis. On les appelle *les joueurs aveugles*, parce qu'ils n'ont pas prévu ce genre d'attaque. Le plan de campagne eſt une idée *aſſez heureuſe*, venue comme par inſpiration à *une perſonne* qui a eu le bonheur plus grand de l'exécuter. *La conquête*, c'eſt la perte entiere des *aveugles joueurs* mis *à la merci* de l'aſſociation.

Au reſte, cette ſcélérate entrepriſe eſt vaſte : il ne s'agit pas moins que de l'accaparement de toutes les actions de la nouvelle compagnie des Indes, & de tous les engagemens pour en livrer, afin que l'aſſociation ſoit tout à la fois la caverne où il faille acheter l'action, la caverne où il faille la laiſſer, & que contraint d'y arriver les mains pleines, on ſoit forcé d'en ſortir encore les poches vuides. (1)

(1) Depuis que ces lignes ſont écrites, l'abbé d'Eſpagnac eſt devenu, dit-on, le propriétaire unique de cet accaparement. L'acte en eſt paſſé pardevant notaire ; il paye les actions à la bienheureuſe ſociété à un prix qui en enrichit tous les membres, ce qui ſemble ſuppoſer qu'il a les revenus de l'état à ſes ordres. Car ſi cela n'eſt pas, avec quel argent le prêtre agioteur payera-t-il donc ſes aſſociés ? Il les hypotheque ſur le produit des actions. Mais ces produits toujours retardés, toujours rendus plus difficiles par les énormes intérêts que lui coûtent ſes emprunts & ſes manœuvres, quand ſe réaliſeront-ils ?... Et c'eſt de ce monopole ; c'eſt des

Ruſes de commerce, diront quelques apologiſtes bénévoles ; chacun eſt maître de ſon argent. Les actions des Indes ſont à vendre ; les achete qui veut ou qui peut. Vous n'en voulez que cent, nous les voulons toutes ; pour les avoir, nous les mettons à l'enchere. Et après tout, quel eſt le dernier réſultat ? Ce que l'un perd, l'autre ne le gagne-t-il pas?

Ah ! ſi c'eſt là le commerce, il faut le faire diſparoître de la face de la terre. Mais en attendant que l'on me prouve que c'eſt là le commerce, je dis que ſi dans l'agiotage qui enfante de pareils projets, l'un gagne ce que l'autre perd ; c'eſt par un déplacement tout ſemblable à celui que font les voleurs de grand chemin. Je dis qu'il n'y a rien de bon à eſpérer, pas même ſa ſûreté perſonnelle, dans la ville où l'auteur & les fauteurs de cette opération de commerce peuvent lever la tête. Je dis qu'après l'exiſtence d'un tel plan que je dénonce à la nation, il ne faut plus demander

manœuvres qu'il néceſſite, que l'abbé d'Eſpagnac prétend tirer la preuve d'un grand talent ! Ah ! j'admire ſa perverſité ; je m'épouvante ſur-tout de celle des protecteurs au moyen deſquels un tel homme ſoutient, ſouleve une telle machine ; mais je ne leur connois de talent que l'indifférence des moyens.

quels maux fait l'agiotage, mais quels maux il ne fera pas. Je dis que ſi l'on eſt maître de ſon argent, au point de le faire ſervir à une conſpiration.... Mais non ; ceux qui ont de l'argent à eux, de l'argent légitimement acquis, ne l'employent pas à conſpirer auſſi baſſement contre celui des autres.... Eh ! à qui appartient cette heureuſe idée, de faire tomber *à merci* le vendeur d'actions à livrer pour *conſommer ſa perte ?* A deux hommes bien connus pour avoir débuté dans la carriere de l'agiotage, en pariant zéro contre des millions ; à deux hommes qui, même aujourd'hui, quelque bruit qu'ils faſſent de leurs ſuccès, n'offrent pour garants de leur ſolvabilité, que les effets accaparés par la facilité de les mettre en gage, & l'argent d'autrui que la ſéduction leur apporte.... Tels ſont l'abbé d'Eſpagnac & le ſieur Pyron ; & c'eſt d'eux qu'on diroit : *Ils ſont maîtres de diſpoſer de leur argent !* Quelques ſoient leurs aſſociés, une entrepriſe dont le capital peut s'élever au-delà de ſoixante millions, n'eſt-elle pas avec la fortune de ces joueurs dans un tel rapport que cette fortune n'eſt plus qu'un atôme ?

Mais comment peut-on exécuter des opérations tout à la fois auſſi immenſes & auſſi

ſcandaleuſes ? D'où peuvent leur venir les ſecours ?... Lecteur honnête ! c'eſt à cette queſtion que je brûlois de vous conduire. C'eſt là que l'évidence du mal ne laiſſeroit plus d'excuſe à l'adminiſtration qui ne retrancheroit pas du milieu de nous les véritables cauſes de ces effets ſi aviliſſans ? Car enfin quel aſpect tolérable donnera-t-on à cette nouvelle induſtrie de nos banquiers prétans à uſure & ſur gages ? Oui, à uſure, & à très-grande uſure. Sans doute je n'ai pas vu leurs comptes ; mais quand la notoriété publique n'en indiqueroit pas les réſultats, quand on ne ſauroit pas que nos accapareurs payent juſqu'à vingt & vingt-cinq pour cent l'argent qu'ils empruntent ; quand l'abbé d'Eſpagnac ne porteroit pas ſi gaiement cet intérêt exceſſif en augmentation du prix auquel il revendra les actions ; je le demande : peut-on s'excuſer ſoi-même de ſe prêter aux opérations d'une telle ſociété, autrement que par la tentation d'une énorme uſure ? On la déguiſe, je le ſais, je l'ai dit, on fait des affaires ; mais en derniere analyſe de quoi s'agit-il ? De conſommer un prêt à uſure.... Je m'arrête, je ne ſais plus comment qualifier cet odieux tripot ; mais il faut avoir le courage de dire & de redire mille fois qu'il abſorbe, qu'il employe plus de millions que le plus riche commerce du royaume ;

& je le répéte l'on voudroit qu'une induſtrie innocente put ſubſiſter à côté de l'agiotage au point où il eſt parvenu ! On voudroit que l'honnête marchand, l'artiſan aux mœurs ſimples, l'ouvrier au modique ſalaire, euſſent la vertu de réſiſter à cet enivrant ſpectacle de gains énormes, de luxe oſtentateur, de fortunes nées en un jour, ſans habileté, ſans talent, ſans avances, & ne vouluſſent pas troquer leur profeſſion pénible, leur métier obſcur pour de tels enchantemens !....

Mais par quelle magie eſt-on parvenu à rendre le gouvernement tout au moins inſenſible à des ſcenes ſi étranges ? En dénaturant toutes les notions, en pervertiſſant tous les mots, toutes les idées (car c'eſt encore là l'un des plus infaillibles, comme auſſi l'un des plus funeſtes effets de l'agiotage;) en lui perſuadant qu'à la vérité, l'agiotage peut produire quelques maux, mais qu'il augmente la circulation, & contribue ainſi à hauſſer, à étendre le crédit ; qu'ainſi, pour arrêter la dangereuſe induſtrie de ceux qui s'efforcent de faire baiſſer les prix des effets, il faut tolérer, protéger peut-être les manœuvres de ceux qui s'efforcent de les exalter.

Voilà ce qu'on n'a ceſſé de dire & de répeter depuis deux ans, voilà ce que le légiſlateur ſemble avoir cru. Il eſt donc infiniment important d'apprécier cette diſtinction de joueurs à à la hauſſe & de joueurs à la baiſſe, de prouver qu'elle eſt purement ſophiſtique, futile, dériſoire, & qu'elle n'a été inventée que pour égarer le gouvernement dans les momens d'embarras où les agioteurs ont beſoin de faire protéger leur ſottiſe.

En effet à la maniere dont on les partage en joueurs à la hauſſe, en joueurs à la baiſſe, on croiroit voir deux armées ennemies combattant avec acharnement pour s'entre-détruire, ou deux claſſes d'hommes ſuivans chacune invariablement un ſyſteme différent, autant par amour-propre, que par l'intérêt de la cupidité. Eh bien! ce n'eſt là rien moins que le véritable état des choſes.

L'amour du gain eſt ſans doute le foyer de tous ces mouvemens, mais ils ſeroient bientôt ſuivis du repos, s'il exiſtoit deux partis ſyſtématiquement oppoſés l'un à l'autre; car enfin l'un des deux triompheroit. Il n'en arrive pas ainſi. Une verſatilité auſſi lâche que perfide, un principe unique, celui non-ſeulement de gagner, mais de gagner à tort ou à droit, voilà

ce qui caractériſe eſſentiellement les principaux agioteurs. Voilà ce qui, à moins d'un remede efficace, promet l'effrayante durée de l'agiotage juſqu'à l'exploſion des honteuſes calamités qu'il prépare.

Les agioteurs qui dirigent toutes ces bandes ſcandaleuſes, ſont des hommes profondément corrompus ; ils ont étudié tout ce que la capitale offre de reſſources à l'eſprit d'eſcroquerie pour déterminer la nature de leurs opérations. La crainte aveugle, l'eſpérance plus aveugle encore, la légéreté d'eſprit qu'entretient au plus haut degré la multitudedes diſſipations, ſont les élémens de leurs calculs. Comment avec de telles données peut-on ſuppoſer un autre principe fixe dans la téte de l'agioteur, que celui de tendre tantôt à la hauſſe, tantôt à la baiſſe, ſelon la convenance du moment ?

Auſſi les mêmes hommes qui, dans tel inſtant, parlent des joueurs à la hauſſe comme des bienfaiteurs publics & préſentent les joueurs à la baiſſe comme de déteſtables conſpirateurs, jouent-ils eux-mêmes à la baiſſe quand leur intérêt les y invite.

Il y a plus ! Les joueurs voyent ſouvent dans leur réunion les moyens de faire proſpérer

une combinaiſon quelconque, & ſur l'eſpoir toujours décevant pour les frippons que l'appât du gain leur ſervira de lien, ils forment des aſſociations pour mieux triompher des difficultés; mais comme le propre de la mauvaiſe foi, eſt de manquer de baſe, on les voit ſe trahir les uns les autres chaque fois que la trame qu'ils ourdiſſent, favoriſe une utile & ſecrete défection.

Elles ſont donc abſolument fauſſes, elles ſont vides de ſens, les diſtinctions de joueurs à la hauſſe & de joueurs à la baiſſe, en tant que formant deux claſſes d'hommes plus ou moins mépriſables, ils ſont au pair, ou plutôt ils ſont les mêmes. Ils prennent tous l'effet, *tantôt en avant*, *tantôt en arriere* (1). (Le dictionnaire ſe forme comme on voit) ſelon qu'ils apperçoivent un bon coup à ſaiſir.

Parmi les agioteurs de bonne-foi, (car à dieu ne plaiſe que je les range tous ſur la même ligne, & ſans doute il en eſt d'honnêtes, puiſque les tripôts tombent, lorſqu'il n'y reſte plus qu'une ſorte de joueurs.) parmi les agioteurs de bonne-foi, quelques uns ſont

(1) Termes de l'argot: *prendre l'effet en avant*, c'eſt jouer à la hauſſe; *en arriere*, c'eſt jouer à la baiſſe.

la dupe de leur crédulité pour des eſtimations exagérées (& ceux-là jouent à la hauſſe;) les autres, (& ceux-ci jouent à la baiſſe,) de leur trop grande confiance dans le triomphe de la vérité, de la raiſon; car c'eſt à ce point que l'agiotage eſt noble & utile; il déjoue tous les calculs de la prudence & de la ſageſſe lorſqu'elle s'abaiſſe à y prendre part. Ce n'eſt pas que leur triomphe ne ſoit aſſuré ſans doute, mais ſeulement plutôt ou plus tard; & dans cet eſpace incertain, l'honnête homme eſt ſouvent vaincu par le frippon, le bon logicien par l'inſenſé, l'ami du vrai par le jongleur.

Cependant cette diſtinction de joueurs à la hauſſe & de joueurs à la baiſſe étoit néceſſaire pour colorer l'agiotage aux yeux du gouvernement.

En effet ſi le joueur à la baiſſe eſt l'ennemi de l'état, le joueur en ſens contraire en ſera l'ami. Ces Meſſieurs ont voulu qu'on les conſidérât comme une des colonnes de la choſe publique ſous le nom de *joueurs à la hauſſe*. Patience, ont-ils dit, pour le mot *joueurs*; dès que nous jouons pour le bien de l'état, notre fonction eſt ennoblie. Et comme en France, depuis la plus mauvaiſe juſqu'à la meilleure,

meilleure compagnie, l'effronterie & le babil tiennent lieu de logique & de ſcience, la protection a été pour ceux qui s'appelloient joueurs à la hauſſe, l'injuſtice & la perſécution pour les prétendus joueurs à la baiſſe.

Jouer à la baiſſe dans le ſens odieux que l'on a voulu y attacher, ſeroit chercher à faire tomber un effet au-deſſous de ſa valeur réelle; & comme la valeur toujours croiſſante d'un effet quelconque, eſt, ſuivant ces Meſſieurs, le *Palladium* des Empires, il eſt très-clair que ceux qui tendent à faire décroître cette valeur en ſont les fléaux.

Mais les hommes de bonne foi, que ces mots ont ſéduits, n'ont pas penſé qu'indépendamment de l'extravagante prétention ſur laquelle les joueurs à la hauſſe fondent leur axiome, eſpérer de faire tomber une action au-deſſous de ſa valeur, eſt une folie qui ne ſauroit être dangereuſe. On calcule la valeur des effets ſur les chances de profit ou de perte qu'ils offrent, & à cet égard autant l'exagération des profits eſt facile, parce qu'une diſpoſition générale à les eſpérer les favoriſe, autant il eſt difficile de préſenter des craintes & des motifs faux (1)

(1) Je ne parle pas ici de ces menſonges groſſiers que font courir les agioteurs pour favoriſer leurs ſpéculations,

pour décrier la valeur d'une action, lorſque ſon prix n'eſt pas follement exagéré par l'agiotage.

J'en appelle à l'expérience. Suivant les vertueux joueurs à la hauſſe, je n'ai dans mes diſcuſſions ſur la caiſſe d'eſcompte, ſur la banque de Saint-Charles, ſur les eaux de Paris, écrit que pour favoriſer le jeu à la baiſſe. (Et je prierai en paſſant ces honnêtes gens de declarer: quels motifs ſecrets ont dicté ce que je publie maintenant, quelle claſſe d'agioteurs je prétends ſervir, & combien les joueurs à la hauſſe auroient donné pour étouffer cet ouvrage.) Mais s'ils ont accuſé juſte, j'ai donc auſſi fourni le moyen de prouver que mes calculs étoient faux, mes obſervations ſans fondement, mes

j'ai dit ſeulement qu'il n'y a ni joueurs ſyſtématiques à la hauſſe, ni joueurs ſyſtématiques à la baiſſe; mais il y a des joueurs honnêtes, & des joueurs malhonnêtes: & la malhonnêteté peut s'appliquer à faire baiſſer le prix même trop haut d'une action comme à le faire monter. Un joueur malhonnête eſt dans l'agiotage ce qu'eſt le faiſeur de ſignes dans les tripots. Par exemple, lorſqu'un certain homme qui figure aujourd'hui parmi les prétendus joueurs à la hauſſe, & qu'on vient de revêtir d'une très-grande charge de finance, lorſque cet homme fit mettre dans les papiers Anglois une fauſſe nouvelle pour faire baiſſer le prix des actions des Indes que d'autres agioteurs faiſoient monter, il fit une choſe infâme.

prophéties de pures chimères ; car lorſqu'on n'écrit pas la vérité, on ne peut ſe ſervir que du menſonge. Eh bien ! où ſont les preuves de ces faux calculs, de ces mauvais raiſonnemens qu'un intérêt particulier m'auroit néceſſairement dictés ?.... Je vais plus loin.

Qu'on me montre une ſeule action qui ait renfermé juſqu'ici en elle-même le rembourſement probable du prix extravagant auquel on les porte toutes ! N'eſt-ce pas juſqu'à préſent la perte des uns qui a fait le gain des autres ? Ne ſont-ce pas les balancemens ou les rapports entre les vendeurs & les acheteurs, qui juſqu'ici ont décidé du prix des actions ? Voit-on dans leurs eſtimations autre choſe que des combinaiſons de joueurs pour faire naître des offres ou des demandes artificielles ? Et dans ces combinaiſons la véritable valeur de l'action, celle qui réſulte de l'entrepriſe qu'elle repréſente, n'eſt-elle pas ce dont on s'occupe le moins ? Son prix eſt tellement renfermé dans le mouvement du jeu, qu'à peine créées on voit porter les actions à un prix que de longs ſuccès de l'entrepriſe ne peuvent pas même leur donner. Que dis-je ? on les vend, on les achete avant qu'elles exiſtent ; auſſi faut-il s'attendre à voir créer de fauſſes compagnies ;

car qu'importe la réalité ? On ne veut que des actions.

Encore une fois, ſi la valeur d'un effet étoit calculée par la raiſon, il arriveroit enfin un moment où le mouvement s'arrêteroit. Les actions vendues pour leur revenu ſeroient dans les mains de ceux qui peuvent l'attendre, & l'agiotage s'éteindroit. Mais loin que la marche actuelle des choſes conduiſe à ce but, la ſtagnation eſt tout ce que les agioteurs appréhendent. Il faut qu'ils agitent le tourbillon (1) ; s'il ſe rallentit, ils ſouffrent ; s'il s'arrête, ſon repos leur eſt mortel ; & dès-lors la raiſon, ou la bonne foi peuvent-ils être de la partie ? La raiſon ?.... En matiere d'agiotage elle eſt impéritie. Dans la turbulente nation des agioteurs, on montre au doigt, on livre au ridicule, on déchire de calomnies celui qui parie pour elle ; lui ſeul eſt un joueur, les autres ſont des ſages.

S'il exiſtoit réellement des joueurs ſyſtématiques à la baiſſe, ils ſeroient nés des exagérations inſenſées, de la prétention abſurde

(1) C'eſt ce que dans le Dictionnaire d'Eſpagnac, Baroud & compagnie, on appelle *fouetter la toupie*.

d'entaſſer des valeurs toujours croiſſantes, qu'étalent les joueurs à la hauſſe. Lorſque des charlatans veulent vendre douze livres un écu de ſix francs, & que la folie du jour leur amene des acheteurs, il eſt aſſez ſimple qu'il ſe trouve auſſi des vendeurs qui donnent un écu pour ſix livres, & je ne vois pas que, ſous ce rapport, les joueurs à la baiſſe faſſent une choſe ni fort extraordinaire, ni fort répréhenſible.

Mais ils vendent ce qu'ils n'ont pas. (1). Je ne connois pas un ſeul commerce où il

(1) Un arrêt du conſeil dit que par cette opération, *on tend des piéges à la foi publique*, & appelle *nulles* de pareilles ventes.

Je voudrois qu'on m'apprit nettement pourquoi l'on refuſeroit de vendre *ce que l'on n'a pas*, lorſqu'on a du temps pour *livrer*, c'eſt-à-dire pour ſe procurer la quantité vendue? Quelqu'un a-t-il vendu pour livrer dans le même moment cent trente millions d'un emprunt, tandis qu'il n'en exiſte que cent vingt-cinq? A-t-il vendu deux cents mille actions de St. Charles, tandis qu'on n'en a créé que cent cinquante mille? En ce cas l'acheteur & le vendeur ſont des fous peu dangereux, & c'eſt leur donner une bien fatale importance que de vouloir les guérir par des arrêts, qui enſeignent à une nation qu'une promeſſe n'en eſt point une, & aux étrangers que le gouvernement François peut mettre en pratique les maximes également folles & corrompues, qui meſurent à la convenance bien ou mal apperçue du

n'arrive pas de vendre aujourd'hui ce qu'on eſpere ſe procurer avec profit demain ; ainſi tout

moment le degré de reſpect que l'on doit aux engagemens librement & légitimement contractés.

Mais enfin chaque vendeur ne répond-il pas de ſon propre fait? S'il en eſt qui ayent vendu ce qu'ils n'avoient pas, c'eſt de la maniere que vend ce qu'il n'a pas tout fourniſſeur à temps de choſes quelconques qui lui ſont demandées. Ces entrepreneurs peuvent ſe tromper ſur leurs moyens & ſur leurs reſſources ; mais on ne s'étoit pas encore aviſé de les en punir en regardant comme *nuls & inſolites* les engagemens de ce genre. On ne s'étoit pas encore douté qu'ils *tendiſſent un piege à la foi publique*. Et pour tout dire, je ſoutiens que cette accuſation qu'on a fait ſi longuement retentir eſt inintelligible. Comment en effet le vendeur de 100,000 livres de l'emprunt de 125 millions livrables à un certain terme, auroit-il tendu un piege à la foi publique, parce qu'en réuniſſant la ſomme de toutes les ventes pour quelqu'époque que ce ſoit, & dont le nombre & les termes ſont également & parfaitement ignorés de lui, on trouve qu'elles ſurpaſſent 125 millions? Les vendeurs n'ont évidemment pû s'entendre, pour ces abſurdes ventes; & ce ſeul expoſé démontre qu'on n'a voulu, en déclarant nuls de pareils marchés, qu'alléger l'intolérable fardeau des engagemens exceſſifs des acheteurs, ou faire leur fortune.

Au reſte, je prie ceux qui le ſavent de vouloir bien m'expliquer qui dans un pays, où l'on fait un ſi grand crime de vendre ce qu'on n'a pas, a le crédit, le droit, l'autorité de faire cotter ſur les papiers publics le prix d'effets qui n'exiſtent pas. Telles ſont les nouvelles actions de la caiſſe d'eſcompte. (*Ceci eſt écrit le 20 Février* 1787.)

négociant vend ce qu'il n'a pas. Mais que font les joueurs à la hauſſe ? Ils promettent de livrer l'argent qu'ils n'ont pas. Croit-on que quand l'abbé d'Eſpagnac, ou Baroud achetent vingt-cinq mille actions des Indes, ils ayent trente à quarante millions de reſte dans leur caiſſe pour les payer? Et ſi l'on a vu des joueurs à la baiſſe emprunter des actions pour les livrer, ne voit-on pas la compagnie Eſpagnac, Seneffe, Pyron emprunter de l'argent à quinze, vingt & vingt-cinq pour cent d'intérêt pour les payer? En un mot, ſi les uns vendent ce qu'ils n'ont pas, les autres achetent ce qu'ils ne peuvent pas payer. Les uns s'expoſent à l'embarras de trouver l'effet, les autres à celui de trouver l'argent. Leſquels ſont les plus coupables? Tous le ſont ſans doute de conſumer leurs capitaux, leur induſtrie, leur temps, leur activité, leur probité à ce jeu déplorable, au plus effréné des jeux. Mais s'il falloit juger le délit de ces deux ſortes de joueurs dans ſes rapports avec le crédit public, n'eſt-il pas évident que les beſoins d'argent le renchériſſent par tout le monde, tandis que les beſoins d'effets n'affectent que quelques particuliers.

Et s'il étoit vrai que pour le bien de l'état il fallut jouer & jouer à la hauſſe, ce devroit

être principalement sur les papiers des emprunts publics. Or, tous les agioteurs que j'ai nommés, & tous ceux qui vivent & volent sous leurs étendarts font précisément le contraire. Nous avons vu qu'en se servant de ces papiers pour se procurer de l'argent, ils les tiennent à bas prix, & le bas prix les décrie. En faut-il davantage pour apprécier leurs motifs & leurs manœuvres? S'il étoit vraiment dans cet amas de frippons & d'insensés quelque joueur systématique à la baisse, qui jugeant des effets par leur valeur intrinseque, les vendît ou les achetât selon ce qu'elle lui suggere, il devroit vendre des actions & acheter des emprunts; car dans les premiers le capital est très-haut, & l'intérêt inconnu; dans les seconds, le capital est bas, & l'intérêt est non-seulement connu, mais avantageux.

Si l'observateur impartial des vertiges du jour peut faire passer la juste horreur de la chose sur ses vrais âgens, s'il peut considérer dans ces mouvemens désordonnés un autre objet que l'infâme agiotage, il comprendra qu'autant ceux qui ne cherchent leurs succès que dans les combinaisons du jeu, & ne savent les soutenir que par des opérations forcées, criminelles, désastreuses, doivent être traités en empoi-

fonneurs publics ; autant dans la déplorable criſe où nous ſommes, ceux qui les combattent quelque ſoit leur motif, (& ſans doute il eſt des joueurs qui furent jettés contre leur goût dans l'inextricable labyrinthe de l'agiotage) tendent du moins à conſerver quelques notions ſages, puiſque leurs ſpéculations ne ſont attachées qu'à l'empire qu'ils attribuent à ces notions.

Eh bien! ceux-ci ont été défavoriſés ouvertement par le gouvernement, & c'eſt le plus grand crime de l'agiotage que d'avoir remporté ce ſuccès, parce qu'il ſuppoſe l'art véritablement deſtructeur de ſe créer des amis, des appuis, des chefs de parti parmi les gens en place & en crédit, parmi les dépoſitaires de l'autorité ; art funeſte qui dans un pays, où l'on n'a pas la liberté d'écrire ; où un arrêt du conſeil peut intervenir dans les marchés, les troubler, les modifier, les anéantir; dans un pays où nulle contradiction, nulle réunion de lumieres ne garantit le miniſtre contre les piéges que lui tendent ceux qui ont intérêt de l'obtenir; (1)

(1) Ces conſidérations ſont de la plus haute importance. Les effets de l'agiotage abandonné à lui-même trouvent une ſorte de compenſation dans leur propre

(eh ! quel plus grand intérêt que celui qui ré-
ſulte du jeu, où tant de millions s'agitent!)

nature. Nous l'avons vu (note premiere, page 22), toute opération néceſſite une opération qui la balance; car le bénéfice ne peut ſe faire que par le réſultat de toutes deux. On reproche au vendeur par ſpéculation que ſon opération tend à diminuer le prix des effets qu'il trafique, & à augmenter leur maſſe apparente. Mais n'eſt-il pas également vrai que quand ce ſpéculateur rachete pour ſolder, il opere la hauſſe, diminue la maſſe apparente des effets, & abſorbe ainſi le trop plein qu'il avoit occaſionné? Voilà pourquoi l'agiotage légalement permis en Hollande eſt completement toléré en Angleterre, quoique pour d'autres raiſons les loix l'y défendent. Auſſi dans les temps ordinaires l'agiotage eſt-il très-modéré dans le pays. Les joueurs attendent pour s'y livrer ces momens déciſifs qui occaſionnent des hauſſes ou de baiſſes importantes; mais ces grandes révolutions ſont rarement aſſez ſubites pour n'être pas plus ou moins apperçues avant d'arriver; or dans les pays qui jouiſſent de la liberté de la preſſe, tout ce qui s'apperçoit eſt bientôt public. Une partie de l'effet de ces révolutions s'opere donc pour ainſi dire à l'avance, & les ſpéculateurs prudens peuvent éviter une partie de l'orage.

Il n'en eſt pas de même lorſqu'indépendamment des grandes cauſes de variations qu'amenent les événemens politiques, un ſimple arrêt du conſeil arraché par l'importunité, ou obtenu par les argumens artificieux de l'agiotage, qu'on ne peut jamais combattre publiquement, dès qu'il a des protecteurs, ou s'exerce ſur des objets privilégiés; fait intervenir l'autorité ſous ſes formes les

doit infailliblement cauſer les malheurs les plus effroyables.

Ah ! rappellons-nous qu'au temps de Law, il a manqué des hommes qui fuſſent combattre tous les vains preſtiges du moment, ou ſi vous voulez qui oſaſſent le faire. S'ils euſſent expoſé avec méthode, avec clarté leurs raiſons pour ne pas croire aux magnifiques promeſſes du ſyſtême, auroit-il fait tant de ravages? Au peu d'idées nettes que l'on trouve dans les mémoires de ces temps extraordinaires, on eſt tenté de croire que le talent de diſcuter ces matieres abſtraites, manquoit alors; mais il eſt plus probable encore que le talent redoutoit le deſpotiſme aux ordres duquel l'agiotage ravageoit le royaume. Si la voix des hommes éclairés

plus tranchantes pour dénaturer des milliers de marchés contractés ſous la foi & la ſignature des parties, pour en changer les époques, pour en altérer les conditions, pour ruiner une des claſſes de joueurs afin d'enrichir l'autre. Sous un pareil régime la prudence & la ſagacité dans les opérations ſont ſans vertu; mais auſſi une telle intervention eſt-elle toujours une iniquité révoltante, & parfaitement propre à renverſer toute eſpèce de crédit bien loin qu'elle puiſſe jamais lui être utile. Cela eſt ſi évident que je ne ſaurois croire à une erreur ſi groſſiere. On ne s'eſt pas trompé; on a voulu tromper.

eût été libre, ſi ſeulement l'intérêt des joueurs à la baiſſe eut rapproché les effets de leur véritable valeur, les étrangers ne ſeroient pas venus épier le moment où ils devoient réaliſer nos chimériques actions, emporter notre or, l'agent de nos reſſources; la France n'eut pas été bouleverſée, ruinée, avilie.

Eh! qu'on ſe rappelle, comment les princes, les magnats, les courtiſans ſollicitoient à chaque création ces funeſtes papiers qu'ils ne pouvoient payer que des gains de l'agiotage; comment le mal engendroit le mal; comment on paſſoit de délire en délire; comment l'effroi ſaiſiſſoit les joueurs accrédités & puiſſans; comment ils ſubjuguoient l'adminiſtration en mettant leur intérêt perſonnel à la place de celui de l'état; comment Law, lui-même au fond très-habile, & dont on eut pu tirer des lumieres qui nous euſſent avancé d'un ſiécle; Law, qui peut-être & probablement ne forma jamais d'autre projet que celui d'une banque de ſecours fondée ſur des valeurs ſûres aux yeux de la raiſon, entraîné, ſi ce n'eſt enivré par les déſordres de l'agiotage, en vint à donner le néant même pour garant des billets, des actions qu'il créoit ſans ceſſe, & qui n'avoient de valeur que par le jeu.

Horrible exemple pour toutes les nations! Terrible leçon pour le moment actuel! Car c'eſt en vain qu'on voudroit diſtinguer les temps, les faits & les perſonnes. L'homme de nos jours qui a le plus vu, comparé, médité les différens ſyſtêmes de finance; celui qui par ſon expérience, ſon talent, & ſa morale eſt le plus propre à concilier les efforts du crédit & les principes éternels de la ſaine économie politique; celui qui peut-être eſt réduit à déplorer aujourd'hui, & pour la ſeconde fois d'avoir donné naiſſance à la caiſſe d'eſcompte, en voyant les excès auxquels elle ſe porte, & l'exécrable agiotage qu'elle produit; cet homme m'a ſouvent dit que Law fut un profond calculateur & que la ſcience de la finance proprement dite avoit fait depuis lui peu de progrès. Eh bien! Law perdit les finances, le crédit, les reſſources, l'honneur de ma patrie, en ſubſtituant des palliatifs à des palliatifs, en ajoutant de nouveaux reſſorts à une machine ſans baſe, en donnant ſans ceſſe de nouveaux alimens à l'agiotage. Et comment ſe laiſſa-t-il entraîner à cette déplorable orgie? Par ſon imprévoyance ſur les ſuites de l'agiotage livré à des têtes legères & peu calculantes, par les cris, par les clameurs, par les intrigues; de qui? Des joueurs..... De quels joueurs? Des joueurs

à la hauſſe ; il n'en exiſtoit aſſurément pas d'autres alors.

Mais achevons, (non pas le tableau complet de l'agiotage, il faudroit écrire des volumes & le temps me dévore. Qui les liroit d'ailleurs dans ce pays de romans & de féerie?) mais l'eſquiſſe à grands traits de ce qu'il eſt important de dénoncer.

Si toute honnête induſtrie, toute modération dans les déſirs, tout eſprit d'ordre, toute répartition judicieuſe d'un travail productif, toute économie ſont impoſſibles dans l'état d'exaltation & d'ivreſſe où nous jette l'agiotage ; s'il a tous les inconvéniens du jeu & du plus effréné des jeux, l'avidité, l'impatience, la mauvaiſe foi, le dégoût de tout ce qui n'eſt pas lui, le mépris des loix, on peut juger quelle doit être ſon influence ſur les mœurs & l'ordre public.... Veut-on tout ſavoir en un mot? Il familiariſe avec l'impunité, mere de tous les déſordres & de tous les crimes, ou plutôt il la néceſſite.

Qui ne ſent d'abord que, grace aux excès mêmes auxquels il ſe porte, l'agiotage doit ſe former un rempart de protecteurs? Mais d'ailleurs pourquoi le puniroit-on? Pourquoi le

gouvernement ſéviroit-il contre ceux qui ſe laiſſent entraîner à ces terribles provocations ?

Quoi ! Vous me défendez d'acheter ou de vendre des actions ſous certaines formes, & vous en augmentez ſans ceſſe le nombre ! Et vous multipliez continuellement les êtres paraſites & voraces dont la fonction eſt de paſſer chez moi chaque jour à toute heure, pour tenter ma cupidité ! Et, non content de déchaîner tous ces vampires, dont vous avouez, dont vous ordonnez l'exiſtence, comme ſi l'intérêt de s'enrichir n'étoit pas ſuffiſant pour qu'ils cherchaſſent à multiplier leurs ſalaires, vous leur en faites une néceſſité ! Il faut, par la finance que vous impoſez à tous ces agens de change, (1) la plûpart ſi vils; & à cette armée de courtiers, plus vils encore, il faut que, ſous peine de mourir de faim, ils viennent me ſéduire; il faut qu'ils arrachent de moi de l'argent à tout prix !... Eh ! comment ne voyez-vous pas que dès-lors les marchés prendront toute ſorte de formes? Que les combinaiſons les plus coupables vont naître & renaître ? Que ces hommes s'introduiront à l'envi pour nous rendre tous & tour à tour

(1) Qu'on réfléchiſſe un moment ſur ce que coûte à la nation cette manie d'emprunter par des créations d'agens de change.

victimes les uns des autres ?... Oſez me punir d'avoir vendu à long terme des actions dont je ne pouvois me défaire autrement ſans ſouffrir une perte ruineuſe ! Oſez punir mon voiſin de les avoir achetées, lorſqu'un agent de change dont l'exiſtence eſt ſanctionnée par vous, le ſéduit, l'obſède, le tourmente, & que pourtant il ne peut les acheter qu'à crédit ! Oſez punir d'autres infractions à vos arrêts, tandis que d'autres arrêts vont les rendre néceſſaires !... Il falloit donc que l'agiotage ajoutât encore à ces déplorables contradictions, entre tant de devoirs que les gouvernemens nous impoſent, & tant de provocations à les violer !

Oui, l'impunité dans l'agiotage eſt un acte de juſtice. Il ſeroit trop barbare de punir des délits que l'adminiſtration devoit prévoir, dès qu'entraîné par le moment, elle adoptoit & promulguoit les conceptions burſales, qui loin de frapper la cauſe du mal, ſemblent n'avoir eu d'objet que de l'enraciner plus fortement. Pour punir les excès de l'agiotage, il faut ne l'avoir pas excité ; & même, pour le mépriſer, il faut avoir ſu montrer un dédain amer à ces êtres ſi vils qui oſent employer juſqu'à la menace, ſi l'autorité ne favoriſe pas l'impôt qu'ils veulent lever ſur le délire qu'elle s'efforce d'éteindre.

Les

Les désordres de l'agiotage nécessitent donc l'impunité & tout ce qui en est la suite. Ils menent au mépris des loix ; la conséquence est immédiate.... Que dis-je ?... L'art de les éluder, plus funeste que celui de les violer, devient une industrie recommandable. Eh ! que dis-je encore ? Voyez la contenance des ministres de la justice. L'audace avec laquelle se montrent toutes ces odieuses opérations leur en impose. Ils ne demandent qu'à pouvoir céder à une apparence de raison, pour être dispensés de sévir, tant ils redoutent de saisir la chaîne des coupables ! Le désordre leur est dénoncé. L'un d'eux représente le danger de nuire à la circulation ; & la dénonciation expire aux pieds du tribunal. (1)... La circulation ! Quoi ! l'agiotage feroit une circulation ! Ah ! oui ; c'est en effet la peste circulante, dont la contagion détruit toute vraie circulation, consume toute industrie, dissout, anéantit tous les liens sociaux, tous les principes, toutes les regles du bon ordre. J'en citerai un dernier exemple, & peut-être le plus grave dans ses conséquences.

(1) La religion du Roi a même été surprise. On lui a dit qu'il s'agissoit de finances, d'objets du ressort d'une commission ; & les enquêtes qui eussent enfin porté la lumiere dans le ténébreux dédale appellé *circulation*, ont été suspendues.

Le jeu eſt attiſé, nourri, dirigé par les mains les plus propres à étendre les maux de l'agiotage ſur ceux-là même qui en ſont les plus innocens. Cette claſſe de financiers honorés de la confiance du Prince, chargés des caiſſes de l'état, dépoſitaires de ſes recettes, diſtributeurs de ſes dépenſes, acquierent par cela même un très-grand crédit. Quels émolumens plus généreuſement fixés que les leurs! Le Prince n'a-t-il pas voulu leur dire, par cette prodigalité, de ne s'occuper que de ſon ſervice? N'a-t-il pas voulu les détourner de tout autre projet de fortune, en leur en aſſurant une très-brillante dans le revenu attaché à leurs places?

Eh bien! l'agiotage, du moment où la caiſſe d'eſcompte en eſt devenu l'objet, a exalté la cupidité de pluſieurs d'entr'eux. Le crédit attaché à leurs places leur a paru un inſtrument dont ils ne pouvoient pas ſe ſervir pour eux ſeuls; ils ont ouvert leurs caiſſes à des emprunts perpétuels, reçu, ſous prétexte du ſervice public, tout ce qu'on vouloit leur prêter, & tourné ainſi contre la nation même le réſultat de ſa confiance & de ſes bienfaits. Ce ſont eux, oui ce ſont eux qui les premiers ont montré qu'on pouvoit agioter des valeurs

immenſes. La vanité s'eſt miſe de la partie. Acheter des actions par milliers, (car à de tels hommes qui gouvernent l'opinion des ſots dont abondent les capitales, il convenoit de faire hauſſer les prix,) acheter des actions par milliers, répandre de billets par millions, n'étoit pour eux qu'une opération de pur amuſement, conſommée à la toilette. Auſſi ſe ſont-ils jettés au-devant de toute réforme, pour la faire avorter. Il ne pouvoit s'en accomplir aucune ſans attaquer la bouffiſure du prix des actions, & dès-lors on a vu des receveurs, des tréſoriers généraux pervertir les idées de propriété, pour en réclamer une fantaſtique, oſer menacer de ruine, ſi l'on ne recevoit pas la loi de leurs caprices, & joindre le deſtin de l'état aux ſuccès de leurs extravagances.... Ah! ſi le crédit de l'état, ſi la foi qu'il doit à ſes engagemens repoſoient ſur le danger de renverſer de telles chimeres, il faudroit ſe hâter de faire une opération, qui, tôt ou tard, s'accompliroit par la force des choſes, & avec les plus mortelles aggravations.

Mais ſoyez ſurpris maintenant, ſi vous pouvez, que les ſervices pour le Roi deviennent une uſure toujours croiſſante, qu'un emprunt ne ſe rembourſe que par un emprunt beaucoup plus cher, que la fureur des

compagnies, des privileges, des monopoles, tourne toutes les têtes, que la caiſſe d'eſcompte dont la modération devroit être le caractere, mette ſes ſervices à prix & demande à étouffer légalement autour d'elle tout ce qui pourroit lui faire concurrence, qu'elle prétende au privilege excluſif de promener ſes poiſons par tout le royaume, d'en régir toute la finance, & d'aller, fidele à l'eſprit de la capitale, planter l'induſtrie agioteuſe dans nos villes nourricieres, où l'on ne connoît encore que celle du commerce. L'état a des beſoins; on lui a ravi la reſſource de l'emprunt, du moins n'oſe-t-il pas conſacrer le taux exceſſif auquel l'intérêt de l'argent eſt monté. On ne ſait, ou plutôt les gens écoutés ne ſavent lui en montrer que par une nouvelle création d'actions de la caiſſe d'eſcompte, & les intrigues, les recommandations, les titres pourſuivent déjà ces actions non encore faites, pour les aller vendre au tripot de l'agiotage.....

Voilà donc nos dernieres reſſources! & le retour des temps de Law ne paroîtroit poſſible qu'aux imaginations bilieuſes, accuſées de ne prévoir que le mal!

Non: aucun françois n'a vu dans toute ſon étendue ce que c'étoit que l'agiotage, (s'il en

étoit autrement, ils seroient tous coupables du crime de léze-patrie,) & maintenant que j'enregistre ses forfaits, il glacera d'horreur les bons citoyens. Le détruire, c'est sauver l'état, c'est restaurer ses ressources, c'est pourvoir à sa sûreté, c'est rétablir le bon ordre, c'est rendre au gouvernement sa dignité, à l'autorité son empire, aux loix leur force ; c'est préparer la voie à l'esprit public, assurer la paix extérieure, la rendre dans l'intérieur des familles, restituer les talens à leur véritable usage, la considération aux choses décentes & utiles. Et dans ce moment, où nous sentons qu'il faut demander à notre sol trop négligé ce qu'un fils dissipateur demande à l'affection de son pere, le payement de ses dettes, n'est-il donc pas temps de mettre en honneur l'industrie rurale ? Ne faut-il pas repousser sur nos champs le numéraire que Paris absorbe & n'absorbe que pour tout corrompre ?

Mais cet agiotage qui détourne l'industrie de ses occupations productives, qui lui enleve ses moyens (1), qui introduit entre le prêteur

(1) Un écrit qu'on a fait circuler sous le titre de *réflexions d'un citoyen sur l'agiotage & ses suites*, fait l'apologie de la caisse d'escompte, alors menacée d'un établissement en concurrence, & soutient qu'elle est utile à

& l'emprunteur, quel qu'il ſoit, une uſure énorme, qui altere tous les liens de la ſociabilité, qui détruit tous les bons principes, cet agiotage qui coûte au royaume des ſommes immenſes, ne ſeroit-il pas le malheureux produit d'établiſſemens du moins utiles? & cette utilité ne compenſeroit-elle pas tous ces maux? Peſons ſcrupuleuſement les avantages de ces établiſſemens; peut-être changeront-ils la haine que mérite l'agiotage en une tolérance juſtifiée par un grand intérêt?

l'état, en ce qu'elle a réduit l'intérêt de l'argent à quatre pour cent, & procuré un débouché aux effets royaux.

La baſe de cette apologie porte ſur un fait entièrement faux; l'intérêt ne baiſſe pas, au contraire; & quant aux effets royaux, il n'y a preſque plus de capitaliſte qui ſache les garder, tant les mouvemens de l'agiotage ont changé leurs habitudes.

Ce même écrit prétend que la caiſſe d'eſcompte eſt utile au public, que les affaires des habitans de Paris ont quadruplé depuis dix ans. Autre fait abſolument faux. La caiſſe d'eſcompte n'a rien établi que l'agiotage; & quant aux affaires, on a vu pourquoi & comment elles ſont augmentées.

Il n'eſt pas moins contraire à la vérité que le crédit des banquiers de Paris pour la province ait augmenté par la caiſſe d'eſcompte. Les banquiers de Paris ſont devenus prêteurs ſur gages d'effets publics, & la province n'en peut donner qu'en ſe livrant auſſi à l'agiotage.

Ah ! puiſſe l'ennemi dévaſtateur que je pourſuis n'avoir d'autre réfuge que dans l'utilité des établiſſemens qui le nourriſſent ! & les bons citoyens auront bien-tôt la conſolation de le voir détruit : car c'eſt bien ici qu'en faiſant ceſſer la cauſe, nous ferons délivrés de ſes funeſtes effets, ſans avoir rien à regreter.

Avant de démontrer cette vérité, diſons, pour être rigoureuſement juſtes ſans acception de perſonnes, que l'une des ſources principales & peut-être la véritable cauſe premiere de l'agiotage qui avoit péri avec le ſyſtême de Law, c'eſt le ſyſtême non moins chimérique, conçu par M. Necker, de fournir aux dépenſes de la guerre au moyen d'emprunts continuels ſans impôts. Encore avoit-il tellement négligé de relever le prix des contrats, que tout contrat à conſtitution étoit impraticable ; auſſi n'a-t-il ſu faire que de miſerables petites lotteries & d'autres emprunts rembourſables à des époques de quelques années. Leur forme les diſpenſoit d'une hypothéque préciſe, mais M. Necker ſurchargea ainſi la place d'effets au porteur, véritables élemens de l'agiotage.

Si au lieu de ces opérations auſſi fauſſes en principes, que meſquines en réſultats, M. Necker

avoit tourné ſon génie fiſcal vers des impoſitions bien choiſies qui euſſent produit cinquante millions par an dès le commencement de la guerre ; on auroit évité la plupart des emprunts onéreux faits depuis, & l'état devroit aujourd'hui ſept cent millions de capital & quarante cinq millions de rente de moins ; c'eſt-à-dire que le deficit actuel ne ſeroit pas à beaucoup près la moitié de ce qu'il eſt.

C'eſt là un reproche bien grand & bien fondé à faire à l'adminiſtration de M. Necker. Par quelle puérile vanité a-t-il donc été conduit ? Comment a-t-il eſpéré que les gens éclairés ne s'appercevroient pas que reculer les impôts, c'étoit tout ſimplement les aggraver, & que s'il ſe ménageoit une réputation d'adreſſe & d'eſcamotage politique, en éloignant l'impôt, il laiſſoit à ſes ſucceſſeurs, la tâche plus difficile & par cela même plus méritoire, d'acquitter ces mêmes dettes qu'il mettoit ſa gloire à accumuler ?

Comment M. Necker ne s'eſt-il pas apperçu que dès que l'état empruntoit des ſommes dont ſes revenus actuels ne pouvoient pas même payer les intérêts, l'impôt exiſtoit virtuellement, mais néceſſairement, ſoit qu'on le déclarât ou non. En effet ſi l'état devoit tenir ſes engagemens,

il falloit bien impoſer pour ſe procurer ce qui dans l'hypotheſe n'exiſtoit pas encore ; mais alors plus on retardoit l'impôt, plus il falloit l'augmenter à cauſe des intérêts accumulés pendant le retard. Si même l'état devoit un jour ſe libérer en violant ſes engagemens, l'impôt n'en étoit pas moins réel, mais ſeulement beaucoup plus injuſte, beaucoup plus abſurde, parce qu'au lieu de porter ſur la nation entiere, il ne pouvoit ſous la forme de banqueroute atteindre que la ſeule claſſe des prêteurs. Cette conſidération ſuffiroit ſeule pour diſſiper à jamais toute crainte de diminution forcée de la dette publique, ſous une adminiſtration, je ne dis pas tant ſoit peu honnête, mais ſeulement tant ſoit peu éclairée (1).

(1) J'obſerverai en paſſant que la prévoyance ne paroît avoir été dans aucun cas le caractere de l'adminiſtration de M. Necker. Il n'avoit pas prévu par exemple qu'une caiſſe d'eſcompte put exiſter à Paris. Il a même ſoutenu avec éclat l'opinion contraire dans une aſſemblée générale de la compagnie des Indes en 1769, où il prétendit que ſi jamais on avoit la folie de tenter un pareil établiſſement, on ne trouveroit pas à y employer quinze millions, & que le chommage & les pertes ne laiſſeroient pas quatre pour cent de dividende aux actionnaires.

Il n'a pas prévu, en 1778, qu'en faiſant entrer les banquiers dans l'adminiſtration de la caiſſe d'eſcompte, il dénatureroit l'établiſſement, & le convertiroit en un foyer d'agiotage.

Après avoir aſſigné cette cauſe premiere de l'agiotage que je devois pourſuivre juſque dans le ſyſtême trop-ſéduiſant des emprunts ſans hypothéque, qui ne peut que l'engendrer; examinons impartialement la caiſſe d'eſcompte, qui l'a reſſuſcité, qui le nourrit, qui eſt le foyer où il va ſans ceſſe prendre des forces nouvelles.

Un homme de génie, frappé de cette étonnante abſurdité que Paris fut la ſeule grande ville de l'Europe qui n'eut pas d'inſtitution de

Plus récemment encore, & depuis qu'il eſt dans la retraite, il n'a pas prévu, dans ſon long mémoire ſur les monnoies, qu'une refonte de l'or alloit devenir indiſpenſable. Il paroît même avoir complétement ignoré que la valeur comparative des deux métaux étant dans un état de fluctuation continuelle, il étoit impoſſible que les changemens de prix dans les marchés, n'en apportaſſent pas dans la valeur relative des eſpèces; de ſorte qu'il a traité de l'or & de l'argent comme s'ils ne faiſoient qu'une ſeule ſubſtance; ce qui a rendu ſa théorie non-ſeulement imparfaite, mais fauſſe ſous beaucoup de rapports.

Celui qui pourroit éprouver du plaiſir à relever les fautes d'un homme célèbre, trouveroit un vaſte champ dans l'examen de tous les mémoires bigarrés qui compoſent les trois volumes intitulés: *De l'adminiſtration des finances de France.* Une choſe qu'on eſt bien loin de penſer, mais que je crois profondément vraie, c'eſt que M. Necker, digne d'une aſſez grande réputation comme écrivain, n'en mérite que bien peu comme homme d'état.

ce genre, propoſe en 1766 au gouvernement d'établir une banque, & démontre aiſément que l'aggrandiſſement du commerce, le développement de l'induſtrie, l'énergie & l'univerſalité de la circulation en ſeront les ſuites néceſſaires. On le laiſſe ſolliciter dix années entières; on l'écoute enfin; mais on mutile ſon projet; on retrécit ſes vues, & l'on fait un très-petit eſſai d'une très-grande machine. Encore fallut-il braver les clameurs & les perſécutions des gens à argent, qui croyoient voir dans la généralité des ſecours que donneroit une caiſſe d'eſcompte, une concurrence fâcheuſe pour ceux qu'ils vendoient eux-mêmes.

Mais bien-tôt le ſuccès de l'établiſſement naiſſant inſpira aux banquiers le projet de s'en emparer, afin de tourner ſes facultés à leur profit, & de ne laiſſer arriver aux facilités qu'elle devoit diſtribuer, que par le moyen de leur intervention toujours vénale. Dès-lors, les adminiſtrateurs banquiers, ſeuls accepteurs, ſeuls juges du papier admis à l'eſcompte, regarderent la banque de ſecours comme leur domaine; & non contens des tributs qui ſe multiplioient en leur faveur ſur les circulations que cet établiſſement facilitoit, ils ne tarderent pas à devenir auteurs, acteurs, ſouffleurs dans les orgies

de l'agiotage. Bien-tôt les papiers du commerce ſemblerent un objet de dédain. La hauſſe du prix des actions fut une affaire d'autant plus ſéduiſante pour les adminiſtrateurs, qu'ils devenoient les arbitres des variations. Pour opérer cette hauſſe, il falloit laiſſer entrevoir de gros dividendes; pour obtenir de gros dividendes, il falloit eſcompter beaucoup de papiers; & ce papier ſervant lui-même à payer des actions à des prix exagérés, ces chimeres ſe produiſant & ſe dévorant tour-à-tour, amenerent la ſcandaleuſe cataſtrophe de 1783, que hâterent encore l'incroyable impéritie & la puniſſable avidité des adminiſtrateurs d'alors, qui ſont pour la plupart ceux d'aujourd'hui. Ils porterent leur imbécile frénéſie juſqu'à demander, & ils l'obtinrent, de faire du papier-monnoie.

M. de Calonne détruiſit avec courage tous les veſtiges de cette démence & le crédit reſſuſcita; mais l'adminiſtration ne fut point changée. Le même eſprit y dominoit encore: il n'a fait que devenir plus entreprenant. L'agiotage auparavant concentré dans les ſeules actions de la caiſſe d'eſcompte, reçut une autre pâture. L'Eſpagne nous envoya les actions de la banque de St. Charles, qui n'eſt pas une banque; Cabarrus fut imité en France; nous eûmes une

compagnie des Indes qui ne faiſoit qu'une petite partie de ſon commerce dans les Indes; une compagnie des eaux, forcée de mettre ſon eſpoir dans des aſſurances contre le feu; une autre compagnie d'aſſurance qui donne à l'aide de l'agiotage du profit à ceux qui veulent bien ſe faire aſſurer, & troque des actions qui gagnent 150 pour cent contre des primes d'aſſurance de 10 ſols par mille livres. Toutes ces abſurdités en affaires, ces piéges groſſiers ſont ſoutenus, nourris, ſoufflés par les adminiſtrateurs de la banque de ſecours, qui eſcompte du papier de circulation, dont les banquiers ſe font payer l'uſage, & qu'ils prêtent enſuite aux joueurs effrénés, duppes ou frippons dont eſt compoſée l'armée d'agioteurs qui fait la guerre à tout ce qui nous reſte de ſageſſe, de prudence & d'honnêteté.

Tous ces maux ont été produits par la caiſſe d'eſcompte; & livrée à la conduite des banquiers dans une ville comme Paris, elle ne produira jamais autre choſe (1). Le premier pas à faire

(1) Nous avons vu la caiſſe d'eſcompte docile en apparence aux intérêts perſonnels du Sr. le Couteulx ſe prêter à une importation de piaſtres qu'en aucun ſens elle ne devoit favoriſer; puiſqu'indépendamment des autres

pour guérir le mal de l'agiotage, le premier moyen de le ſapper par ſes racines, c'eſt une

conſéquences, cette bizarre opération rendoit notre change déſavantageux avec l'étranger ; mais le véritable but de cette importation a-t-il été bien connu? Eſt-on certain qu'elle ne ſe rapportât pas à l'agiotage, dont on s'efforçoit, dont on s'efforce encore d'accroître la matiere, & aux ſecours qu'on ſe propoſoit de lui donner?

La caiſſe d'eſcompte eſt aſtreinte à ne répandre ſes billets que dans une certaine proportion avec le numéraire qui ſe trouve dans ſes coffres, & ſes bénéfices ſont d'autant plus grands que le nombre des billets qu'elle réuſſit à répandre eſt plus conſidérable, puiſque ceux-ci qui ne lui coûtent rien, rendent un intérêt de quatre & demi pour cent par an. Il lui convient donc de faire des ſacrifices pour multiplier les billets, & comment les multipliera-t-elle ſi ce n'eſt en raſſemblant dans ſa caiſſe tout le numéraire qu'elle pourra, puiſque le numéraire eſt le générateur des billets dans la proportion d'un à trois & même à quatre?

Or, pourquoi la caiſſe d'eſcompte n'auroit-elle pas auſſi recours aux piaſtres d'Eſpagne afin de remplir ſes coffres d'écus? Que lui importe ſi cette extraction, déréglée puiſqu'elle n'eſt pas l'effet de la balance du commerce, cauſe une perte réelle à la nation par la baiſſe de ſon change avec l'étranger? Cette perte, ce ne ſont ni les actionnaires, ni les agioteurs qui la feront.

Mais, dira-t-on, ce déſavantage du change fera ſortir les écus de ſes coffres à meſure qu'ils y entreront pour paſſer dans l'étranger; ainſi le but de cette opération ſeroit manqué.

reforme entiere & complete de l'adminiſtration de la caiſſe d'eſcompte. Il faut la rappeller à l'eſprit de ſon inſtitution; il faut la forcer à ne s'occuper que du commerce, des fabriques; à n'eſcompter qu'à ſoixante ou quatre-vingt-dix jours au plus; à ne jamais élever le taux de ſon intérêt au-delà de quatre pour cent; à mettre de

Point du tout: car il eſt aiſé d'ordonner la marche de maniere que l'écu ſortant ſoit toujours remplacé par un nouveau produit de nouvelles piaſtres. Remarquez qu'on les paye avec des billets, & qu'on en répand le triple de la ſomme reçue. Que le tiers de cette triple ſomme de billets reviennent à la caiſſe pour en retirer les écus produits par les piaſtres, les deux autres tiers n'en ſont pas moins dans la circulation, & ils y reſteront tant que la ſucceſſion des convois de piaſtres Eſpagnoles ne ſera pas interrompue.

Fauſſe ſuppoſition, dira-t-on encore, car les piaſtres hauſſeroient de prix en Eſpagne, & les écus de ſix livres coûteroient au Roi plus de ſix livres.

Je ne ſais ſi la caiſſe d'eſcompte s'arrêteroit pour cet inconvénient. J'obſerve ſeulement que dans ſon but de favoriſer l'agiotage, elle peut faire, & probablement elle fera, les ſacrifices qui faciliteront l'émiſſion de ces billets; en un mot je me contente de montrer ce que peuvent devenir, ce que deviendront infailliblement les intérêts généraux du commerce national entre les mains de la caiſſe d'eſcompte, dès qu'elle veut de grands bénéfices, & qu'à Paris les profits immodérés d'une banque de ſecours ne peuvent ſortir que de l'agiotage.

la modération dans ſes dividendes, de la réſerve dans ſa conduite, & ſur-tout à proſcrire à jamais & ſans retour, & ſans exception ce fatal papier de circulation, ſource de tous nos maux.(1)

(1) Il eſt preſqu'incroyable qu'après mon livre ſur la caiſſe d'eſcompte, les adminiſtrateurs de cet établiſſement ayent pu perſuader encore au gouvernement que les lettres de circulation ſont les effets que doit eſcompter de préférence une banque de ſecours. Quel homme connoiſſant les affaires ne ſait pas que ce ſont préciſément ces ſortes d'opérations qui ont ruiné ſucceſſivement les banques d'Ecoſſe & tant d'autres?

Un particulier qui place à l'eſcompte des capitaux libres dont il eſt propriétaire, & que nul ne peut lui redemander, n'a ſans doute autre choſe à examiner que la ſolidité intrinſéque de la lettre-de-change, qu'à s'aſſurer qu'elle ſera payée, ſi non à l'échéance, au moins tôt ou tard, & qu'il ne perdra ni capital, ni intérêt. Mais cela ne ſuffit pas à une banque qui eſcompte avec l'argent d'autrui, pour lequel elle a fourni ſes engagemens payables à vue, & qu'on peut lui redemander, ſi non tout à la fois, du moins ſucceſſivement & en peu de temps. Il faut à une telle banque des lettres-de-change qu'elle ſoit ſûre de voir rentrer à leur échéance, parce qu'elle ne peut jamais être certaine d'avance que ſa poſition lui permettra de les renouveller.

Et non-ſeulement les lettres de circulation ſont inutiles à une banque de ſecours dans un moment de criſe; mais elles peuvent occaſionner une criſe qui ſans ces lettres ne ſeroit jamais arrivée.

Qu'elle

Qu'elle apprenne à imiter la banque d'Angleterre à qui ſes proneurs ont la vanité de la

Quelle eſt en effet la cauſe principale & conſtante du crédit des banques quelconques ? N'eſt-ce pas l'opinion générale qu'elles pourront payer à vue ceux de leurs engagemens qui leur ſeront préſentés ? On ſait bien qu'elles ne gardent pas la totalité de leurs fonds en caiſſe ; mais on ſuppoſe, parce que le bon ſens le veut, & qu'une loi expreſſe l'ordonne, qu'elles ont en eſpèces une portion conſidérable des ſommes qu'elles doivent, & que le reſte eſt dans leur porte-feuille en effets à courte échéance qui rentrent journellement. Mais que l'opinion contraire s'établiſſe, que l'on en vienne à craindre que les eſpèces en caiſſe, taries par les premieres demandes, il ne reſtera plus pour acquiter les billets non encore rentrés que des lettres de circulation qu'il faudroit attendre, & dont l'événement prouveroit peut-être qu'elles ne ſont pas toutes ſolides ; ne voyez-vous pas que les billets vont rentrer à la banque & occaſionner un diſcrédit qui la renverſera ? Ce n'eſt donc pas aſſez pour une caiſſe d'eſcompte que des lettres-de-change ſoient d'une rentrée certaine ; il faut encore que cette rentrée ſoit certaine à l'échéance préciſe, ſtipulée dans les effets. L'exemple de la banque d'Ayr en Ecoſſe eſt à cet égard ce qu'on peut citer de plus inconteſtable & de plus frappant. Elle avoit eſcompté pour des ſommes conſidérables des effets de circulation qui tous portoient ſur des terres quittes & franches ; ces effets étoient donc de la plus grande ſolidité intrinſeque, mais il falloit les renouveller à chaque échéance. Le public ne tarda pas à s'en appercevoir, & à conclure avec juſte raiſon que cette banque ne pourroit

comparer ſouvent ; qu'elle ſache que vers le temps où les excès des banques d'Écoſſe devoient amener leur deſtruction, cette banque patriotique refuſa impitoyablement toute ſignature des banquiers d'Ecoſſe ; que vers le temps de la refonte de l'or où les juifs exportoient à foiſon les guinées de poids, elle refuſa d'admettre à l'eſcompte toute lettre qui portoit l'empreinte de la ſynagogue ; qu'en 1782, lorſque les Genevois achetoient à toutes mains des fonds d'Angleterre ou de France, ſur la perſpective d'une hauſſe à la paix ; à peu près comme ils ont acheté en France dix millions de rente ſur les trente têtes, c'eſt-à-dire, non pas avec leur argent, mais avec celui que les acceptations de nos banquiers & les facilités de les réaliſer à la caiſſe d'eſcompte leur donnoient les moyens d'emprunter de notre ſottiſe ; la banque d'Angleterre rejetta les papiers

pas acquitter à vue les billets payables à vue qu'elle avoit mis dans la circulation, en échange de ces papiers pris à l'eſcompte, ſi on les lui préſentoit en grande quantité. Bientôt chaque porteur voulut s'aſſurer de n'être pas exclus ; on courut à la banque ; elle fut forcée de ſuſpendre ſes payemens & de faire des ſacrifices conſidérables pour emprunter l'argent dont elle avoit beſoin : Au bout de quelques années, elle fut complétement liquidée ; mais les actionnaires firent une perte immenſe, & la banque ne tenta pas même de ſe relever.

de circulation deſtinés à lever ſur le peuple Anglois un impôt en faveur des citoyens de Geneve, & mit fin à leurs dévorantes ſpéculations. Voilà ce que la caiſſe d'eſcompte devoit imiter; mais une telle conduite ſuppoſe des principes; l'amour de l'ordre, du déſintéreſſement perſonnel, de l'eſprit public. Il faut pour tout cela une autre organiſation, une autre ſurveillance, (1) une

(1) Il le faut d'autant plus qu'on ne peut à Paris comme à Londres, compter ſur l'eſprit public qui dirige & ſoutient preſque de lui-même une banque. Londres, port de mer, Londres le premier entrepôt naturel de la nation la plus commerçante qui ſoit ſur la terre; Londres, dont les habitans ont le ſpectacle journalier des mouvemens du grand commerce, Londres n'a pu que recevoir & conſerver ſes goûts, ſes principes & ſon eſprit. Il a influé ſur toutes les penſées, ſur toutes les actions, ſur la maniere de voir, d'appliquer toutes choſes dans cette métropole du monde commerçant, parce que les habitudes nées de l'éducation dominent en général les goûts, les opinions, les déterminations des hommes. Remarquons d'ailleurs que cet eſprit de commerce devoit avoir à Londres une influence d'autant plus puiſſante qu'il reçoit des conſtitutions libres une très-grande énergie.

A Londres, une banque pouvoit dont difficilement ſortir du domaine du commerce. Favoriſée dans ſon établiſſement par un Prince corrompu, la banque d'Angleterre fut d'abord enviſagée peut-être comme une reſſource utile à ſes prodigalités; mais les nombreux & vrais négocians, dont Londres étoit peuplée firent bientôt

compoſition différente ; il ne faut pas mettre les hommes en oppoſition avec leurs devoirs ; il ne faut pas que ceux qui conduiſent une caiſſe publique y puiſent ſans bornes & ſans ceſſe pour leurs propres beſoins, ou pour ceux de leur avidité effrénée.

Et prenez garde que tous les maux qu'a produits la caiſſe d'eſcompte auroient été arrêtés à temps, ou même ne ſe feroient jamais développés, ſi des adminiſtrations provinciales, tutrices de la proſpérité intérieure du royaume, euſſent averti le gouvernement que l'argent étoit rare dans les provinces & pourquoi il l'étoit ; pourquoi tous les capitaux affluoient vers Paris ; pourquoi nos villes manufacturieres étoient dégarnies du numéraire, principal agent de leurs

prévaloir leurs intérêts, leurs beſoins, leurs combinaiſons, & depuis l'établiſſement de cette banque, qui mérite le premier rang entre toutes, elle n'a pas ceſſé d'être gouvernée par l'influence du commerce & de l'eſprit public qui le ſeconde. Auſſi l'Angleterre lui doit, je ne dirai pas ſa proſpérité, ce calcul eſt trop profond pour trouver place ici ; mais de n'avoir pas été renverſée par les grandes choſes qu'oſe tenter l'eſprit républicain.

Il n'en eſt pas de même à Paris. Il ne peut pas en être de même. Le François le plus jaloux de la gloire de cette capitale diroit-il qu'elle reſſemble en rien à ce qu'on entend par une place de commerce ? &c. &c.

travaux ; par quelle cauſe, dans quel but, pour quels intérêts l'argent n'étoit pas à quatre pour cent, taux fixé par l'intérêt même, qui a établi la caiſſe d'eſcompte ; pourquoi ſon prix montoit à ſept & huit pour cent à Lyon, dans ce grand attelier de l'induſtrie françoiſe ; pourquoi les négocians, les marchands, les fabriquans couroient ſe transformer à Paris en joueurs..... Les adminiſtrations provinciales auroient réclamé contre le peu d'étendue & la partialité des ſecours de la caiſſe d'eſcompte, principal foyer de tous ces déſordres ; elles auroient demandé ſi les provinces auſſi n'étoient donc pas le royaume ; elles nous auroient ſauvé ; ah ! croyons qu'elles nous ſauveront encore de voir exécuter le plan qui doit, graces à un privilege excluſif, graces à toutes les faveurs préparées à l'agiotage dans le réglement abſurde qu'ont oſé ſolliciter les actionnaires, ou plutôt le petit nombre des banquiers qui les conduiſent ; étendre ſur toute la France le jeu dévaſtateur que la caiſſe d'eſcompte a introduit dans Paris.

Paſſons à la compagnie des Indes qui a ſi bien ſervi les agioteurs ; & tâchons d'apprécier rapidement (1) l'utilité de cette aſſociation mono-

(1) Je dis *rapidement*, non-ſeulement parce que plus de détails s'éloigneroient de mon plan, mais & ſur-tout

poleuſe qui donne à l'agiotage tant de force & de mouvement. Le gouvernement appelle les lumieres, elles ſont filles de la diſcuſſion. Je ſuivrai donc l'intention du gouvernement, en parlant avec liberté de ce nouveau privilege excluſif; car il ne s'agit point de tempérer ou de reconſtruire, mais de détruire, de renverſer cette compagnie ennemie de nos amis, de nos alliés, tributaire de nos rivaux naturels, tyran dès ſon aurore de nos principales manufactures nationales, qui ne fut jamais deſtinée qu'à vivre du privilege de faire le commerce des Indes, même avant d'aller aux Indes, & du jeu qui s'établiroit à l'ombre de ce privilege.

Quelle peut être la cauſe de ſon inconcevable rétabliſſement? A quoi faut-il attribuer cet eſpèce de phénomene preſque auſſi étonnant dans un ſiécle de lumieres que l'eût été au milieu des ténebres de l'ignorance la loi qui

parce que M. de la Cretelle a preſque tout dit ſur ce ſujet important dans ſon *Mémoire pour les fabriquans, &c.* Jamais la cenſure ne fut embellie de plus de graces, & la raiſon ſecondée d'un plus grand talent. Je ne connois pas un écrivain qui puiſſe être plus utile, & qui mérite mieux d'être encouragé à s'occuper des grandes réformes que ſollicite le bien public.

auroit ſtatué la liberté du commerce ? Si jamais la théorie qui condamne les privileges excluſifs, ſur-tout en matiere de commerce, eſt reſtée victorieuſe des ſophiſmes de l'intérêt privé, ou du défaut d'inſtruction & de vues générales ; c'eſt ſur-tout dans ſon application à la compagnie des Indes. Il a fallu pour la rétablir, fouler aux pieds les réſultats de douze années conſécutives qui ont prouvé que la liberté convient au commerce des grandes Indes comme à tous les commerces ; & ſur-tout qu'elle lui convient plus que le monopole. Pourquoi l'expérience, ce juge ſouverain dont la ſaine politique n'appella jamais, a-t-elle prononcé en vain ſur cette grande queſtion ? Le gouvernement ne s'étoit décidé pour le régime de la liberté, qu'après des diſcuſſions profondes ; pourquoi n'a-t-on pas publié les conſidérations nouvelles qui l'ont fait changer de ſyſtême ? Notre rivalité avec la grande Bretagne, réclamoit-elle une compagnie poſtée dans l'Inde, pour lutter ouvertement ou ſourdement contre l'aſcendant des Anglois ? On ſait depuis long-temps qu'un corps tout à la fois marchand, politique & militaire, ne remplira jamais bien l'une de ces fonctions, ſans que l'autre en ſouffre, & que l'eſprit d'ordre & d'économie qu'exige le commerce eſt incompatible avec les profuſions & les accidens ſi

variés, ſi imprévus de la politique offenſive. L'arrêt qui a rétabli la compagnie des Indes ne renferme d'ailleurs aucune diſpoſition qui ne montre le plus parfait abandon de tout autre objet que du commerce. Et ſi l'état d'infériorité, où graces à notre génie tutélaire peut-être, nous nous trouvons dans l'Inde, donne de vrais regrets, ſi l'on a une intention ſincere de s'en relever; ce n'eſt aſſurément pas à l'aide d'une compagnie marchande, qui ne ſe meut jamais ſans bruit & ſans être remarquée, que la politique s'approchera d'un but auquel on ne peut plus arriver qu'avec tant de circonſpection & de ſecret. Mais le gouvernement paroît avoir véritablement renoncé à ce phantôme de puiſſance, qui de tant de manieres coûtoit ſi cher à la nation. Je le demande donc encore : pourquoi n'a-t-il pas laiſſé aux induſtrieux armateurs de nos ports un commerce qui, remis à l'émulation de la concurrence, ſe varioit ſous toutes les formes, & préparoit avec l'Inde des échanges, où nos productions nationales prenant la place des métaux, l'auroient rendu véritablement productif? A-t-on craint qu'il ne parût point aſſez de vaiſſeaux François dans l'Inde, (le commerce libre les avoit multipliés, c'eſt un fait hors de doute,) ou qu'il nous manquât de ces toileries indiennes devenues ſi précieuſes

à notre luxe ? La compagnie n'en apporta jamais autant que les navires François expédiés pendant les temps de liberté....

Mais, comment parler & se taire à la fois? A quoi servent ces questions auxquelles l'opinion publique a répondu ?... Oui le rétablissement de la compagnie des Indes est une de ces déplorables surprises faites par l'intrigue de l'intérêt personnel à la sagesse du gouvernement, & je n'en veux pour preuve que les motifs allégués dans le préambule même de l'arrêt qui a donné la victoire à cette intrigue, puisqu'ils sont tous démentis par les faits & la nature des choses.

L'expérience, a-t-on dit au gouvernement, *a démontré que les cargaisons d'Europe n'étant pas combinées entre elles, ni proportionnées aux besoins des lieux de leur destination, s'y vendoient à bas prix...*. Vous supposez donc que la compagnie Françoise sera seule à faire le commerce de l'Inde, ou qu'elle se combinera avec les compagnies Angloises, Hollandoises, Suédoises, Danoises, Portugaises, Impériales &c. pour les approvisionnemens de la presqu'Isle, de la côte de Coromandel, de l'empire de la Chine ? Mais l'une & l'autre de ces suppositions est également absurde.

Croit-on de bonne foi que ces immenſes contrées ſoient pour le commerce des points comme nos Iſles à ſucre, où quelques ballots de marchandiſes Européennes, quelques futailles de vin peuvent faire abondance ? A qui perſuadera-t-on que ſi les expéditions de nos armateurs leur euſſent été déſavantageuſes, ſi l'eſprit de ſuite, de raiſon & de calcul qui fait la ſcience du commerce n'eût pas ſu remédier à quelques mécomptes, à des accidens paſſagers, leurs réclamations contre la nouvelle compagnie ſe feroient fait entendre ? Que l'on ſe prévaudroit ſi hautement de leurs profits pour garantir ceux que fera la compagnie ?

Le concurs des ſujets de Sa Majeſté dans les Marchés de l'Inde y ſurhauſſoit le prix des achats..... Mais encore une fois la compagnie Françoiſe ſera-t-elle donc la ſeule dans l'Inde ? Et ces armateurs auxquels on a arraché une induſtrie qui ne devoit après douze années qu'approcher de ſa perfection, ces armateurs n'ont-ils pas cent moyens d'aller faire encore concurrence aux achats de la compagnie ? D'ailleurs les productions des Indes, ſont-elles bornées à une quantité déterminée ? Ne ſait-on pas que la fabrication, lorſque rien ne la gêne, ſe met toujours au deſſus des demandes ? Que les

fabricans ſe multiplient encore plus vîte que les marchands ? Qu'un moyen ſûr d'en diminuer le nombre, & par conſéquent de renchérir les prix, c'eſt de ne préſenter qu'un acheteur ? On craint alors qu'il ne faſſe la loi, on ne lui prépare plus ſes beſoins, & ce n'eſt qu'à prix d'argent, qu'il peut faire fabriquer ce qu'on redoute d'avoir à lui offrir. Oh ! juſqu'à quand les menſonges groſſiers du monopole trouveront-ils crédit auprès des gouvernemens ? Voudront-ils toujours ignorer que l'affluence des vendeurs empêche la chereté ? Que là où ſe rendent beaucoup d'acheteurs, il ſe trouve auſſi beaucoup de vendeurs & de marchandiſes ? N'eſt-ce pas en un mot répondre à tout que de demander, comme nous l'avons déjà fait, pourquoi, ſi les déſavantages dont s'appuye le préambule ſont réels, nos armateurs ont regardé le rétabliſſement de la compagnie des Indes comme une vraie calamité ? Si la concurrence leur faiſoit acheter cher, elle devoit leur faire vendre à bon marché ; c'eſt un moyen ſûr de ſe ruiner ; & certes il eſt difficile de concevoir comment on regrette un commerce où l'on ſe ruine.

Mais dans combien de détails n'a-t-on pas égaré le gouvernement ? On lui a perſuadé que *les aſſortimens étoient mal faits*, *qu'il manquoit*

d'une ſorte de toileries, tandis qu'il y en avoit trop d'une autre ſorte.... Quoi, ce ſeroit-là les *informations fournies par les négociants intelligens & zélés qui ont été conſultés!* Auroient-elles été données par les ſieurs Berard, Perrier, Gourlade? J'ai peine à le croire. Directeurs ſans doute éclairés de la compagnie actuelle, après avoir été les fléaux de la précédente; devenus perſécuteurs par devoir, (& ils le rempliſſent avec zele,) de tout ce qui peut cauſer quelqu'ombrage à leur monopole, après avoir eu eux-mêmes beſoin de la plus grande tolérance lorſqu'ils faiſoient la contrebande des marchandiſes de l'Inde; des hommes auſſi inſtruits ont du dire que ces inégalités d'aſſortiment étoient communes à toutes les compagnies, & l'effet néceſſaire de l'inégalité des conſommations occaſionnées par les variations de la mode; que deux années d'intervalle devant s'écouler entre une demande dans l'Inde réglée ſur l'état actuel de la conſommation en Europe, & l'exécution de cette demande, il eſt impoſſible d'établir jamais les juſtes proportions, dont l'inobſervance a fourni un argument contre la liberté de ce commerce. Il faudroit pour cela rapprocher l'Inde de nous autant que la Suiſſe, & c'eſt aſſurément ce que les monopoleurs ne feroient point, lors même qu'ils en feroient les

maîtres ; s'il étoit en leur puiſſance d'éloigner la Suiſſe pour que ſes fabriques puſſent entrer dans leur monopole, comptez qu'ils n'y manqueroient pas.

On a dit : une compagnie fera le commerce avec bien plus d'avantage que les particuliers, & ceux-ci ne ſe plaignoient d'aucun déſavantage. La compagnie renfermée dans le pur commerce, n'avoit pas beſoin d'être plus favoriſée que les particuliers, dont elle avoit pris la place. Et cependant voyez à quelles conditions, ceux qui ont perſuadé la néceſſité du monopole l'ont démandé pour eux. Voyez les conceſſions énormes qu'ils ont obtenues. On leur abandonne ſans rétribution les magaſins de la nation, & non-ſeulement on anéantit les droits ſur les marchandiſes qu'ils importent, mais l'état les admet à partager ceux dont il charge les toileries étrangeres qui entrent dans le royaume par le ſeul effet de la néceſſité. Quelle partialité gratuite !

Mais quand cette compagnie ſeroit auſſi utile au commerce qu'elle l'eſt peu, elle a perdu tout droit à la protection du gouvernement ; ſa prétendue utilité quelle qu'elle ſoit, diſparoît devant le mal qui réſulte de l'agiotage déſordonné dont ſes actions ſont devenues l'aliment.

Je le demande en effet : quel eſt le dédommagement juſte & naturel que doit le monopole à la nation, ſi cependant elle peut être dédommagée d'un monopole ? N'eſt-ce pas que les portions d'intérêt dans ſes bénéfices puiſſent du moins être acquiſes par tous ceux qu'il a dépouillés du profit de leur propre induſtrie ?... Eh bien ! Les actions des Indes ſont accaparées, elles le ſont par des agioteurs vraiment mépriſables, par des hommes, qui duppes & victimes de leur propre avidité combattent en déſeſpérés pour reculer leur perte. Ils appellent à leur ſecours, les emprunts uſuraires, & s'impoſent chaque jour davantage la néceſſité de vendre l'action à un plus haut prix. Le ſpeculateur honnête ne peut plus l'acquérir qu'au riſque d'y perdre ; & s'il conſent à reprendre des mains de la compagnie des Indes une petite partie de ce qu'elle lui ôte, une autre compagnie émule de la premiere, prétend à lui en vendre l'eſpérance, à la lui faire payer plus cher que la réalité.

Mais que dis-je ? Que parlai-je de partage d'actions, d'équité, de rapports avec le bien public. Un ſimple particulier, un citoyen obſcur, du moins juſqu'à la célébrité conquiſe par ſes délits, vient d'acquérir la maſſe preſqu'entiere des actions de cette ſociété..... C'eſt

donc pour un abbé d'Eſpagnac qu'on a créé une compagnie des Indes ! C'eſt pour un prêtre agioteur que des armateurs induſtrieux, de laborieux négocians, des hommes recommandables, auront été dépouillés ! Oui, c'eſt pour le ſuccès de ſon inſatiable cupidité, de ſa vaniteuſe ignorance, de ſa coupable préſomption, de ſes manœuvres criminelles, qu'un commerce qui ſe faiſoit conformément aux vrais principes a été remis dans les mains d'un monopole dont le ſiège eſt à Paris ! C'eſt l'abbé d'Eſpagnac, c'eſt cet homme pur, ce citoyen utile & vertueux, qui partage maintenant avec l'état les droits abandonnés à ce monopole dont ils a ſu devenir propriétaire !

Et quelle contenance fait l'adminiſtration de la compagnie des Indes dans cet état de choſes ?

Certes, leur nature même l'indique aſſez. Le déſintéreſſement n'a certainement pas fait les directeurs de cette compagnie. Ils obéiſſent fidèlement à leur premier principe, & l'on doit s'attendre qu'ils feront ce qui leur rendra le plus. Or, l'agiotage étant aujourd'hui l'arbitre du prix de toutes les ſortes d'actions, aſſurément ils ne défavoriſeront pas l'agiotage ; & ce commerce tant vanté des grandes Indes qu'il

falloit ôter à la liberté ſous laquelle il proſpéroit, pour le donner à une compagnie qui a bien d'autres ſources de profits, plus prochaines, plus abondantes & plus sûres, n'eſt plus qu'un acceſſoire, une eſpece de ſimulacre auquel il faudra donner les diverſes apparences propres à balloter les actions par tous les ſauts monſtrueux, *en avant & en arriere*, qui caractériſent la folie de notre agiotage.

Je ne fais point ici un vain pronoſtic pour confirmer ce que j'ai dit ailleurs, que l'agiotage corrompt l'entrepriſe même qui l'occaſionne. Les ſecours prodigués par la direction des Indes aux accapareurs des actions, malgré les beſoins preſſans d'argent qu'elle avoit annoncés, indiquent aſſez de quel œil elle a vu cette opération vraiment criminelle..... Eh ! comment réſiſter à la tentation de ſe trouver directeur de la compagnie des Indes ſans qu'il en coûte un ſol, mais cependant avec la propriété de deux cens cinquante actions ? Comment ne pas applaudir à l'agiotage qui a produit ce miracle, & dépaſſé dès ſon premier élan, ce qu'on n'oſoit pas même eſpérer du commerce des Indes ?

Cependant, le vœu du gouvernement eſt trompé. Il attache à la qualité de directeur une

une propriété d'actions, pour avoir un garant d'une adminiſtration prudente. Vaine précaution ! un inſtant de magie fait que ces actions ne ſont plus qu'un profit. Elles n'excitent plus le même intérêt. Un autre inſtant de magie qu'il ſeroit ſi facile d'aider, les fera tomber. On pourra racheter, pour revendre avec avantage, à l'aide d'une autre circonſtance..... Quels armemens valent cette induſtrie? Quels retours ſont auſſi rapides ?....

Mais auſſi par quelle funeſte erreur le gouvernement laiſſeroit-il ſubſiſter le privilege de la compagnie ? S'il l'a jugé bon en ſoi, il ne peut jamais avoir cru qu'il fallût le lier avec l'agiotage ; & la cauſe ne pouvant être ſéparée de l'effet, celui-ci prononce hautement la deſtruction de la cauſe.

En vain réclameroit-on la propriété du privilege ; c'eſt un abus de mots. J'ai, ou je dois avoir, le privilege de ſemer dans mon champ des graines à mon choix ; mais ſi je ne pouvois y ſemer que des plantes vénéneuſes, mon champ, ou le droit de l'enſemencer, me ſeroit bien-tôt ôté. Tout eſt ſubordonné au bien public ; &, dans les pays mêmes où la liberté a ſa plus grande latitude, un privilege ne ſauroit ſe défendre un inſtant contre l'évidence du

mal qu'il produit, lorſque ce mal eſt général & ſans compenſations ; lorſque, pour tout dire en un mot, il eſt une atteinte à la propriété publique.

Pour octroyer le privilege du commerce des Indes à une compagnie, il a fallu en dépouiller la maſſe des négocians François, au très-grand détriment de ce commerce. Quand à ce mal évident ſe joignent encore les déſordres plus évidens de l'agiotage, que veut-on de plus pour avoir le droit de mettre fin à ce monopole?

D'ailleurs, qui donc pourra ſe plaindre? Puiſqu'une réunion de nombreux capitaux en un petit nombre de mains eſt un avantage pour le commerce, que riſque la compagnie à une concurrence? Que lui importe que le commerce de l'Inde ſoit reſtitué à la liberté? Que les avantages qui lui ont été prodigués ſoient rendus communs à tous les armateurs François, que les inutiles dons du tréſor royal rentrent dans ce tréſor, qui n'a pas beſoin d'être dépouillé d'une maniere ſi ſtérile pour lui-même? La compagnie ne figurera-t-elle pas toujours dans ce commerce libre, comme un négociant aiſé? Et la nation peut-elle perdre quelque choſe à ce que les concurrens de la compagnie

tâchent de racheter, à force d'induſtrie, les avantages de l'argent qu'elle aura ſur eux ?

Mais tous perdront. . : . : Eh ! non. La marine ne perdra pas. Tout ce qui tient à la méchanique de ce commerce gagnera ; les officiers, les matelots, les ouvriers de mille genres, les propriétaires des forêts, les cultivateurs du chanvre, que j'aurois dû nommer les premiers, y gagneront. Si l'armateur, ſi ſes aſſociés ne retrouvent pas leurs capitaux, ils ſauront du moins pourquoi ; & ſans ôter ce commerce à la liberté, l'expérience le mettra dans le vrai rapport que lui aſſigne la nature des choſes..... O vous, qui voyez avec tant d'indifférence ces déplacemens ſtériles que fait le jeu de l'agiotage, pouvez-vous réclamer contre des pertes utiles que feroient quelques armateurs ?

La compagnie la plus intéreſſante doit, à mon avis, être détruite, auſſi-tôt qu'elle crée des agioteurs. Mais lorſqu'elle ſe charge encore de faire la guerre à l'induſtrie, je demande ſous quel aſpect cette compagnie ſeroit tolérable ? Ecoutez l'Alſace ; écoutez les fabricans, écoutez les marchands de toileries parler de ces avides harpies infatigablement occupées à ſalir leurs mets. Pourſuivis dans leurs achats aux

compagnies étrangeres, ils voyent la nouvelle compagnie des Indes faire elle-même des achats ſemblables. Bleſſés, mutilés dans leurs droits naturels, dans la propriété de leur induſtrie, ils voient les loix prohibitives en vigueur avant que la nouvelle compagnie ait pu recevoir ſes aſſortimens de l'Inde. Ils la voyent aller chercher en Angleterre, en Hollande, à Lisbonne, à Copenhague des marchandiſes, pour faire concurrence à celles qu'ils attendoient & qu'ils attendent encore de l'Inde. Ils la voyent, non contente de les expulſer d'un commerce qu'ils faiſoient librement depuis douze années, s'efforcer encore de leur rendre plus onéreuſe leur derniere liquidation. Ils la voyent ſolliciter, obtenir contre eux les droits de la plus perfide, de la plus tyrannique inquiſition. Oui, le généreux François, le François qui adore ſes ſouverains, qui ne voit ſon bonheur que dans leur gloire, a été ſoumis à ces viles conceptions du monopole !

Mais attendez-vous à d'autres perſécutions, ſi vous n'y portez pas le remede le plus prompt, le ſeul efficace.

Ces iſles de France & de Bourbon, ces poſſeſſions aujourd'hui ſi importantes, pour peu que vous vous occupiez encore de l'Inde, vous

avez ſenti la néceſſité de les favoriſer, d'y attirer une population nombreuſe, d'en faire une vedete redoutable, pour protéger du moins votre pavillon.... Eh-bien ! laiſſez faire votre compagnie des Indes ; elle les rendra bien-tôt un déſert. Ce commerce d'Inde en Inde, que vous avez permis à ces iſles, que vous avez dû leur permettre, eſt déjà, n'en doutez pas, & de plus en plus il ſera l'objet de ſa jalouſie, il facilitera quelque contrebande de mouſſeline avec l'Europe, Les ports étrangers déjoueront les précautions priſes pour borner à ces iſles le commerce permis ; & la compagnie irritée de n'avoir pu tout enchaîner, foulera aux pieds votre prudente & ſage politique, elle ne ceſſera ſes importunités que lorſqu'elle aura obtenu l'interdiction que vous avez voulu éviter.....

Vous aurez beau chercher; nul remede aux maux paſſés, nul remede aux maux à venir, & qui naîtront au ſein de cette compagnie ; nul remede n'eſt poſſible, que ſon privilege ne ſoit détruit..... Il le ſera: oui, je le prédis avec confiance ; & plutôt que de me plaindre de tant d'abus déshonorans pour la nation, dont il a été l'occaſion & la ſource, je ſerois tenté d'applaudir à ces manœuvres où les droits des citoyens & toutes les convenances publiques

ont été ſi indignement violées, puiſqu'elles ſont arrivées enfin à un tel degré d'abſurdité, que le remede devient inévitable. Non, je ne doute plus du triomphe très-prochain de la juſtice & de la raiſon. Le commerce des Indes orientales ſera rendu à ſes vrais propriétaires, ſeuls capables de le diriger par la concurrence au bien de la nation.

Mais la chûte de l'agiotage feroit déjà un bien aſſez grand. L'avantage évident de l'état eſt que tout commerce ſe faſſe avec le plus d'économie poſſible. Eh bien! conſidérez ſeulement l'argent & le crédit employé au jeu des actions par les agioteurs; & voyez s'il n'en réſulte pas évidemment que le commerce de l'Inde occupe infiniment trop de moyens, & qu'il enleve cet inutile excédent à d'autres entrepriſes tout autrement intéreſſantes peut-être..... Livrez, livrez nos provinces maritimes, comme toutes les autres, à des adminiſtrations intérieures; elles auront bientôt, chacune dans leur circuit, quelqu'induſtrie particuliere à échanger avec celle de l'Aſie; & Paris où le ſiége d'une compagnie des Indes eſt une dériſion, & non un fait de commerce, laiſſera enfin le génie tutélaire de la patrie ſuivre les loix éternelles de la nature des choſes.

Après la caiſſe d'eſcompte, après la compagnie des Indes, les autres compagnies, foyers d'agiotage, méritent à peine l'honneur d'être nommées. C'eſt une pénible tâche que de redire les mêmes choſes, ou de compulſer des détails dont un honnête homme ne fouille pas ſa plume ſans quelque pudeur. Il faut cependant épuiſer, autant qu'il eſt en moi, mon ſujet.... Eh! quel ſpectacle plus hideux, dans ſon obſcure corruption que celui de la compagnie des eaux, par exemple! comment y méconnoître la prévarication qui naît infailliblement au ſein des adminiſtrations, dès qu'elles deviennent agioteuſes? Ce que cet établiſſement pouvoit avoir d'utile, ſi ſa marche eût été lente & graduée ſur le ſuccès, a diſparu. Jamais objet principal n'eſt devenu plus étranger aux actions qui le repréſentent; (1) jamais on ne montra mieux

(1) C'eſt actuellement que les hommes de ſens-froid peuvent décider ſi j'avois raiſon de dire qu'il importoit à l'établiſſement de MM. Perrier que le prix de l'action reſtât modéré, afin que les nouvelles avances indiſpenſablement néceſſaires pour atteindre à des profits ſolides & durables fuſſent plus aiſément accordées par les actionnaires; que les marchands d'actions vouloient au contraire moiſſonner en un inſtant, & aux dépens des dupes, les eſpérances d'un ſiécle; que pour parvenir à cette moiſſon, ils exagéroient ces eſpérances, & faiſoient croire

à-découvert cette honteuse jonglerie qui n'a voulu que mettre à contribution la crédulité

qu'ils donnoient un trésor inépuisable, au prix de ce qu'il en coûtoit seulement pour l'ouvrir. Telle est la ruse des agioteurs; & voilà tout ce que j'ai combattu, tant que par des provocations insolentes, des menaces tyranniques, on ne m'a pas ordonné de développer mon ame & mon courage.

Mais veut-on bien juger des motifs qui ont excité cette fermentation ridicule, dont j'ai presque été la victime? Qu'on pese le fait suivant.

Il a paru, quelques mois avant mon travail sur la compagnie des eaux, *un projet de distribution générale d'eau pure & salubre dans Paris.* (*) C'est sous les yeux du gouvernement, c'est à Paris, c'est avec la permission de M. le Garde des Sceaux, qu'il a été imprimé. Dans ce mémoire l'entreprise de MM. Perrier est infiniment maltraité. On y décrie en général l'usage des pompes à feu pour abreuver les grandes villes. On y persifle en particulier l'absurde projet de porter de l'eau dans toutes les maisons de Paris, ou même dans leur plus grande partie. On y entre dans des discussions très-approfondies sur l'insalubrité des eaux que peut fournir tout établissement situé au-dessous de Paris, & l'on y promet à cet égard DES DÉMONSTRATIONS DE LA DERNIERE ÉVIDENCE, SI L'ON PARVIENT A OBTENIR LA PERMISSION DE LES PUBLIER.... Eh bien! personne ne s'est plaint, personne n'a réclamé; personne

(*) *Projet d'un pont & d'une machine hydraulique, pour une distribution générale d'eau pure & salubre dans Paris, par M. Deforge*, &c. &c. &c.

publique. Où ſont ces ſuccès tant vantés, tant promis ? Qu'a-t-on vu dans la derniere aſſemblée des actionnaires, ſi ce n'eſt l'obſcurité du déſordre & les énoncés vagues d'une adminiſtration qui n'oſe rendre compte ni à elle-même ni au public ? Et à quoi donc ſert cet appareil de précautions qu'employe le gouvernement pour aſſurer l'exactitude des comptabilités ? Quelqu'un obſerve dans cette aſſemblée, que le chétif dividende qu'on ſtatue ſurpaſſe encore le produit qui doit le payer; on lui répond: EH ! QU'IMPORTE ?

n'a ſoutenu que M. de Forge fut un mauvais citoyen, & ſon Mémoire un écrit répréhenſible. Pour moi, je ſuis tout cela; & ce n'étoient pas moins que des punitions très-ſéveres que l'on me préparoit pour avoir manifeſté l'opinion que le prix donné par l'agiotage aux actions des eaux de Paris n'eſt pas le prix donné par le calcul & la raiſon.... Pourquoi dans une même cauſe un traitement ſi différent?.... Pourquoi ?.... C'eſt que M. de Forge n'a attaqué que l'eau, l'entrepriſe, les moyens, l'exécution, le produit; & que je n'avois attaqué, moi, que l'agiotage qui s'exerce ſur les actions des pompes à feu..... C'eſt que ceux dont on les tenoit à la cour à des prix d'agioteurs, & qui vouloient en même temps paſſer à la ville pour faire la guerre à l'agiotage, ſe trouvoient dans un embarras aſſez vif, à l'apparition d'un ouvrage qui mettoit ces actions à leur juſte valeur, puiſqu'ils s'étoient rendus en quelque ſorte comptables de leurs ſuccès.

Cependant l'agiotage ſur les eaux, dont les canaux feront bientôt de Paris, la ville la plus mal pavée de l'Europe, ſans qu'elle en ſoit mieux abreuvée, l'agiotage ne voulant pas perdre cette table de jeu, a imaginé de la ſoutenir par une entrepriſe d'aſſurances contre le feu, dont l'inutilité a été invinciblement démontrée, ſans parler des déſordres très-graves qui en peuvent réſulter. Mais à peine avoit-on prouvé cela, (MM. les agioteurs ont d'étranges manieres de répondre aux bons livres) qu'une nouvelle compagnie d'aſſurance s'eſt élevée, ou plutôt qu'elle a été propoſée; & l'on a vu ſe renouveller l'hiſtoire de la compagnie Eſpagnole des Philippines, dont les actions ſe vendoient à Paris, avant que perſonne ſoit à Madrid, ſoit ailleurs, en eût une ſeule à ſa diſpoſition. Celles de la compagnie des aſſurances contre les incendies, ſont actuellement portées preſqu'au triple de leur prix de création, tandis qu'il n'y a pas encore une ſeule aſſurance de conſommée. Comment l'adminiſtration d'une compagnie preſqu'entiérement illuſoire, réſiſteroit-elle à ce qui peut ſoutenir des prix extravagans à ſon profit? Auſſi les expédiens de celle-ci tiennent-ils déjà une place diſtinguée dans l'hiſtoire de l'agiotage.

Et par exemple cette compagnie cédant au prix de création une action au propriétaire qui

fait aſſurer une certaine ſomme, la hauſſe extraordinaire des prix eſt cauſe que beaucoup d'aſſurances peuvent ſe faire pour pluſieurs années, ſans qu'il en coûte rien à l'aſſuré, au quel même il peut reſter un profit conſidérable. Eh bien ! graces à notre petite induſtrie, cette circonſtance a fait naître un tripot ſelon les rites duquel Jean fait aſſurer à ſes dépens la maiſon de Pierre, à condition que celui-ci lui laiſſera l'action promiſe par la compagnie.... Et voilà comment on a ſenti la néceſſité de ſe faire aſſurer ! Voilà comment on l'a prouvée !... Hâtez-vous, dit-on aux uns de vous faire aſſurer, & vous aurez pour cinq cent livres des actions que vous vendrez quinze cent !... Hâtez-vous, dit-on aux autres d'acheter des actions de la compagnie d'aſſurance ; car voyez la foule qui vient ſe faire aſſurer.... Telle eſt donc la logique de l'agiotage ! Tels ſont les utiles emplois de capitaux qu'a fait naître celui de la compagnie des eaux, qui par lui-même ou par cette nouvelle ſpéculation, n'occupe pas moins, ſoit en argent effectif ; ſoit en circulation de crédit de quarante millions, (1) conſacrés en apparence à deux objets réellement abſurdes & vraiment perdus pour la choſe publique, pour

(1) Tandis qu'il n'ont été créés que pour ſeize.

la proſpérité nationale, abſolument perdus, ſi l'on excepte un très-modique intérêt en compenſation duquel on peut compter les penſées, le temps & l'induſtrie des individus abſorbés par toutes ces extravagances.

Ajoutez-y, pour vous faire une idée très-incomplete, des fonds agités par l'agiotage, l'immerſion continuelle des actions de la banque de St. Charles dont la plus grande partie eſt en France, où elles occupent, tant en fonds morts, qu'en circulation de crédit, plus de ſoixante millions.

Et ne croyez pas que ſi l'on n'y apporte un remede prompt, ſûr & ſévere, l'Eſpagne borne-là ſes ſuccès contre nos finances. Notre fureur agioteuſe peut très-bien la conduire à tenter d'extraire par nos mains de nouveaux tréſors. Car enfin l'Eſpagne ne poſſede pas les monceaux d'or ſur leſquels elle ſemble aſſiſe; dans la déſorganiſation de ſon économie politique, elle en eſt comme nous aux expédiens du jour. Et remarquez que l'Eſpagne a pour favoriſer ces expédiens un avantage qui nous manque; celui de notre agiotage. Nous lui offrons ce qu'elle ne trouveroit nulle part ailleurs; car nous ſeuls en Europe, ſommes attaqués de cette

démence. A quoi donc tient-il que quelque nouvelle charlatanerie inventée à Madrid, ne vienne faire briller quelque nouvelle chimere à nos imaginations délirantes? (1)

Quoiqu'il en ſoit, l'agiotage François, ſoutient ſeul les actions de St. Charles en Eſpagne. L'intérêt perſonnel des directeurs Eſpagnols combiné avec les beſoins du tréſor royal de Madrid, décident des opérations de cette banque. De quelque nature qu'elles ſoient, les St. Charliſtes Pariſiens décretent les dividendes d'après les principes des utiles joueurs à la hauſſe; car on ſent que la théorie des joueurs à la baiſſe, tendante à repouſſer ce fonds dans ſon pays natal, les adroits Eſpagnols diſent auſſi que les joueurs à la baiſſe ſont les ennemis du bien public, & que les joueurs à la

(1) J'ai dans les mains un pamphlet Eſpagnol, où il n'eſt pas queſtion de moins que d'organiſer la banque de Saint-Charles de maniere à devenir la chambre d'aſſurance unique du commerce maritime de toutes les nations du monde. Ce projet eſt très-propre à réuſſir ſur la bourſe de Paris, quand M. Baroud jugera convénable de le prôner. Eh! ne nous perſuadera-t-on pas, ſi on l'entreprend, que cette chambre qui doit pour réuſſir, aſſurer à bon marché, poſſede le ſecret de conjurer ou de calmer les tempêtes?

hauſſe méritent des ſtatues (1) pour avoir trouvé le ſecret ſi utile à la gloire & à la proſpérité

(1) En effet, ceux-ci ont envoyé à la banque Eſpagnole un long & lourd mémoire pour prouver qu'il falloit bien ſe garder de ſuivre, pour les dividendes, l'état vrai des affaires de la banque, mais l'état vrai de l'agiotage à Paris, où les actions de Saint-Charles ont beſoin d'être ſoutenues. Ce mémoire eſt le réſultat d'un conſeil de banquiers patriotes tenu à Paris, & que les démêlés du tréſor royal d'Eſpagne avec la banque, & plus encore les plaintes générales du commerce Eſpagnol contre cet établiſſement alarmoient ſur ſa véritable ſituation. Les auteurs de ce mémoire ont ſoin d'y faire obſerver qu'ils ne ſont pas des joueurs, mais d'honnêtes capitaliſtes, qui, pleins de confiance dans les profondes lumieres des directeurs de la banque, dans la fidélité du gouvernement Eſpagnol envers les étrangers, ont placé leur argent dans les actions de Saint-Charles, comme dans un dépôt également ſûr & utile. Et dans cette qualité d'honnêtes capitaliſtes, dont il eſt impoſſible de douter, comme on voit, ils tendent la main, pour qu'on leur donne un dividende qui ne décrédite pas l'action.

Mes informations, & juſqu'ici elles ne m'ont pas trompé, m'apprennent que les directeurs ne pouvant point donner de dividendes, à cauſe de la publicité du mauvais état de leurs affaires, en avoient cependant réſolu un de vingt-cinq livres, c'eſt-à-dire, de cinq pour cent ſur le prix originaire de l'action, & que le mémoire du Sénat Pariſien l'a fait porter à trente-cinq livres, dont vingt-cinq devroient être payées, & ne le ſont pas encore, & dix livres ne pourront être demandées qu'en juillet prochain.

des nations, de faire circuler des sommes prodigieuses sur le pied de vingt à vingt-cinq

Au reste, je crois le fait de la mauvaise situation de la banque de St. Charles assez prouvé par le défaut de publication du compte rendu, si même il y en a eu un quelconque dans la derniere assemblée générale. Messieurs les Directeurs depuis la publication du *Tableau raisonné de l'état actuel de leur banque* ne hasarderont pas si facilement leurs chiffres. Je sais que le charlatan Cabarrus a beaucoup & longtemps parlé dans cette assemblée; les Gazettes retentissent des éloges qu'il a soudoyés. Ce grand homme a, dit-on, passé modestement dans une chambre voisine au bruit des cris tumultueux, qui demandoient pour lui de magnifiques récompenses. Si l'on croit bonnement que la conviction de ses grands services, de ses vastes lumieres, causoient ces acclamations, j'apprends au public que c'étoit l'agiotage parisien dans toute sa pureté & son énergie. Vingt-cinq actions donnent droit de suffrage dans l'auguste assemblée de St. Charles, & les étrangers peuvent y vôter par procuration. Les procurations Françoises, & certes il pouvoit y en avoir assez pour remplir les rues de Madrid de votans, ont donc, graces aux soins de Cabarrus & de ses amis, peuplé l'assemblée, de ces louangueurs par commission, dont les charlatans ne négligerent jamais la ressource. Ce manege, joint à quelqu'autre pour exclure les vrais actionnaires, ou en diminuer le nombre, a tellement été prévu à Madrid, que quelques personnes du parti de l'opposition se sont pourvues d'un ordre du Roi pour qu'on les laissât parler. Quoiqu'elles n'ayent pas été écoutées, les succès de Cabarrus sont cependant encore

pour cent l'année.... Encore une fois, étonnez-vous ſi l'argent & le crédit ſont rares pour toute autre choſe que pour l'agiotage! Etonnez-vous s'il arrive du numéraire & des hommes à Paris, pour ſe mêler à ces jeux au préjudice des occupations innocentes! (1)

ſuſpendus, & le Roi n'a pas fait connoître ſon intention ſur les récompenſes qu'on lui demande pour l'illuſtre adepte.

On ſent maintenant le but de ces battemens de mains qui ont ſi plaiſamment accompagné une diminution ſenſible de dividende. Il s'agiſſoit d'occaſionner une hauſſe à Paris ſur les actions de Saint-Charles. Mais l'abbé d'Eſpagnac a été plus expéditif. Il a vu dans ces actions un moyen de ſe procurer de l'argent. Il les a achetées très-cher à terme, & les a revendues très-bon marché comptant, pour ſecourir ſon accaparement des actions des Indes.

Je demande pardon au lecteur de me traîner ſur ces détails fangeux, mais ils ſont les piéces juſtificatives de l'hiſtoire de l'agiotage, & peut-on trop montrer qu'il eſt infiniment important de prendre un parti ferme & déciſif contre les actions de la banque de Saint-Charles?

(1) Un fait parfaitement sûr, que mes informations très-actives & très-ſcrupuleuſes confirment chaque jour, & qui mérite l'attention la plus ſévere, c'eſt que l'argent arrive de plus en plus des provinces ſans paroître plus abondant, vu le haut prix qu'on en donne dans la capitale. Les courtiers ramaſſent par-tout l'argent du commerce, des atteliers, &c. &c. Les intérêts, les ſûretés qu'ils offrent, jettent du mépris ſur les bénéfices

Je

Je ne connois pas assez les autres compagnies pour en parler. Je sais qu'il restoit encore quelque liberté dans nos établissemens sur la côte d'Afrique, & que la compagnie modeste, qui sous le titre de compagnie de la gomme du Sénégal tient magasin d'esclaves, vient de la détruire. Je sais que ses actions sortiront bientôt de l'obscurité ; qu'on en tient en

ordinaires. Les Genevois sur-tout viennent en foule faire la guerre à notre argent ; ces mêmes Genevois qui ont compromis dans toute l'Europe notre gouvernement par les actes qu'ils en ont obtenus en faveur de leur avilissante Aristocratie. Après avoir essayé de nous déshonorer, ils s'évertuent pour nous dépouiller.

La corruption de la banque est à son dernier période. Le prix de l'argent est comme réglé pour son plus bas prix à un pour cent par mois ; & ce qu'il y a d'inconcevable, c'est qu'on parle de la durée de ce délire comme d'un état dévenu naturel. J'apprends pendant l'impression, que le samedi vingt-quatre Février l'abbé d'Espagnac a conclu un emprunt de quatorze millions en billets de celui de cent vingt-cinq millions, à neuf pour cent de bénéfice, payable en Décembre, & cautionné par des actions des Indes, à 1400 livres. Cet emprunt revendu à quatre pour cent, coûte, en y comprenant les frais de négociation, dix-huit pour cent par an. Les prêts pour de plus courts termes sont plus chers. En un mot, l'industrie des gens à argent est de recueillir par l'usure les pertes que les joueurs font entre eux Ce sont des cartes à un louis le jeu.

réſerve ; & que celles qui ont été diſtribuées, créées il y a peu de temps pour un million & demi, occupent déjà un capital d'environ deux millions cinq cent mille livres.

Je ſais que d'autres compagnies nous attendent, & qu'il faut en craindre chaque jour (1) auſſi longtemps que les agioteurs exerceront leur art menſonger. Je ſais que ſi l'on réunit tous les capitaux que forment entr'elles au taux de l'agiotage les diverſes compagnies qui roulent ſur des actions, on aura une ſomme d'environ trois cens millions. Joignez-y tous les objets que l'agiotage renferme dans ſon domaine,

(1) Il faut craindre auſſi que tous les genres de filouteries ne s'y introduiſent. Le Roi a révoqué le privilege du doublage des vaiſſeaux, parce qu'il a donné lieu à de fauſſes lettres-de-change, peut-être à de fauſſes actions ; & qu'eſt-ce que ce mal en comparaiſon de cette fureur générale pour l'induſtrie des agioteurs ? Mais, peut-on douter que tous ces crimes de faux ne reparoiſſent ? Cette prodigieuſe circulation de lettres-de-change, d'effets royaux, d'actions ou de billets au porteur ne facilite-elle pas toutes ces contrefactions ? Quand on conclue une foule d'affaires dans leſquelles on livre d'un côté des paquets d'actions, & de l'autre des paquets de billets de caiſſe, quand ces affaires ou ces échanges ſe font avec une rapidité, néceſſaire, vu leur multitude, comment veut-on que le faux ne s'y gliſſe pas ?

les loteries & leurs doublemens, opérations dont on ne connoiſſoit pas encore d'exemple, les ſervices pour la cour auxquels s'aſſocient comme on a vu, plus ou moins les joueurs; & vous aurez indépendemment de toute conſidération morale, quelqu'idée du tort que ces accumulations déplorables font à nos vraies reſſources, pour alimenter un jeu entièrement ſtérile, & préparer des ébranlemens dont nous voyons déjà les triſtes avant-coureurs.

Croit-on de bonne-foi que la chûte de toutes ces fortunes bâties ſur le ſable mouvant des illuſions, de l'intrigue & de ſes manœuvres, les plus odieuſes ne ſoient que de petits malheurs, des révolutions du commerce.... Des révolutions du commerce! Eh! c'eſt ſon plus terrible fléau! C'eſt l'abus des jeux de haſard & de l'eſprit de loterie! Cet eſprit funeſte, venu d'Italie avec les impôts indirects de conſommation ou de réduction, a corrompu les mœurs, a troublé la raiſon, a fait les malheurs du monde & continuera de les faire, tant que la pluralité des ſouverains ignorera que tous les déſordres de la ſociété diminuent leur autorité, leur puiſſance, leurs richeſſes; tant qu'une ſage, vertueuſe & vigoureuſe éducation n'apprendra pas aux peuples que tout jeu de haſard eſt en

ſoi-même honteux, parce qu'il ne convient à l'honnête homme, ni de s'emparer au hazard du bien d'autrui, ni de mettre au hazard celui de ſa famille.

Un jeu ſi pitoyable a cependant trouvé des apologiſtes. On a fait de gros livres pour prouver que la circulation qu'il faiſoit naître, que les richeſſes fictives qu'il répandoit, ajoutoient beaucoup à la puiſſance & à la ſplendeur des états. On n'a pas vu que des fonds mis au jeu ne produiſent rien, pas même des jouiſſances; qu'en ſuppoſant le cas le plus avantageux, tout doit à la longue reſter égal entre les joueurs, qui perdront au moins leur temps, leur intelligence, & les avantages qu'ils euſſent retirés d'un emploi profitable de leurs capitaux.

On a mal à propos pris ces joueurs pour des négocians; ils n'ont au contraire pu jouer qu'en ſe retirant d'autant du véritable commerce.

On n'a pas calculé quelle perte il réſultoit pour l'humanité entiere de cette maſſe énorme de fonds enlevés aux avances de travaux utiles, & occupés pendant tant d'années à un jeu ſtérile & corrupteur. On n'a pas calculé la perte cauſée par le mauvais emploi de l'eſprit de tant

de bonnes têtes qui ont épuiſé leurs forces dans de futiles combinaiſons, & ployé leur adreſſe à des ruſes mépriſables.

Si ce jeu qui les a ſéduites, n'avoit pas été introduit, elles auroient tourné leurs efforts vers des uſages utiles de leurs capitaux qui auroient accru ces capitaux mêmes, en fécondant la production, ou facilitant le débit des fruits de la terre, dont l'augmentation & la diſtribution avantageuſe ajoutent réellement au bonheur, ou, en d'autres termes, à la maſſe des ſubſiſtances & des jouiſſances de l'eſpece humaine.

Les Hollandois, ou les gros capitaliſtes des autres états de l'Europe n'aiment point à laiſſer leurs richeſſes oiſives. Sans l'appas du jeu des papiers, ils auroient par-tout tenté des entrepriſes d'agriculture ou de commerce proprement ainſi nommé, profitables à tout le monde. Des marais euſſent été deſſéchés, des ponts conſtruits, des arts ſimplifiés, la navigation perfectionnée, des machines économiques introduites, des ſalaires repandus, de nouveaux débouchés offerts de toute part aux denrées, de nouveaux emplois à toutes les matieres premieres. En regardant la choſe ſous cet aſpect, on verra que les gros jeux de hazard, ou

les loteries chères qui réduisent à l'inutilité, & à pis que l'inutilité de grands capitaux, sont encore plus redoutables que les établissemens du même genre qui n'attaquent directement que le temps & le pain des petits gagistes de la société, & qui cependant sont bien dignes par là de l'horreur qu'ils commencent à inspirer généralement.

Que conclurons-nous de tout ceci ? Faut-il proscrire tout agiotage & sévir contre des conventions libres ? Non pas même quand ces conventions sont nuisibles aux contractans ; car leur liberté est plus importante encore que leurs richesses. (1) Mais il faut appeller les lumieres,

(1) C'est ce qu'on a fait par de prétendues loix (*) & des commissions extrajudiciaires au mépris des ordonnances les plus précises, & des tribunaux. Du moment où l'on vouloit troubler l'exécution de marchés légitimes,

(*) *Il est question ici, note de la pag. 53 de l'Arrêt du Conseil du 24 Janvier, qui déclare nuls les marchés de primes, concernant les dividendes, &c. &c. de celui du 7 Août suivant, qui renouvelle les ordonnances & réglemens concernant la bourse, & proscrit les négociations abusives ; enfin & sur-tout de celui du 2 Octobre de la même année, qui porte nomination de commissaires pour la liquidation des marchés à termes, & compromis d'effets royaux, ou autres quelconques.*

les livres, la liberté de la preſſe, ſeuls remedes infaillibles de ces funeſtes maux. Il ne faut

parfaitement clairs, & non ſuſceptibles de conteſtation, il falloit une commiſſion, ſouſtraite à l'empire des tribunaux, deſtinée à ſervir de pavois à la plus odieuſe partialité; une commiſſion qui, ne tenant à aucuns principes, pût exercer un pouvoir arbitraire ſelon les perſonnes, & non pas ſelon les conventions. Des commiſſaires ont oſé prononcer la nullité d'engagemens librement contractés entre majeurs, ſans lettres de reſciſion entérinées! Un arrêt du Conſeil a condamné à la nullité tous les engagemens dont les porteurs ne réclameroient pas l'intervention de ces commiſſaires! La bonne foi eſt devenue dans leurs mains un moyen de nullité! Il a fallu, pour leur complaire, plaider ſans procès, s'injurier ſans haine, conteſter ſans contradicteur! Et c'eſt à colorer tant de diſpoſitions odieuſes qu'on a proſtitué de l'eſprit, du ſtyle, & ce qui fait frémir, le nom auguſte du légiſlateur! C'eſt cet amas monſtrueux d'iniques abſurdités qu'ont encenſé des plumes mercénaires, qui ſavent ſe vendre, & ne ſavent pas même louer.

Mais a-t-on dit: *ça été une leçon pour l'imprudence*, & d'ailleurs ceux-là même qui ont pu ſe trouver embarraſſés par l'exécution de ces loix, par les jugemens de ces commiſſions, ont trouvé dans la liquidation générale la fin de leurs embarras.

Je ne diſcuterai point ici ce que ces embarras ont eu d'illuſoire ou de réel, d'artificiel ou de conforme à la nature des choſes. Mais quoi! a-t-on pu compter ſur ces leçons pour l'imprudence, quand elle avoit droit de dire: *Il n'en eſt arrivé ainſi que parce qu'on a changé*

pas de punition légale contre ceux qui s'abandonneroient à la paſſion du jeu ; il faut

malgré moi la nature de mes marchés, & introduit dans les choſes des circonſtances auxquelles je ne pouvois pas m'attendre ! Cette maniere de liquider des marchés, quand elle auroit vraiment quelque efficace, ſeroit-elle donc morale ou politique ? De même qu'on a créé un tribunal de trois Maîtres des Requêtes, c'eſt-à-dire, de Juges tout-à-fait étrangers à cette ſorte d'affaires, pour ſouſtraire les intérêts & les conteſtations nées dans l'agiotage, aux juges, aux gardiens naturels du commerce, que n'a-t-on propoſé au Roi d'ériger une commiſſion de trois banquiers, pour dépouiller les tribunaux de la connoiſſance de tous les procès féodaux, ou de ſubſtitution par exemple, ſous prétexte d'en diminuer la maſſe, de les arbitrer, & ſur-tout d'en accélérer le dénouement ? Certes, tous les procès du royaume ſeroient bien-tôt arrangés ainſi ; les plaideurs ſe concilieroient à l'envie ; tout ſe réſoudroit en compenſation ; & celui qui auroit fait l'arrêt en vertu duquel ſeroient nommés les commiſſaires, pourroit ſe vanter d'avoir en peu de momens purgé la France d'un des plus cruels fléaux qui la ravagent. Mais, croyez-vous qu'à l'aide de ces compenſations qu'auroit hâté la terreur des commiſſaires, les propriétés ſeroient plus ſacrées, la liberté plus intacte, la morale mieux en honneur, l'autorité plus chérie, la confiance plus cimentée ?

Cette commiſſion qu'on nous vante n'a été qu'un tribunal arbitraire de la plus nouvelle comme de la plus dangereuſe eſpèce, (dans les autres tribunaux, l'arbitraire, s'il en exiſte par le défaut de la légiſlation, ſe

ſeulement conduire l'opinion publique à decerner contre eux la punition qui n'eſt jamais bravée, celle du mépris univerſel.

décore au moins de la fonction de réparateur des torts, de vengeur de l'innocence; ici les commiſſaires n'ont pu donner ſuite aux arrêts du Conſeil dont ils tenoient leur exiſtence, qu'en déclarant tacitement qu'ils ne ſiégeroient que pour ſoutenir & pour aider quiconque ne voudroit pas remplir ſes engagemens, ou quiconque ne pouvant pas les remplir, voudroit cependant échapper aux formes légales, établies pour la ſûreté publique; & que doivent revêtir les hommes malheureux & les choſes qui par leur infortune ceſſent de leur appartenir;) au lieu de guérir, elle n'a que promené le mal çà & là, & ſubſtitué une playe à une autre.

Et comment auroit-elle fait autre choſe? Quand l'impartialité la plus entiere eût été religieuſement obſervée, ce qui étoit impoſſible ſous la prépondérance perpétuelle d'un banquier joueur, ami des joueurs, prêteur aux joueurs, auteur du commerce de Saint-Charles, cette commiſſion fatale n'établiſſoit-elle donc pas une contention là où elle ne pouvoit ni ne devoit ſe trouver? Un ange même ne peut que faire du mal, quand ſa miſſion eſt d'apporter la guerre, & telle eſt la fonction que l'on avoit conférée aux commiſſaires. C'eſt avec le glaive du deſpotiſme qu'ils ont été appellés à porter le calme là où la nature des choſes ramenoit ſeule l'ordre & la paix.

Voulez-vous en un mot apprécier ce qu'ils ont fait? Jettez les yeux ſur la banque fatiguée par le mouvement inattendu d'inutiles arrêts, dégradée par une

Mais combien n'eſt-il pas difficile d'atteindre à ce jour de reſtauration & de lumieres dans l'ordre de choſes où nous ſommes !

inquiſition tyrannique ſous les yeux de commiſſaires qui n'entendent ni ſes affaires, ni ſes intérêts ; humiliée des ſecours qu'ils ont prodigués à la mauvaiſe foi, autant qu'à l'imprudence ; honteuſe de n'avoir eu aucun honneur de corps, aucun ſentiment de généroſité, de bienveillance, de confraternité à oppoſer à tant d'iniquités téméraires ; avilie, trainée dans la fange par le mépris de la foi du commerce, de la réligion des contrats que la plupart de ſes membres ont preſqu'avoué ; par le régime de l'ignorance qui ſacrifie à quelques déſordres paſſagers & circonſcrits, toutes les régles, toutes les maximes, tous les principes, ſans leſquels le commerce & le trafic ne ſont que filouterie & brigandage ; & pour comble d'humiliation & de flétriſſure, contrainte d'endurer à ce tribunal odieux la préſence, j'ai preſque dit la préſidence de l'homme qui devoit en être écarté avec le plus de ſoin, de ce le Couteulx de la Noraye, patron de la banque de St. Charles, chef, confident, ſoutien des joueurs à la hauſſe, autre fois ſolliciteur trop fameux de l'arrêt rétroactif du 24 Janvier 1785, aujourd'hui commiſſaire bénévole pour défendre, ſervir, ſanctionner la mauvaiſe foi & toujours prêt à ſe montrer par-tout où il a l'eſpoir de deshonorer par ſes préceptes, ou ſon exemple, le commerce & les commerçans.... Voilà l'oracle, la lumiere, l'organe des commiſſaires pour la liquidation des marchés à terme : comment les banquiers de Paris qu'on leur a ſi deſpotiquement ſoumis, leveroient-ils déſormais une tête noble & reſpectable entre les nations ?

L'adminiſtration eſt embarraſſée de tant de faits particuliers! Comment n'étoufferoient-ils pas les vues générales? Nul miniſtre n'a le temps de protéger d'après ſa propre conviction & ſes connoiſſances perſonnelles les efforts qui concourroient à un but commun. Cette multitude de bureaux, d'employés qui d'un objet ſimple en lui-même forment des diviſions, des ſubdiviſions abſurdes autant qu'innombrables, écraſe l'habileté, la ſcience, la juſtice, les regles, les principes, l'économie, les revenus. Tout diſparoît ſous le nombre infini de mains qui voulant être néceſſaires mettent l'anarchie à la place d'un gouvernement régulier, mal d'autant plus grand que tout homme ſe fait payer ſuivant ſes beſoins, & que le tarif des beſoins de cette armée de prépoſés, occupés deux heures en un jour, eſt dreſſé dans le lieu de la France où les beſoins ſont le plus exagérés & la dépenſe plus coûteuſe.

Quand par la nature immuable des choſes, la proſpérité, le bonheur, la gloire du royaume ne ſeroient pas réſervées à des adminiſtrations provinciales, ces conſidérations ſeules réclameroient une conſtitution, une forme d'après laquelle les choſes qui doivent ſe faire, puiſſent ſe faire d'elles-mêmes ſuffiſamment bien ſur les

lieux, ſans que le gouvernement ait beſoin d'y concourir autrement que par la protection générale qu'il doit à tous les citoyens.

Mais ſous combien d'autres rapports ne ſont-elles pas indiſpenſables, ſi nous devons enfin devenir une véritable nation! Auſſi longtemps qu'une conſtitution réguliere n'organiſera pas le royaume, nous ne ſerons qu'une ſociété compoſée de différens ordres mal unis, d'un peuple ſans preſqu'aucuns liens ſociaux, dont chaque individu, occupé uniquement de ſon intérêt particulier, attendra pour tout la déciſion du Roi & de ſes mandataires qu'il ne ſera pas poſſible de prévoir même dans le fait le plus ſimple. Le monarque d'un grand état doit gouverner comme Dieu par des loix générales. Notre Roi le pourra, quand les parties intégrantes de ſon empire auront des formes connues; il ne le peut pas dans l'état actuel des choſes. Il faut qu'il ſtatue ſans ceſſe par des volontés particulieres. Il faut qu'on attende ſes ordres ſpéciaux pour contribuer au bien public, pour reſpecter les droits d'autrui, ſouvent même pour uſer des ſiens propres. Un tel gouvernement convient peut-être à une armée, mais non pas à un peuple nombreux aſſis ſur le ſol qui lui appartient. Encore une fois,

juſqu'ici nous ne ſommes pas une nation ; nous ſommes une aggrégation de provinces réunies ſous un même chef, mais preſqu'entiérement étrangeres l'une à l'autre, ſi ce n'eſt ennemies. (1)

Notre amour pour notre Roi, voilà juſqu'à préſent le ſeul lien de l'empire françois, le ſeul cri de ralliment de cent peuples épars. Mais cet amour reſte au fond des cœurs pour ne paroître qu'aux momens qui l'invoquent; & perſonne ne parvenant à ſe faire une idée d'un gouvernement tel que le nôtre, il eſt impoſſible de s'inſtruire des devoirs qui lient l'individu à l'état. L'opinion ſi naturelle que le Roi ne peut pas tout voir, porte chacun à penſer que dans ſon affaire il n'eſt pas ſous l'œil du ſouverain. Chaque individu ſe conſidere comme iſolé de la ſociété, le gouvernement eſt regardé comme l'en-

(1) On peut ajouter que la même déſunion qui exiſte de province à province ſe trouve dans l'intérieur de celles qui ont une ébauche, ou quelque reſte de conſtitution, des aſſemblées, une ſorte de vœu public. Compoſées d'ordres dont les prétentions ſont très-diverſes, & les intérêts très-ſéparés les uns des autres & de celui de la nation, elles ſont très-loin de retirer de leurs états tout le bien qui devoit en découler; & même ces demi-biens locaux ſont peut-être un mal, parce que les pays qui en jouiſſent en ſentent moins la néceſſité d'une réforme.

nemi commun, le nom du Roi dont il ſe ſert, comme une formule uſurpée; & l'impuiſſance de réſiſter devient le ſeul gage de l'obéiſſance. Comment dénué de la certitude d'être protégé par un ordre conſtant, chacun ne chercheroit-il pas à tromper l'autorité, à lui extorquer de l'argent & des faveurs, à éluder ſes loix générales, à l'induire à des déciſions particulieres, à rejetter les charges ſociales ſur ſes voiſins? Comment les revenus ne ſe cacheroient-ils pas? (1) Comment l'inquiſition odieuſe,

(1) Comment la ſomme des impoſitions ne portant que ſur une portion des revenus, ne paroitroit-elle & ne deviendroit-elle pas en effet intolérable au plus grand nombre des contribuables? Elle pourra être accrue, dès qu'on la répartira ſur tous les revenus des citoyens; dès que l'indignation publique aura fait diſparoître ces prétentions que l'avarice a couvertes du manteau de la vanité, & qui ont principalement induit le gouvernement à établir une multitude d'impôts ſur tous les genres de commerce & de conſommation; comme ſi ces taxes incompletes & vicieuſes dans leur perception & dans leurs effets, ne détruiſoient pas & n'empêchoient pas de naître infiniment plus de richeſſes qu'elles n'en produiſent au Roi, ou même à ceux qu'il charge de leur recouvrement!

Les privilegiés eux-mêmes, lorſque la connoiſſance des faits aura confirmé la théorie, lorſque la diſcuſſion ne rencontrera plus d'obſtacles, ſentiront qu'une contribution proportionnée à leur richeſſe leur ſera moins

devenue néceſſaire pour les découvrir, n'établiroit-elle pas une guerre entre les gouvernans & les gouvernés, ſous la triſte & fauſſe apparence d'une guerre entre le Roi & ſon peuple ? Guerre fatale & ſcandaleuſe, dans laquelle il eſt preſqu'impoſſible que l'autorité n'ait pas toujours tort ! Car enfin dans quelle infinité d'occaſions ne pourroit-on pas lui dire : QUE SAVOIS-JE ? Comment le gouvernement lui-même preſſé de beſoins, ne ſe livreroit-il pas en aveugle

onéreuſe que les impôts indirects, dès que les dépenſes, les jouiſſances, le travail, le commerce, l'agriculture ſeront libres & floriſſans, (puiſqu'ils ſont propriétaires de la plus forte partie des terres & des récoltes, de la plus grande ſomme des revenus, & chargés par la nature des choſes de la part la plus conſidérable des faux frais de toute eſpèce que ces formes d'impoſitions neceſſitent,) & qu'ainſi l'on ne pourroit, ſans une lâche abſurdité, faire valoir des prétentions ſcandaleuſes qu'auſſi bien nulle puiſſance réelle ne ſoutient plus, ni ſe targuer de ſa dignité pour refuſer des rétributions régulieres à la patrie, comme ſi la plus grande dignité n'étoit pas à qui la ſervira le mieux ! Comme ſi les ordres ſupérieurs de l'état devoient ambitionner autre choſe que des diſtinctions honorables, & non des exemptions en matiere d'argent, aviliſſantes aux yeux de la raiſon & du patriotiſme pour ceux qui les réclament, humiliantes aux yeux des préjugés & de la vanité pour ceux qui en ſont exclus, onéreuſes pour tous par la diminution des richeſſes, & des moyens de les faire naître !

à tous les expédiens des uſuriers, à toutes les illuſions, à toutes les fraudes de la cupidité?

Oui, c'eſt au ſein des adminiſtrations provinciales, c'eſt à l'aide de cette inſtitution ſimple & ſublime, que la France régénérée par la ſeule volonté de ſon ſouverain, paſſera ſous une forme ſtable, impoſante, digne du reſpect à ſes deſcendans, & leur rappellera ſans ceſſe comme à ſa nation, l'image d'un Roi citoyen. Alors les vœux de ſa grande ame pourront être exaucés, la puiſſance de l'opinion publique viendra ſe réunir à la puiſſance ſouveraine pour l'accompliſſement des plus grands deſſeins.

Alors les mœurs, ce premier lien des nations, porteront ſur leur unique baſe, je veux dire l'inſtruction priſe dans l'enfance des devoirs de l'homme en ſociété. Après n'avoir eu longtemps des méthodes, des établiſſemens, que pour former des géometres, des phyſiciens, des peintres, des muſiciens, nous en aurons enfin pour élever des citoyens. Nous remercierons bientôt les adminiſtrations provinciales d'une inſtruction nationale, dirigée dans un ſeul eſprit, dans des vues politiques, ſur des principes uniformes, où l'étude des devoirs du citoyen, membre d'une famille, ſera le fondement de toutes

les

les autres, rangée déformais selon l'ordre de leur utilité dans leur rapport avec la société.

Alors, & seulement alors, il sera facile d'apprendre en tous lieux aux enfans & aux peres, que les propriétés, ces récompenses précieuses accordées par la providence au travail doivent être conservées, améliorées, employées & non pas jouées.

Mais comme l'instruction publique est toujours moins puissante que la séduction, il faut ne plus tendre de piéges à l'avidité. Il faut détruire les compagnies à privileges exclusifs, & les loteries de quelqu'espèce que ce soit; éviter les grands emprunts; diminuer cette masse effrayante de papiers circulans qui nous dévore; il faut sur-tout ôter le sceptre du crédit aux agioteurs & à leurs patrons, quelqu'ils soient.

Eh! s'ils restoient ce qu'ils sont en effet, les maîtres du royaume; quel avenir oseroient donc envisager les bons citoyens dans la crise où nous sommes plongés, à la suite des années les plus désastreuses que le ciel nous ait envoyées depuis long-temps? Au moment où les circonstances politiques nous menacent d'orages extérieurs; où les difficultés, les embarras, les dépenses s'aggravent tous les jours, à mesure que les ressources diminuent, avec la con-

fiance, le numéraire, les capitaux, l'induſtrie, le terme d'un impôt odieux, dont le Roi a juré de ne pas permettre la prolongation.... Que verrions-nous ?.

De miſérables loteries pour convertir nos revenus en chances de jeu ! Quelque refonte nouvelle ſous de fauſſes proportions qui entrave de plus en plus notre commerce dans toute l'Europe, nous dévoue au reproche éternel d'ignorance ou de mauvaiſe foi, & mulcte tantôt les créanciers de l'état pour l'état, tantôt l'état lui-même pour ſes créanciers ! Un criminel retour aux emprunts viagers ſous quelque nom qu'on le déguiſe, malgré la répudiation ſolemnelle de cet odieux gaſpillage prononcé depuis trois ans ! Un plus criminel renouvellement d'anciens emprunts pour faire couler encore le pur ſang des finances, en rouvrant des plaies fermées ! Une accumulation de ſervices pour dévorer en anticipations des revenus encore à naître ! Une augmentation du nombre déjà ſi grand de fermiers, de régiſſeurs, de revenus de toute dénomination, qui pour de chétives avances des mêmes fonds qu'ils ont déjà prêtés ſous d'autres formes acquiéreront le droit de dévorer les derniers reſtes de la ſubſtance du peuple ! ...

Avec ces mépriſables moyens, ſans doute on louvoyera quelque temps encore entre le ſecours des uſuriers & la diſſipation des courtiſans.... Mais quand ces derniers & triſtes regains d'une ſi coupable moiſſon ſeront conſumés; quand la méfiance générale ſe refuſera au renouvellement des billets de finance; quand la caiſſe d'eſcompte ſera devenue encore une fois la victime de ſes propres excès; quand la caiſſe d'amortiſſement, qui pouvoit ramener l'ordre dans la dette publique, & montrer du moins la perſpective d'un grand ſoulagement, aura été dénaturée, avilie, convertie en un foyer de corruption par des rembourſemens de faveur vendus à prix d'argent; quand un brigandage univerſel aura diſperſé toutes nos reſſources; quand tout crédit public & privé dans les affaires du Roi ſera épuiſé, que fera-t-on?.... Oh! que feront les grands hommes du jour qui ont découvert dans l'agiotage les ſources de la proſpérité des empires?... Evoqueront-ils l'ombre de l'exécrable Terray?... Je m'arrête, & le lecteur me trouve déjà coupable pour avoir oſé prévoir les malheurs que l'agiotage amèneroit infailliblement, s'il pouvoit durer.

Mais, vous, que le pere de la patrie convoque pour délibérer ſur la choſe publique, ô

vous, les aînés de ſes enfants, ah! ne traitez pas de craintes chimériques mes prédictions terribles! Oſez montrer au Roi leur probabilité dans toute ſon étendue! Oſez lui dire que nous avons depuis trois ans de trop ſûrs indices de ce qu'il nous faut attendre du ſyſtéme de finances ſous lequel nous vivons! Qu'il y va de ſon bonheur & de ſa gloire à n'en pas laiſſer le plus léger veſtige! Que ſi l'agiotage n'eſt pas étouffé, & l'animadverſion la plus ſévere montrée à tous ceux qui participent au plus déplorable des jeux, ſi les compagnies à privileges ne ſont pas détruites, & les compagnies néceſſaires ſoumiſes à un régime rigoureux; le crédit public, dont la chûte rapide & profonde eſt d'autant plus difficile à interrompre, qu'il s'étoit élancé plus vivement, & que celui de nos rivaux acquiert tous les jours plus d'énergie; le crédit public eſt perdu, les finances ſont irrémédiablement bouleverſées, les reſſources taries, la banqueroute inévitable. Dites lui que celui qui profeſſe d'autres maximes ne peut être que l'ennemi de l'état; que l'adminiſtrateur à qui tout principe de bonne foi, de fidélité aux engagemens, de reſpect pour la propriété eſt entierement inconnu, ne doit pas tenir la grande chaîne des opérations du commerce, des engagemens publics & de toutes

les propriétés. Dites-lui, & ſon cœur vertueux n'aura pas de peine à vous croire, que dans les fonctions du gouvernement l'habileté exclut l'improbité; que les hommes publics dont la morale eſt univerſellement odieuſe doivent être repouſſés, quelqu'idée qu'on ait pu ſe former d'ailleurs de leurs prétendus talens; que le bien dire ne diſpenſe pas du bien faire; que la ſoupleſſe de l'eſprit, la facilité du travail, les graces du ſtyle, les préambules élégans, les beaux diſcours ſont autant de piéces de conviction contre le miniſtre qui expoſe avec art les bons principes, & les élude ou les inſulte dans l'exécution.... Dites-lui, daignez lui dire enfin que le citoyen qui oſe parler ainſi & ſe nommer, doit attirer quelque attention ſur la dénonciation qu'il apporte aux pieds du trône; car il n'a pu trouver un tel courage que dans le ſentiment preſſant d'un grand danger.

PLAN

Des opérations de l'Abbé d'Eſpagnac, pour ſoutenir & continuer le monopole des actions de la nouvelle compagnie des Indes.

NE pourra exiſter dans la circulation que 17000 anciennes actions des Indes, les 3000 des adminiſtrateurs étant en dépôt.

Par l'arrêt du conſeil du 21 Septembre dernier, il a été créé 20000 actions de plus; mais il a été réglé que ces actions appartiendroient aux anciennes : il a été ordonné en conſéquence que le 21 Janvier de cette année, le propriétaire de chaque action ancienne la porteroit à la compagnie des Indes, qu'il y feroit le payement de 500 livres pour acquiter la moitié de la nouvelle action, qu'il la reporteroit enſuite le 21 Avril, & feroit un nouveau payement de la même ſomme pour acquiter l'autre moitié de cette action; cependant il a été déclaré que toute perſonne qui voudroit profiter ſur le champ de ſon droit, ſeroit libre d'acquiter à la fois les deux payemens moyennant l'eſcompte, & pour reconnoître les actions qui auroient profité de ce droit en tout ou en partie; il a été ſtatué qu'on feroit ſur chacune à chaque payement un eſtampe, de maniere que

l'action marquée de deux eſtampages déſignant qu'elle a conſommé ſon droit à une nouvelle, rentroit dans la claſſe de ces dernieres actions. ---

Les joueurs à la baiſſe n'ayant conſidéré dans la création des vingt mille actions, que le ſurcroît des moyens qu'elle leur préſentoit pour écraſer l'effet au comptant, ont cru prendre leur revanche ſur la hauſſe ſubite que cette création avoit occaſionnée, & ils ſe ſont empreſſés d'en vendre à découvert beaucoup plus même qu'elle ne pouvoit en donner (car il exiſte des engagemens pour plus de vingt cinq mille actions.) Les mieux aviſés ne voulant pas prendre ces engagemens avant la ſeconde époque de l'eſtampage qui établit les 40000 actions, n'ont accordé la faculté de les leur eſcompter que du 21 Avril, les autres plus imprudens, l'ont accordé du 21 Janvier.

Cette opération peut être bonne en principe général, & près d'une époque où le numéraire ſe reſſerrant pour l'ordinaire, laiſſe la place ſans moyens, étoit déjà mauvaiſe par la circonſtance où elle étoit faite.

Une ſociété ſe trouvoit alors propriétaire de douze mille actions, il lui devenoit par conſéquent très-facile de s'emparer du reſte, & comme il n'étoit poſſible d'avoir des actions nouvelles que par les anciennes; cette ſociété les gardant juſqu'au 21 Avril ſans les faire eſtamper, il n'y auroit en

de vingt mille actions créés que les trois mille des administrateurs que les joueurs à la baisse eussent pu acquérir pour acquiter les engagemens de Janvier. Mais quand les circonstances où cette opération a été formée, eussent été plus à son avantage, elle étoit en elle-même trop mal combinée pour qu'elle put avoir aucune espece de succès, une création de vingt mille actions de plus, doublant l'effet sur la place, sembloit à la vérité au premier coup-d'œil obliger les joueurs à la hausse, de doubler leurs avances déjà très-considérables, & promettoit de leur part aux joueurs à la baisse, ou l'insuffisance des moyens, ou le découragement : mais si l'on eut voulu considérer la forme qu'avoit reçu cette création, si l'on eut fait attention qu'on pouvoit faire estamper quand on le vouloit partie ou totalité de ces actions, qu'on pouvoit par conséquent, ou conserver l'existence des anciennes jusques aux époques fixées, ou la détruire avant ces époques ; on eut vu que la création ne servoit qu'à établir sur la même action, un double jeu, & que loin de favoriser celui qu'on avoit exercé jusqu'alors sous le rapport des anciennes, parce qu'elle en augmentoit le nombre, elle devoit nécessairement lui être très-préjudiciable puisqu'elle laissoit à chacun & à chaque instant la liberté de diminuer.

L'événement a justifié ces réflexions.

Une perſonne aſſez heureuſe pour en avoir l'idée a eu le courage de la ſuivre depuis la fin d'octobre dernier; les joueurs à la baiſſe ſuivant le même principe qui les avoit aveuglés, n'ont pas fait de difficultés de lui vendre plus de onze mille actions non eſtampées.

Il ſuffiſoit d'avoir créé de pareils beſoins pour que l'effet prit un grand eſſor, quand aucunes des anciennes actions n'eût profité de ſon droit, qu'aucune de 17000 n'eût changé de nature, il y en avoit à fournir 6000 de plus qu'il n'en exiſtoit, & ce nombre étoit trop conſidérable pour ne pas produire la plus grande fermentation.

Des circonſtances particulieres ont altéré un peu cette poſition, mais pas aſſez pour qu'avec de la ſuite & du courage, on ne la rendit auſſi brillante. Il n'exiſte plus aujourd'hui 17000 actions attendu qu'il y en a déjà 1100 qui ont joui de leur droit.

Le nombre de ces actions eſt donc réduit à 15900.

Du moment qu'il y en a 1100 d'eſtampées du double eſtampage, il doit y en avoir ſur la place 2200 nouvelles qui jointes aux 3000 des adminiſtrateurs font 5200.

L'état des actions des Indes qui peuvent être ſur la place, eſt donc en anciennes de 15900 & en nouvelles de 5200.

De ces 15900 la ſociété en a chez les ſuivans :

Chez M. Grenus.	1000
M. Pourrat.	902
M. De Rougemont.	710
M. Grand.	200
M. Mallet.	1500
MM. Girardot & Haller.	1000
Dont Monſieur le Comte de Séneffe eſt chargé, & qui ſont placées chez:	5400
Chez M. Mallet dont les numéros ſont fournis.	600
Chez M. le Chevalier Lambert, *idem.*	150
Chez M. Larmoyé, *idem.*	200
Chez M. le Couteux.	344
Chez M. Lalanne.	94
TOTAL. . .	12100.

La ſociété a encore à recevoir à la fin du mois de MM.

à recevoir de Meſſieurs.	*Nombre d'actions*		*Prix*	*Réſultat des ſommes.*	*Sommes à donner pour les eſtampages*
Leſſert.	300	100	1605	480,500	150,300
		200	1600		
Germain.	425	100	1727	705,750	212,500
		50	1790		
		200	1000		
		75	1770		
Duplain.	350	200	1690	579,500	175,000
		150	1610		
En fevrier					
Rougemont.	200		1700	340,009	100,000
Roger.	100		1600	160,000	50,000
Du 10.					
Scherb.	300	200	1600	508,300	150,000
		100	1600		

à recevoir de Meſſieurs.	*Nombre d'actions*		*Prix*	*Réſultat des ſommes.*	*Sommes à donner pour les éſtampages*
Du 15.					
		200	1680		
Duplain.	700	200	1640	1,144,000	350,000
		300	1600		
. . . . .	600		1650	990,000	300,000
Du 19.					
Germain.	200		1700	340,000	100,000
Du 28.					
Grimoul.	100		1690	169,000	50,000
Leſſert.	115		1600	184,000	50,500
Prudhomme.	600		2400	1,144,000	300,000
En Mai 31.					
Romey.	100		1750	175,000	50,000
En Avril 30.					
Rougemont.	300		1600	480,000	150,000
Duplain.	200		1600	320,000	100,000
Scherb.	150		1600	240,000	75,000
Mallet.	50		1600	80,000	25,000
Plus 700 que je me ſuis engagé de donner pour Barond à la ſociété, & qui ſont des ci-après, ſavoir:					
28 Février.					
Roux de la					
Corb.	100		1800	180,000	50,000
Romey.	100		1790	179,000	50,000
Du Coſter.	50		2000	100,000	25,000
DeLamande.	100		1700	170,000	50,000
. . . . .	100		1800	180,000	50.000
Germain.	200		1800	360,000	100,000
Leſſert.	50				25,000

Total 5490... Il faut ajouter à cette ſomme,
800 en circulation chez M. Mallet & de Baulieu, appartenant à M. de Monteſquiou étant de mes amis.
300 de Lullin qui m'appartiennent.
100 de Chiſat.
100 de Lamande cédé à M.
100 de Duplain.

Total 6890.

Il réſulte de ce tableau que quand tous les particuliers propriétaires d'actions anciennes des

Indes les auroient fournies aux créanciers de la ſociété pour acquiter leurs dettes, il y en auroit encore deux mille neuf cent quatre-vingt-dix qu'ils ſeroient obligé d'acheter de la ſociété au prix qu'elle voudroit leur faire payer.

Le tableau de la poſition des joueurs à la baiſſe par rapport aux nouvelles, n'eſt pas moins effrayant.

En calculant ſur 15900 anciennes, il ne peut y en avoir que 5200 de nouvelles. De ces 5200 il y en a en nature. . . . . .

Chez M. Pourrat. 400 apartenant à une ſociété.
Chez M. le Couteux. 300 *Idem*. . . .
Chez M. Devillas, dont les Nos ſont donnés. 200 *Idem* . . . } 1350.
Chez M. Devillas. *Idem*. 200 *Idem*. . .
Chez M. Joannot. *Idem*. 250 *Idem*. . .

Les 5200 actions ſont réduites à 3850.

Il y en a d'eſcomptées pour le 8 & le 15 Février.

A Meſſieurs.	*Nombre d'actions*		*Prix*	*Sommes.*	*Réſultat.*
Gaillard.	500		1300	650,000	650,000
		300	1340	402,000	
Clavieres.	550	200	1300	200,000	668,500
		50	1350	66,500	
		350	1400	470,000	
Ribs.	400	50	1320	66,000	556,000
		100	1400	140,000	278,000
Campy.	200	100	1380	138,000	
		100	1450	145,000	
Baulieu.	200	100	1300	130,000	275,000
Mallet.	100		1335	135,500	135,500
L'Amande Prazu.	60		1230	73,800	73,800
		100	1430	143,000	
Romey.	400	300	1500	450,000	593,000
De la Lanne.	200		1400	280,000	280,000
Grenus.	300		1400	420,000	420,000
A recevoir de Grimoud, fin du mois prochain.	50		1540	77,000	77,000
				4,300,800.	4,000,500.

Il y en a enſuite 100 de Laman de que j'ai fait eſcompter par un particulier
100 de Claviere ordre Romey.
300 de Ribbs
200 à recevoir de M. Sabbatier, le 3
50 à recevoir à la fin du mois

750

Il y a donc ici au 15 Février 3760 actions.

Des 3850, il n'en reſtera donc que 90 pour les avoir toutes. Mais il reſtoit à fournir à la fin de Février en actions appartenant à la même ſociété.

Par M. Mallet.	200
Par Beaulieu, garanti par Mallet.	200
Par Mallet pere & fils, eſpté.	
Du 25 Février.	200
Au 10 Mars de Clavieres. . .	400
De Ribbs eſpté. du 15 Février	300
Total	1300

Sans comprendre donc 5000 actions eſcomptables du 21 Janvier appartenant à une autre ſociété, 15000 eſcomptables du 21 Avril au premier Mai dont tous les compromis ont été entre mes mains, & tant d'autres que la hauſſe ſucceſſive de cet effet déterminera, on voit que

les joueurs à la baiſſe ſous le rapport de nouvelles actions, ſeront dans tout le courant de Février à la merci de la nouvelle ſociété. Comme ils doivent être de la premiere, ſous le rapport des anciennes. D'après les tableaux ci-deſſus, il eſt aiſé de concevoir l'avantage qu'il y a de joüer à la hauſſe ſur l'action des Indes, & ce jeu n'eſt pas bien compliqué, il conſiſte à ne pas vendre en ce moment une ſeule des actions qu'on a à recevoir pour les avoir toutes; à ſe prémunir par conſéquent de l'argent néceſſaire pour les recevoir, & en acheter d'abord à terme, enſuite au comptant tout ce qui ſe préſentera.

Tout le temps qu'on fera les achats à terme il faut avoir ſoin de comprimer l'effet au comptant pour les faire à meilleur marché; mais il faut bien ſe garder d'être en aucun temps arrêté par le prix; il faut que les deux ſociétés ſongent bien que dans la poſition où elles ſe trouvent, c'eſt-à-dire dans la certitude où elles ſont de recevoir d'ici à quinze jours toutes les actions, ſoit anciennes, ſoit nouvelles, aucune vente à terme à quelque prix que ce ſoit, ne peut que leur donner des bénéfices dès que le vendeur ſera en état de payer.

Car ou l'action vendue ſera réellement entre les mains de celui de qui on l'achetera, ou

elle n'y ſera pas : ſi elle n'y eſt pas, le vendeur joue à découvert, & il ſera à l'époque de l'eſcompte, obligé de l'arracher des mains des ſociétés aux prix qu'elles jugeront à propos. Si elle y eſt, il eſt alors évident qu'il en manque à ceux qui, par l'eſcompte déjà donné, ſont obligés de les fournir, & alors c'eſt ſur ces perſonnes que tombera la dure néceſſité dont ont vient de parler. En faiſant les achats à terme, il faut s'attacher principalement à ceux où l'on donnera les numéros, il faut offrir deux pour cent de plus ſur le prix actuel pour en avoir de pareils ; c'eſt une maniere de circuler qui ne coûte rien ; les ſeuls inconvéniens qu'il y ait à craindre, pour cette ſpéculation, c'eſt la violation des dépôts & le beſoin d'argent.

Par rapport au premier article, je propoſe à la ſociété des anciennes un moyen bien ſimple pour prévenir toute fraude à cet égard ; c'eſt de laiſſer à la compagnie des Indes, les actions que les banquiers ont envoyé à l'eſtampage, & de faire remettre à chacun par la compagnie au lieu de ces actions, une ſimple reconnoiſſance de la quantité qu'ils en ont en dépôt.

Je propoſe à l'autre ſociété de les percer centaine par centaine de deux coups de poinçon pour y paſſer une ficelle qu'on cachetera par les deux bouts On eſt bien ſûr qu'avec ces deux précautions les dépôts ne pourront être violés qu'aux dépens d'un deshonneur qu'aucun banquier ne voudra encourir. Par rapport à l'argent chaque ſociété n'en n'a beſoin que pour acquérir, la premiere les 3900 actions reſtantes ; la ſeconde les 3950 : car, ce nombre d'actions acquis, il n'y a plus qu'elle qui en puiſſe vendre, c'eſt donc au contraire d'elle-même qu'on eſt obligé d'en acheter.

Suivons d'après ce principe la marche que doit ſuivre la ſociété des anciennes, & voyons ce dont elle a beſoin.

Dans les 5490 actions qui lui ſont dues, la ſociété doit eſcompter de préférence tous les ſimples engagemens, parce qu'elle eſt bien ſûre qu'on ne pourra pas lui diſputer le prêt.

Il faut donc qu'elle reçoive :

Le 31.

Les . 300 de M. Deleſſert	630500	2,743,250.
Les . 425 de M. Germain	918250	
Les . 350 de M. Duplain	754500	
Les . 200 de M. Rougemont.	440000	

Le 3 Février.

Les . 600 de M. Prudhomme.	1,740,000.

Le 8.

Les . 300 de M. Decherb.	658,500.

Le 10.

Les . 200 de M. Germain	440000	1,549,000.
Les . 100 de M. Grimoul	219000	
Les . 2000 de M. Romey	454000	
200 de M. Duplain	436000	2,133,000.
500	1058000	
500 de M. A. . .	1075000	
Tot. 3875	Total.	8,823,750.

Il ne faut à la ſociété de anciennes, pour achever toutes ſes opérations, que 8,823,750.

Elle doit toucher, d'ici au 10 Février, ſuivant l'état qu'elle a entre les mains 8,255,000, que je lui ai fait prêter pour ſix mois & un an, ſur ces 8,255,000, il y en a eu 600,000 liv. de rembourſés à M. Haller 500,000 liv. priſes

pour l'eſtampage au 21 Janvier, & 500 autres environ pour des achats faits au comptant, des 8,255,000 liv. il ne reſte donc plus que 6,650,000.

Savoir à préſent comptant. . . .	2,050,000
à toucher le 31.	2,350,800
le 6.	530,800.
le 10.	800,000.
Et en lettres qui doivent rembourſer les frais d'eſtampage, & être comptées comme argent.	918,750.

Les 2875 actions à recevoir d'ici au 10 Février, ſoit parce qu'elles ſont dues, ſoit parce qu'on les eſcomptera, ne coûtent que 6,690,750 liv.

On voit donc que la ſociété a entre ſes mains, à bien peu de choſe près, ce dont elle a beſoin pour les recevoir, quant aux 2,133,000 qui lui ſont néceſſaires pour les 1000 qu'elle doit recevoir le 15, on peut être tranquille, puiſqu'indépendamment des trois millions & demi que M. de Seneffe a empruntés, pour ſe paſſer du renouvellement de circulation, en cas que des banquiers, qui en ont menacé M. le Comte de Seneffe, le refuſaſſent, j'ai déjà arrêté du 1 au 15 Février 1,800,000 liv. en ſus. Voyons à préſent ce qu'il faut pour l'autre ſociété.

Elle a à recevoir, le 8 Février, 2,250 actions excepté qu'elle doit payer. . . . 3,079,000.
Et du 10 au 15... 860. qu'elle doit payer. . . . . 1,222,800.

Total. 4,301,800

Cette ſociété ayant ſix millions en argent ou valeur, a donc deux millions de plus qu'il ne lui faut pour la préſente ſpéculation. Il eſt donc évident que les deux ſociétés ont le moyen, d'ici au 15 Février, de faire diſparoître de la place toutes les actions anciennes & nouvelles qui y ſont encore.

Il eſt donc évident, qu'à ſuppoſer que tous les propriétaires d'actions les portaſſent ſur la place, ce qui ne peut ſe faire qu'en les élevant à un très-haut prix, il en reſteroit encore à découvert un nombre très-conſidérable, ſoit en anciennes, ſoit en nouvelles, quoique je n'aie pas compris dans les tableaux ci-deſſus beaucoup d'engagemens dont on peut tirer une eſpece de parti. Les 1900 qui forment une difficulté entre M. Deleſſert & la ſociété des anciennes, & 700 de M. Razuret.

Il eſt donc évident que les deux ſociétés s'entendent bien, & reſſerrant chacune de ſon

côté, les actions qui la concernent, les joueurs à la baiſſe ne peuvent éviter leur perte; car de deux choſes l'une: ou ceux qui ont à livrer des actions nouvelles en acheteront des anciennes, pour les faire eſtamper, ou ils ſe contenteront d'acheter celles qui exiſtent ſur la place. Dans ce dernier cas, on a vu ci-deſſus qu'on ne pouvoit fournir, ni en anciennes, ni en nouvelles, tout ce qu'il y a à livrer. Dans l'autre, tous les beſoins du moment en nouvelles ſeroient remplies, mais il s'en formeroit par là de plus grands dans les anciennes.

Il eſt donc évident qu'il eſt inutile d'acheter aucune action au comptant, qu'il ſuffit ſimplement de tenir ſon argent prêt, pour recevoir celles qui ſont à livrer, & qu'il faut, juſqu'à cette époque, acheter tout ce qui ſe préſentera de la part de bons vendeurs, à des termes qu'on pourra rapprocher par l'eſcompte, ou prêter tout ce qu'on demandera de cette maniere, mais en aiant ſoin d'acheter ſur la place celles qu'on prêtera.

Remarque ſur ce plan d'opérations.

Je ne ferai point de notes ſur ce plan infame; il recele une corruption ſi profonde, qu'il

impoſe à un honnête homme le devoir de ne pas même l'expliquer; car enfin la ſûreté publique exige qu'on ne donne point une décompoſition trop exacte des poiſons.

Eh! quel honnête homme ne reſſentiroit point de l'horreur à la lecture de cette ſeule phraſe qui termine ce chef d'œuvre de perverſité? *Il eſt donc évident qu'il eſt inutile d'acheter aucune action au comptant, qu'il ſuffit ſimplement de tenir ſon argent prêt pour recevoir celles qui ſont à livrer, & qu'il faut juſqu'à cette époque acheter tout ce qui ſe préſentera de la part de bons vendeurs à des termes qu'on pourra rapprocher par l'eſcompte*, OU PRÊTER TOUT CE QU'ON DEMANDERA DE CETTE MANIERE, *mais en ayant ſoin d'acheter ſur la place celles qu'on prêtera....*

IL FAUT PRÊTER TOUT CE QU'ON DEMANDERA..... Ainſi l'Abbé d'Eſpagnac & ſes complices prêtent des actions, afin que ceux qui les empruntent & les vendent pour ſe procurer de l'argent, forcés par cela même de devenir des joueurs à la baiſſe ſoient ainſi les victimes de l'amitié prêteuſe!... Quelle infernale perfidie!

Elle me rappelle une anecdote que je crois devoir à l'inſtruction publique, & peut-être à

l'abbé d'Eſpagnac lui-même qui en fera ſon profit pour ſa ſûreté perſonnelle.

Vers le milieu de ce ſiécle, de fameux ſcélérats Anglois formerent une aſſociation pour élever des voleurs & les faire pendre ſur leurs témoignages combinés, afin de recevoir la prime de cinquante livres *ſterling* que le gouvernement donne par tête de brigand.

L'agiotage des primes étoit comme on voit l'induſtrie de cette ſociété. Les malheureux qui la compoſoient avoient comme l'abbé d'Eſpagnac leur plan de guerre; ils immolerent comme lui plus d'un innocent; ils remporterent comme lui plus d'un ſuccès.

Ils furent découverts enfin, & nulle loi ne pouvant alors les faire pendre, on les attacha au pilori ou la fureur du peuple les mit en pièces.